

République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

(MENET-FP)

Rapport d'Analyse Statistique du Système Educatif 2015-2016



Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

Tel : (225) 20 22 00 45 / Fax : (225) 20 21 99 06 / Site web www.men-dpes.org



AVANT -PROPOS

Le rapport d'analyse statistique du système éducatif est l'une des publications annuelles de la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS), structure du Ministère de l'Education Nationale (MEN), chargée de la production des statistiques scolaires. Sa rédaction obéit à une double nécessité :

D'abord celle de commenter et d'expliquer les données relatives aux élèves, aux personnels enseignants, aux infrastructures... collectées dans les écoles et établissements publics et privés sur toute l'étendue du territoire afin de faciliter leur compréhension à tous les utilisateurs.

Puis celle de contribuer à constituer la mémoire de la Sous-Direction des statistiques et de la performance en conservant les informations statistiques au fil des années.

De plus, ce document permet de jeter un regard synoptique sur l'état de l'école grâce à certaines thématiques abordées à travers lesquelles il est loisible de jauger les performances et les difficultés à surmonter pour améliorer le système éducatif.

Il fait également une large part aux graphiques et aux tableaux pour illustrer les différents commentaires de sorte que les informations qu'il contient tels que les indicateurs usuels (Taux Brut d'Admission, Taux Brut de Scolarisation, ratios élèves/salle de classe) puissent servir d'outils d'évaluation.

Enfin, le MEN formule le vœu que ce rapport d'analyse statistique réponde aux besoins des utilisateurs et serve de support pour les prises de décision en vue d'améliorer le système éducatif.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport d'analyse des statistiques scolaires a été conçu et élaboré grâce à un travail d'équipes composées essentiellement d'agents issus des différentes Sous-Directions de la DSPS. Ces équipes ont bénéficié de l'appui technique de statisticiens, spécialistes en analyse des systèmes éducatifs ainsi que de celui d'autres directions centrales : la Direction des Ecoles, Lycées et Collèges (DELC), la Direction des Affaires Financières (DAF) et la Direction des Examens et Concours (DECO). Sincères remerciements à tous.

Nous remercions particulièrement :

Monsieur KOFFI François, Sous-Directeur des statistiques et de la performance pour ses conseils avisés

Le personnel du Service Evaluation et Performance : Monsieur NGORAN Kouadio Bertin, Mesdames KODE AKE Yvonne et BAMBA BOUARE Adjaratou pour la conception du document et la supervision des travaux de groupes ;

Les membres des groupes thématiques : Messieurs TEHE Barthélémy, BLANGO Kanga Hervé, KONE Séguoi, KOFFI N'guessan Bruno, FOFANA Yacouba, DOUMBIA Mamadou, KOUAKOU Armand, KIPRE Stéphane, et BEDI LORNG Lath Jean-Claude ;

Le Comité de relecture ;

Monsieur TOTO Assi Pascal, statisticien, spécialiste des systèmes éducatifs pour son apport appréciable tout au long des travaux.

Mamadou FOFANA

Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

Sommaire

AVANT -PROPOS.....	1
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	15
INTRODUCTION GENERALE	16
CHAPITRE I : ANALYSE DE LA POPULATION SCOLAIRE.....	17
I-1 La population scolarisable.....	17
I-2 La population scolarisée.....	18
I-2-1 Le préscolaire	18
I-2-2 Le primaire	21
I-2-3 Le secondaire.....	24
I-3 Les élèves en situation particulière.....	29
I-3-1 Les élèves sans extrait d'acte de naissance	29
I-3-2 Les élèves vivant avec un handicap.....	33
I-3-3 Les Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH (OEV)	35
I-3-4 Les élèves en grossesse	35
I-5 Les indicateurs d'accès et de participation	40
I-5-1 Les indicateurs d'accès.....	40
I-5-2 Les indicateurs de participation	43
CHAPITRE II : SITUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT	47
II-1 Effectifs enseignants	47
II-2 Qualification académique et pédagogique	50
II-3 Les enseignants selon l'emploi.....	53
CHAPITRE III : INFRASTRUCTURES ET COMMODITES.....	58
III-1 Infrastructures dans les différents degrés d'enseignement	58
III-2 Evolution et état des infrastructures	60
III-2-1 Evolution des infrastructures	60
III-2-2 Etat des salles de classe.....	63
III-3 Disponibilité des commodités.....	68

III-3-1 Les blocs sanitaires	69
III-3-2 Les Points d'eau	75
III-3-3 L'électricité	80
III-3-4 Les cantines scolaires	82
III-3-5 Les clôtures.....	84
CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE	87
IV.1 Encadrement des élèves	87
IV.1.1 Taille des classes.....	87
IV.1.2 Taux d'encadrement : cas du primaire.....	93
IV.2 Mode de fonctionnement.....	95
CHAPITRE V : EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF	97
V-1 Achèvement	97
V-2 Rétention	99
V-3 Promotion et transition	100
V-2-1 Taux de promotion.....	100
V-2-2 Taux de transition	101
V-4 Redoublement	102
V-4-1 Proportion de redoublants	102
V-4-2 Taux de redoublement.....	104
V-5 Résultats aux examens.....	107
CHAPITRE VI : LES CENTRES D'ANIMATION ET DE FORMATION PEDAGOGIQUE (CAFOP).....	112
VI-1 Capacité d'accueil des CAFOP	112
VI-2 Les élèves-maîtres.....	113
VI-3 Le personnel enseignant.....	114
CHAPITRE VII : LES CENTRES D'ALPHABETISATION	118
VII -1 Population analphabète.....	118
VII-2 Population fréquentant les centres d'alphabétisation	119
VI-2 -1 Age et sexe des apprenants	120
VI-2 -2 Milieu des apprenants	121
VI-2 -3 Niveau d'alphabétisation des apprenants	122
VI-3 animateurs des centres d'alphabétisation	123
VI-4 Cadre et gestion des centres d'alphabétisation	125

CHAPITRE VIII : LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION	127
VIII-1 Dépenses publiques d'éducation	127
VIII-2 Coûts de l'éducation	131
VIII-3 Dépenses des ménages.....	131
CONCLUSION GENERALE	134

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population scolarisable en Côte d'Ivoire en 2015	17
Tableau 2: Répartition du nombre de grossesse par niveau d'études et par cycle dans le secondaire en 2014-2015.....	38
Tableau 3: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) du secondaire 1 ^{er} et 2 nd cycle de 2011-2012 à 2015-2016	43
Tableau 4: Evolution du TBS dans le préscolaire du MEN de 2011-2012 à 2015-2016.....	44
Tableau 5 : Evolution du TBS dans le second cycle du secondaire selon le sexe de 2011-2012 à 2015-2016	46
Tableau 6: Effectifs des enseignants par degré d'enseignement selon le sexe en 2015-2016	47
Tableau 7: Répartition des infrastructures par degré d'enseignement en 2015-2016	58
Tableau 8: Etat des salles de classe selon le milieu dans le préscolaire en 2015-2016	63
Tableau 9: Etat des salles de classe selon le milieu et le statut au Primaire en 2015-2016	65
Tableau 10: Etat des salles de classe selon le statut dans le secondaire en 2015-2016.....	67
Tableau 11: Etat des laboratoires et autres salles spécialisées selon le statut dans le secondaire en 2015-2016.....	67
Tableau 12: Disponibilité et proportion des écoles ayant des lave-mains selon le statut dans le préscolaire en 2015 -2016.....	69
Tableau 13: Disponibilité et proportions des lave-mains dans les écoles primaires selon le statut en 2015-2016.....	71
Tableau 14: Disponibilité et proportions des latrines fonctionnelles selon le statut dans le préscolaire en 2015-2016.....	72
Tableau 15: Disponibilité et proportions des latrines fonctionnelles selon le statut dans le primaire en 2015-2016.....	73
Tableau 16: Disponibilité et proportions des écoles ayant des latrines fonctionnelles dans le secondaire en 2015-2016.....	74
Tableau 17: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le préscolaire selon le statut en 2015-2016.....	76
Tableau 18: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le primaire selon le milieu et le statut en 2015-2016	78
Tableau 19: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le secondaire selon le statut en 2015-2016.....	79
Tableau 20: Nombre et proportions des écoles électrifiées selon le degré d'enseignement, le milieu et le statut en 2015-2016	81
Tableau 21: Nombre et proportions des écoles ayant des cantines dans le primaire selon le statut et le milieu en 2015-2016.....	83

Tableau 22: Nombre et proportions des écoles ayant une clôture selon le degré d'enseignement, le milieu et le statut en 2015-2016	85
Tableau 23: Répartition des élèves du primaire par statut selon le mode de fonctionnement des groupes pédagogiques	95
Tableau 24: Calcul des points du profil rétention pseudo- longitudinal 2015-2016.....	99
Tableau 25: Evolution du nombre et de la proportion de redoublants de 2011-2012 à 2015-2016 au primaire	102
Tableau 26: Evolution de la proportion de redoublants dans le primaire selon le niveau d'études de 2011-2012 à 2015-2016.....	103
Tableau 27: Résultats au BAC de l'enseignement général par série et par sexe en 2016.....	111
Tableau 28: Répartition des CAFOP selon les zones géographiques de 2014-2015 à 2015-2016	112
Tableau 29: Répartition des CAFOP selon le statut et la capacité d'accueil de 2014-2015 à 2015-2016	113
Tableau 30: Répartition des élèves –maîtres selon le genre par CAFOP en 2015-2016	114
Tableau 31: Répartition des enseignants selon le statut du CAFOP et les effectifs élèves -maîtres en 2015-2016.....	116
Tableau 32: Répartition des salles de classe et des salles spécialisées selon l'état par CAFOP en 2015-2016	117
Tableau 33: Proportion d'analphabètes par région en Côte d'Ivoire en 2014.....	119
Tableau 34: Proportions des apprenants dans les centres d'alphabétisation par région en 2015-2016	120
Tableau 35: Répartition des animateurs selon le genre et le niveau	123
Tableau 36: Ratios apprenants / animateur par niveau.....	123
Tableau 37: Répartition des animateurs selon les diplômes académiques et le niveau d'alphabétisation en 2015-2016.....	124
Tableau 38: Répartition et proportion des centres d'alphabétisation selon les régions en 2015-2016.....	125
Tableau 39: Transfert par élève dans le secondaire général et technique et supérieur, en 2013.....	130
Tableau 40: Dépenses du MEN par élève, FCFA constants de 2014	131

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des effectifs élèves du Préscolaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	18
Graphique 2: Proportion des élèves du préscolaire selon l'âge.....	19
Graphique 3: Evolution des proportions d'élèves par sexe.....	19
Graphique 4: Proportion des élèves selon le niveau dans le préscolaire.....	19
Graphique 5: Proportion des élèves du préscolaire selon le statut de l'école.....	20
Graphique 6: Proportion des élèves selon le milieu.....	20
Graphique 7: Proportion des élèves du préscolaire par statut selon.....	20
Graphique 8: Evolution des effectifs élèves du primaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	21
Graphique 9: Proportion des effectifs élèves du primaire par niveau d'études.....	22
Graphique 10: Proportion des élèves en situation de retard scolaire par niveau d'études.....	23
Graphique 11: Proportion des élèves du primaire selon le sexe en 2015-2016.....	23
Graphique 12: Evolution de la proportion des filles au primaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	23
Graphique 13: Proportion des élèves par statut selon le milieu.....	24
Graphique 14: Proportion des élèves du primaire selon le milieu.....	24
Graphique 15: Evolution des effectifs élèves du secondaire général en 2015-2016.....	24
Graphique 16: Proportion des élèves par cycle en 2015-2016.....	24
Graphique 17: Proportion des élèves du 1er cycle selon l'âge en 2015-2016.....	25
Graphique 18: Proportion des élèves du 1er cycle selon le sexe en 2015-2016.....	25
Graphique 19: Proportion des élèves par niveau d'études au 1er cycle en 2015-2016.....	26
Graphique 20: Proportion des élèves par tranche d'âge dans le second cycle en 2015-2016.....	26
Graphique 21: Proportion des élèves selon le niveau et la série dans le 2nd cycle en 2015-2016.....	26
Graphique 22: Proportion des élèves par niveau selon la série au 2nd cycle en 2015-2016.....	27
Graphique 23: Proportion des élèves du 2nd cycle par tranche d'âge selon le sexe en 2015-2016.....	28
Graphique 24: Proportion des élèves du 2nd cycle par sexe.....	28
Graphique 25: Proportion des élèves selon le niveau et la série dans le 2nd cycle en 2015-2016.....	28
Graphique 26: Proportion des élèves par niveau selon la série au 2nd cycle en 2015-2016.....	29
Graphique 27: Proportion des élèves du 2nd cycle du secondaire selon le milieu en 2015-2016.....	29
Graphique 28: Proportion des élèves du 2nd cycle du secondaire selon le statut en 2015-2016.....	29
Graphique 29: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance dans le préscolaire selon le niveau d'études en 2015-2016.....	30
Graphique 30: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance selon le statut dans le primaire.....	31
Graphique 31: Proportion d'élèves sans extrait d'acte de naissance par statut selon le milieu dans le primaire.....	31

Graphique 32: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance selon le niveau d'études au primaire en 2015-2016.....	32
Graphique 33: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance par statut selon le milieu.....	32
Graphique 34: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance par DREN dans le primaire en 2015-2016.....	33
Graphique 35: Proportion des élèves vivant avec un handicap par type de handicap.....	34
Graphique 36: Proportion des élèves vivant avec un handicap par type de handicap selon le degré d'enseignement.....	34
Graphique 37:Proportion d'OEV par statut selon le degré d'enseignement en 2015-2016.....	35
Graphique 38:Evolution du nombre de cas de grossesse dans le primaire.....	36
Graphique 39: Répartition du nombre de grossesse par niveau en 2014-2015.....	36
Graphique 40: Proportion des filles en grossesse selon l'âge en 2014-2015.....	36
Graphique 41: Proportion des cas de grossesse selon le milieu dans le primaire en 2014-2015.....	37
Graphique 42: Répartition du nombre de cas de grossesse dans le primaire par DREN en 2014-2015.....	37
Graphique 43: Evolution du nombre de cas de grossesse dans le secondaire général de 2011-2012 à 2014-2015.....	38
Graphique 44: Répartition des cas de grossesse dans le secondaire selon l'âge en 2014-2015.....	39
Graphique 45: Répartition des cas de grossesse dans le secondaire en 2014-2015.....	39
Graphique 46: Evolution du TBA dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	41
Graphique 47: Evolution du TBA des filles et des garçons au primaire.....	41
Graphique 48: Taux Brut d'Accès dans le primaire par région en 2015-2016.....	42
Graphique 49: Evolution du TBS selon le sexe dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	44
Graphique 50: TBS par région dans le primaire en 2015-2016.....	45
Graphique 51: Evolution du TBS dans le 1er cycle du secondaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	46
Graphique 52: Répartition des enseignants du préscolaire par statut selon le milieu en 2015-2016.....	48
Graphique 53:Répartition des enseignants du préscolaire selon le milieu en 2015-2016.....	48
Graphique 54: Répartition des enseignants du primaire selon le milieu en 2015-2016.....	48
Graphique 55: Répartition des enseignants du primaire par statut selon le milieu en 2015-2016.....	48
Graphique 56: Proportions d'enseignantes dans le primaire par statut selon le milieu en 2015-2016.....	49
Graphique 57: Proportion des femmes dans le corps enseignant du primaire public par DREN en 2015-2016.....	49
Graphique 58: Proportion d'enseignantes par DREN au secondaire public en 2015-2016.....	50
Graphique 59: Répartition des enseignants du préscolaire par diplôme académique selon le statut.....	51
Graphique 60: Proportion des enseignants du public par sexe selon leur diplôme académique le plus élevé en 2015-2016.....	51

Graphique 61: Répartition des enseignants par diplôme pédagogique selon le statut en 2015-2016.....	52
Graphique 62: Répartition des enseignants du primaire par diplôme pédagogique selon le statut.	52
Graphique 63: Proportion des enseignants du primaire public par sexe selon le diplôme académique en 2015-2016.....	53
Graphique 64: Répartition des enseignants du primaire par diplôme pédagogique selon le statut en 2015-2016.....	53
Graphique 65: Répartition des enseignants du préscolaire par emploi en 2015-2016	54
Graphique 66: Proportion des enseignantes du préscolaire selon l'emploi en 2015-2016.....	54
Graphique 67: Répartition des enseignants du primaire par emploi en 2015-2016.....	55
Graphique 68: Proportion des enseignantes du primaire selon l'emploi en 2015-2016	55
Graphique 69: Répartition des enseignants du primaire public par emploi en 2015-2016.....	55
Graphique 70: Proportion des enseignantes selon l'emploi au secondaire public en 2015-2016.....	56
Graphique 71: Répartition des enseignants du secondaire public par emploi en 2015-2016.....	56
Graphique 72: Proportion des enseignantes au secondaire privé en 2015-2016.....	57
Graphique 73: Répartition des enseignants du secondaire privé en 2015-2016.....	57
Graphique 74: Répartition des écoles par milieu dans le préscolaire en 2015-2016.....	59
Graphique 75: Répartition des écoles préscolaires selon le statut dans le préscolaire en 2015-2015.....	59
Graphique 76: Proportion des écoles par statut dans le Primaire en 2015-2016.....	59
Graphique 77: Proportion des écoles par milieu dans le Primaire en 2015-2016	59
Graphique 78: Répartition des écoles selon le statut dans le secondaire en 2015-2016.....	60
Graphique 79: Evolution des écoles préscolaires selon le milieu de 2011-2012 à 2015-2016	61
Graphique 80: Evolution des écoles préscolaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016	61
Graphique 81: Evolution des écoles primaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016.....	62
Graphique 82: Evolution des écoles primaires selon le milieu de 2011-2012 à 2015-2016	62
Graphique 83: Evolution du nombre établissements secondaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016	63
Graphique 84: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le préscolaire par DREN en 2015-2016.....	64
Graphique 85: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le préscolaire par DREN, en 2015-2016	64
Graphique 86: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le primaire par DREN, en 2015-2016.....	66
Graphique 87: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le primaire par DREN, en 2015-2016	66
Graphique 88: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le Secondaire par DREN, en 2015-2016.....	68

Graphique 89: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le Secondaire par DREN, en 2015-2016.....	68
Graphique 90: Proportions des écoles préscolaires ayant des lave-mains fonctionnels par DREN en 2015-2016.....	70
Graphique 91: Proportions des écoles primaires ayant des lave-mains fonctionnels par DREN en 2015-2016.....	71
Graphique 92: Proportions des écoles préscolaires ayant des latrines fonctionnelles par DREN en 2015-2016.....	73
Graphique 93: Proportions des écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles par DREN en 2015-2016.....	74
Graphique 94: Proportions des établissements ayant des latrines fonctionnelles dans le secondaire par DREN en 2015-2016.....	75
Graphique 95: proportions des écoles ayant des points d'eau dans le préscolaire par DREN en 2015-2016	77
Graphique 96: proportions des écoles ayant des points d'eau dans le primaire par DREN en 2015-2016....	78
Graphique 97: Proportions des écoles ayant des points d'eau dans le secondaire par DREN en 2015-2016	79
Graphique 98: proportions des écoles électrifiées dans le primaire par DREN en 2015-2016.....	82
Graphique 99: Proportions des écoles ayant des cantines fonctionnelles dans le primaire par DREN en 2015-2016.....	84
Graphique 100: proportions des écoles ayant une clôture dans le primaire par DREN en 2015-2016.....	86
Graphique 101: Ratio élèves/salle de classe au préscolaire selon le statut en 2015-2016.....	87
Graphique 102: Evolution de la taille des classes au préscolaire en 2015-2016.....	88
Graphique 103: Ratio élèves/salles de classe au primaire en 2015-2016.....	89
Graphique 104: Ratio élèves/salles de classe au primaire.....	90
Graphique 105: Evolution de la taille des salles de classe au primaire en 2015-2016.....	91
Graphique 106: Ratio élèves/groupe pédagogique au secondaire 1er cycle.....	91
Graphique 107: Ratio élèves/groupe pédagogique au secondaire 1er cycle par DREN en 2015-2016.....	92
Graphique 108: Ratio élèves/maître au primaire en 2015-2016.....	93
Graphique 109: Ratio élèves/maître au primaire par DREN en 2015-2016.....	94
Graphique 110: Evolution du ratio élèves/maître au primaire.....	95
Graphique 111: Répartition des groupes pédagogiques selon le mode de fonctionnement au primaire en 2015-2016.....	96
Graphique 112: Evolution du taux d'achèvement du primaire par sexe de 2010-2011 à 2015-2016.....	97
Graphique 113: Evolution du taux d'achèvement du premier cycle du secondaire de 2010-2011 à 2015-2016.....	98

Graphique 114: Evolution du taux d'achèvement du second cycle du secondaire de 2010-2011 à 2015-2016	98
Graphique 115: Profils pseudo-longitudinaux de rétention de 2011-2012, 2014-2015 et de 2015-2016....	100
Graphique 116: Taux de promotion de 2014-2015 et 2015-2016.	101
Graphique 117: Evolution des taux transition du CM2 à la 6ème et de la 3ème en 2nde de 2011-2012 à 2014-2015.....	101
Graphique 118: Evolution de la proportion de redoublants selon le sexe dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016.....	102
Graphique 119: Proportion des redoublants dans le secondaire en 2015-2016	103
Graphique 121: Evolution du taux de redoublement dans le primaire selon le sexe de 2010-2011 à 2014-2015.....	104
Graphique 120: Evolution du taux de redoublement dans le primaire de 2010-2011 à 2014-2015	104
Graphique 122: Taux de redoublement dans le primaire en 2014-2015 par milieu et par statut de l'école	105
Graphique 123: Taux de redoublement dans le primaire en 2014-2015 par sexe selon le statut de l'école	105
Graphique 124: Evolution du taux de redoublement par niveau dans le primaire de 2011-2012 à 2014-2015	106
Graphique 125: Taux de redoublement par niveau d'études au secondaire en 2014-2015.	107
Graphique 126: Evolution du taux de réussite au CEPE de 2011 à 2016	107
Graphique 127 : Résultats au CEPE par DREN en 2016	108
Graphique 128: Evolution du taux de réussite au BEPC de 2011 à 2016	109
Graphique 129: Résultats au BEPC par DREN en 2016.....	110
Graphique 130: Evolution du taux de réussite au BAC de 2011 à 2016.....	111
Graphique 131: Répartition des élèves –maîtres par tranches d'âge en 2015-2016.....	114
Graphique 132: Répartition des enseignants des CAFOP par discipline en 2015-2016.....	115
Graphique 133: Ratio élèves-maîtres/salle de classe par CAFOP en 2015-2016	117
Graphique 134: Proportions des apprenants par tranches d'âge dans les centres d'alphabétisation en 2015-2016.....	121
Graphique 135: Proportions des apprenantes par tranches d'âge	121
Graphique 136: proportions des apprenants selon la nature de la localité d'implantation des centres d'alphabétisation.....	122
Graphique 137: Proportions des apprenants par niveau d'alphabétisation en 2015-2016.....	123
Graphique 138: Proportion d'animateurs ayant reçu une formation en alphabétisation et disposant de matériel, de manuel et de guide pédagogiques en 2015-2016.....	125
Graphique 139:Proportion des centres d'alphabétisation selon le cadre en 2015-2016	126
Graphique 140: Proportion des centres d'alphabétisation selon le type d'initiative en 2015-2016	126

Graphique 141: Dépenses courantes du MEN par nature en %, 2011-2015	128
Graphique 142: La répartition des dépenses du MEN par type et par niveau en faveur du primaire pour les dépenses courantes et du secondaire 1er cycle pour les dépenses d'investissement.	129
Graphique 143: Dépenses en % par niveau selon la nature en 2014.....	129
Graphique 144: Part des dépenses des ménages dans le financement total d'éducation	132
Graphique 145: Dépenses moyennes des familles par enfant par niveau, 2008 et 2014, Fcfa en valeur monétaire de 2013	132
Graphique 146: Décomposition du coût unitaire moyen par poste de dépense et niveau d'études, 2014.	133

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CAFOP	Centre d'Animation et Formation Pédagogique
CPU	Cours Préparatoire Unique
CP1	Cours Préparatoire 1 ^{ère} année
CP2	Cours Préparatoire 2 ^{ème} année
CEU	Cours Elémentaire Unique
CE1	Cours Elémentaire 1 ^{ère} année
CE2	Cours Elémentaire 2 ^{ème} année
CM1	Cours Moyen 1 ^{ère} année
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} année
DDEN	Direction Départementale de l'Education Nationale
DIS	Diplôme d'Instituteur Stagiaire
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
EP	Educateur Préscolaire
EPA	Educateur Préscolaire Adjoint
IA	Instituteur Adjoint
IO	Instituteur Ordinaire
IS	Instituteur Stagiaire
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
MEN	Ministère de l'Education Nationale
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TAS	Taux d'Achèvement du Secondaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation

INTRODUCTION GENERALE

« La bonne éducation de la jeunesse est le garant le plus sûr de la prospérité d'un état. » disait Axel OXENSTIERN dans *REFLEXION SUR L'EDUCATION*. En effet, l'éducation permet à chacun d'accéder aux connaissances et aux compétences nécessaires pour s'épanouir individuellement et participer effectivement à la vie sociale. De ce fait, l'éducation devient un droit à la fois fondamental et vital pour le développement économique, social et culturel de toutes les sociétés.

C'est pourquoi, au sommet sur le Développement Durable le 25 septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont la Côte d'Ivoire ont adopté un nouveau programme comportant 17 objectifs au nombre desquels figure celui relatif à l'éducation. Cet objectif stipule la nécessité d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Soucieux du respect de ses engagements internationaux et conscient du fait qu'une jeunesse bien éduquée et bien formée est le gage d'un avenir prometteur et qu'une éducation de qualité est indispensable à l'émergence d'un ivoirien nouveau, le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA a pris la décision de rendre l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, dès la rentrée scolaire 2015-2016. Dès lors, il revient aux parents et surtout à l'Etat le devoir de garantir l'accès et le maintien à l'école de tous les enfants de cette tranche d'âge. La mise en œuvre de cet important projet nécessite des réformes et des investissements à court, moyen et long terme. A cet effet, le gouvernement appuyé par les partenaires au développement et les collectivités redouble d'efforts pour notamment :

- accroître l'offre d'éducation dans les différents degrés d'enseignement de sorte à rapprocher l'école des populations ;
- améliorer l'encadrement des élèves par le recrutement et la formation initiale et continue des enseignants en vue de relever le défi de la qualité ;
- pérenniser les cantines scolaires surtout en zone rurale pour assurer le maintien des élèves à l'école.

L'objectif du présent rapport est d'analyser les données collectées lors de l'enquête statistique 2015-2016 effectuée dans les écoles et établissements de Côte d'Ivoire. Cette année, l'analyse met un accent particulier sur l'état du système éducatif en rapport avec la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). Elle comporte les points suivants :

- ✓ La population scolaire ;
- ✓ Le personnel enseignant ;
- ✓ Les infrastructures et les commodités ;
- ✓ L'environnement pédagogique ;
- ✓ La qualité et les performances du système éducatif ;
- ✓ Les CAFOP ;
- ✓ L'alphabétisation ;
- ✓ Les dépenses et le coût de l'éducation.

CHAPITRE I : ANALYSE DE LA POPULATION SCOLAIRE

L'évaluation de la capacité d'un système éducatif à assurer l'accès et le maintien de tous les enfants d'âge scolaire à l'école passe par la prise en compte du rapport entre la population scolarisée, c'est-à-dire celle qui fréquente effectivement les écoles et la population scolarisable, autrement dit celle ayant l'âge requis pour y être. En effet, ces deux variables sont indispensables pour une meilleure appréciation des indicateurs de scolarisation. Aussi apparaît-il opportun de présenter leurs spécificités.

I-1 La population scolarisable

Les données relatives à la population scolarisable, au titre de l'année scolaire 2015-2016, sont issues d'une projection faite sur la base des données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué en 2014 par l'Institut National de la Statistique(INS).

De toutes les données démographiques fournies selon les tranches d'âge, ce sont celles liées à la tranche d'âge de trois à dix-huit ans qui sont utilisées par le Ministère de l'Education Nationale. En effet, ces données servent de dénominateur aux calculs des indicateurs. Selon cette projection, la population scolarisable en 2015-2016 est estimée à 9 139 847. Il faut toutefois préciser que le MEN n'est pas la seule structure accueillant toute cette population. Le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE) à travers les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) ainsi que les Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) et celui de l'Enseignement Technique et Professionnel par le biais des centres de formation, des lycées techniques et professionnels, accueillent également une partie des enfants de cette tranche d'âge.

Tableau 1: Population scolarisable en Côte d'Ivoire en 2015

<i>Age et Tranche d'âge</i>	<i>Niveau d'étude équivalent</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Ensemble</i>
3 ans	PS	348 776	324 794	673 570
Total 3 à 5ans	Pré-scolaire	1 023 021	952 676	1 975 697
6 ans	CP1	325 815	303 412	629 227
11 ans	CM2	290 857	270 857	561 714
Total 6 à 11ans	Primaire	1 848 429	1 721 329	3 569 758
12 ans	6ème	284 328	264 778	549 106
15 ans	3ème	265 610	247 347	512 957
Total 12 à 15ans	1er Cycle	1 099 595	1 023 985	2 123 580
16 ans	Seconde	259 649	241 795	501 444
18 ans	Terminale	248 124	231 063	479 187
Total 16 à 18ans	2nd Cycle	761 595	709 227	1 470 822
Total 12 à 18ans	Secondaire	1 861 190	1 733 212	3 594 402

Source : INS, RGPH 2014 et projections

Sur cette population censée être dans les différentes structures d'éducation, combien sont les enfants de la tranche d'âge de trois à dix-huit ans qui sont inscrits dans les différents degrés d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale ?

I-2 La population scolarisée

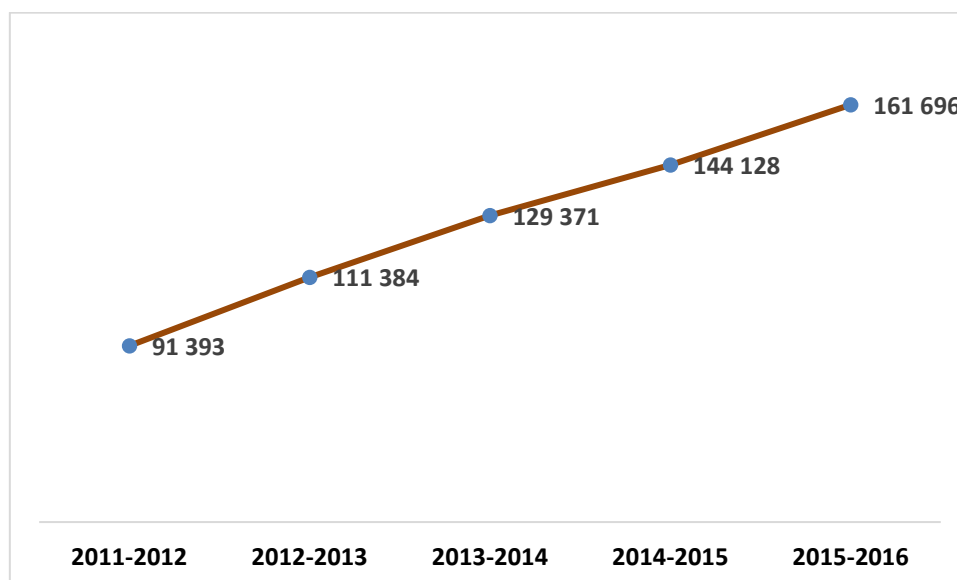
En 2015-2016, la population totale des élèves inscrits dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires sous la tutelle du MEN s'élève à 5 400 789, soit 351 293 élèves de plus que l'année scolaire 2014-2015. Ce qui équivaut à une augmentation d'environ 7%. Cette population scolarisée représente 59,1% des enfants en âge d'être à l'école.

L'analyse de la population scolarisée se fera selon les degrés d'enseignement et en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'études des élèves, du statut et du milieu de leur école.

I-2-1 Le préscolaire

Le préscolaire, considéré jusque-là comme un phénomène urbain et réservé à une élite, prend de plus en plus de l'ampleur et se vulgarise. En effet, en 2015-2016, 161 696 élèves y sont scolarisés contre 144 128 en 2014-2015, soit une évolution de 12,2%. En outre, le taux d'accroissement moyen annuel de la population scolarisée dans ce degré d'enseignement s'élève à 15,3% sur la période allant de 2011-2012 à 2015-2016 alors que celui de la population scolarisable (3 à 5 ans) n'est que de 1,9% sur la même période.

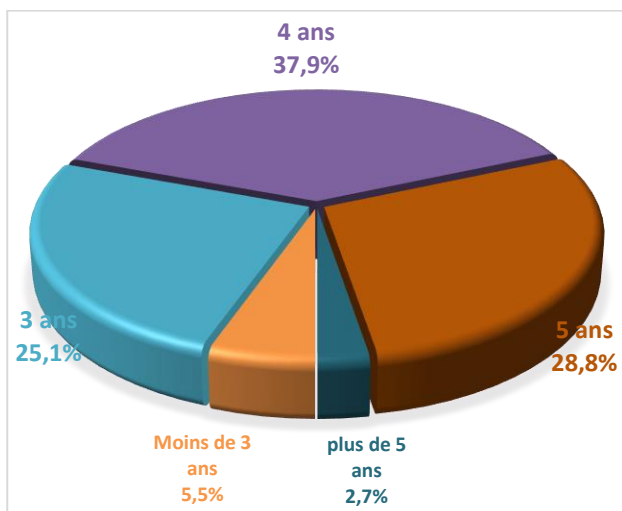
Graphique 1: Evolution des effectifs élèves du Préscolaire de 2011-2012 à 2015-2016



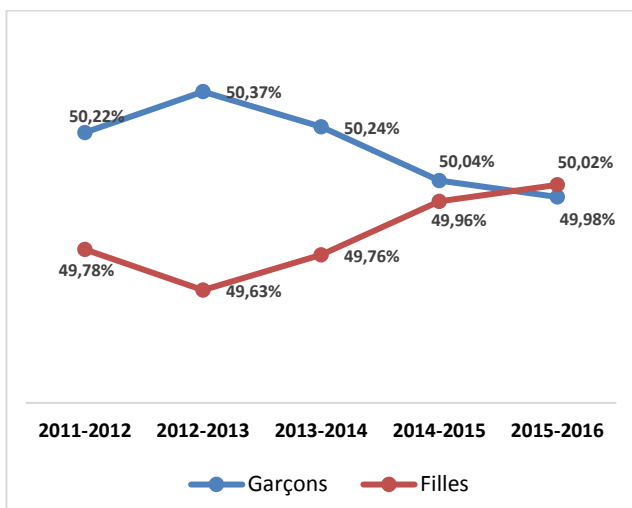
Pour l'entrée au préscolaire, la tranche d'âge légal est de 3 à 5 ans. Cependant, ce degré d'enseignement accueille des enfants dont l'âge n'est pas conforme à la norme. 8,2% des élèves sont concernés. Ils sont soit en situation de scolarisation précoce c'est-à-dire qu'ils ont moins de 3 ans (5,5%), soit en situation de scolarisation tardive, plus de 5 ans (2,7%). Les élèves ayant 4 ans sont les plus nombreux. Ils représentent plus du tiers (37,9%) de l'effectif total (**Graphique 2**).

La répartition des élèves suivant le sexe en 2015-2016 indique que les filles sont légèrement plus nombreuses (50,02%) que les garçons contrairement aux années antérieures (**Graphique 3**).

Graphique 2: Proportion des élèves du préscolaire selon l'âge

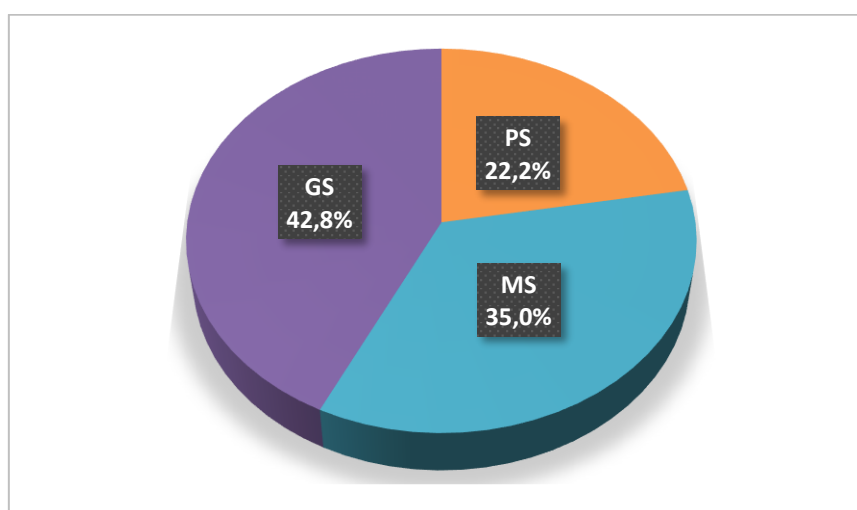


Graphique 3: Evolution des proportions d'élèves par sexe



Trois sections accueillent les élèves du préscolaire : la Petite (PS), la Moyenne (MS) et la Grande (GS). La répartition des élèves selon les sections montre que le nombre d'élèves du niveau supérieur (GS) est plus élevé que celui du niveau inférieur (PS). En effet, la GS, avec 69 207 élèves renferme 42,8% des effectifs élèves du préscolaire contre 35% pour la MS et 22,2% pour la PS. Cette situation s'explique par l'accès direct de certains enfants en moyenne ou en grande section.

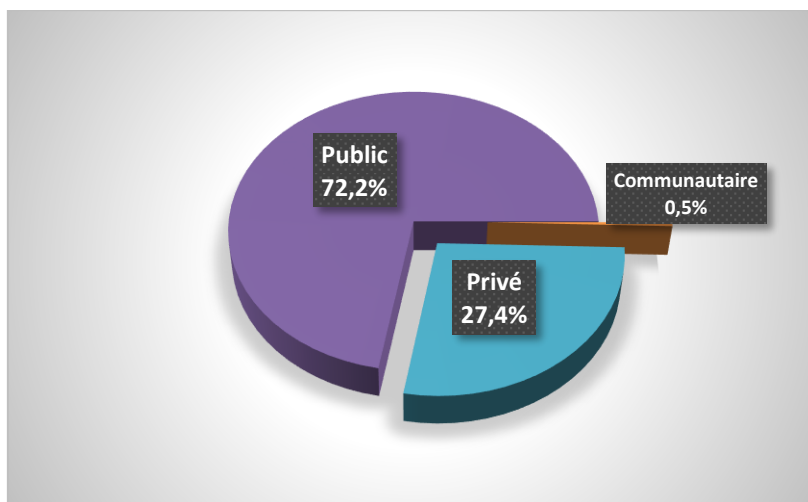
Graphique 4: Proportion des élèves selon le niveau dans le préscolaire



La majorité (72,2%) des élèves du préscolaire fréquente les écoles publiques. Cette proportion est en hausse par rapport à celle de l'année scolaire précédente qui était de 70,9%. La progression de

la part du public s'est faite au détriment de celle du privé qui passe de 28,6% de 2014-2015 à 27,4% en 2015-2016. Par contre, la part du communautaire reste inchangée (0,5%) (**Graphique 5**).

Graphique 5: Proportion des élèves du préscolaire selon le statut de l'école

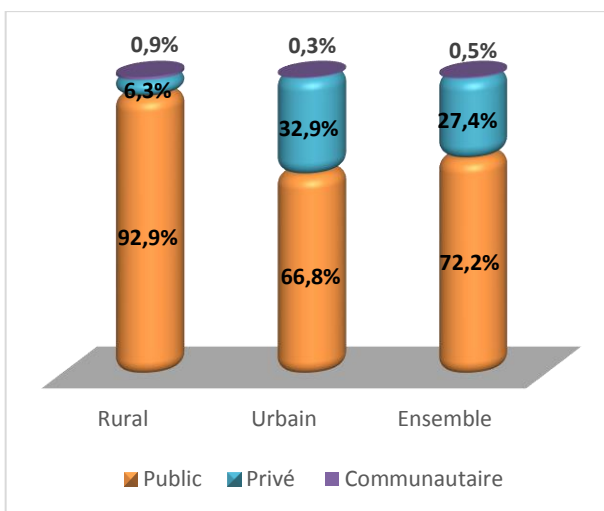
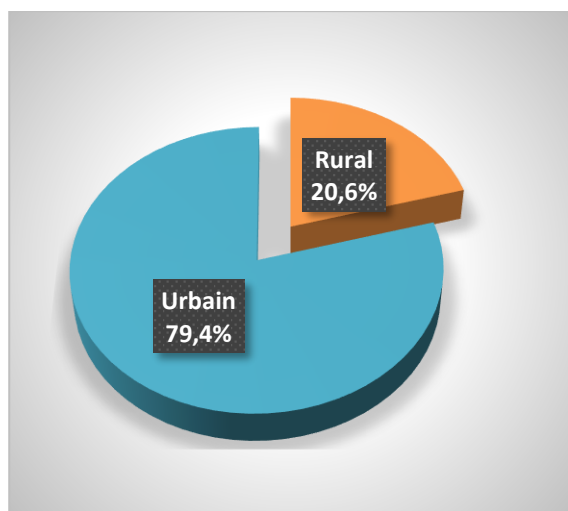


La préscolarisation poursuit sa progression dans le milieu rural. En effet, la proportion d'élèves y est passée de 19,4% en 2014-2015 à 20,6% en 2015-2016, soit une hausse de 1,2 point. En dépit de cette évolution, le milieu urbain abrite plus des ¾ de l'effectif total.

En milieu rural, 92,9% des élèves sont inscrits dans les écoles publiques. Cette proportion est moins importante en milieu urbain (66,8%) où le privé occupe une part beaucoup plus grande (32,9%). Le fait que les citoyens comprennent la nécessité de la préscolarisation pourrait expliquer ce constat.

Graphique 6: Proportion des élèves selon le milieu

Graphique 7: Proportion des élèves du préscolaire par statut selon le milieu

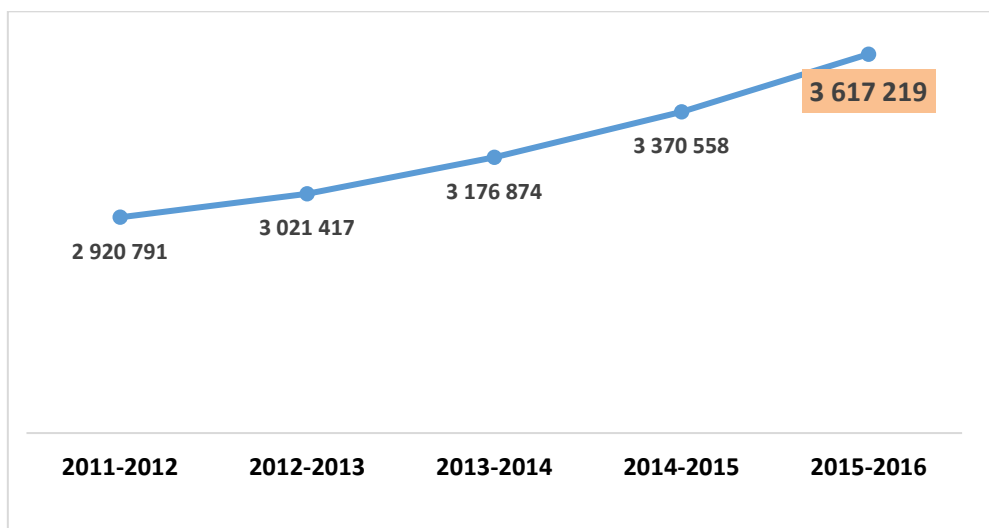


I-2-2 Le primaire

La loi n° 2015-635 du 17 septembre portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement en son article 2-1 stipule : « dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de six à seize ans ». Cette loi fait donc du cycle primaire une étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève dans le système éducatif ivoirien puisque l'âge légal d'entrée dans ce degré d'enseignement est de six ans.

Au titre de l'année scolaire 2015-2016, le cycle primaire accueille 3 617 219 élèves. Cet effectif connaît une hausse de 7,3% par rapport à celui de l'année scolaire précédente 2014-2015. Cette tendance haussière s'observe de 2011-2012 à 2015-2016 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 5,5%.

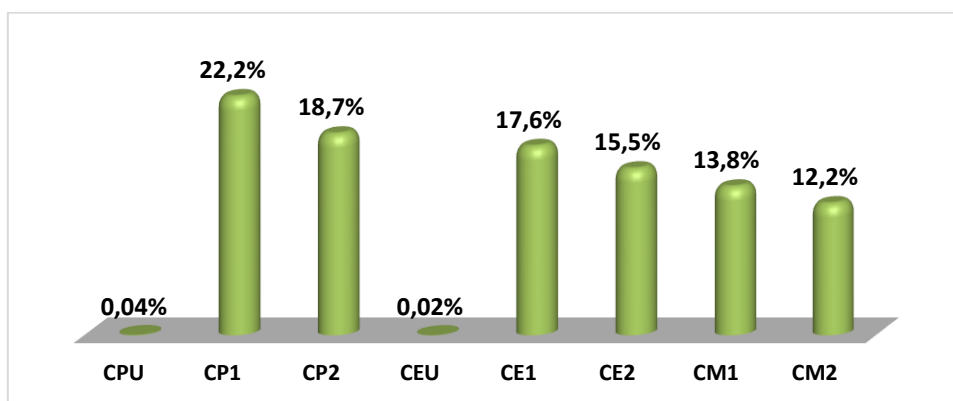
Graphique 8: Evolution des effectifs élèves du primaire de 2011-2012 à 2015-2016



Le cycle primaire comporte six niveaux d'études : le CP1, le CP2, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. A ces niveaux, il faut ajouter le CPU et le CEU.

La répartition des 3 617 219 élèves selon le niveau d'études révèle qu'au fur et à mesure que l'on avance en niveau, le nombre d'élèves diminue. Le redoublement et les abandons en seraient les raisons. Les élèves du CP1 représentent près du quart (22,2%) de l'effectif total alors que la proportion de ceux du CM2 est de 12,2%. Les niveaux de rattrapage (CPU, CEU) représentent une infime partie des élèves, respectivement 0,04% et 0,02%.

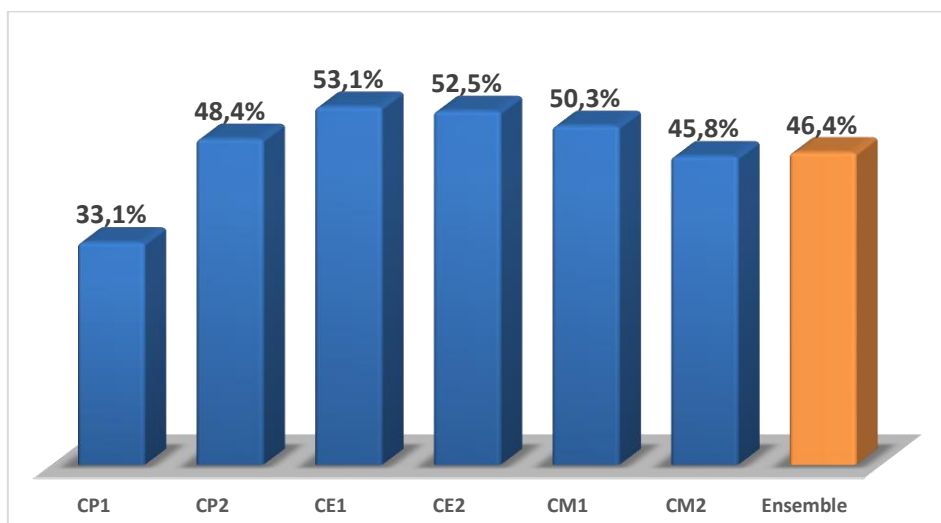
Graphique 9: Proportion des effectifs élèves du primaire par niveau d'études.



En Côte d'Ivoire, la tranche d'âge réglementaire pour fréquenter l'école primaire est de 6 à 11 ans. L'âge de 6 ans correspond à l'entrée au CP1 et celui de 11 ans à l'achèvement au CM2. Toutefois, l'âge de certains élèves ne respecte pas la norme. Ainsi, 2,7% de l'ensemble des élèves du primaire ont moins de 6 ans et 10,5% ont 12 ans et plus. Par ailleurs, l'analyse de l'âge des élèves selon leur niveau d'études révèle que certains sont en situation de retard scolaire.

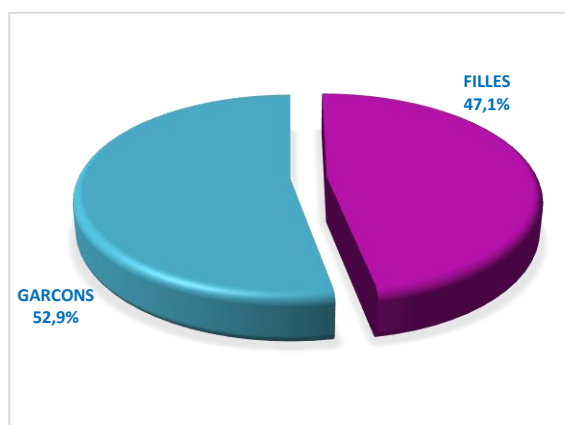
Le retard scolaire au primaire s'apprécie par rapport à un cursus normal (c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au CP1 à six ans et atteint le CM2 à onze ans). Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. Le retard scolaire est par conséquent le retard d'un élève par rapport à son niveau prévu. Il peut être provoqué par un ou des redoublements ou une entrée tardive dans le système scolaire. Dans l'ensemble 46,4% des élèves sont en situation de retard scolaire. Cette proportion ne tient pas compte des élèves en cours uniques (CPU et CEU) qui ne sont pas soumis à la réglementation d'âge. Trois niveaux d'études (CE1, CE2 et CM1) ont plus de la moitié de leur effectif en situation de retard scolaire. Environ le tiers (33,1%) des élèves du CP1 est concerné par cette situation.

Graphique 10: Proportion des élèves en situation de retard scolaire par niveau d'études.

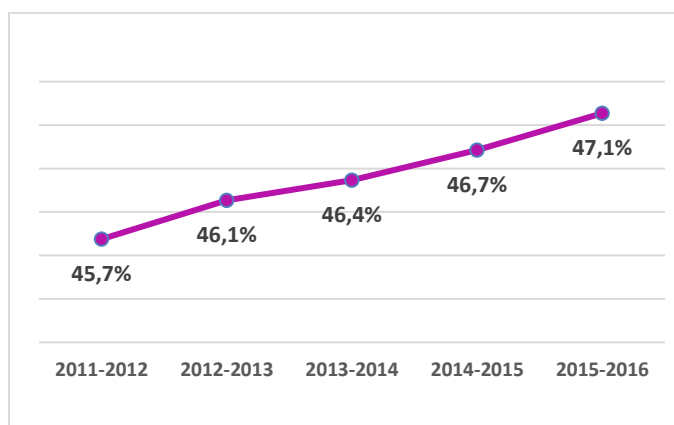


La répartition des élèves selon le sexe dans le primaire révèle la supériorité numérique des garçons. Leur proportion est de 52,9 % contre 47,1 % pour les filles en 2015-2016 (**Graphique 11**). Toutefois, grâce aux actions combinées du gouvernement et des partenaires du système éducatif en faveur des filles, leur proportion s'accroît d'année en année. Elle est passée de 45,7% en 2011-2012 à 47,1% en 2015-2016, soit une hausse de 1,4 point sur la période (**Graphique 12**).

Graphique 11: Proportion des élèves du primaire selon le sexe en 2015-2016



Graphique 12: Evolution de la proportion des filles au primaire de 2011-2012 à 2015-2016



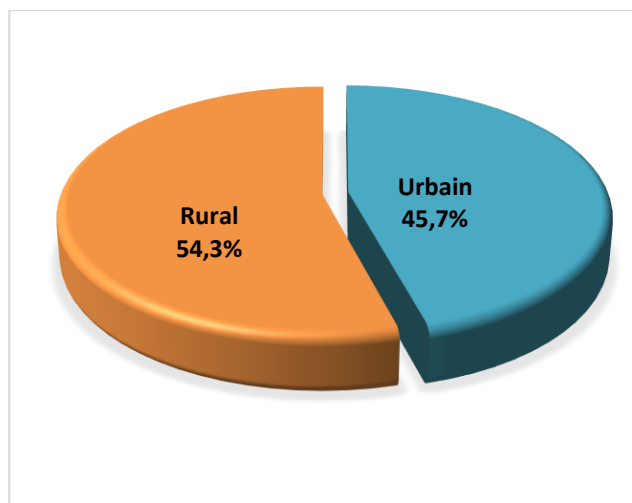
En observant la situation des élèves selon le statut dans le primaire en 2015-2016, l'on se rend compte que le public renferme la grande majorité des élèves (84,7%). Le privé et le communautaire participent à l'éducation respectivement à hauteur de 13,0% et de 2,3%. La part d'élèves fréquentant les écoles primaires publiques connaît une hausse de 0,3 point par rapport à l'année scolaire 2014-2015. Cette augmentation pourrait s'expliquer par la communication faite dans le cadre de la PSO.

La répartition des élèves selon le milieu montre que plus de la moitié (54,3%) d'entre eux sont en milieu rural. Toutefois, cette proportion connaît un recul par rapport à 2014-2015 où elle valait

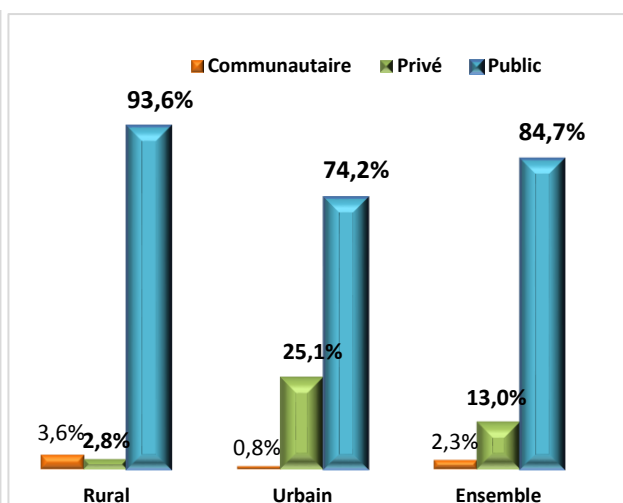
54,8%. Ce léger recul, loin d'exprimer une baisse des effectifs élèves en zone rurale, est plutôt le signe d'une urbanisation croissante (*Taux d'urbanisation en Côte d'Ivoire : 1998 ; 42,5% et 2014 ; 50,3%.* Source INS)

En milieu urbain, les écoles primaires privées accueillent le quart (25,1%) des élèves tandis qu'en milieu rural, cette proportion est de 2,8%.

Graphique 14: Proportion des élèves du primaire selon le milieu



Graphique 13: Proportion des élèves par statut selon le milieu

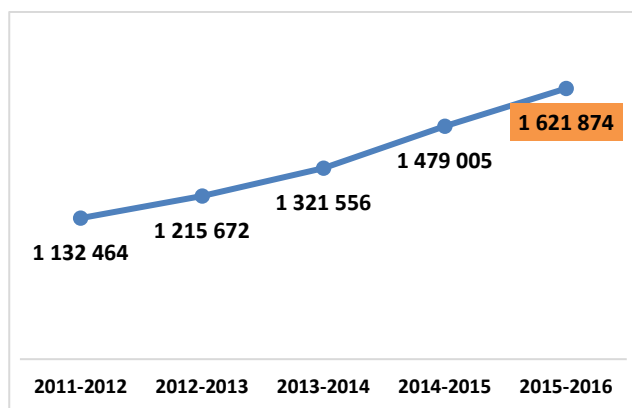


I-2-3 Le secondaire

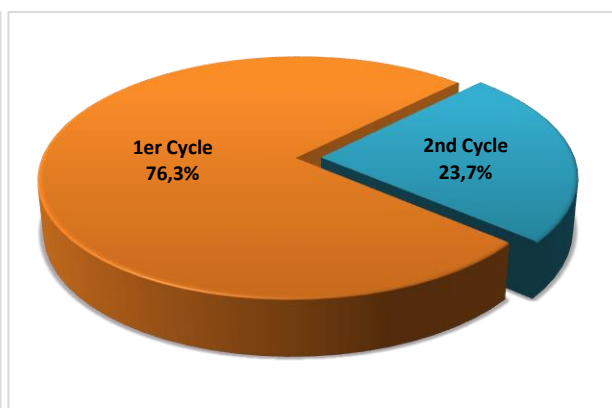
Pour l'année scolaire 2015-2016, l'enseignement secondaire général enregistre une hausse de 9,7% de son effectif élèves, passant de 1 479 005 en 2014-2015 à 1 621 874 élèves en 2015-2016 (Graphique 15).

Le secondaire général est le deuxième degré d'enseignement du système éducatif. Il est subdivisé en deux cycles : le premier et le second cycle. Le premier cycle, avec 1 237 030 élèves, renferme plus des $\frac{3}{4}$ (76,3%) des élèves (Graphique 16).

Graphique 15: Evolution des effectifs élèves du secondaire général en 2015-2016



Graphique 16: Proportion des élèves par cycle en 2015-2016

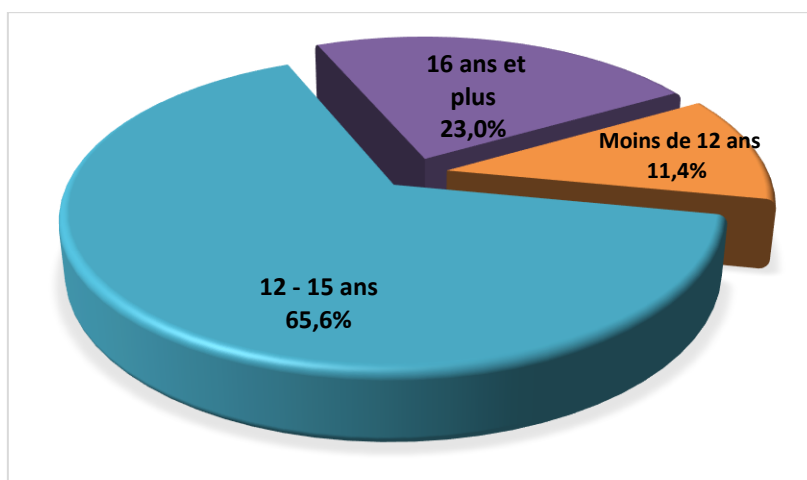


Le premier cycle comporte quatre niveaux : la 6^{ème}, la 5^{ème}, la 4^{ème} et la 3^{ème}. La fin de ce cycle est ponctuée par l'examen du BEPC.

En 2015-2016, le premier cycle du secondaire compte 1 237 030 élèves contre 1 126 919 élèves en 2014-2015 ; ce qui correspond à une hausse de 110 111 élèves, soit 9,8%.

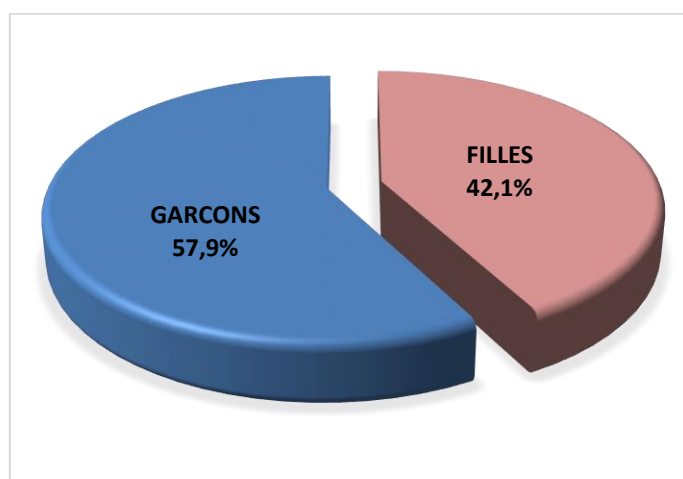
La tranche d'âge légal pour fréquenter le 1^{er} cycle du secondaire est de 12 à 15 ans. Cependant, un peu plus du tiers (34,4%) des élèves ne respectent pas cette règle. En effet, 11,4% des élèves ont moins de 12 ans. Ceux âgés de 16 ans et plus, représentent plus du double de ceux de moins de 12 ans (**Graphique 17**).

Graphique 17: Proportion des élèves du 1er cycle selon l'âge en 2015-2016



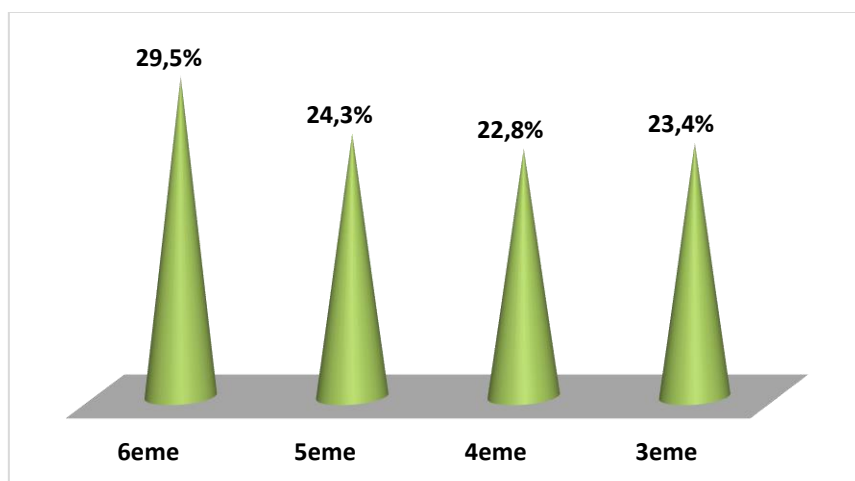
Dans ce cycle, l'on dénombre 521 053 élèves filles soit 42,1% de l'effectif. Même si leur proportion est inférieure à celle des garçons (57,9%), leur nombre connaît une augmentation plus importante que celui des garçons. En effet, de 2011-2012 à 2015-2016, l'effectif des filles a connu un taux d'accroissement moyen annuel de 12,8% contre 10,5% pour les garçons. Cette hausse importante est liée aux actions de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille.

Graphique 18: Proportion des élèves du 1er cycle selon le sexe en 2015-2016



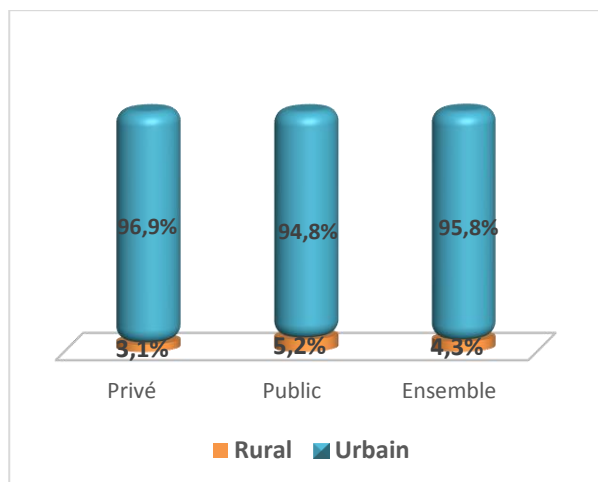
La classe de 6^{ème}, porte d'entrée du secondaire, accueille le plus grand nombre d'élèves au premier cycle. 29,5% des élèves y sont inscrits. De plus, l'on constate que le nombre d'élèves décroît de ce niveau d'études jusqu'à la classe de 4^{ème}. En classe de 3^{ème}, l'effectif est plus élevé qu'en classe de 4^{ème}. Ce fait s'explique par un nombre élevé de redoublants en fin de cycle à cause des échecs à l'examen du BEPC. A ceux-ci s'ajoutent les élèves admis à l'examen mais n'ayant pas obtenu la moyenne d'orientation en seconde.

Graphique 19: Proportion des élèves par niveau d'études au 1er cycle en 2015-2016

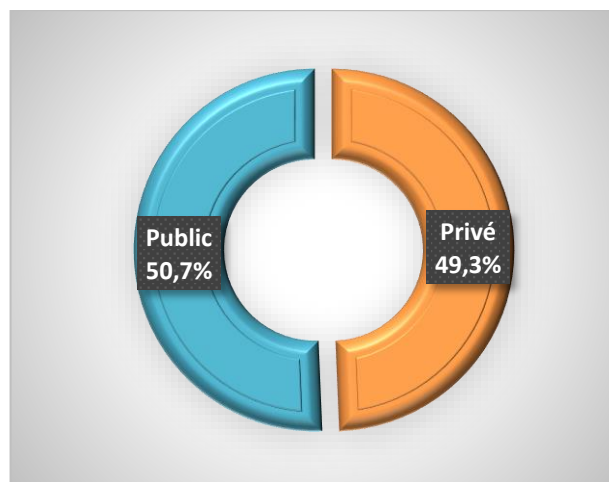


Au premier cycle du secondaire, la quasi-totalité (95,8%) des élèves fréquente les établissements implantés en milieu urbain quel que soit leur statut (**Graphique 20**). Les établissements privés (49,3%) reçoivent pratiquement autant d'élèves que les établissements publics (50,7%). Toutefois, bon nombre d'élèves du privé ont été affectés par l'Etat à qui incombe leur prise en charge.

Graphique 20: Proportion des élèves par tranche d'âge dans le second cycle en 2015-2016



Graphique 21: Proportion des élèves selon le niveau et la série dans le 2nd cycle en 2015-2016.



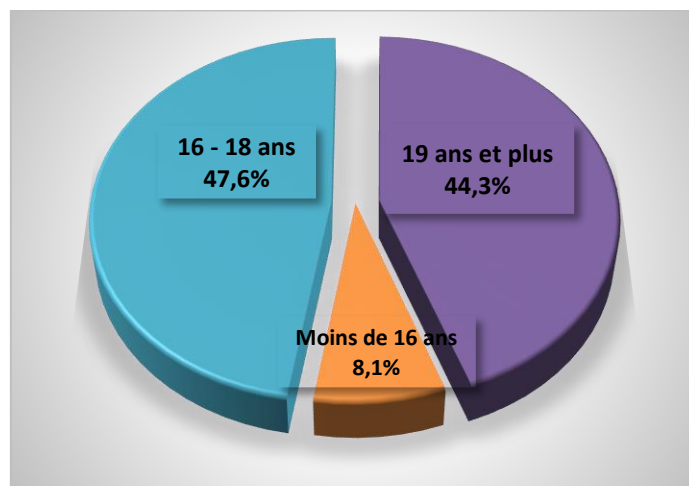
Le **second cycle** débute par la classe de seconde. En fonction de leurs potentialités dans les disciplines littéraires ou scientifiques, les élèves sont soit orientés dans une série scientifique (C), soit orientés dans une série littéraire (A).

Pour cette année scolaire l'analyse des données relatives à ce cycle ne portera que sur l'enseignement général, l'enseignement technique n'étant plus rattaché au MEN. En plus des séries évoquées, l'on compte au second cycle 03 niveaux d'études : la seconde (2^{nde}), la première (1^{ère}) et la terminale (Tle).

En 2015-2016, 384 844 élèves ont été recensés dans ce cycle, soit 32 758 élèves de plus que l'année scolaire précédente, ce qui équivaut à une hausse de 9,3%.

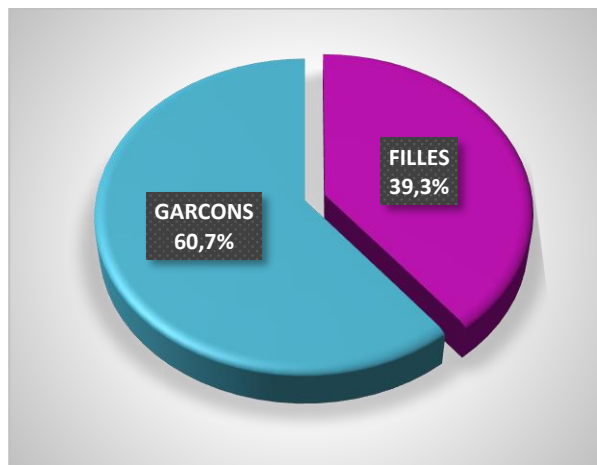
La tranche d'âge légale des élèves au 2nd cycle est de 16 à 18 ans. Moins de la moitié (47,6%) des élèves respecte cette norme ; 44,3% ont 19 ans et plus.

Graphique 22: Proportion des élèves par niveau selon la série au 2nd cycle en 2015-2016

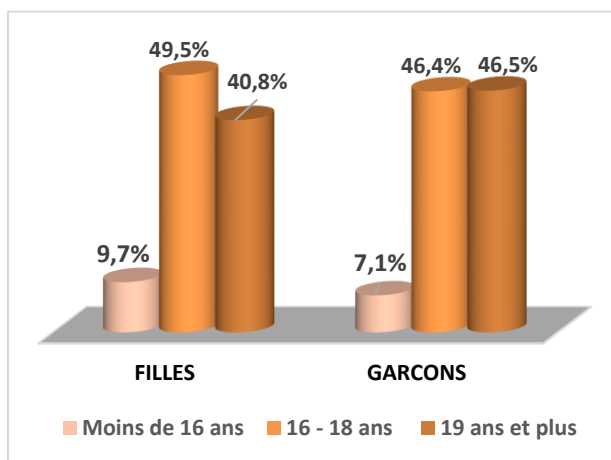


Dans le second cycle, 60,7% des élèves sont des garçons. Ils sont donc plus nombreux que les filles. Globalement, les filles sont relativement moins âgées que les garçons. En effet, 9,7% d'entre elles ont moins de 16 ans tandis que chez les garçons, les élèves de cette tranche d'âge ne représentent que 7,1%. De plus les filles âgés de 19 ans et plus représentent 40,8% de l'ensemble des filles alors que la proportion de garçons de cette tranche d'âge équivaut à 46,5%. Les garçons sont donc plus concentrés dans les tranches d'âge les plus élevées et les filles dans les tranches d'âge les moins élevées.

Graphique 24: Proportion des élèves du 2nd cycle par sexe

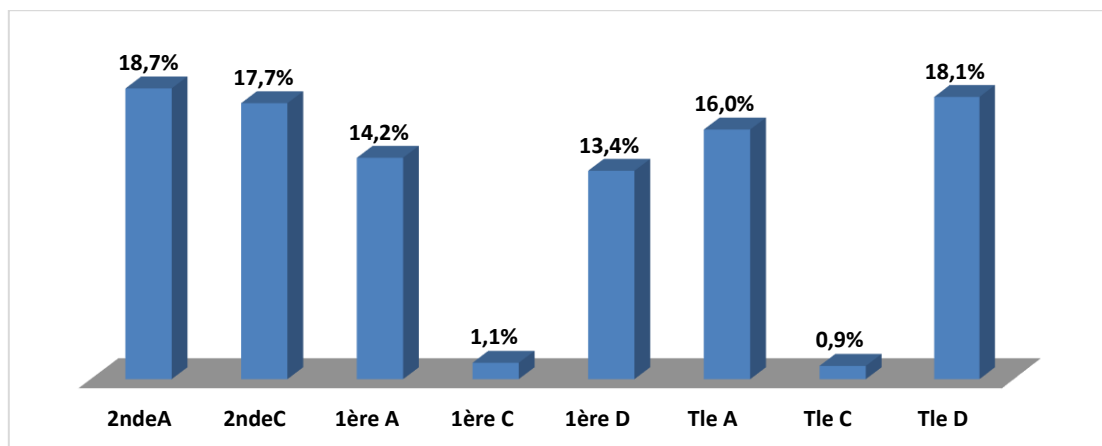


Graphique 23: Proportion des élèves du 2nd cycle par tranche d'âge selon le sexe en 2015-2016



La répartition des élèves du second cycle selon le niveau d'études indique que les élèves inscrits en seconde sont les plus nombreux. Ils constituent 36,4% de l'ensemble des élèves ; suivent les élèves de la terminale (35%) et enfin viennent ceux de la première (28,6%). La supériorité numérique des élèves de terminale par rapport à ceux de la première est due à la présence des redoublants.

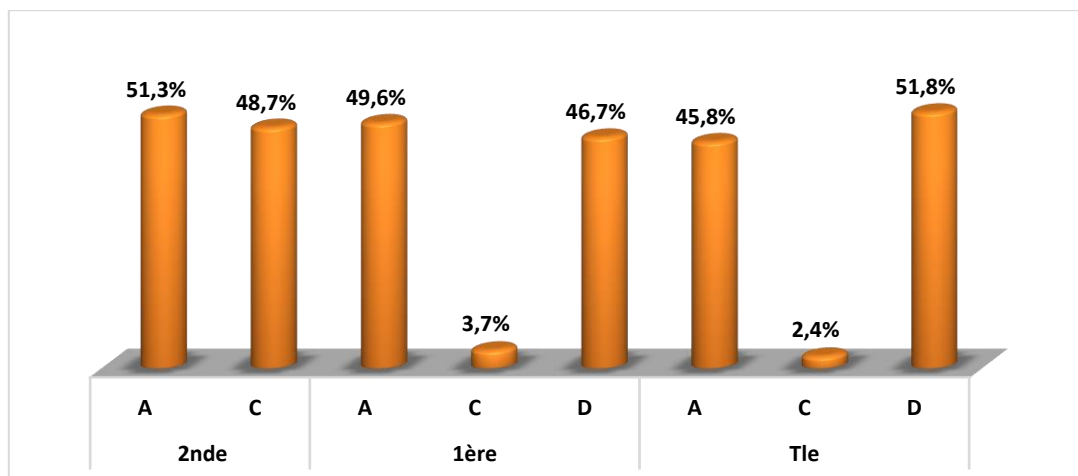
Graphique 25: Proportion des élèves selon le niveau et la série dans le 2nd cycle en 2015-2016



Dans l'ensemble du second cycle, plus de la moitié des élèves (51,1%) est inscrite dans les séries scientifiques (C et D). Toutefois, en 2^{nde}, cette année, contrairement à l'année précédente, la proportion des littéraires est plus élevée (51,3%) que celle des scientifiques. En 1^{ère}, les scientifiques quoique plus nombreux (50,4%) ont perdu des points de pourcentage par rapport à la répartition de cette cohorte en seconde l'année précédente où ceux-ci représentaient 53,4%. Trois hypothèses pourraient justifier cette baisse : d'abord le redoublement des élèves en 2^{nde} C ensuite le passage des élèves de la 2^{nde} C en 1^{ère} A, enfin, le redoublement des élèves en 1^{ère} A. En terminale, même si le nombre des scientifiques demeure plus élevé, il convient de remarquer que

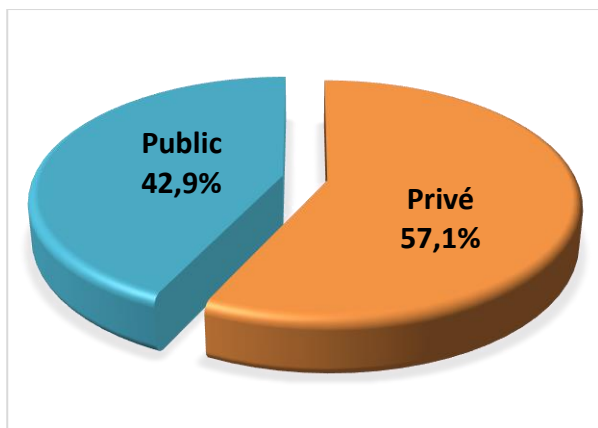
la proportion d'élèves en série littéraire s'est accrue en passant de 41,5% en 2014-2015 à 45,8% en 2015-2016.

Graphique 26: Proportion des élèves par niveau selon la série au 2nd cycle en 2015-2016

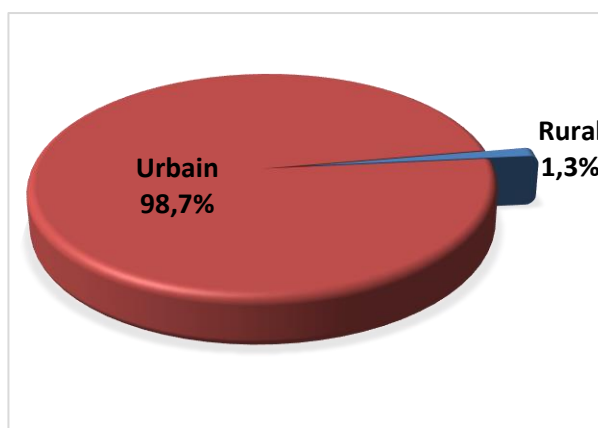


La répartition des élèves du 2nd cycle selon le statut de leurs établissements montre que ceux fréquentant les établissements privés représentent plus de la moitié (57,1%) de l'ensemble des élèves. Par ailleurs, le nombre d'élèves des établissements en milieu rural est infime (1,3%).

Graphique 28: Proportion des élèves du 2nd cycle du secondaire selon le statut en 2015-2016



Graphique 27: Proportion des élèves du 2nd cycle du secondaire selon le milieu en 2015-2016



I-3 Les élèves en situation particulière

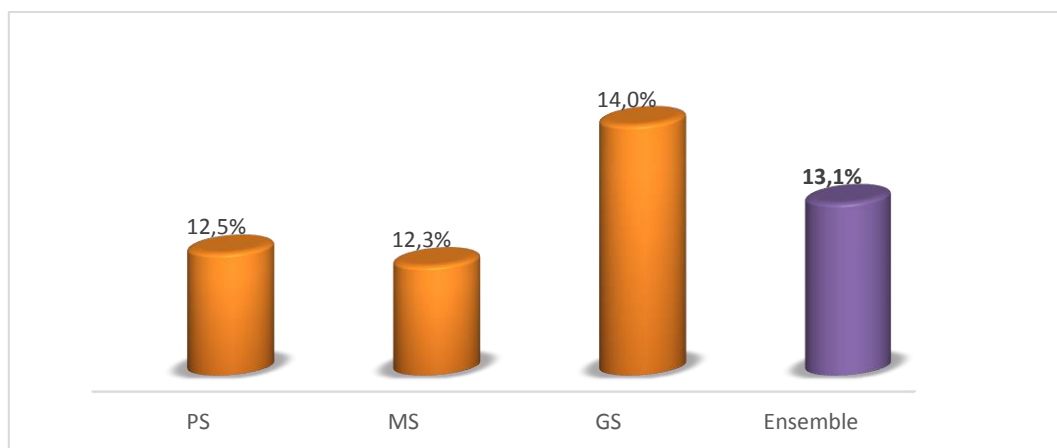
I-3-1 Les élèves sans extrait d'acte de naissance

L'extrait d'acte de naissance fait partie des documents que les parents doivent fournir pour l'inscription de leurs enfants à l'école. Cependant, pour ne pas être privés de leur droit à l'éducation, les enfants non déclarés à l'état civil pour diverses raisons ne possédant pas d'extrait d'acte de naissance, y sont admis.

Au **Préscolaire**, en 2015-2016, 13,1% des 161 696 élèves sont sans extrait d'acte de naissance. Néanmoins, par rapport à l'année précédente, leur proportion a globalement baissé de 0,1 point.

Leur répartition selon le niveau d'études laisse apparaître que la grande section renferme à elle seule 45,9% de l'ensemble des élèves dans cette situation. Par ailleurs, à ce niveau d'études, 14% des élèves sont sans extrait d'acte de naissance. Cette proportion est moins élevée en petite et en moyenne section où elle vaut respectivement 12,5% et 12,3%.

Graphique 29: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance dans le préscolaire selon le niveau d'études en 2015-2016



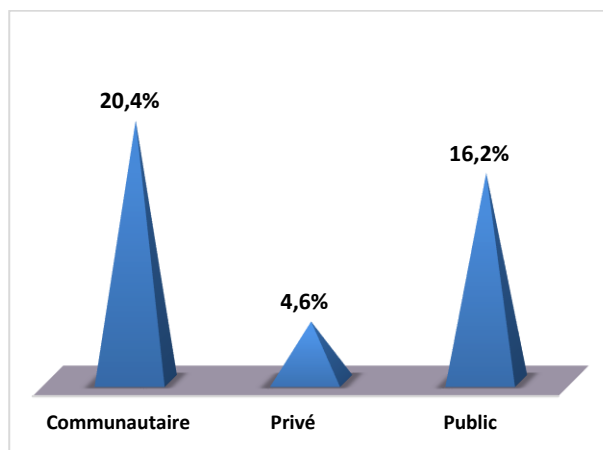
Les élèves sans extrait d'acte de naissance fréquentent toutes les écoles préscolaires quel qu'en soit le statut. Cependant, force est de constater que leur proportion dans les écoles communautaires (20,4%) est plus importante que celle des écoles publiques (16,2%) et privées (4,6%).

En milieu rural, la proportion d'élèves sans extrait d'acte de naissance (34,7%) est plus élevée que celle des élèves en milieu urbain (7,5%). Dans ce milieu, les écoles publiques ont la plus grande proportion d'élèves sans extrait d'acte de naissance (35,7%) ; suivent les écoles communautaires (35%) et privées (19,2%).

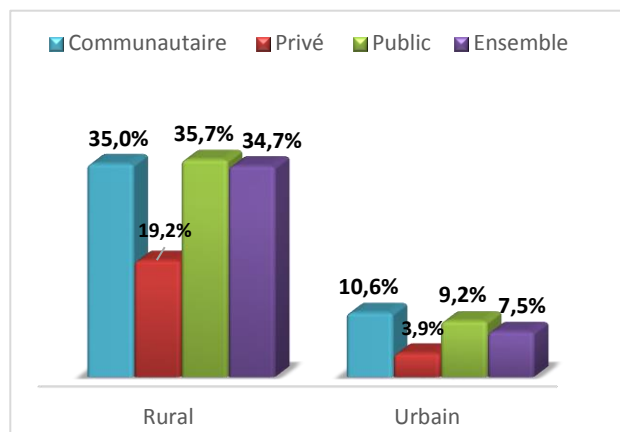
En milieu urbain, les proportions d'élèves sans extrait d'acte de naissance sont moindres. Mais ici, ce sont les écoles communautaires qui ont la plus forte proportion d'élèves sans extrait d'acte de naissance (10,6%). Les écoles privées n'ont que 3,9% de leurs élèves qui sont concernés.

En définitive, quel que soit le milieu, les écoles privées accueillent moins d'élèves n'ayant pas d'extrait d'acte de naissance ; ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les parents qui y inscrivent leurs enfants seraient d'un certain niveau d'instruction et donc conscients de la nécessité de la déclaration des naissances telle qu'inscrite dans l'article 7 de la Convention Internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 1989 qui spécifie que tous les enfants ont le droit à l'enregistrement de leur naissance sans discrimination. L'enregistrement de la naissance est crucial pour assurer que les enfants sont comptés et obtiennent l'accès à des services essentiels comme ceux de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation.

Graphique 30: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance selon le statut dans le primaire



Graphique 31: Proportion d'élèves sans extrait d'acte de naissance par statut selon le milieu dans le primaire



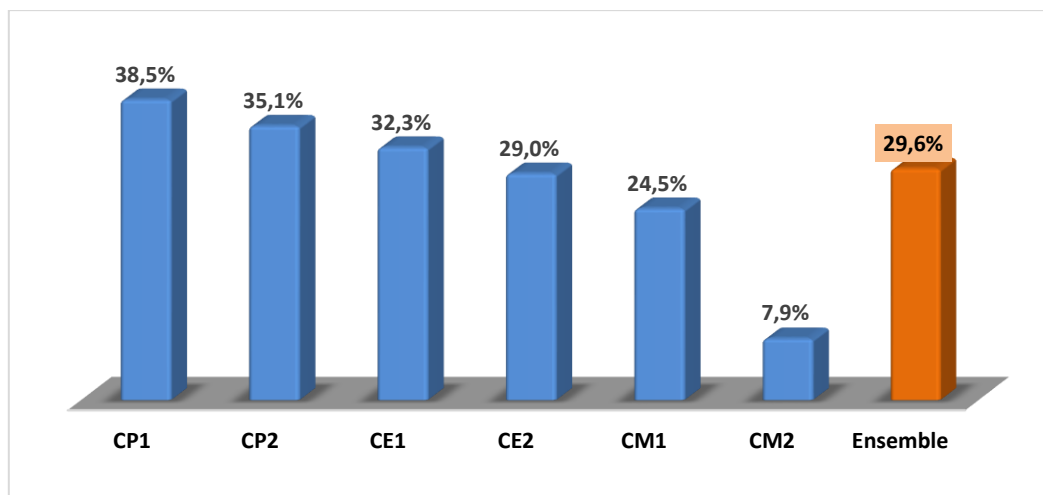
Au plan régional, 21 DREN sur 36 ont des proportions de sans extrait d'acte de naissance supérieures à la moyenne nationale (13,1%). Ces proportions oscillent entre 13,2% à Bongouanou et 52,2% à Bouna. Les quatre DREN d'Abidjan ont les proportions les plus faibles (moins de 5% dans chacune d'elles).

Au **primaire**, plus du quart (29,6%) des 3 617 219 élèves ne possèdent pas d'extrait d'acte de naissance. Toutefois, cette proportion connaît une baisse de 1,4 point par rapport à 2014-2015.

Sur les 1 072 214 élèves sans extrait d'acte de naissance, plus de la moitié (51%) sont aux cours préparatoires 1^{ère} et 2^{ème} année. Leur nombre baisse au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève. Au CM2, l'on ne retrouve que 3,2% des élèves sans extrait d'acte de naissance.

En observant les proportions d'élèves sans extrait d'acte de naissance par niveau d'études, l'on constate que plus du tiers des élèves inscrits au CP1 (38,5%) et au CP2 (35,1%) sont sans extrait d'acte de naissance. Cette proportion baisse lorsque le niveau d'études évolue pour atteindre 24,5% au CM1. Au CM2, la baisse est plus prononcée car seulement 7,9% des élèves sont sans extrait d'acte de naissance.

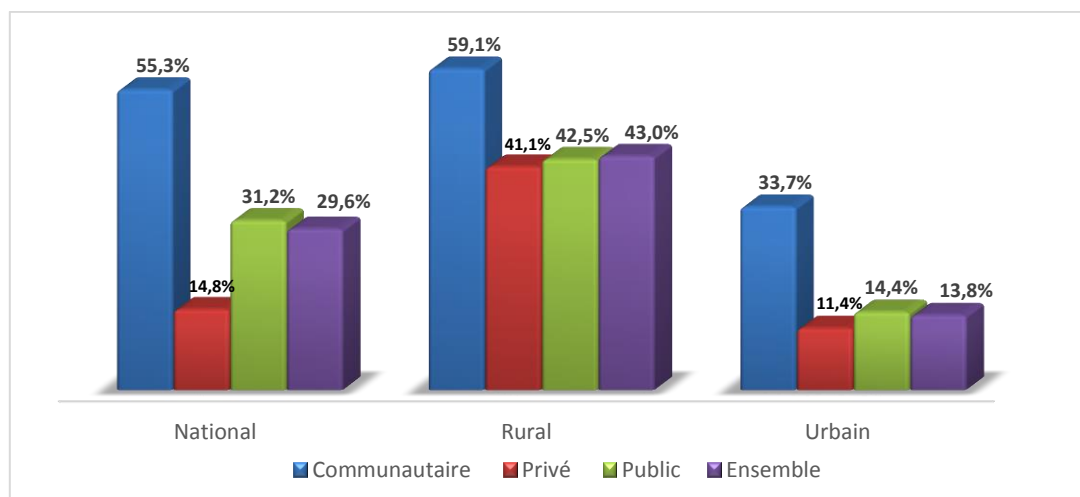
Graphique 32: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance selon le niveau d'études au primaire en 2015-2016



Les élèves sans extrait d'acte de naissance fréquentent aussi bien les écoles primaires communautaires, privées que publiques. Cependant, leur proportion est plus élevée dans les écoles communautaires. Plus de la moitié (55,3%) des élèves de ces écoles y sont inscrits sans extrait d'acte de naissance. Dans les écoles publiques, près du tiers (31,2%) des élèves n'en possèdent pas. Quant aux écoles privées, 14,8% de leurs élèves sont sans extrait d'acte de naissance.

En milieu rural, le problème des élèves sans extrait d'acte de naissance est plus accentué d'autant plus que 43 élèves sur 100 sont sans extrait d'acte de naissance contre environ 14 élèves sur 100 en milieu urbain. Quel que soit le milieu, les écoles communautaires et publiques ont les plus fortes proportions d'élèves sans extrait d'acte de naissance.

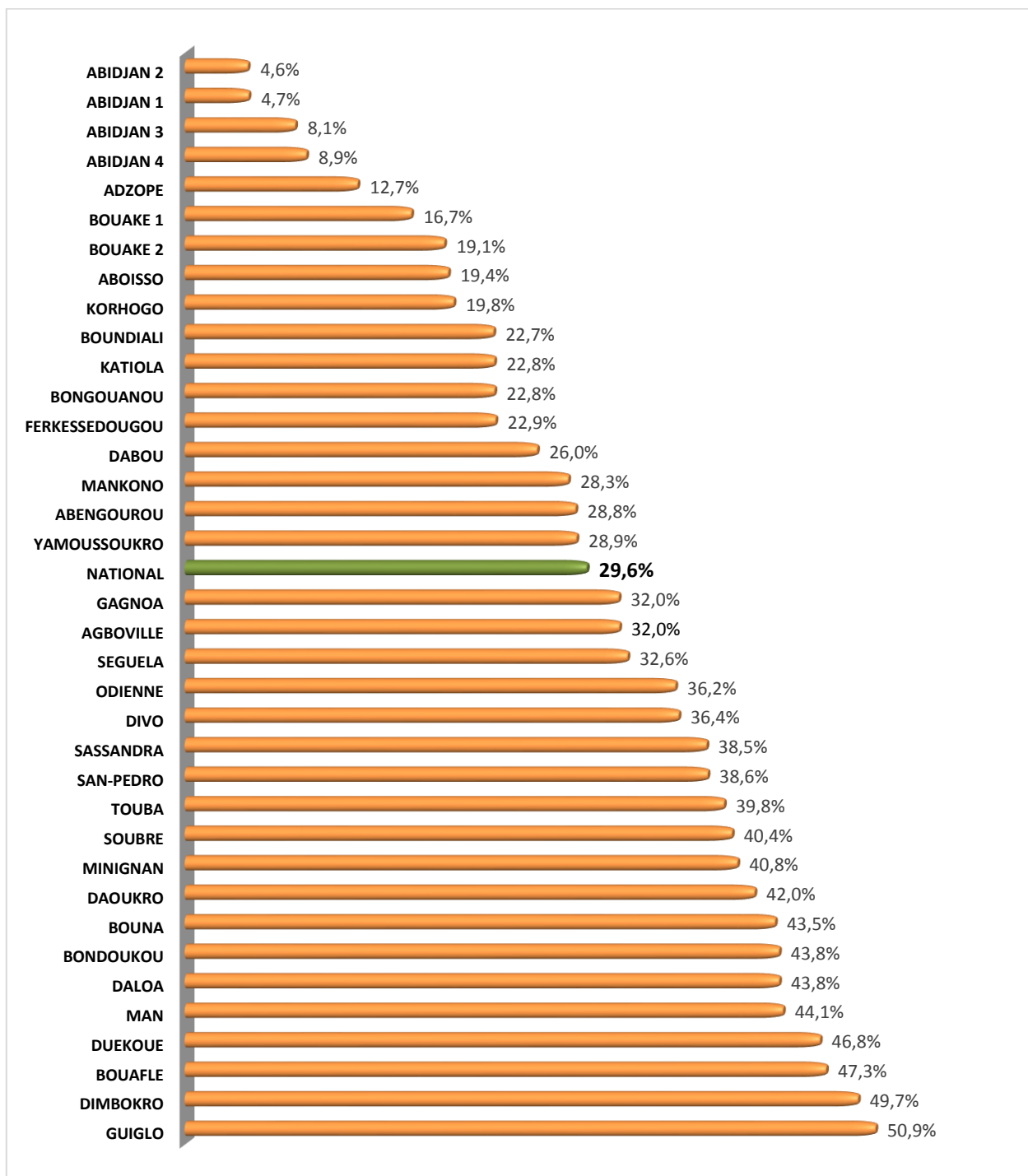
Graphique 33: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance par statut selon le milieu



En observant le phénomène des élèves sans extrait d'acte de naissance par DREN, l'on remarque qu'elles sont diversement atteintes par celui-ci. Ainsi, seules 13 DREN sur les 36 ont moins du quart de leurs élèves sans extrait d'acte de naissance. Aussi, si les proportions d'élèves sans extrait d'acte de naissance des quatre DREN d'Abidjan sont inférieures à 10%, il n'en est pas de même

pour celles de : Duekoué (46,8%), Bouaflé (47,3%), Dimbokro (49,7%) et Guiglo (50,9%) qui enregistrent les proportions les plus élevées.

Graphique 34: Proportion des élèves sans extrait d'acte de naissance par DREN dans le primaire en 2015-2016



I-3-2 Les élèves vivant avec un handicap

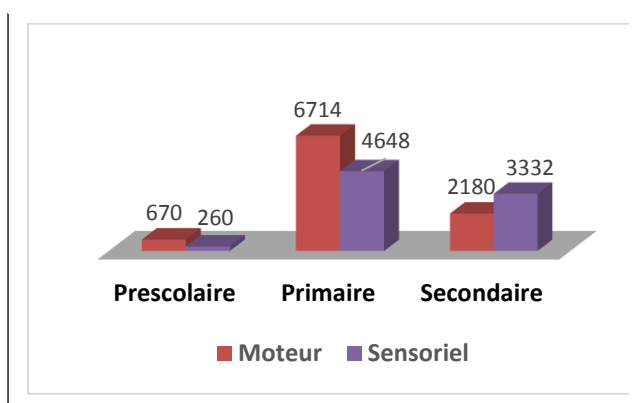
Pour l'UNESCO, l'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité, qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Axée en

particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés, elle s'efforce de développer pleinement le potentiel de chaque individu ; le but ultime étant d'en finir avec toutes formes de discrimination et de favoriser la cohésion sociale.

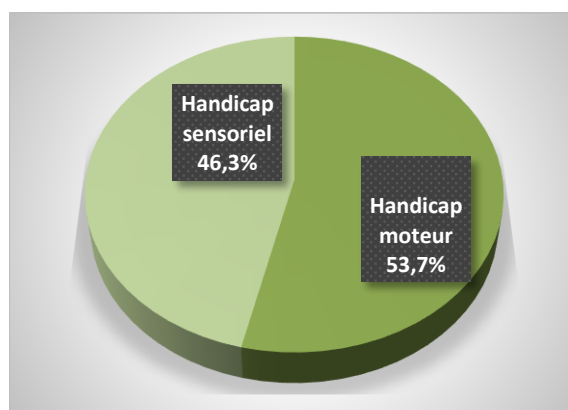
En Côte d'Ivoire, l'école inclusive prend en compte entre autres les enfants en situation de handicap. A cet effet, une expérience visant à intégrer les élèves sourds de l'Ecole Ivoirienne des Sourds (ECIS) dans certaines écoles de la DREN 3 d'Abidjan est en cours. Même si cette expérience n'est que dans sa phase pilote, il n'en demeure pas moins que les écoles et établissements accueillent des enfants en situation de handicap notamment moteur et sensoriel.

En 2015-2016, 17 804 enfants en situation de handicap ont été répertoriés dans le système éducatif dont près des 2/3 (63,8%) dans le primaire et 31% dans le secondaire. Par ailleurs, les élèves vivant avec un handicap moteur représentent globalement plus de la moitié (53,7%) des élèves en situation de handicap. Toutefois si cette tendance est respectée dans le préscolaire et le primaire, dans le secondaire par contre, l'on enregistre plus de cas d'élèves en situation de handicap sensoriel (60,4%) que moteur.

Graphique 36: Proportion des élèves vivant avec un handicap par type de handicap selon le degré d'enseignement



Graphique 35: Proportion des élèves vivant avec un handicap par type de handicap



Quel que soit le degré d'enseignement, les garçons en situation de handicap sont plus nombreux que les filles. En effet 57,6% des élèves en situation de handicap sont des garçons.

Pour se rapprocher davantage de l'idéal de l'école inclusive, il est impérieux de faciliter l'accès et le maintien de tous les enfants à l'école et particulièrement de ceux en situation de handicap par :

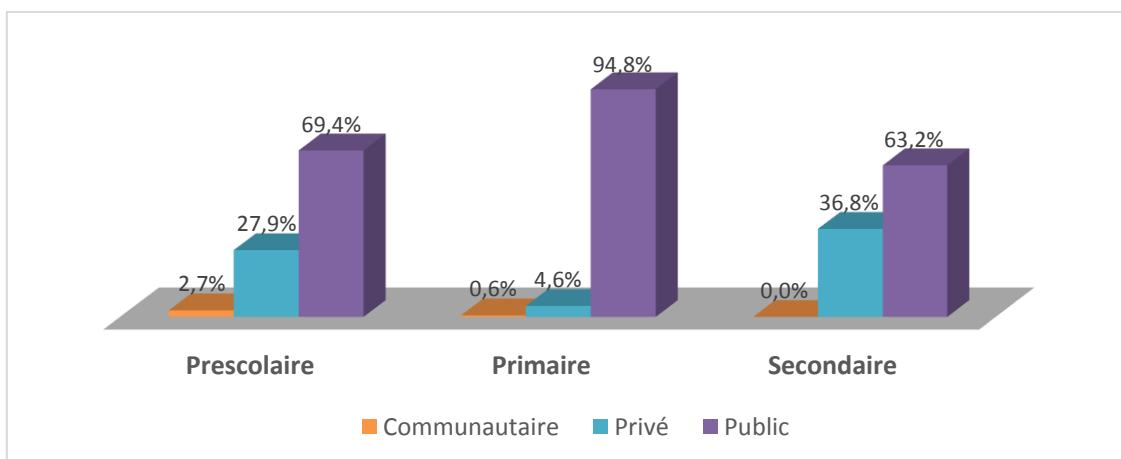
- l'accès au savoir grâce aux adaptations pédagogiques individuelles ou collectives ;
- l'accès à l'ensemble des matériels nécessaires pour leur apprentissage ;
- la mise aux normes des bâtiments scolaires par l'installation de rampes et d'équipements adaptés à leur handicap.

II-3-3 Les Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH (OEV)

Le terme « Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH » peut se définir aujourd'hui comme tout enfant âgé de moins de 18 ans, se trouvant dans l'une des situations suivantes : le décès de l'un ou des deux parents ou du tuteur légal ; l'infection par le VIH de l'un ou des deux parents ou du tuteur légal ; l'infection par le VIH de l'enfant ; l'infection par le VIH d'un membre de la fratrie ; l'abandon par les parents ou la communauté ; l'indigence des parents (géniteurs, familles d'accueil, parrains, structures d'accueil). La considération d'OEV va ainsi au-delà du simple lien direct avec l'infection à VIH/SIDA pour couvrir un ensemble plus large d'enfants affectés et/ou dépourvus d'un encadrement familial et se retrouvant dans une situation de précarité. Toutefois, durant l'enquête statistique seuls les élèves infectés ou affectés par le VIH/SIDA ont été recensés. Ils sont, tous degrés d'enseignement confondus au nombre 23 070 en 2015-2016 dont la majorité (63,6%) se trouve dans le primaire.

En outre, les OEV fréquentent majoritairement quel que soit le degré d'enseignement, les écoles et établissements publics. Ainsi les écoles préscolaires publiques accueillent 69,4% des OEV de ce degré d'enseignement. Au primaire, près de 95 élèves OEV sur 100 sont dans les écoles publiques. Il en est de même pour le secondaire où 63,2% des élèves OEV sont inscrits dans les établissements publics ; à ceux-ci l'on peut ajouter les élèves OEV que l'Etat affecte dans les établissements privés dont Il assure la prise en charge. Cet état de fait pourrait s'expliquer par la précarité dans laquelle ils vivent.

Graphique 37: Proportion d'OEV par statut selon le degré d'enseignement en 2015-2016



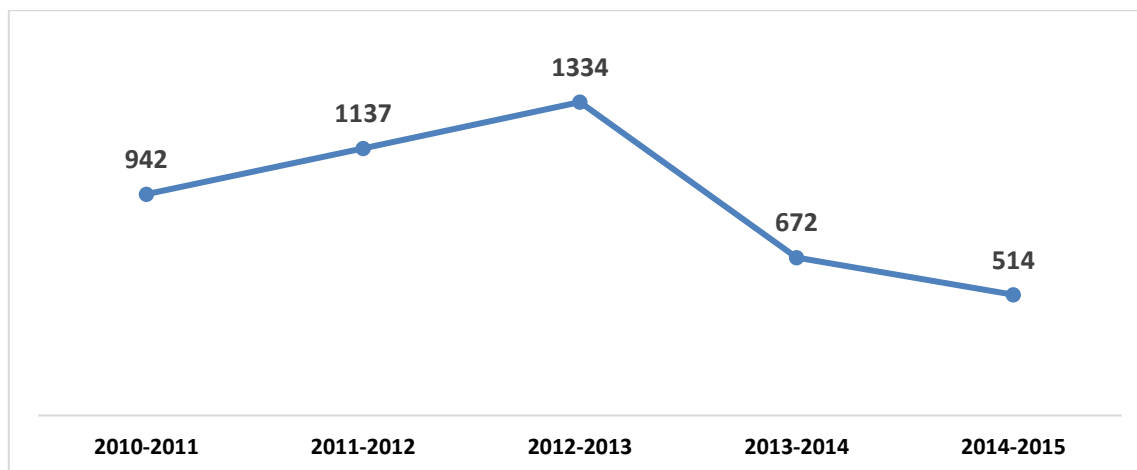
I-3-4 Les élèves en grossesse

En dépit des avancées notables enregistrées au niveau de la scolarisation des filles, leur maintien dans le système éducatif se heurte malheureusement à certains obstacles notamment les grossesses. En 2014-2015, il en a été dénombré 4 565 au primaire et au secondaire.

Au **primaire**, en 2014-2015, 514 cas de grossesse précoce ont été recensés lors de l'enquête statistique contre 672 cas l'année précédente, soit une baisse de 23,5%. Sur la période allant de

2010-2011 à 2014-2015, le nombre de cas de grossesse a connu globalement une baisse. Cependant, cette évolution s'est faite en deux phases : d'abord de 2010-2011 à 2012-2013 l'on a observé une hausse de 942 à 1 334 cas de grossesse puis de 2012-2013 à 2014-2015, le nombre de cas de grossesse a connu une chute importante de 1 334 à 514 cas, soit une baisse globale de 61,5%.

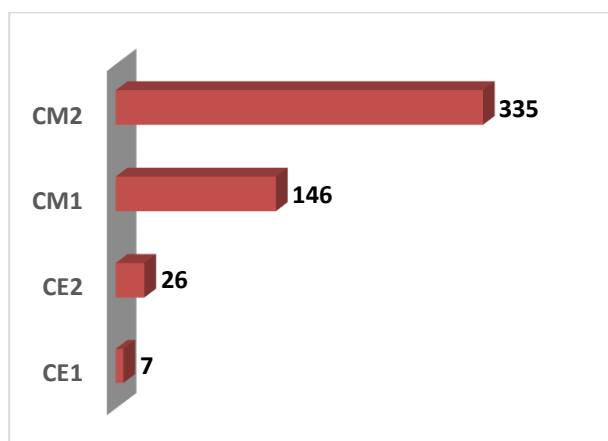
Graphique 38: Evolution du nombre de cas de grossesse dans le primaire



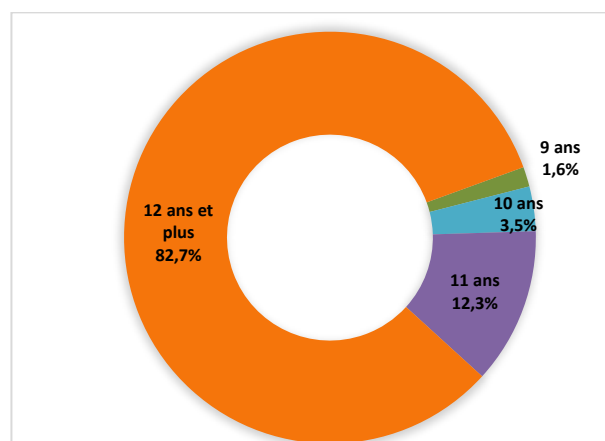
La répartition des cas de grossesse selon le niveau d'études révèle qu'il en existe à partir du CE1. Par ailleurs, plus le niveau d'études s'élève, plus le nombre de cas est grand. Ainsi, sur les 514 cas, 7 cas ont été recensés au CE1, 26 au CE2, 146 au CM1 et 335 au CM2. La classe de CM2 renferme donc à elle seule 65,2% des cas.

L'âge minimum des filles enceintes est de 9 ans. Toutefois, il est important de préciser qu'il est fort probable qu'il s'agisse d'âges déclarés en vue de faciliter leur scolarisation mais qu'en réalité, ces filles seraient plus âgées. Les filles âgées de 12 ans et plus représentent 82,7% de l'ensemble des filles en grossesse.

Graphique 39: Répartition du nombre de grossesse par niveau en 2014-2015

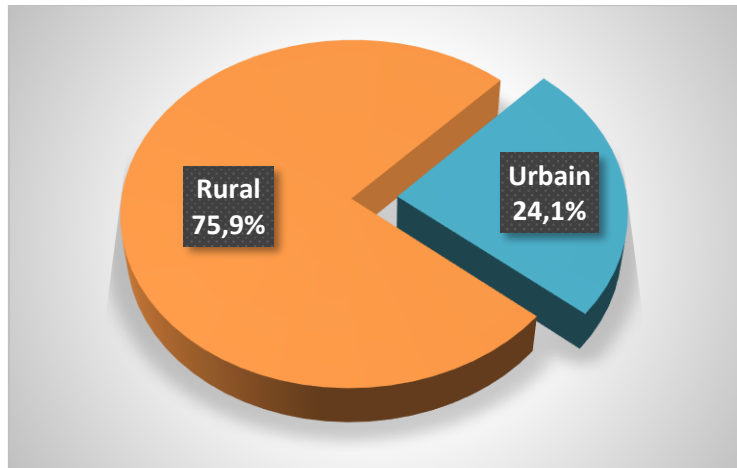


Graphique 40: Proportion des filles en grossesse selon l'âge en 2014-2015



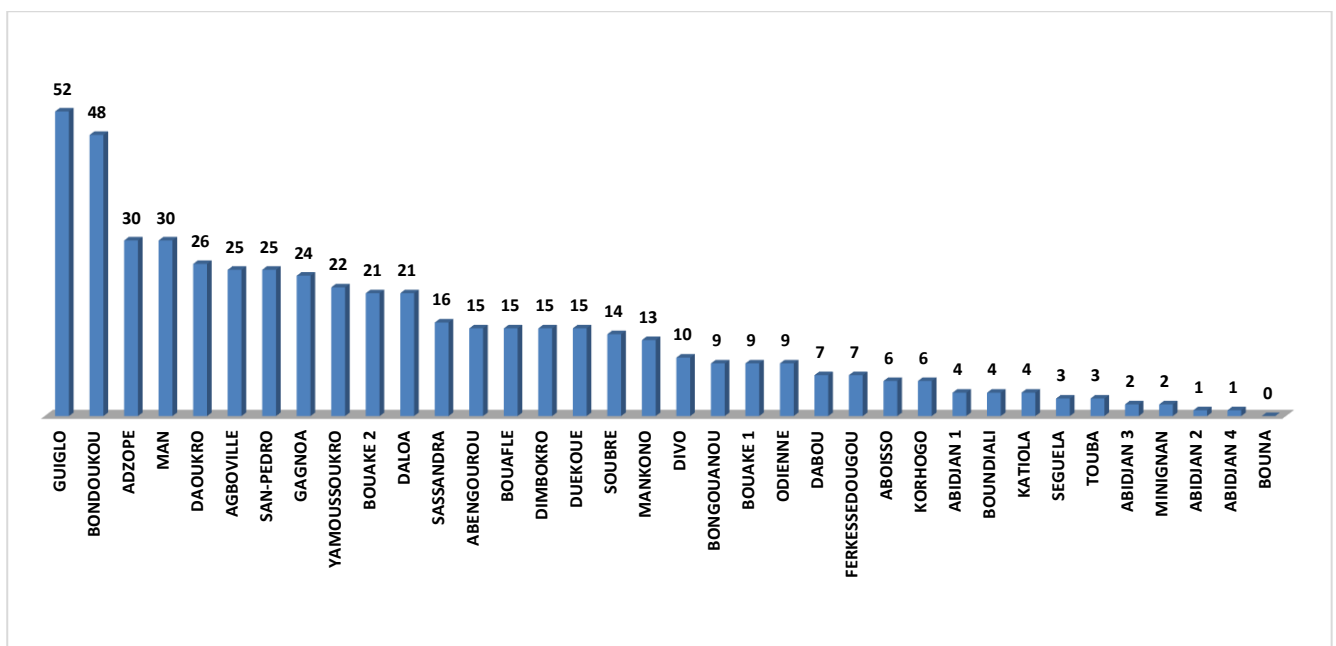
La répartition du nombre de cas de grossesse selon le milieu indique que plus des $\frac{3}{4}$ (75,9%) des cas s'enregistrent en zone rurale. Quoiqu'en baisse par rapport à l'année scolaire 2013-2014 (78,7%), cette proportion demeure élevée.

Graphique 41: Proportion des cas de grossesse selon le milieu dans le primaire en 2014-2015



En observant le nombre de cas de grossesse dans les Directions Régionales, la situation est plus préoccupante dans certaines DREN que dans d'autres. En effet, sur 36 DREN, 12 (les plus atteintes par le phénomène) renferment à elles seules près des $\frac{2}{3}$ (66,1%) des cas de grossesse. Ce sont les DREN de : Sassandra (16 cas), Daloa (21 cas), Bouaké 2 (21 cas), Yamoussoukro (22 cas), Gagnoa (24 cas), San-Pedro (25 cas), Agboville (25 cas), Daoukro (26 cas), Man (30 cas), Adzopé (30 cas), Bondoukou (48 cas) et Guiglo (52 cas). Seule la DREN de Bouna n'a enregistré aucun cas de grossesse.

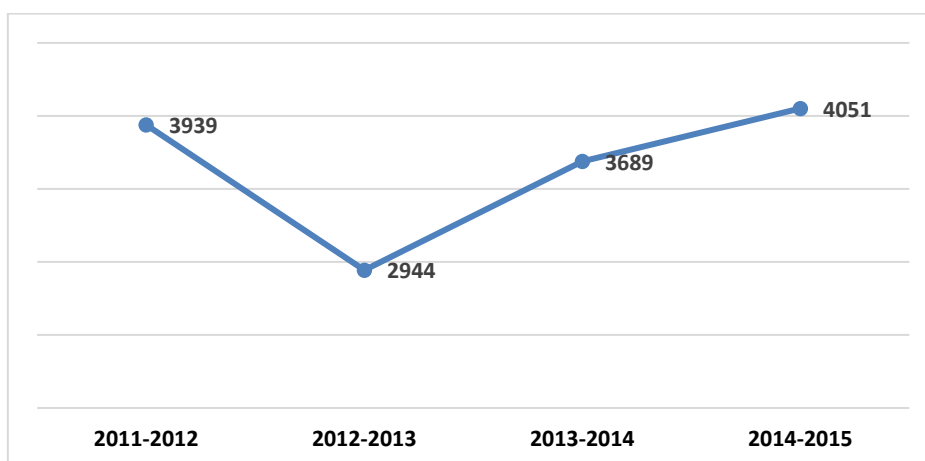
Graphique 42: Répartition du nombre de cas de grossesse dans le primaire par DREN en 2014-2015



Au secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire, 4 051 cas de grossesse ont été dénombrés au cours de l'année 2014-2015, contre 3 689 cas l'année scolaire précédente, soit une augmentation de 9,8%. Si, sur la période allant de 2011-2012 à 2014-2015, l'on observe globalement une hausse, il importe de remarquer que l'évolution du nombre de cas de grossesse a connu deux phases sur la période : d'abord une baisse de 2011-2012 à 2012-2013 passant de 3939 à 2944 cas qui s'expliquerait par la campagne « Zéro grossesse ». Puis, de 2012-2013 à 2014-2015, une hausse de 2 944 à 4 051 cas.

Graphique 43: Evolution du nombre de cas de grossesse dans le secondaire général de 2011-2012 à 2014-2015



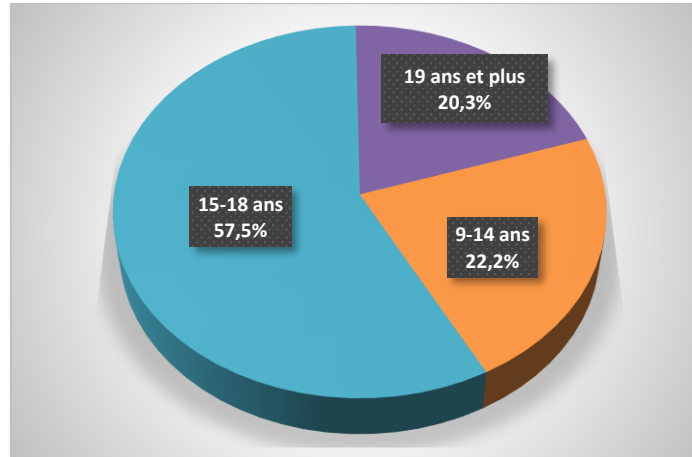
Plus des $\frac{3}{4}$ (76,7%) des cas de grossesse sont enregistrés au 1^{er} cycle avec un pic en classe de 3^{ème} (952 cas). Au second cycle, il a été recensé plus de cas en classe de terminale (416 cas) que dans les autres niveaux. Ces grossesses au secondaire, et plus précisément en classes d'examen empêchent certaines filles d'achever leur scolarité.

Tableau 2: Répartition du nombre de grossesse par niveau d'études et par cycle dans le secondaire en 2014-2015

cycle	Niveau	Nombre de grossesse	Répartition du nombre de grossesse par niveau et par cycle	
			Proportion	Cumulé
1er cycle	6ème	680	16,8%	76,7%
	5ème	680	16,8%	
	4ème	797	19,7%	
	3ème	952	23,5%	
2nd cycle	2nde	310	7,7%	23,3%
	Première	216	5,3%	
	Terminale	416	10,8%	
Total secondaire		4051	100,0%	100,0%

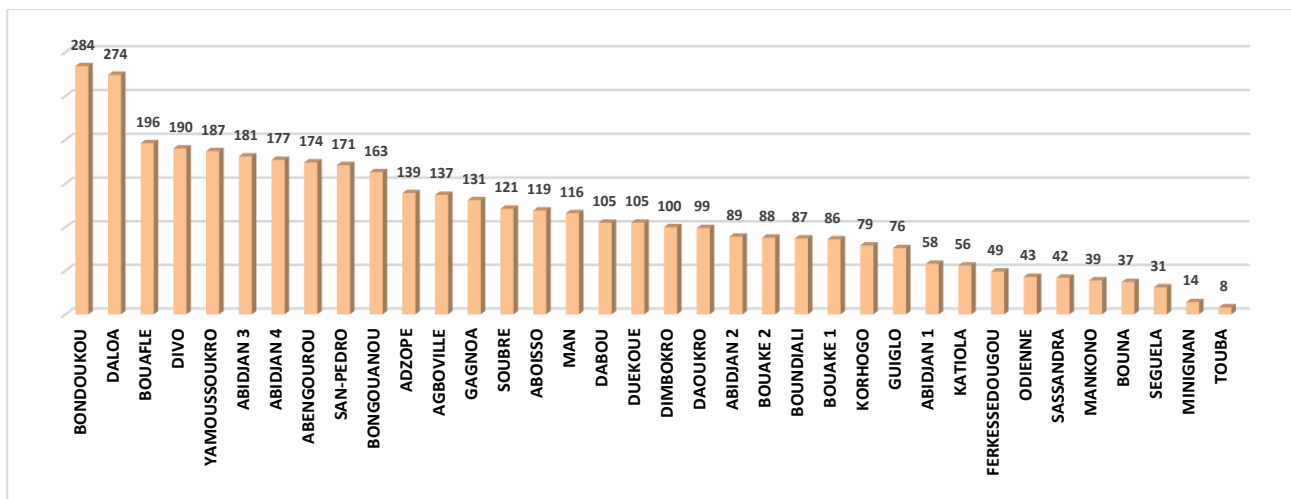
La répartition des élèves enceintes selon l'âge révèle que plus de la moitié (57,5 %) des grossesses s'observe chez les filles âgées de 15 à 18 ans et seulement 1/5 (20,3%) chez celles âgées de 19 ans et plus.

Graphique 44: Répartition des cas de grossesse dans le secondaire selon l'âge en 2014-2015



Au secondaire, toutes les DREN enregistrent des cas de grossesse mais elles ne sont pas logées à même enseigne. Ainsi, les 12 DREN les plus touchées accueillent plus de la moitié (56,1%) des cas. Ce sont les DREN de: Bondoukou (284 cas), Daloa (274), Bouaflé (196), Divo (190), Yamoussoukro (187), Abidjan3 (181), Abidjan4 (177), Abengourou (174), San-pedro (171), Bongouanou (163), Adzopé (139) et Agboville (137).

Graphique 45: Répartition des cas de grossesse dans le secondaire en 2014-2015



En 2014-2015, même si par rapport à 2011-2012, le nombre de grossesse est en hausse de 2,8% dans le secondaire, l'on observe une baisse globale de 10,1% dans l'ensemble du système éducatif alors que la campagne zéro grossesse visait au moins une baisse de 50% au bout de deux ans. C'est dire que les actions (sensibilisation, renforcement de l'éducation sexuelle à l'école à travers les leçons de vie, construction d'internat de filles, apport alimentaire aux jeunes filles, ...) doivent continuer et être renforcées.

I-5 Les indicateurs d'accès et de participation

Un indicateur peut être défini comme une grandeur ou une donnée chiffrée spécifique observable et mesurable pouvant servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique. Les indicateurs de l'éducation sont des instruments qui permettent de suivre l'évolution du secteur de l'éducation et de mieux comprendre son fonctionnement pour prendre des décisions en vue d'orienter son avenir.

Dans cette sous-section, il s'agira de présenter les indicateurs d'accès et de participation.

I-5-1 Les indicateurs d'accès

Ils indiquent le niveau général d'accès à un cycle d'enseignement ainsi que la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle. Ils sont de deux ordres : le Taux Brut d'Accès (TBA) et le Taux Net d'Accès (TNA).

Le TBA est le nombre total des nouveaux élèves en première année d'un cycle d'enseignement, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle tandis que, le TNA est le nombre des nouveaux élèves de la première année d'un cycle d'enseignement ayant l'âge officiel d'entrée dans ce cycle, exprimé en pourcentage de la population du même âge.

Au préscolaire, le TBA est de 5,3% en 2015-2016 contre 4,7% en 2014-2015 soit, une hausse de 0,6 point. Celui des filles (5,6%) est légèrement supérieur à celui des garçons (5,1%). Toutefois, ces taux ne reflètent pas la réalité de l'accès de la petite enfance à la scolarisation pour deux raisons principales. Non seulement, des enfants ont accès au préscolaire sans transiter par la petite section mais, ce taux ne tient pas compte des enfants accueillis par les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE).

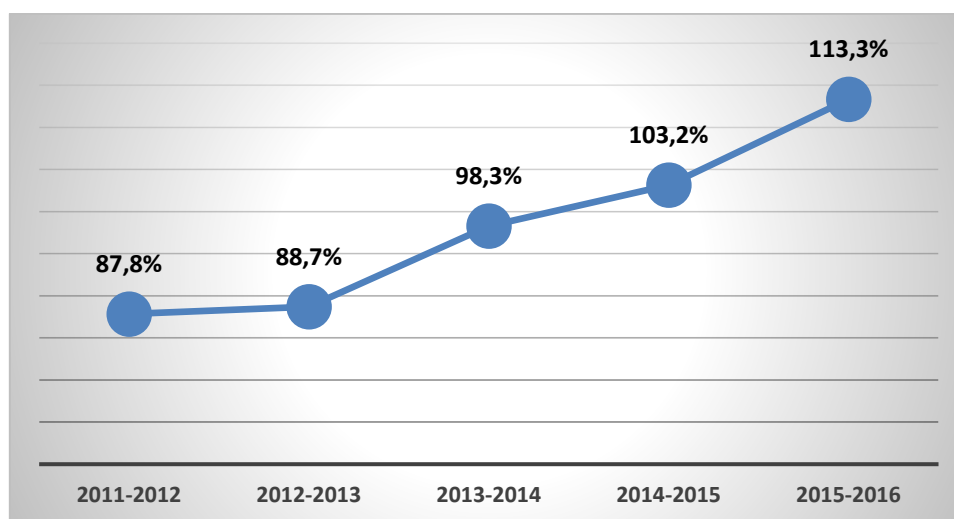
Au primaire, le taux brut d'accès est le rapport exprimé en pourcentage entre le nombre de nouveaux élèves du CP1 et la population d'enfants ayant l'âge officiel d'admission dans l'enseignement primaire (6 ans). Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{TBA} = \frac{\text{Effectif des élèves du CP1} - \text{Effectif des redoublants du CP1}}{\text{Population scolarisable de 6 ans}} \times 100$$

De 2011-2012 à 2015-2016, le TBA est en constante progression passant de 87,8% à 113,3%. Cependant, la hausse la plus élevée s'observe de 2014-2015 à 2015-2016. Sur cette période, il passe de 103,2% à 113,3% soit, une augmentation de 10,1 points. Cette hausse coïncide avec la décision rendant la scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 6 ans prise par l'Etat.

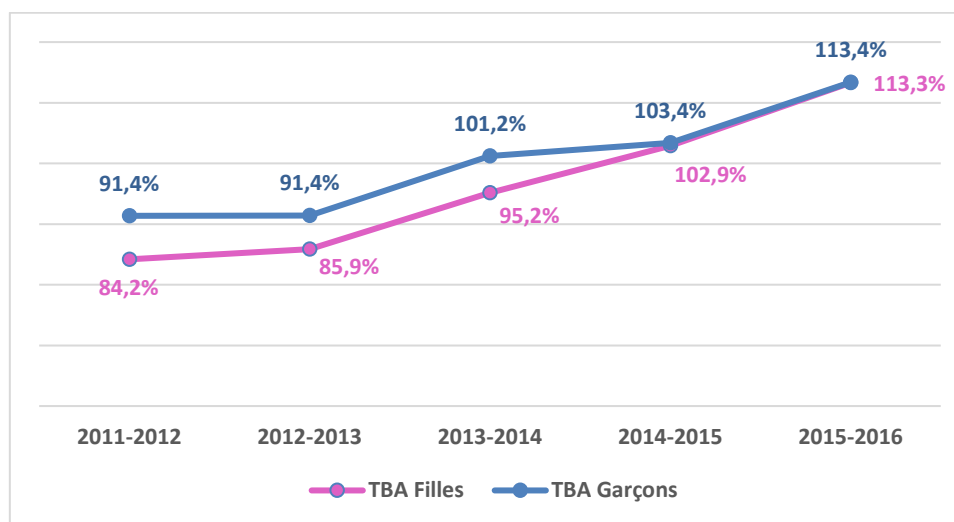
Le TBA de 113,3% traduit la capacité du système à accueillir non seulement tous les enfants âgés de 6 ans mais mieux, à épuiser progressivement le réservoir d'enfants de plus de 6 ans en situation de scolarisation tardive.

Graphique 46: Evolution du TBA dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016



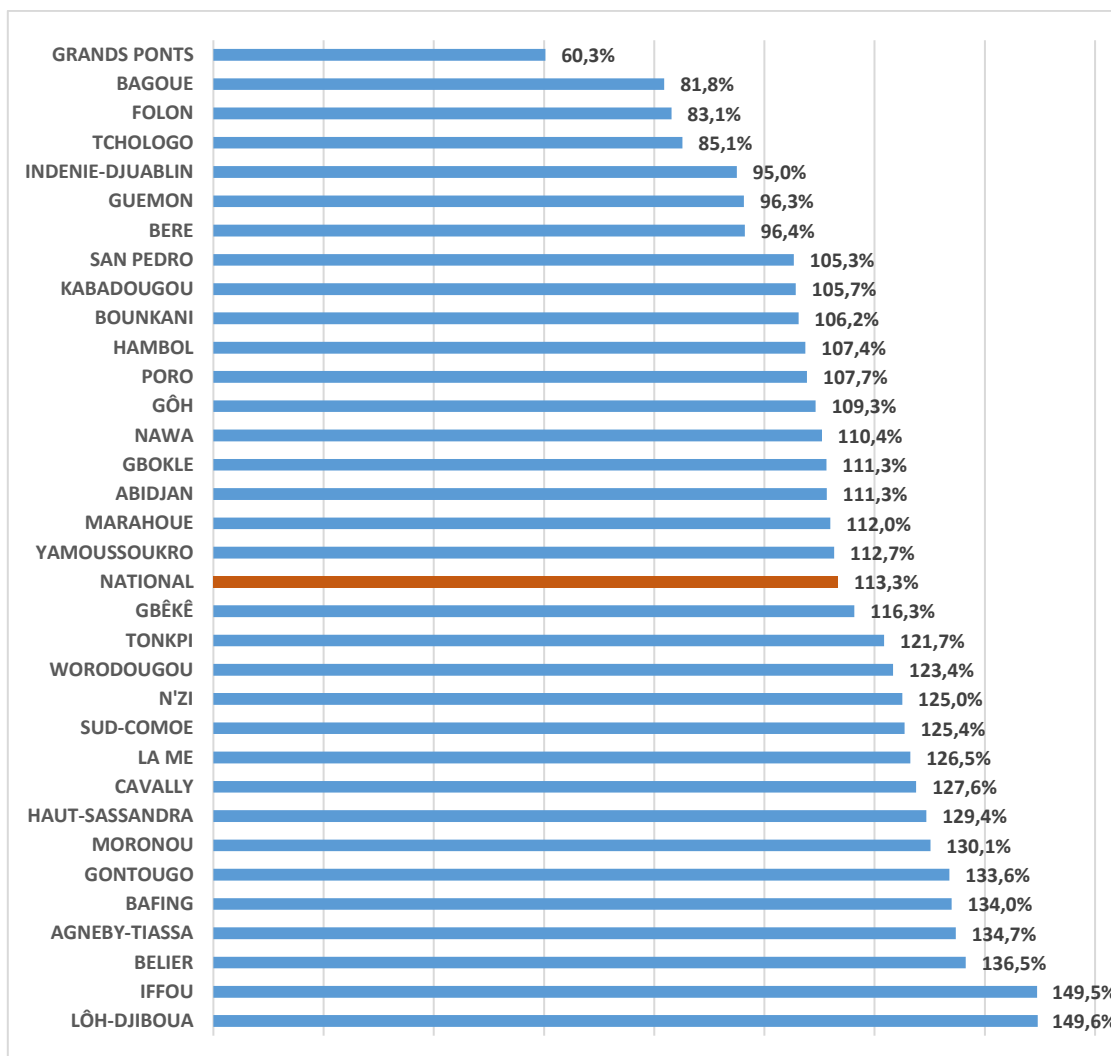
En désagrégeant le TBA selon le sexe, il apparaît que l'écart de 7,2 points observé en faveur des garçons en 2011-2012, s'est amenuisé pour atteindre 0,1 point en 2015-2016. Avec un TBA de 113,4% pour les garçons et 113,3% pour les filles, l'égalité d'accès au primaire est presque acquise entre filles et garçons. Ce qui se confirme par un indice de parité entre les sexes égale à 1. On peut donc conclure qu'à l'accès il n'y a pas de discrimination selon le genre.

Graphique 47: Evolution du TBA des filles et des garçons au primaire



En portant un regard sur la valeur du TBA dans les régions, il apparaît que sur les 33 régions et districts, 7 ont un TBA inférieur à 100%.c'est dire que dans ces régions le système éducatif n'est pas capable de recevoir tous les enfants de 6 ans en première année du primaire. Quinze autres régions ont un TBA supérieur à la moyenne nationale. La valeur la plus élevée (149,6%) s'observe dans la région du LÔH-DJIBOUA.

Graphique 48: Taux Brut d'Accès dans le primaire par région en 2015-2016



Quant au Taux Net d'Accès (TNA), il s'obtient en divisant le nombre des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire (6 ans) qui entrent pour la première fois en première année de l'enseignement primaire par l'effectif de la population du même âge et en multipliant le résultat par 100. Il se calcule en appliquant la formule suivante :

$$\text{TNA} = \frac{\text{Effectif des élèves de 6 ans du CP1} - \text{Effectif des redoublants de 6 ans du CP1}}{\text{Population scolarisable de 6 ans}} \times 100$$

A l'instar du TBA, le TNA est en constante croissance, passant de 69,9% en 2014-2015 à 71,4%. Le Taux Net d'Admission des filles (69,8%) est inférieur à celui des garçons (72,9%).

Au secondaire, l'analyse de l'accès se fera suivant les deux cycles.

Au premier cycle, le TBA s'améliore chaque année. Il est passé de 41,1% en 2011-2012 à 61,3% en 2015-2016 soit une hausse de 20,2 points. Néanmoins, des disparités existent selon le sexe. En effet, sur la même période le TBA des filles a connu une plus grande croissance par rapport à celui des garçons. Il est passé de 33,6% à 55,3% soit une hausse de 21,7 points tandis que celui des

garçons est passé de 52,2% à 66,8% soit, une hausse de 14,4 points. L'écart défavorable aux filles se réduit, induisant une augmentation de l'indice de parité entre les sexes qui passe de 0,6 en 2011-2012 à 0,8 en 2015-2016.

Au second cycle, le TBA est de 27,5% en 2015-2016 contre 17,0% en 2011-2012. Ce qui traduit un bond de 10,5 points. En effet, en 2015-2016, sur une population de 100 adolescents âgés de 16 ans le système est capable d'en accueillir environ 28.

Tableau 3: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) du secondaire 1^{er} et 2nd cycle de 2011-2012 à 2015-2016

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
TBA 1er cycle	Ensemble	41,1%	47,3%	58,2%	60,7%	61,3%
	Garçons	52,2%	54,4%	66,6%	67,2%	66,8%
	Filles	33,6%	39,9%	49,6%	53,7%	55,3%
TBA 2nd cycle	Ensemble	17%	15%	22%	27,1%	27,5%
	Garçons	21%	18%	26,5%	31,7%	31,6%
	Filles	13%	11%	17,3%	22,1%	23,0%

I-5-2 Les indicateurs de participation

Les indicateurs de participation mettent en évidence le niveau de scolarisation à un degré d'enseignement donné. Il en existe plusieurs. Cependant, dans cette sous-section, il sera question d'analyser le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Net de Scolarisation (TNS).

Le TBS pour un cycle d'enseignement se définit comme le rapport en pourcentage du nombre total d'enfants scolarisés dans ce cycle au nombre total d'enfants d'âge théorique correspondant à ce cycle. Indicateur de capacité d'accueil, le TBS décrit dans quelle mesure le pays est capable d'accueillir dans ses écoles le nombre d'enfants à scolariser. Un TBS égal à 100% veut dire que le pays est en mesure d'accueillir dans le cycle concerné les enfants d'âge théorique correspondant à ce cycle. Le TBS se calcule de la manière suivante :

$$\text{TBS} = \frac{\text{Effectif des élèves scolarisés dans le cycle}}{\text{Population scolarisable de la tranche d'âge officiel du cycle}} \times 100$$

Le TNS pour un cycle d'enseignement quant à lui, pour une année donnée, est le rapport en pourcentage entre l'effectif scolarisé d'âge scolaire du cycle et la population d'âge scolaire correspondant au cycle. Il s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\text{TNS} = \frac{\text{Effectif des élèves d'âge scolaire correspondant à un cycle}}{\text{Population scolarisable de la tranche d'âge officiel du cycle}} \times 100$$

Au Préscolaire, le TBS en 2015-2016 est de 8,2% contre 7,4% l'année scolaire précédente soit une hausse de 0,8 point. Les structures préscolaires du MEN n'ont la capacité d'accueillir qu'environ 8 enfants sur 100 étant âgés de 3 à 5 ans. Le TBS des filles (8,5%) demeure au-dessus de celui des garçons (7,9%) et l'écart en faveur des filles augmente et passe de 0,2 point en 2011-2012 à 0,6

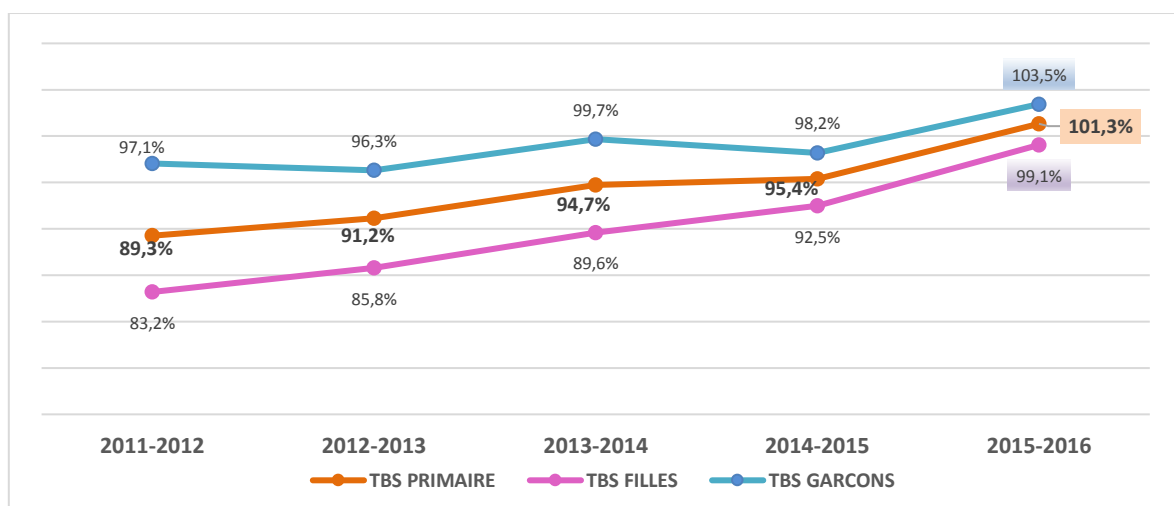
point en 2015-2016. Cela induit le passage de l'indice de parité entre les sexes de 1 en 2011-2012 à 1,1 en 2015-2016.

Tableau 4: Evolution du TBS dans le préscolaire du MEN de 2011-2012 à 2015-2016

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
TBS Ensemble	5,0%	6,0%	6,9%	7,4%	8,2%
TBS Filles	5,1%	6,1%	7,0%	7,6%	8,5%
TBS Garçons	4,9%	5,9%	6,8%	7,1%	7,9%
IPS	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1

Au Primaire, le Taux Brut de Scolarisation poursuit sa hausse et franchit la barre de 100%. De 95,4% en 2014-2015, le TBS du primaire est passé à 101,3% en 2015-2016. Il s'agit de la plus forte augmentation de TBS enregistrée ces dix dernières années. En effet sur cette période il y a un gain de 5,9 points. La décision gouvernementale rendant l'école obligatoire pourrait expliquer cette situation. Ce TBS au-dessus de 100% signifie que le système éducatif ivoirien est maintenant capable d'accueillir tous les enfants âgés de 6 à 11 ans (en l'absence de cas de scolarisation précoce moins de 6 ans et tardive plus de 11 ans). En observant l'évolution du TBS selon le sexe, l'on remarque que l'écart entre le TBS des garçons et celui des filles en faveur des garçons s'est réduit du tiers de 2011-2012 à 2015-2016 ; passant ainsi de 13,9 à 4,4 points. Cela traduit l'amélioration de la participation des filles au primaire. Cette amélioration est consécutive aux campagnes de sensibilisation intensives menées depuis des années par le gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école.

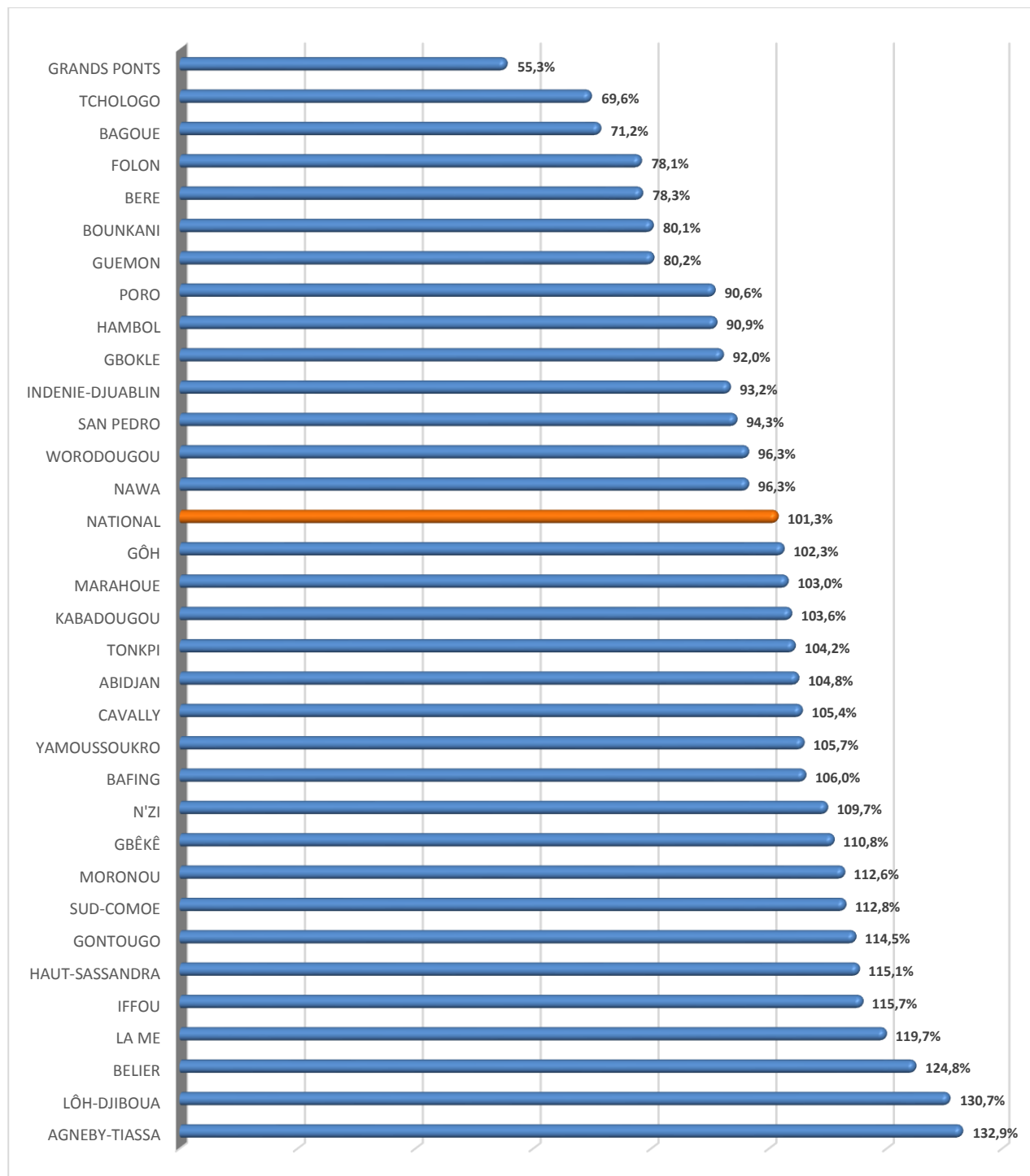
Graphique 49: Evolution du TBS selon le sexe dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016



En désagrégant le TBS par région, l'on se rend compte qu'il y a des régions à fort taux de scolarisation entre autres, l'Agnéby-Tiassa (132,9%), le Loh-Djiboua (130,7%), le Bélier (124,8%), la Mé (119,7%) et des régions à faible taux de scolarisation, c'est le cas des Grands-Ponts (55,3%), du

Tchologo (69,6%), la Bagoué (71,2%) et le Folon (78,1%). En tout, 14 régions ont un TBS en dessous de la valeur nationale (101,3%) et du seuil de 100%. Les DREN de ces régions ne disposent pas de suffisamment de place pour accueillir les enfants de 6 à 11 ans de leur région.

Graphique 50: TBS par région dans le primaire en 2015-2016



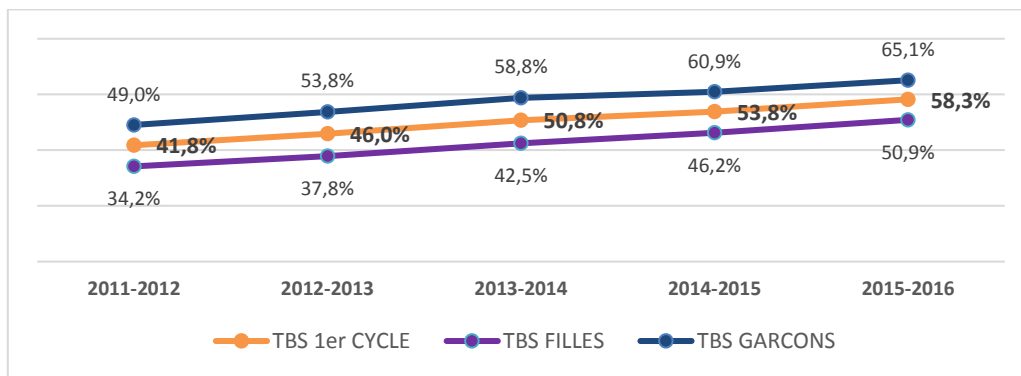
Le **TNS au primaire** en 2015-2016 est de 87,8% contre 78,9% l'année scolaire précédente soit, 8,9 points d'augmentation. Ce TNS traduit la participation à l'enseignement primaire d'environ 88 enfants âgés de 6 à 11 ans sur 100. L'écart de 13,5 points entre le TBS et le TNS représente la

participation à l'enseignement primaire des enfants de moins de 6 ans et de ceux âgés de plus de 11 ans.

Au secondaire premier cycle, le TBS est de 58,3% en 2015-2016 contre 53,8% l'année précédente, soit un bond de 4,5 points. Sur la période allant de 2011-2012 à 2015-2016, le TBS de ce degré d'enseignement connaît une hausse constante. Il a évolué de 16,5 points. Malgré cette augmentation, les structures du MEN n'accueillent qu'environ 58 enfants âgés de 12 à 15 ans sur 100.

L'analyse des TBS selon le sexe laisse apparaître que, de façon générale, celui des filles tout comme celui des garçons s'améliorent. Mais le TBS des garçons est constamment plus élevé que celui des filles. Par conséquent, l'indice de parité (0,78) est en faveur des garçons. La participation des filles à ce niveau d'études est donc plus faible que celle des garçons. Par ailleurs l'écart entre le TBS des garçons et celui des filles se réduit faiblement. En effet, de 14,9 points en 2011-2012, il est passé à 14,3 points en 2015-2016.

Graphique 51: Evolution du TBS dans le 1er cycle du secondaire de 2011-2012 à 2015-2016



Au second cycle du secondaire, le TBS (29,3%) est pratiquement deux fois inférieur à celui du premier cycle en 2015-2016. Néanmoins, il s'est amélioré de 1,2 point par rapport à 2014-2015 où il valait 28,1 %. En dépit de cette hausse, moins du 1/3 des enfants en âge d'être dans ce cycle (16-18 ans) y sont effectivement.

En outre, de 2011-2012 à 2015-2016, le TBS dans son ensemble a progressé, passant de 25,4% à 29,3%. Il en est de même pour les TBS selon le sexe. Toutefois, même si le TBS des garçons est plus élevé que celui des filles durant cette période, le TBS des filles évolue plus rapidement. En effet, il est passé de 18,9% à 24,3% soit un accroissement de 5,4 points alors que sur la même période celui des garçons a augmenté de 3,2 points. Il en découle que le maintien des filles dans le second cycle du secondaire s'améliore même si la parité n'est pas encore atteinte car l'IPS est de 0,71.

Tableau 5 : Evolution du TBS dans le second cycle du secondaire selon le sexe de 2011-2012 à 2015-2016

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
TBS Ensemble	25,4%	23,8%	25,5%	28,1%	29,3%
TBS Filles	18,9%	18,0%	24,8%	23,3%	24,3%
TBS Garçons	30,8%	28,8%	25,3%	32,5%	34,0%
IPS	0,61	0,63	0,98	0,68	0,71

CHAPITRE II : SITUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans les écoles et établissements scolaires, le personnel est composé majoritairement d'enseignants mais aussi de personnels administratifs et d'encadrement (personnel non enseignant). Si la mission du personnel enseignant consiste à dispenser les cours, le personnel non enseignant a lui, en charge la gestion de l'administration scolaire ainsi que l'encadrement psycho-disciplinaire des élèves. Dans cette section, seul le personnel enseignant retiendra l'attention.

II-1 Effectifs enseignants

Dans le contexte de la scolarisation obligatoire, le recrutement d'enseignants supplémentaires s'impose vu le nombre grandissant d'élèves dans le système éducatif. Ainsi le nombre d'enseignants dispensant les cours est passé de 137 871 si l'on ne tient compte que de l'enseignement général, en 2014-2015 à 145 691 en 2015-2016 tous degrés d'enseignement confondus, soit un accroissement de 5,6%. Ceux du Primaire sont les plus nombreux car ils représentent plus de la moitié (58,4%) du personnel enseignant. De plus, près des $\frac{3}{4}$ (73,1%) des enseignants sont des hommes.

Tableau 6: Effectifs des enseignants par degré d'enseignement selon le sexe en 2015-2016

PRESCOLAIRE			PRIMAIRE			SECONDAIRE			ENSEMBLE		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
521	6 524	7 045	61 258	23 851	85 109	45 892	7 645	53 537	107 671	38 020	145 691

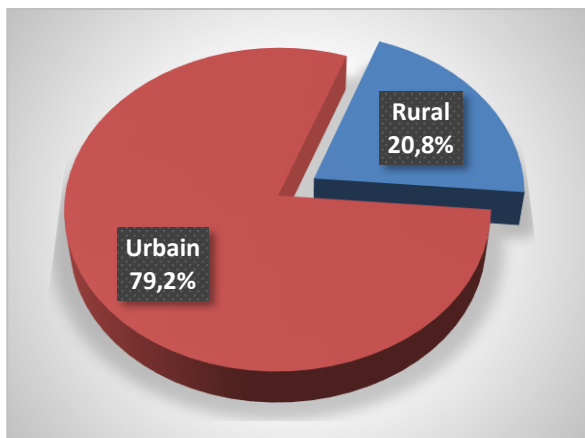
Les effectifs des enseignants seront analysés en prenant en compte : leur évolution, le milieu, le statut des écoles et le sexe.

Au préscolaire, les effectifs enseignants, à l'instar du taux de préscolarisation, croissent régulièrement. De 2011-2012 à 2015-2016, leur nombre est passé de 4 941 à 7 045 ; ce qui équivaut à un accroissement moyen annuel de 9,3%. Cependant de 2014-2015 à 2015-2016, le taux de croissance (8%) s'avère moindre que ceux des années antérieures.

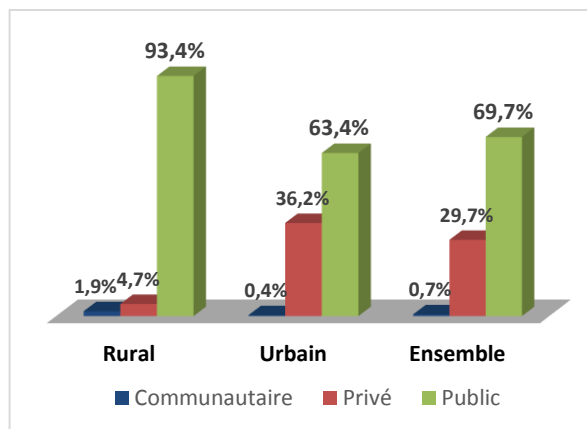
La répartition des enseignants du préscolaire selon le milieu révèle que près de 8 enseignants sur 10 (79,2%) exercent en zone urbaine.

Quel que soit le milieu, les enseignants du public sont plus nombreux (69,7%) que ceux du privé (29,7%) et du communautaire (0,7%). En milieu rural, ce sont 93,4% des enseignants qui exercent dans le public contre 63,4% en milieu urbain.

Graphique 53: Répartition des enseignants du préscolaire selon le milieu en 2015-2016



Graphique 52: Répartition des enseignants du préscolaire par statut selon le milieu en 2015-2016

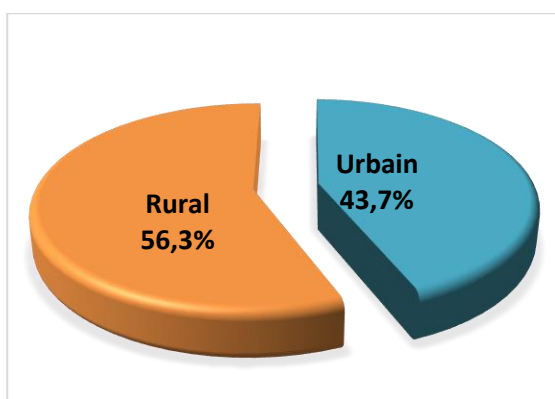


Le personnel enseignant du préscolaire est composé majoritairement de femmes. Elles sont au nombre de 6 524 sur un total de 7 045 enseignants, soit 92,6% de l'ensemble des enseignants de ce degré d'enseignement. En milieu rural, cette proportion vaut 89,4% tandis qu'en milieu urbain elle est de 93,5%. Il y a donc relativement plus d'enseignantes en milieu urbain qu'en milieu rural.

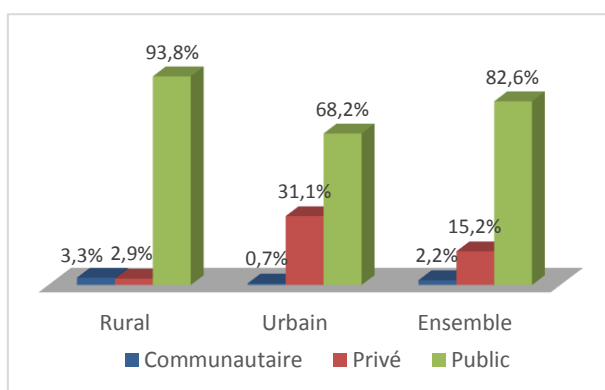
Au primaire, le nombre d'enseignants évolue de façon régulière. De 2011-2012 à 2015-2016, l'on est passé de 70 016 à 85 109 enseignants, soit une augmentation moyenne annuelle de 5%. De 2014-2015 à 2015-2016, les effectifs enseignants se sont accrus de 6,2% ; passant de 80 155 à 85 109 enseignants.

En 2015-2016, les enseignants du primaire sont à 56,3% en zone rurale. Dans ce milieu, 93,8% d'entre eux enseignent dans les écoles publiques. En milieu urbain, près du tiers (31,1%) exercent dans le privé. Dans l'ensemble, seulement 2,2% des enseignants se retrouvent dans les écoles communautaires, contre 15,2% dans le privé et 82,6% au public.

Graphique 54: Répartition des enseignants du primaire selon le milieu en 2015-2016

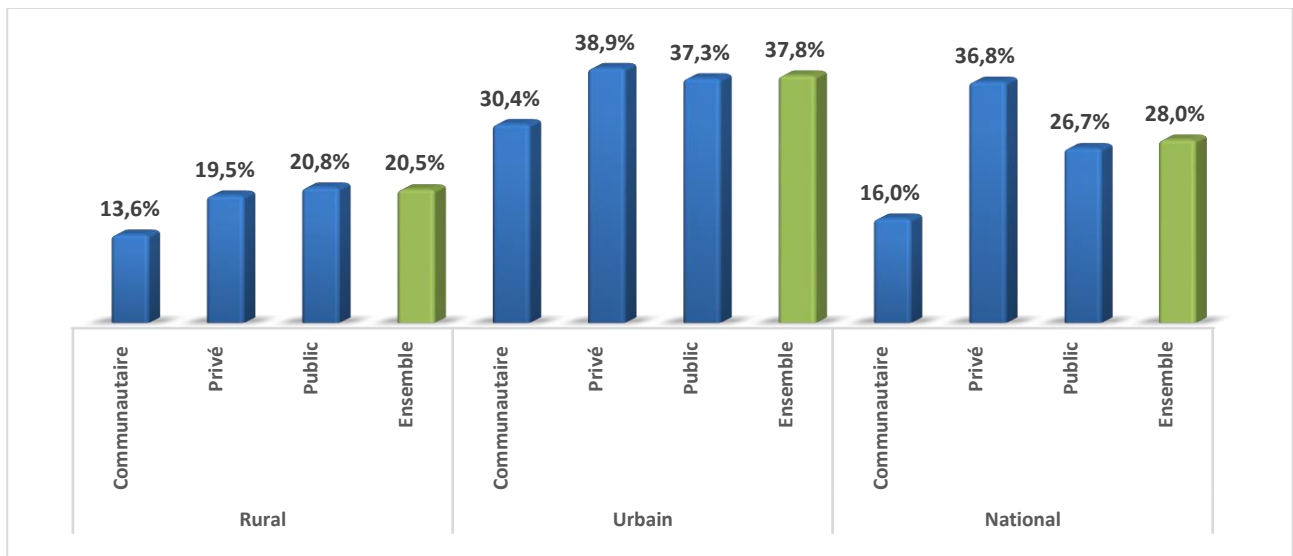


Graphique 55: Répartition des enseignants du primaire par statut selon le milieu en 2015-2016



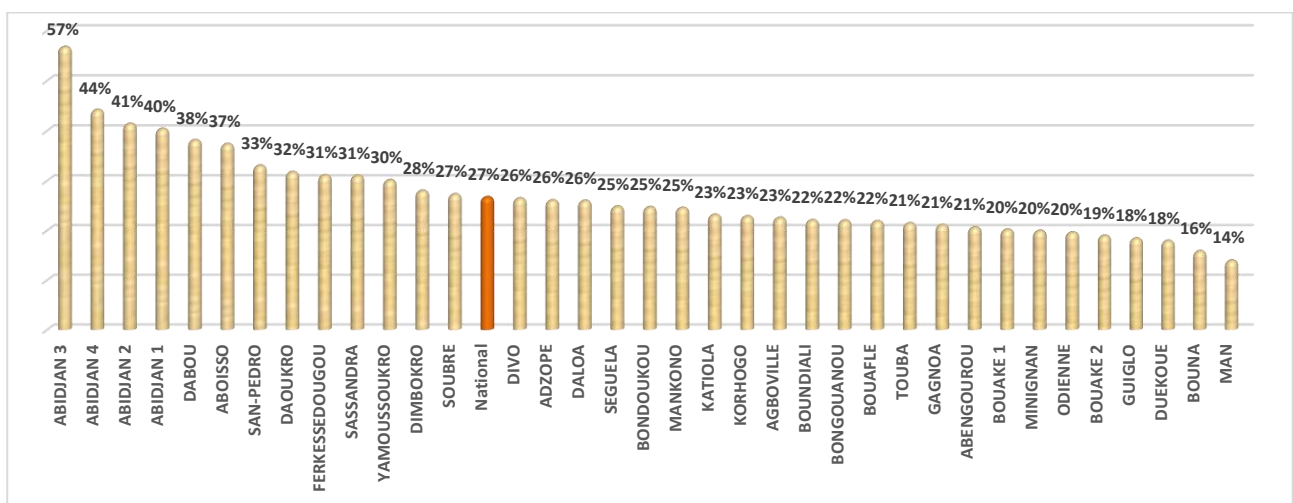
Sur les 85 109 enseignants, on dénombre 23 851 femmes, soit 28% de l'effectif total contre 26,9% en 2014-2015. Dans les écoles privées, leur proportion est plus élevée (36,8%) que celles des écoles publiques (26,7%) et communautaires (16%). Si cette tendance s'observe dans le milieu urbain, en milieu rural par contre, les enseignantes sont relativement moins nombreuses dans le privé (19,5%) que dans le public (20,8%). Toutefois dans l'ensemble du milieu rural, les enseignantes sont relativement moins nombreuses (20,5%) qu'en milieu urbain (37,8%).

Graphique 56: Proportions d'enseignantes dans le primaire par statut selon le milieu en 2015-2016



Dans le public, les quatre DREN d'Abidjan ont les plus fortes proportions d'enseignantes (plus de 4 femmes sur 10 enseignants). Dans la DREN Abidjan 3, leur proportion (57%) est même plus élevée que celle des hommes. En revanche, les proportions de femmes dans les DREN de Man, Bouna, Duekoué et de Guiglo sont inférieures à 20%.

Graphique 57: Proportion des femmes dans le corps enseignant du primaire public par DREN en 2015-2016

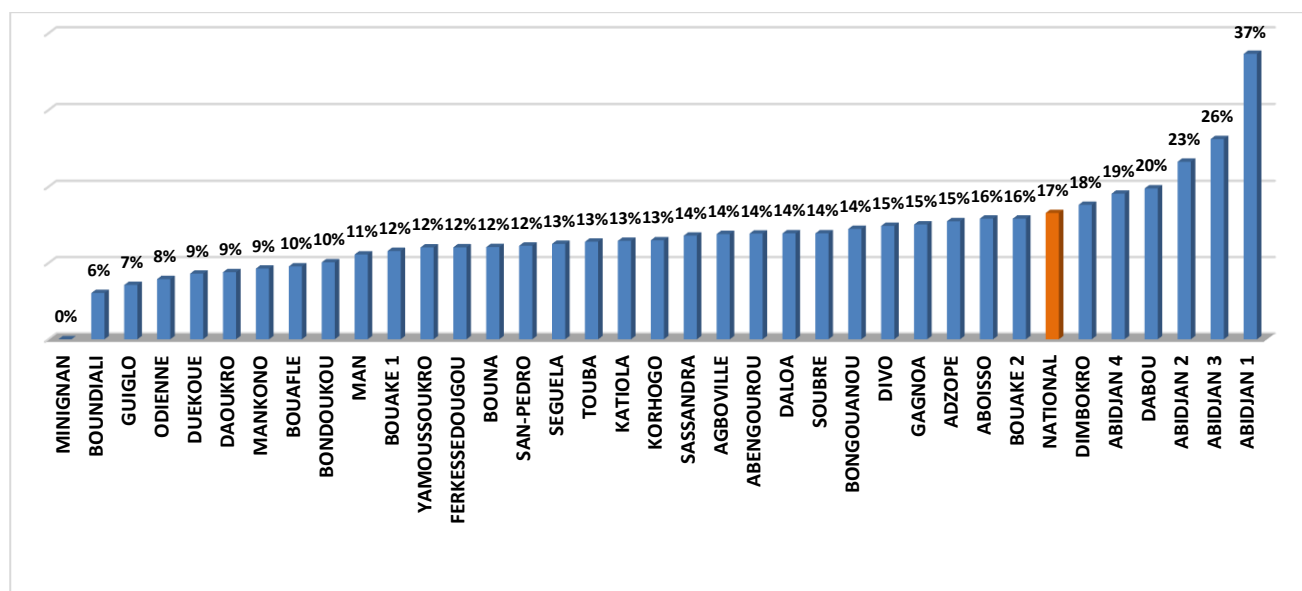


Au secondaire général, les effectifs enseignants ont évolué en moyenne de 14,5% de 2011-2012 à 2015-2016. De 2014-2015 à 2015-2016, ils se sont accrus de 4,6% passant de 51 192 à 53 537 enseignants.

La grande majorité des établissements secondaires étant en milieu urbain, seuls 4,1% des enseignants sont en zone rurale.

Par ailleurs, 30 485 enseignants, soit 56,9% de l'effectif total, sont du privé. Sur cet effectif, on dénombre 3 830 femmes, soit 13%. Dans le public par contre, la proportion de femmes est plus élevée (17%). Toutefois, cette proportion varie selon les directions régionales. Tandis que dans les quatre DREN d'Abidjan et celle de Dabou, les proportions d'enseignantes oscillent entre 19 et 37%, dans les DREN de Minignan, Boundiali, Guiglo, Odienné, Duekoué, Daoukro et Mankono, elles sont inférieures à 10%. En outre, sur l'ensemble des enseignantes du public, 37% sont en fonction dans le District d'Abidjan.

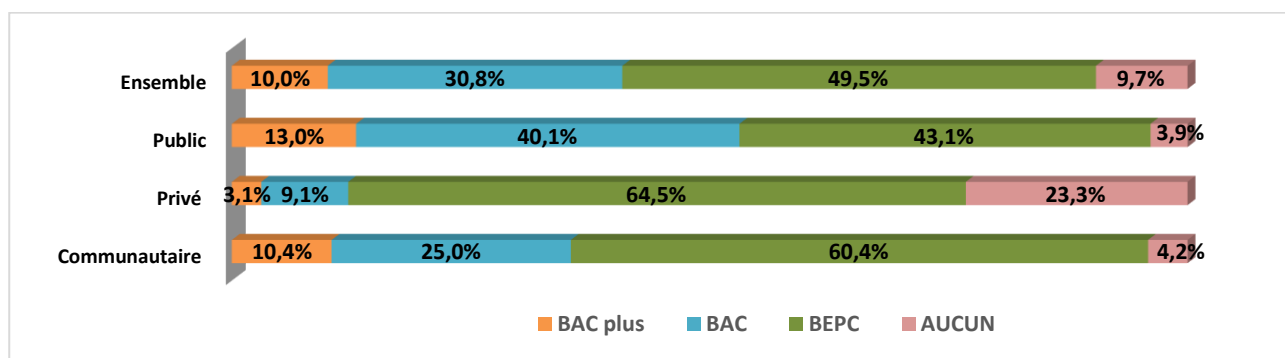
Graphique 58: Proportion d'enseignantes par DREN au secondaire public en 2015-2016



II-2 Qualification académique et pédagogique

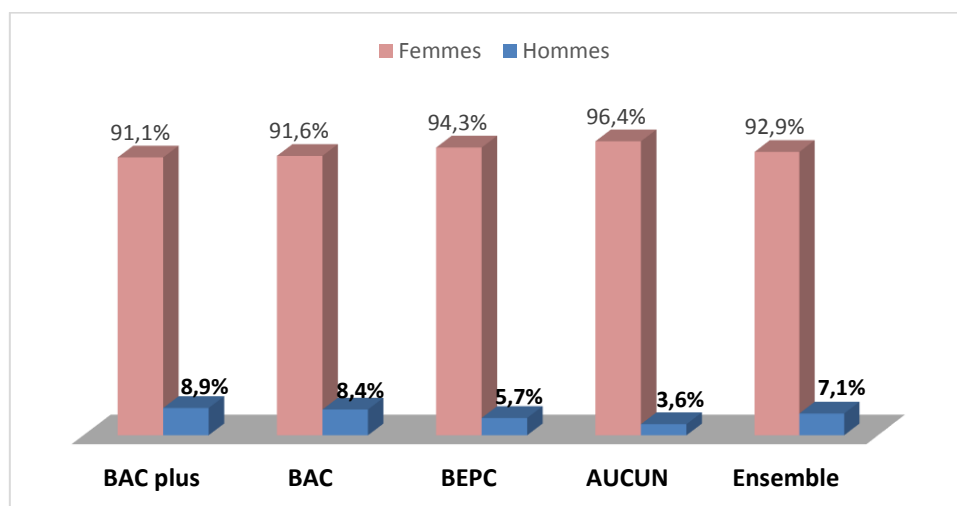
Au préscolaire, dans l'ensemble, près de la moitié des enseignants (49,5%) sont titulaires du BEPC, 30,8% ont le BAC et 10% ont un diplôme académique supérieur au BAC. Cependant, 9,7% d'entre eux ne possèdent aucun diplôme académique. Ces enseignants sans diplôme académique se retrouvent aussi bien dans le public, dans le privé que dans le communautaire. Si dans le public et dans le communautaire, leur proportion est inférieure à 5%, dans le privé, elle avoisine le quart (23,3%). Il s'en suit qu'il y a relativement plus d'enseignants ayant des diplômes académiques dans le public (96,1%) que dans le privé (76,7%).

Graphique 59: Répartition des enseignants du préscolaire par diplôme académique selon le statut.



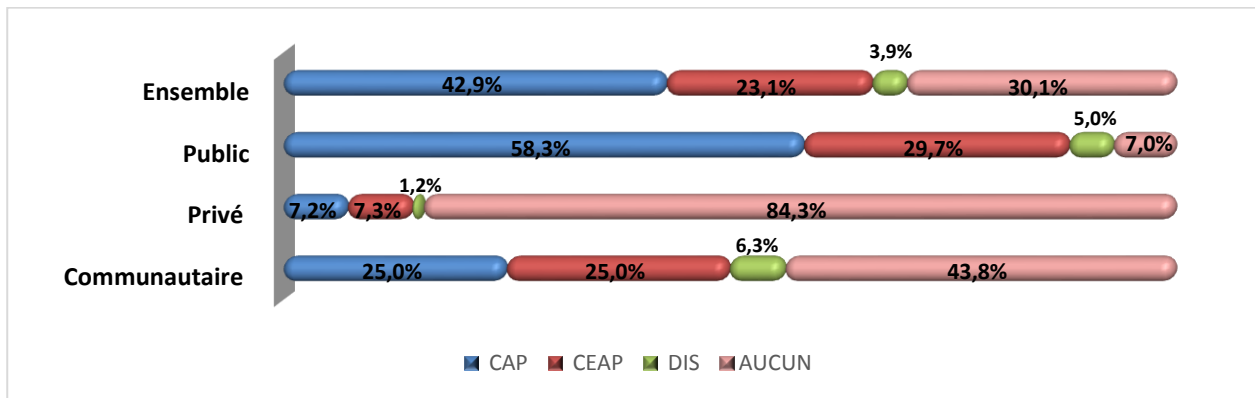
Dans le préscolaire public, les enseignantes sont plus nombreuses quel que soit leur diplôme académique le plus élevé. Ainsi, 91,1% des enseignants ayant un diplôme plus élevé que le BAC sont des femmes. Toutefois, il faut remarquer que la proportion d'hommes augmente avec l'élévation du niveau du diplôme académique.

Graphique 60: Proportion des enseignants du public par sexe selon leur diplôme académique le plus élevé en 2015-2016



En ce qui concerne la qualification pédagogique des enseignants du préscolaire, 42,9% d'entre eux sont titulaires du CAP, 23,1% du CEAP et 3,9% du DIS. Près du tiers (30,1%) ne possède aucun diplôme pédagogique. Si dans le public, la plupart des enseignants (93%) sont nantis d'un diplôme pédagogique, dans le privé par contre, un peu plus de 8 enseignants sur 10 n'ont aucun diplôme pédagogique et dans le communautaire cette proportion vaut un peu plus de 4 enseignants sur 10.

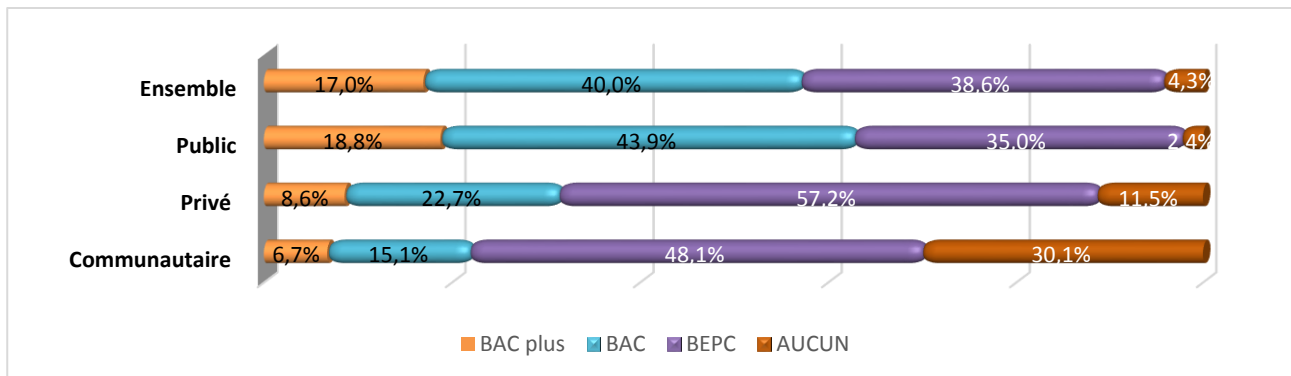
Graphique 61: Répartition des enseignants par diplôme pédagogique selon le statut en 2015-2016



Au primaire, dans l'ensemble, 95,7% des enseignants sont titulaires d'un diplôme académique dont 40% ont le BAC, 38,6% le BEPC et 17% un diplôme supérieur au BAC.

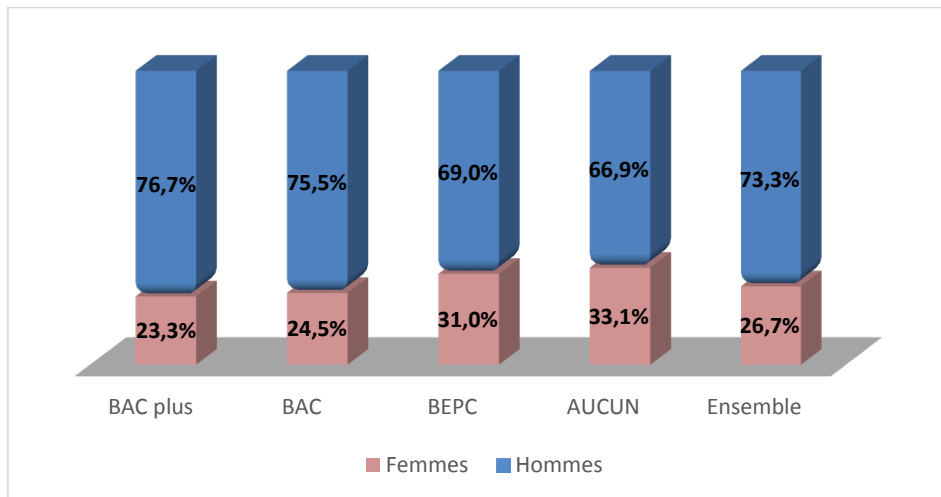
En considérant le statut des écoles, on note qu'au public, 62,7% des enseignants ont au moins le BAC tandis qu'au privé, cette proportion vaut 31,3% et 21,8% dans le communautaire. La forte proportion d'enseignants ayant au moins le BAC au public est due au recrutement d'enseignants du primaire réservé exclusivement aux titulaires du BAC depuis quelques années. Au privé, plus de la moitié des enseignants (57,2%) ont le BEPC comme plus haut diplôme académique.

Graphique 62: Répartition des enseignants du primaire par diplôme pédagogique selon le statut.



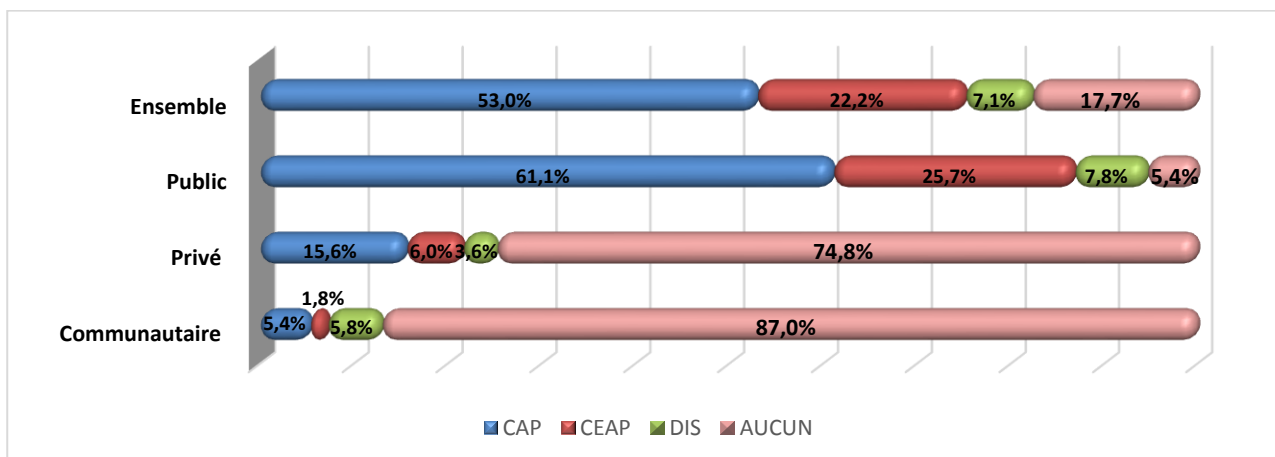
Dans les écoles primaires publiques, les hommes sont les plus nombreux, quel que soit le diplôme académique. En effet, Plus des $\frac{3}{4}$ des titulaires du BAC (75,5%) ou d'un diplôme supérieur au BAC (76,7%) sont des hommes. Au niveau du BEPC, leur proportion est de 69%. Par ailleurs, plus le diplôme académique est élevé, plus les proportions de femmes baissent.

Graphique 63: Proportion des enseignants du primaire public par sexe selon le diplôme académique en 2015-2016



Pour ce qui est de la qualification pédagogique des enseignants du primaire, en 2015-2016, 83,3% d'entre eux ont un diplôme pédagogique. Dans le public, les enseignants titulaires du CAP sont les plus nombreux (61,1%), suivent les titulaires du CEAP (25,7%) et du DIS (7,8%). Dans les écoles privées et communautaires, les enseignants sans diplôme pédagogique sont majoritaires. Leur proportion représente respectivement 74,8% et 87%.

Graphique 64: Répartition des enseignants du primaire par diplôme pédagogique selon le statut en 2015-2016



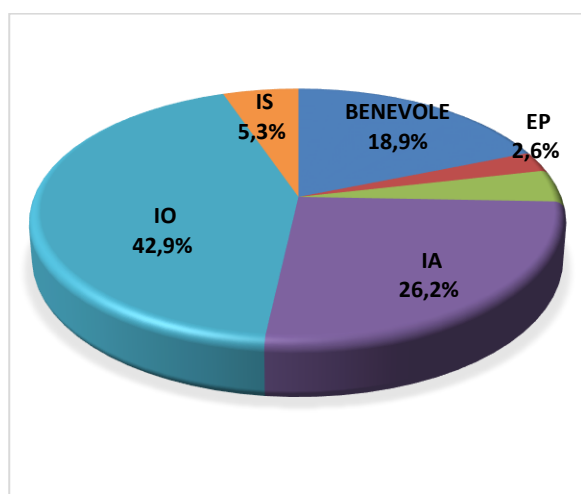
En définitive, les enseignants du privé et du communautaire sont majoritairement sans qualification académique et pédagogique. Or un enseignement de qualité requiert non seulement des compétences académiques mais surtout des aptitudes pédagogiques. Par conséquent, pour améliorer la qualité de l'enseignement, ces enseignants doivent bénéficier d'un renforcement de leur capacité et d'un encadrement des conseillers pédagogiques.

II-3 Les enseignants selon l'emploi

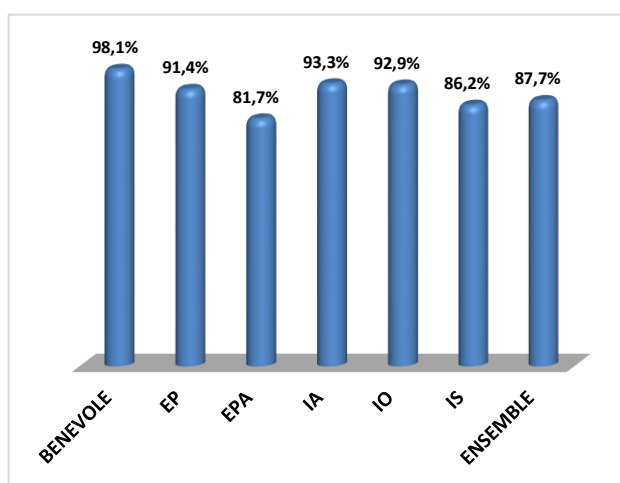
Qu'ils soient du Préscolaire, du primaire ou du secondaire, les enseignants occupent divers emplois.

Au préscolaire, ils sont soit IO, IA ou IS, soit EP ou EPA, soit bénévoles. La proportion d'IO y est la plus élevée car près de 43 enseignants sur 100 occupent cet emploi. Un peu plus du ¼ est IA. Les EP et les EPA formés non pas dans les CAFOP mais à l'Institut National de Formation Sociale (INFS) sont aussi employés dans les structures du MEN. Leur proportion est respectivement de 2,6 et 4,1%. Les IS ne valent que 5,3% de l'ensemble des enseignants de ce degré d'enseignement. Concernant la représentativité des femmes, l'on remarque que quel que soit l'emploi, leur proportion est élevée. La quasi-totalité des enseignants bénévoles (98,1%) sont des femmes.

Graphique 65: Répartition des enseignants du préscolaire par emploi en 2015-2016



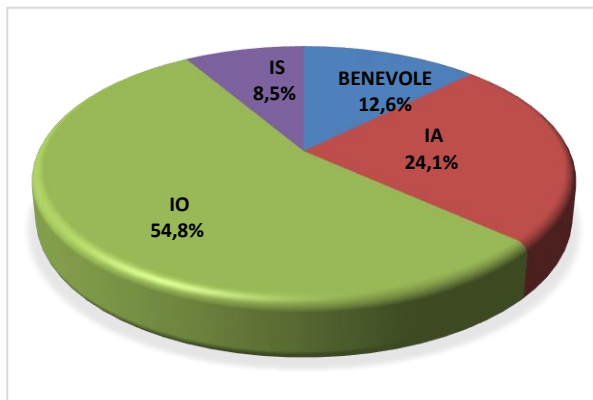
Graphique 66: Proportion des enseignantes du préscolaire selon l'emploi en 2015-2016



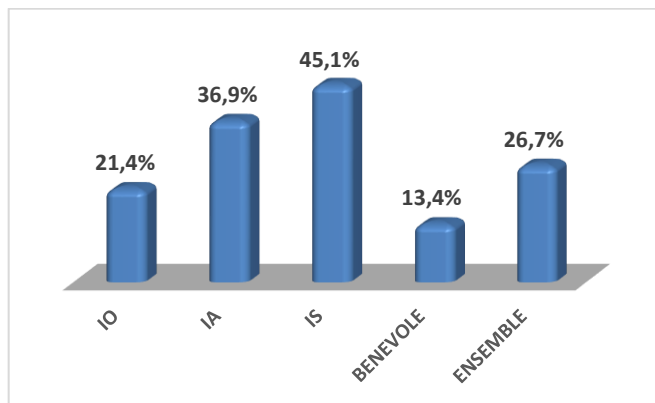
Au primaire, plus de la moitié des enseignants (54,8%) est IO, près du ¼ (24,1%) IA, 8,5% IS et 12,6% bénévoles. Par rapport à 2014-2015, la proportion des IO a augmenté de 5,9 points tandis que celle des IA a régressé de 3,3 points. Au niveau des bénévoles, le phénomène persiste. En effet de 12,1% l'année précédente, leur proportion connaît une hausse de 0,5 point ; ce qui est révélateur d'un besoin en enseignants qualifiés dans ce degré d'enseignement.

En outre, quel que soit l'emploi les femmes sont sous représentées. Cependant, la proportion d'enseignantes IS (45,1%) est plus élevée que celle des IA (36,9%) et celle des IO (21,4%). Sur l'ensemble des bénévoles, moins de 14 sur 100 sont des femmes.

Graphique 67: Répartition des enseignants du primaire par emploi en 2015-2016

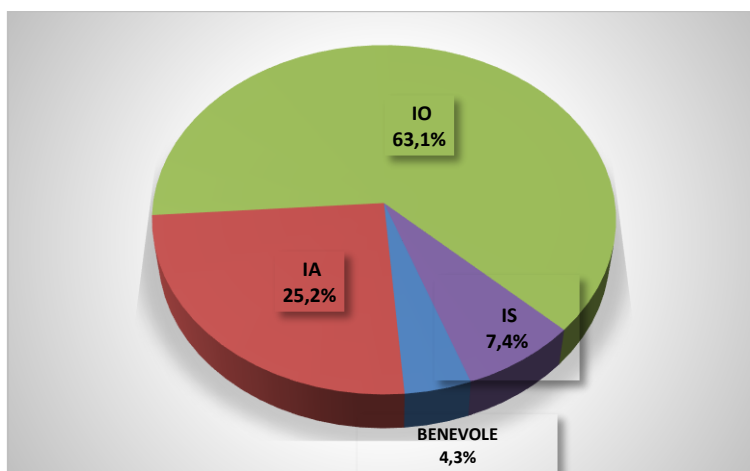


Graphique 68: Proportion des enseignantes du primaire selon l'emploi en 2015-2016



Si l'on ne considère que les enseignants du Public, la proportion des IO (63,1%) y est deux fois et demie supérieure à celle des IA (25,2%). La promotion des IA en IO et le recrutement exclusif des titulaires du BAC dans les CAFOP pourraient expliquer cet écart. Les IS (7,4%) sont les élèves-maîtres des CAFOP faisant leur stage dans les EPP. Leur mise en responsabilité dans les classes permet de résorber en partie le déficit d'enseignants. Quant aux bénévoles, il en existe encore dans le public. Leur proportion y est de 4,3%.

Graphique 69: Répartition des enseignants du primaire public par emploi en 2015-2016

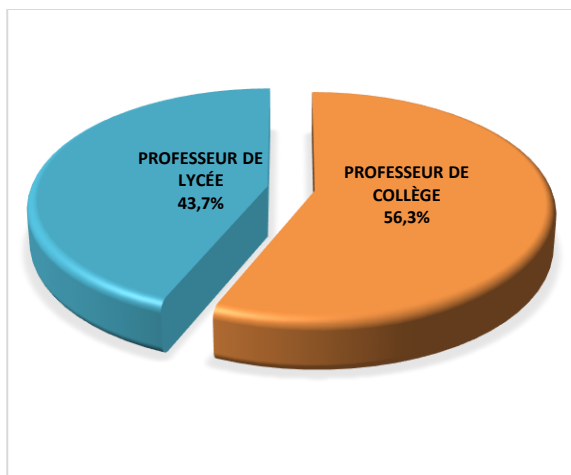


Au secondaire, la classification par emploi des enseignants diffère selon le statut de l'établissement.

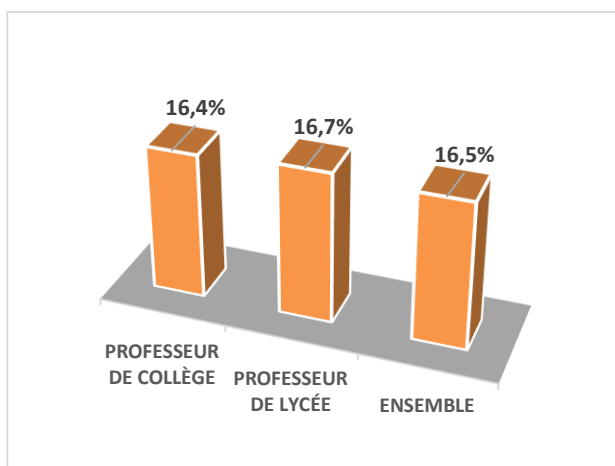
Au public, il n'existe que deux emplois : les professeurs de collège et les professeurs de lycée. Plus de la moitié des enseignants (56,3%) y sont employés en tant que professeurs de collège. Ceux-ci dispensent les cours uniquement aux élèves du premier cycle avec un taux horaire hebdomadaire de 21 heures par enseignant. Quant aux professeurs de lycée, ils interviennent aussi bien au premier qu'au second cycle. Ils ont en tout 18 heures de cours par semaine et par enseignant. Dans l'ensemble, quel que soit l'emploi, la représentation des femmes (16,5%) est plus faible que

celles de leurs collègues hommes. Sur l'effectif total des professeurs de collège et de celui des professeurs de lycée, leur proportion n'atteint pas 17%.

Graphique 71: Répartition des enseignants du secondaire public par emploi en 2015-2016



Graphique 70: Proportion des enseignantes selon l'emploi au secondaire public en 2015-2016



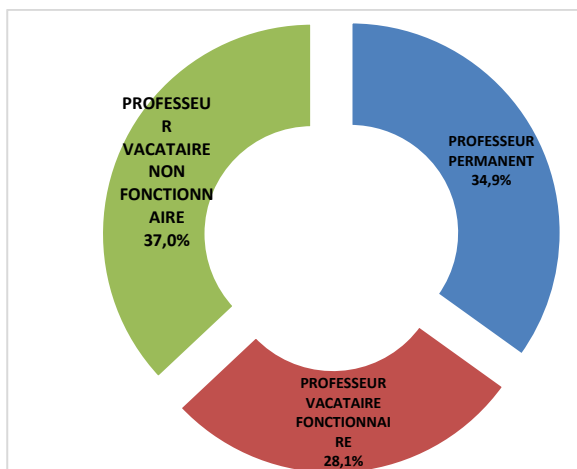
Au privé, les professeurs sont soit vacataires, soit permanents.

Les professeurs vacataires sont rémunérés par rapport à la durée des enseignements qu'ils dispensent. Ils sont classés en 2 groupes : les professeurs vacataires non fonctionnaires et les professeurs vacataires fonctionnaires. Leur proportion est respectivement de 37% et 28,1%. Par conséquent ils sont les plus employés dans le privé. Il faut noter que les professeurs vacataires fonctionnaires qui valent plus du ¼ des enseignants du privé exercent déjà dans les établissements publics.

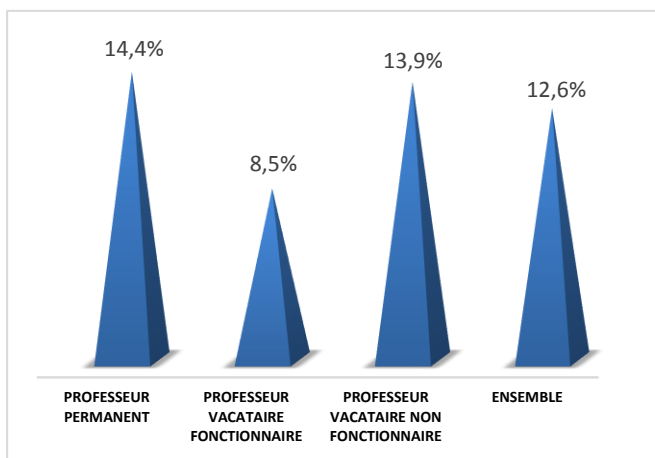
Les professeurs permanents sont embauchés par les fondateurs des établissements privés. Ils occupent leur poste de façon permanente et représentent un peu plus du tiers (34,9%) des enseignants de ce statut.

Dans l'ensemble, les femmes (12,6%) sont peu employées dans le privé. Elles représentent moins du dixième (8,5%) des professeurs vacataires fonctionnaires. Les proportions d'enseignantes permanentes et vacataires non fonctionnaires sont inférieures à 15%.

Graphique 73: Répartition des enseignants du secondaire privé en 2015-2016



Graphique 72: Proportion des enseignantes au secondaire privé en 2015-2016



CHAPITRE III : INFRASTRUCTURES ET COMMODITES

La mise à disposition d'infrastructures scolaires en nombre suffisant, accessibles à tous quels que soient le milieu et les conditions sociales, dotées de commodités requises, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, est un challenge pour l'Etat ivoirien. En effet, l'insuffisance d'infrastructures pourrait constituer un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de la PSO d'une part, et à l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves d'autre part. C'est pourquoi Le MEN programme chaque année, à travers la carte scolaire, l'extension et l'ouverture d'écoles, d'établissements et de salles de classe en vue d'accroître la capacité d'accueil dans tous les degrés d'enseignement. Cet effort est également appuyé par la contribution des collectivités territoriales, des Partenaires au développement et des promoteurs d'établissements d'enseignement privé.

III-1 Infrastructures dans les différents degrés d'enseignement

Au titre de l'année scolaire 2015-2016, le système éducatif ivoirien renferme au total 19 249 écoles et établissements contre 18 221 l'année précédente, soit une hausse de 5,64 %. Avec 2 223 écoles pour 5 668 classes, le préscolaire représente environ 12% du réseau d'infrastructures scolaires. Le primaire, avec 15 547 écoles pour 84 730 salles de classe, se taille la part du lion (plus de 80%). Le secondaire, quant à lui compte 1 479 établissements soit moins de 8% de l'ensemble des infrastructures scolaires pour 28 357 salles de classe.

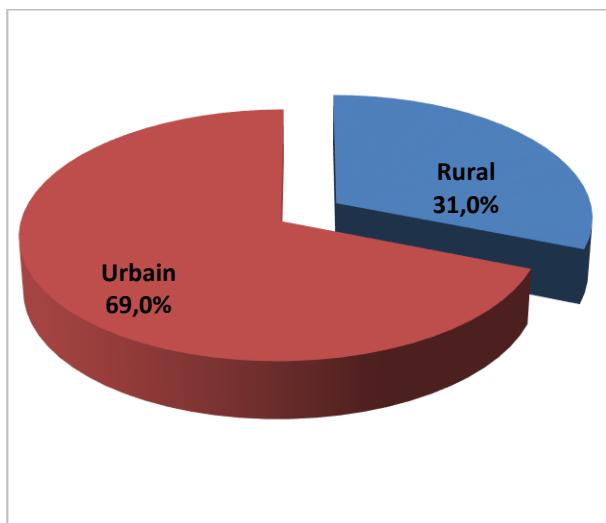
Tableau 7: Répartition des infrastructures par degré d'enseignement en 2015-2016

Degré d'enseignement	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe
PRESCOLAIRE	2 223	5 668
PRIMAIRE	15 547	84 730
SECONDAIRE	1 479	28 357
ENSEMBLE	19 249	118 755

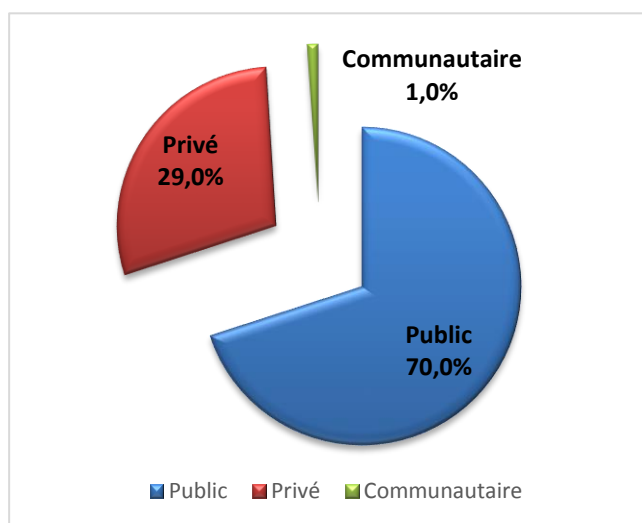
Les écoles et établissements, qu'ils soient publics, privés ou communautaires sont répartis sur toute l'étendue du territoire, en zone urbaine comme en zone rurale.

Dans l'enseignement préscolaire, en 2015-2016, plus des 2/3 des écoles soit 69%, contre 68% l'année précédente, sont implantés en milieu urbain. Cette légère hausse au détriment du milieu rural, creuse davantage le fossé entre les deux zones. Les écoles préscolaires ne sont donc pas encore accessibles à un grand nombre d'enfants du milieu rural. En effet, la proportion d'élèves fréquentant ces écoles ne représente que 21% de l'ensemble des élèves de ce degré d'enseignement. Par ailleurs sur 100 écoles préscolaires, 70 sont publiques. Quant aux écoles communautaires, elles sont pratiquement inexistantes au préscolaire car leur proportion ne vaut que 1%.

Graphique 74: Répartition des écoles par milieu dans le préscolaire en 2015-2016

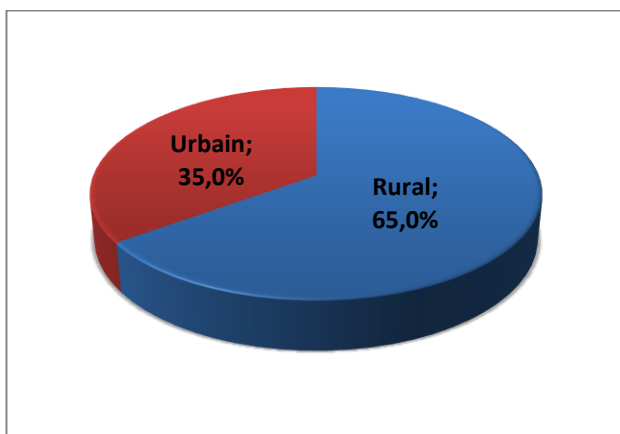


Graphique 75: Répartition des écoles préscolaires selon le statut dans le préscolaire en 2015-2015

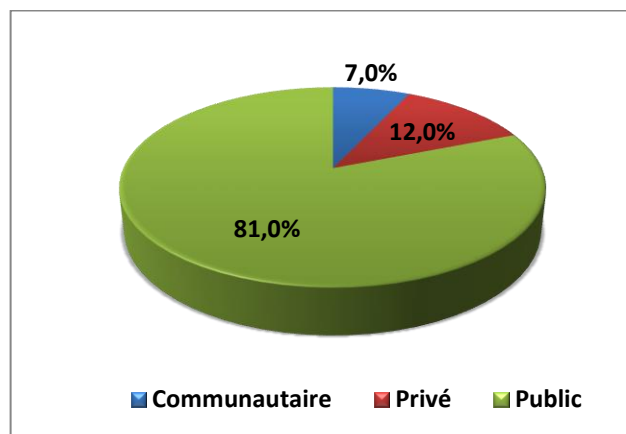


Au niveau du **Primaire**, le milieu rural réputé être une zone de sous-scolarisation est privilégié puisque **65%** des écoles recensées y sont implantées. Ce pourcentage met en lumière la volonté du gouvernement de donner à tous les enfants la chance d'aller à l'école et d'achever au moins le cycle primaire. De plus, les écoles primaires publiques représentent **81%** de l'ensemble des écoles primaires et celles du privé **12%**. La proportion d'écoles communautaires n'a pas variée par rapport à l'année précédente. Elle constitue **7%** de l'ensemble des écoles primaires. Ce qui prouve que la demande d'éducation est forte dans le primaire à telle enseigne que les communautés s'impliquent dans la construction d'écoles pour que leurs enfants aient accès à l'éducation.

Graphique 77: Proportion des écoles par milieu dans le Primaire en 2015-2016

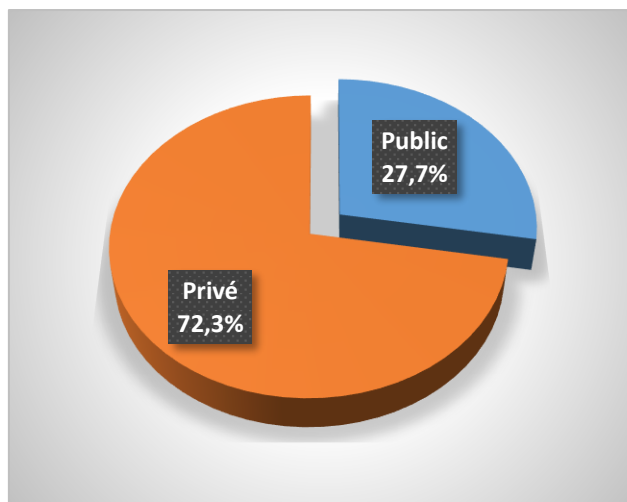


Graphique 76: Proportion des écoles par statut dans le Primaire en 2015-2016



Concernant le **secondaire**, sur les 1479 établissements pratiquement tous implantés en milieu urbain (91 établissements sur 100), 1 070 soit 72,3% sont privés. Contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire où le public occupe la plus grande part, dans le secondaire, celle du privé est plus importante. Néanmoins, les établissements publics, bien que minoritaires (27,7%) accueillent près de la moitié des effectifs élèves (49%).

Graphique 78: Répartition des écoles selon le statut dans le secondaire en 2015-2016



III-2 Evolution et état des infrastructures

L'évolution quantitative des infrastructures scolaires est un impératif. En effet, pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis notamment ceux se rapportant à la PSO, le rythme de croissance des infrastructures scolaires doit suivre celui de la population scolarisable de manière à améliorer l'offre éducative. Par ailleurs, il est tout aussi important que ces infrastructures scolaires soient opérationnelles. En d'autres termes, leur bon état est également déterminant.

III-2-1 Evolution des infrastructures

Dans le **préscolaire**, le nombre d'écoles est passé de 1358 en 2011-2012 à 2223 en 2015-2016, soit un accroissement moyen annuel de **13,11%** pendant cette période. Cet accroissement s'observe au niveau du milieu d'implantation des écoles mais aussi de leur statut. Il est un peu plus prononcé de 2014-2015 à 2015-2016.

En effet, en milieu rural, le nombre d'écoles préscolaires est passé de 575 en 2014-2015 à 691 en 2015-2016 ; ce qui représente un taux de croissance de **20,17%**. En milieu urbain par contre, l'évolution est moins importante. De 1416 écoles préscolaires en 2014-2015, il en a été recensé en 2015-2016 1532, soit une évolution d'un peu plus de 8 %. En dépit de ce constat mettant en lumière les efforts pour réduire le fossé entre les 2 zones en matière de préscolarisation, le nombre d'écoles préscolaires en milieu rural demeure beaucoup moins élevé qu'en milieu urbain ; ce qui revient à dire qu'il est nécessaire de créer davantage d'écoles préscolaires et de

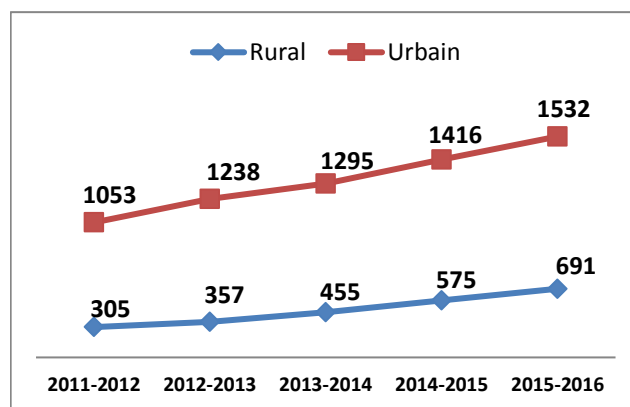
sensibiliser les parents sur l'importance de la préscolarisation même si l'enseignement préscolaire jusqu'à présent n'est pas concernée par l'obligation scolaire.

Concernant le statut des écoles préscolaires, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau du public s'élève à 16% de 2011-2012 à 2015-2016. Il est un peu plus de 2 fois plus élevé que celui du privé qui est de 7%.

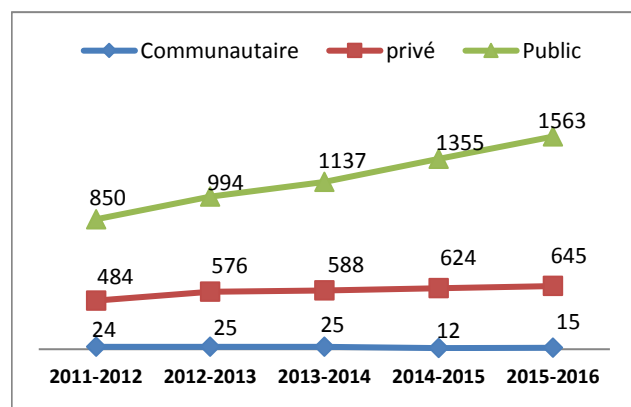
Le nombre d'écoles préscolaires publiques évolue donc plus vite que celui des écoles préscolaires privées. Sur la période 2014-2015 à 2015-2016, le taux de croissance des écoles préscolaires publiques est près de 5 fois supérieur à celui des écoles préscolaires privées. Cette situation s'explique par la nouvelle politique éducative qui consiste à associer à chaque école primaire une classe maternelle, généralement la grande section.

En revanche, le nombre des écoles préscolaires communautaires est en régression. En 2011-2012, il en existait 24. En 2015-2016, il n'en reste plus que 15 soit une chute de 11,08 % en moyenne durant cette période.

Graphique 79: Evolution des écoles préscolaires selon le milieu de 2011-2012 à 2015-2016



Graphique 80: Evolution des écoles préscolaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016



Au niveau de l'enseignement **primaire**, de 2011-2012 à 2015-2016, le nombre d'écoles est passé de 12 482 à 15 547, soit un accroissement annuel moyen d'environ 6%. D'une façon générale, la tendance est donc à la hausse.

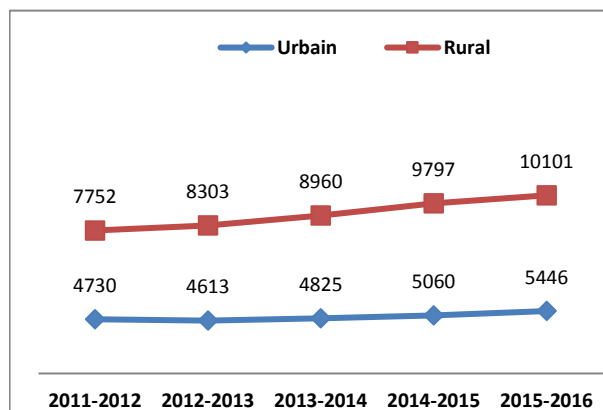
Durant cette période, le nombre d'écoles en milieu rural est passé de 7 752 à 10 101, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 7%. Tandis qu'en milieu urbain, ce nombre est passé de 4 730 à 5 446, ce qui équivaut à un taux d'accroissement moyen annuel de 4%. Le TAMA des écoles en milieu rural est près de 2 fois plus élevé qu'en milieu urbain. Il a donc été construit plus d'écoles en milieu rural : 2349 contre 716 en milieu urbain.

Par ailleurs, durant cette même période, le nombre d'écoles primaires publiques (EPP) s'est accru, passant de 10.755 à 12.537. Il en est de même pour celui des écoles primaires privées (EPV). De 1 539, en 2011-2012, l'on en dénombre 1 962 en 2015-2016. Même si les EPP sont numériquement supérieures aux EPV, le taux d'accroissement moyen annuel des écoles primaires

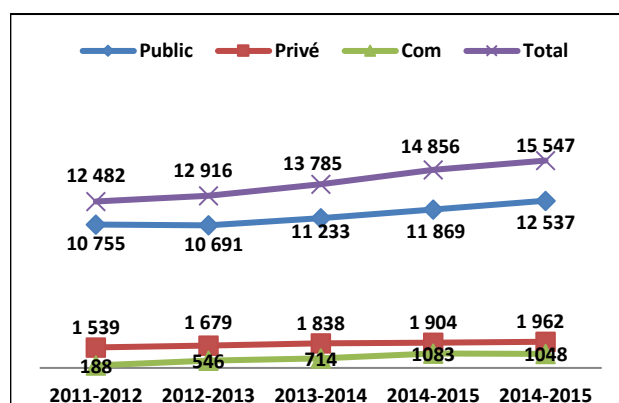
privées (6%) est néanmoins plus élevé que celui des écoles primaires publiques (4%). Ce qui révèle l'implication grandissante du secteur privé dans ce degré d'enseignement.

Quant aux écoles communautaires, leur nombre connaît une progression exponentielle en raison de la forte demande d'éducation. De 188 en 2011-2012, l'on en a recensé 1048 en 2015-2016. Cependant, l'on constate une légère diminution de leur nombre qui passe de 1083 à 1048, soit une chute de 3% de 2014-2015 à 2015-2016.

Graphique 82: Evolution des écoles primaires selon le milieu de 2011-2012 à 2015-2016



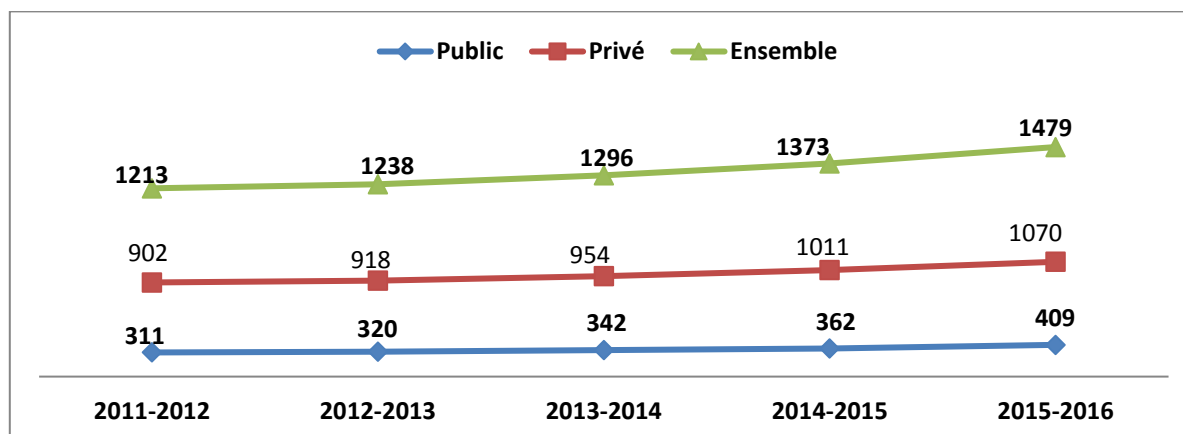
Graphique 81: Evolution des écoles primaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016



Au **secondaire**, dans l'ensemble, la même tendance haussière est de mise comme dans les autres degrés d'enseignement. En effet, l'on y observe une croissance soutenue de l'ordre d'environ 2 points d'une année scolaire à une autre : 2,06% de 2011-2012 à 2012-2013, 4,68% de 2012-2013 à 2013-2014, 5,94% de 2013-2014 à 2014-2015 et 7,72% de 2014-2015 à 2015-2016. Au total, durant la période 2011-2012 à 2015-2016, le nombre d'établissements s'y est accru en moyenne de 5,10%. Ce degré d'enseignement qui comptait 1213 établissements en 2011-2012, en renferme 1479 en 2015-2016.

Au secondaire public, le nombre d'établissements s'est accru en moyenne de 7% tandis qu'au privé, le taux annuel moyen de croissance s'élève à 4,4%. On peut donc déduire que le taux annuel moyen de croissance, dans l'enseignement secondaire, est soutenu par le public même si le privé renferme plus d'établissements. De plus, l'on note sur les deux dernières années scolaires (2014-2015 à 2015-2016) que la croissance des établissements publics a fait un bond de 13%. Ce taux résulte notamment des investissements conséquents de l'Etat pour rendre l'enseignement secondaire accessible à travers la construction des collèges de proximité.

Graphique 83: Evolution du nombre établissements secondaires selon le statut de 2011-2012 à 2015-2016



III-2-2 Etat des salles de classe

L'un des devoirs régaliens de l'Etat est de créer les conditions pour favoriser l'accès équitable à l'éducation pour tous les enfants en âge d'être à l'école. Il est donc indispensable de construire des salles de classe en nombre suffisant mais surtout de veiller à les maintenir en bon état. En effet, même si les infrastructures existent, leur mauvais état peut impacter l'accès et la qualité de l'éducation et donc constituer une entrave à la réussite de la PSO.

Au préscolaire, il a été recensé, en 2015-2016, 5 668 salles de classe dont 5299 soit 93,13% sont utilisées pour les apprentissages et 369 pour d'autres usages. Les salles de classe utilisées pour les cours ne sont malheureusement pas toutes en bon état pour diverses raisons (toitures endommagées, fenêtres arrachées...). En effet, 721 d'entre elles, soit 13% sont en mauvais état et 228 soit 8,30% sont en matériaux provisoires. Sur l'ensemble des 369 salles de classe utilisées à d'autres fins, 18,16% sont en mauvais état et 7,59% en matériaux provisoires. Au total, ce sont 788 salles de classe en mauvais état, soit 13,90%, et 468 en matériaux provisoires, soit 8,26% qui ont besoin d'être réhabilitées.

Par ailleurs, en zone rurale, sur l'ensemble des 1448 salles de classe, 311 soit 21,47%, sont en mauvais état et 228 soit 15,75% sont en matériaux provisoires. Tandis qu'en milieu urbain pour 4220 salles de classe, l'on dénombre 477 en mauvais état, soit 11,30% et 240 en matériaux provisoires soit 5,69%.

Il est donc aisé de déduire que les salles de classe en mauvais état ou en matériaux provisoires se rencontrent majoritairement en milieu rural.

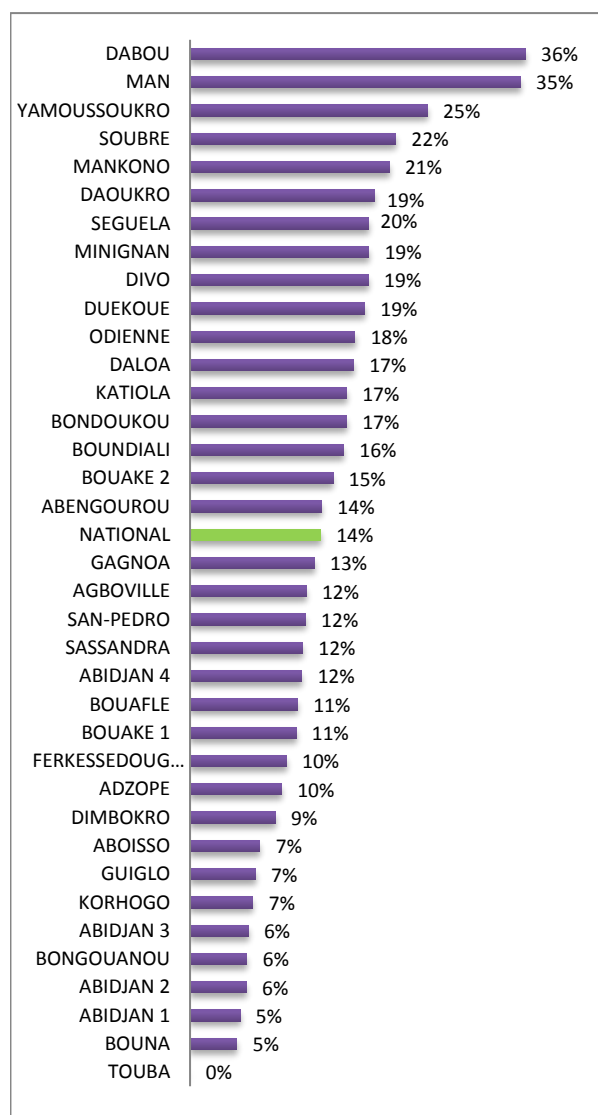
Tableau 8: Etat des salles de classe selon le milieu dans le préscolaire en 2015-2016

MILIEU	Salles de classe utilisées pour les cours				Salles de classe utilisées autrement				Total salles de classe			
	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total
Rural	867	279	212	1 358	42	32	16	90	909	311	228	1 448
Urbain	3 271	442	228	3 941	232	35	12	279	3 503	477	240	4 220
Ensemble	4 138	721	440	5 299	274	67	28	369	4 412	788	468	5 668

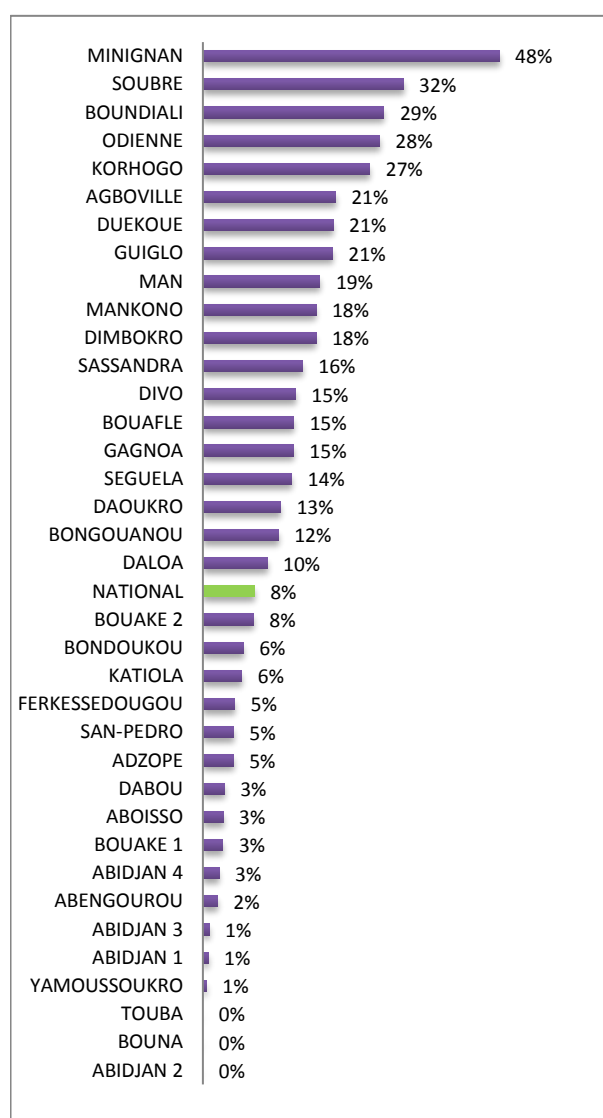
Si des efforts sont faits par l'Etat et les partenaires au développement pour réhabiliter les salles de classe, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre elles sont encore dégradées au préscolaire. Dans certaines DREN, la situation est préoccupante d'autant plus que le taux de préscolarisation est globalement déjà faible. C'est le cas des DREN de Dabou, avec 36%, de Man, avec 35% et de Yamoussoukro, avec 25% de salles en mauvais état. Par ailleurs, il existe encore des classes en matériaux provisoires. L'on les trouve surtout dans les DREN situées dans la partie septentrionale du pays notamment celles de Minignan, avec 47,62%, Boundiali 29%, Odienné 28%, mais aussi dans la DREN de Soubré avec 32%.

Les taux élevés de salles de classe en matériaux provisoires dans ces DREN pourrait traduire l'insuffisance d'infrastructures préscolaires et par conséquent la faiblesse de l'offre éducative dans ce degré d'enseignement.

Graphique 85: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le préscolaire par DREN, en 2015-2016



Graphique 84: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le préscolaire par DREN en 2015-2016



Au primaire, au titre de l'année scolaire 2015-2016, 82 481 salles de classe sont utilisées pour les cours sur un ensemble de 84 730. Les 2 249 autres sont utilisées à d'autres fins.

En milieu rural où sont implantées 65% des écoles, les salles de classe en mauvais état ou en matériaux provisoires, quel que soit l'usage, sont les plus nombreuses. En effet sur un total de 50 661 salles de classe, 11 121, soit près de 22% sont dégradées et 9 583, soit 19% sont en matériaux provisoires. Ce qui revient à dire que les enseignements se déroulent dans des conditions inappropriées dans 41% des salles de classe. Dans ce tableau peu reluisant, près de 22% des salles de classe des écoles publiques au nombre de 46 497 sont en mauvais état et environ 21% en matériaux provisoires.

En milieu urbain également, ce sont les salles de classe des écoles primaires publiques qui sont les moins bien entretenues : sur 22 163 salles de classe, 4 948 soit un peu plus de 22% contre seulement moins de 4% des salles de classe des écoles privées.

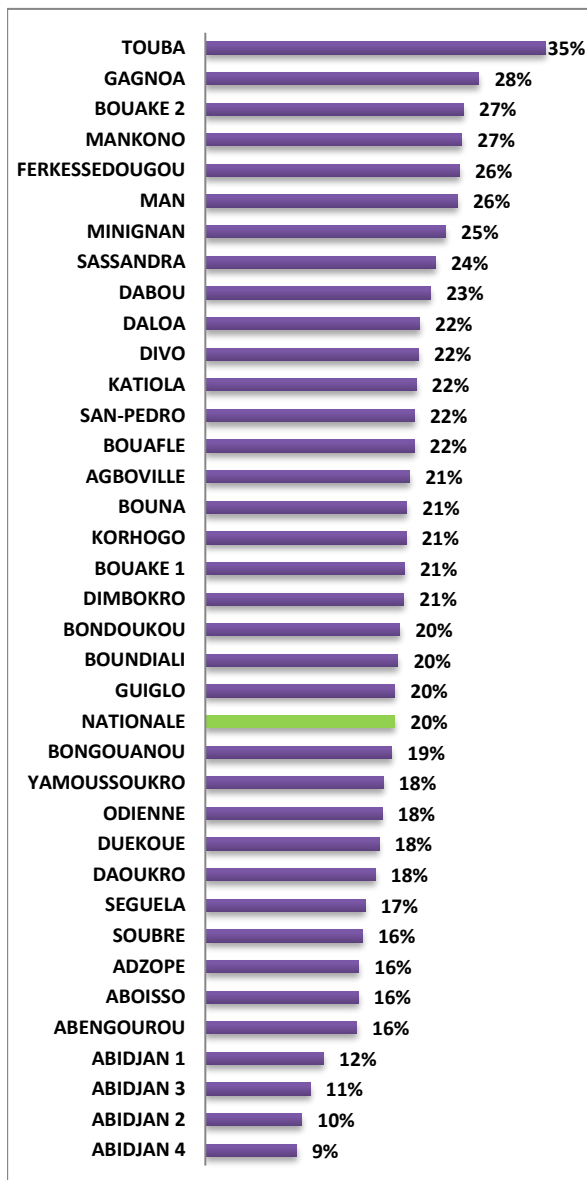
Tableau 9: Etat des salles de classe selon le milieu et le statut au Primaire en 2015-2016

MILIEU	STATUT	Salles de classe utilisées pour les cours				Salles de classe utilisées autrement				Total salles de classe			
		Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total
RURAL	Com*	486	682	1 303	2 471	20	67	59	146	506	749	1 362	2 617
	Privé	902	219	337	1 458	52	14	23	89	954	233	360	1 547
	Public	27 932	10 022	7 603	45 557	565	117	258	940	28 497	10 139	7 861	46 497
Total rural		29 320	10 923	9 243	49 486	637	198	340	1 175	29 957	11 121	9 583	50 661
URBAIN	Com*	207	73	92	372	44	4	1	49	251	77	93	421
	Privé	10 087	420	216	10 723	700	23	39	762	10 787	443	255	11 485
	Public	15 985	4 937	978	21 900	207	11	45	263	16 192	4 948	1 023	22 163
Total urbain		26 279	5 430	1 286	32 995	951	38	85	1 074	27 230	5 468	1 371	34 069
ENSEMBLE		55 599	16 353	10 529	82 481	1 588	236	425	2 249	57 187	16 589	10 954	84 730

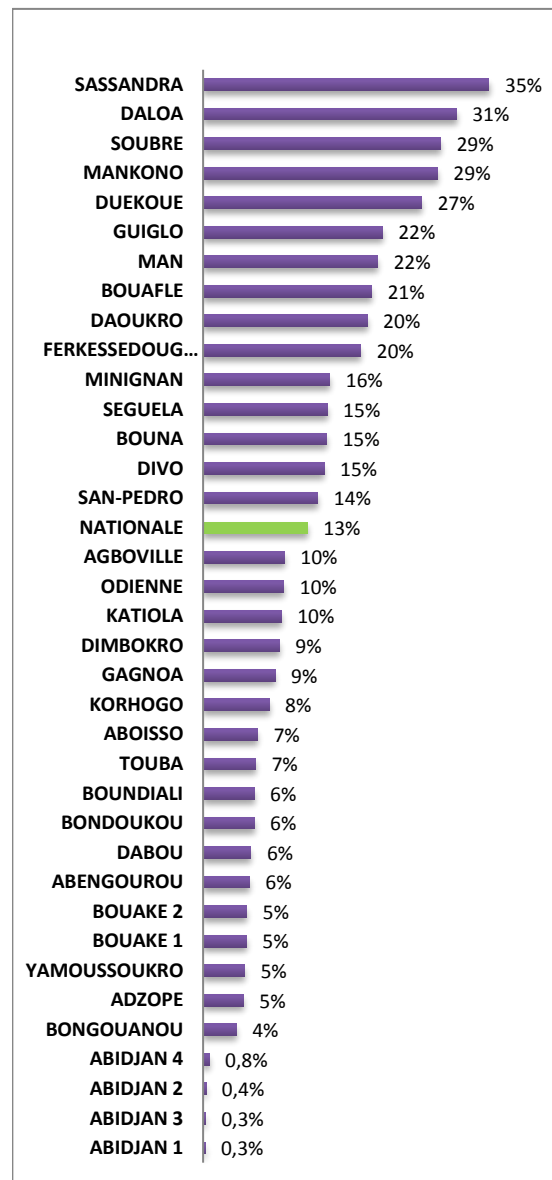
*Com=Communautaire

Au primaire, les salles de classe en mauvais état ou en matériaux provisoires sont le lot commun de bien de DREN. Mais force est de reconnaître que dans certaines, le problème se pose avec acuité et mérite qu'on y prête une attention particulière ; faute de quoi la mise en œuvre de la PSO risque de connaître des fortunes diverses. En effet, dans 17 DREN sur les 36 que compte le MEN, entre 9 et 20% des salles de classe sont en mauvais état. Pire dans la DREN de Touba, plus du 1/3 des salles sont dégradées. Seules les 4 DREN d'Abidjan ont des proportions de salles en mauvais état inférieures ou égales à 12%. Concernant les salles en matériaux provisoires, si elles sont pratiquement inexistantes dans les DREN d'Abidjan (moins de 1%), leur proportion est encore élevée dans celles de : Sassandra (35%), Daloa (31%), Soubré et Mankono (29%).

Graphique 87: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le primaire par DREN, en 2015-2016



Graphique 86: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le primaire par DREN, en 2015-2016



Le secondaire compte au total 28 357 salles de classe dont 25 499 utilisées pour les cours et à d'autres fins et 2858 laboratoires et autres salles spécialisées.

Avec 18 455 salles de classe, le privé renferme un peu plus de 65% de l'ensemble des salles de classe. Pourtant la majorité des salles de classe, des laboratoires et autres salles spécialisées en mauvais état et en matériaux provisoires se rencontrent dans les établissements publics. Ainsi sur les 9 902 salles de classe et laboratoires, 2 230, soit 22,5% sont en mauvais état alors que dans l'ensemble des établissements privés, moins de 3% le sont.

Quant aux salles de classe et laboratoires en matériaux provisoires, leur nombre est certes moins important dans le secondaire mais il en existe tout de même 519, ce qui équivaut à 2,81% de l'ensemble. Leur proportion au public est plus de 2 fois supérieure à celle du privé : 2,8% contre 1,3%.

Tableau 10: Etat des salles de classe selon le statut dans le secondaire en 2015-2016

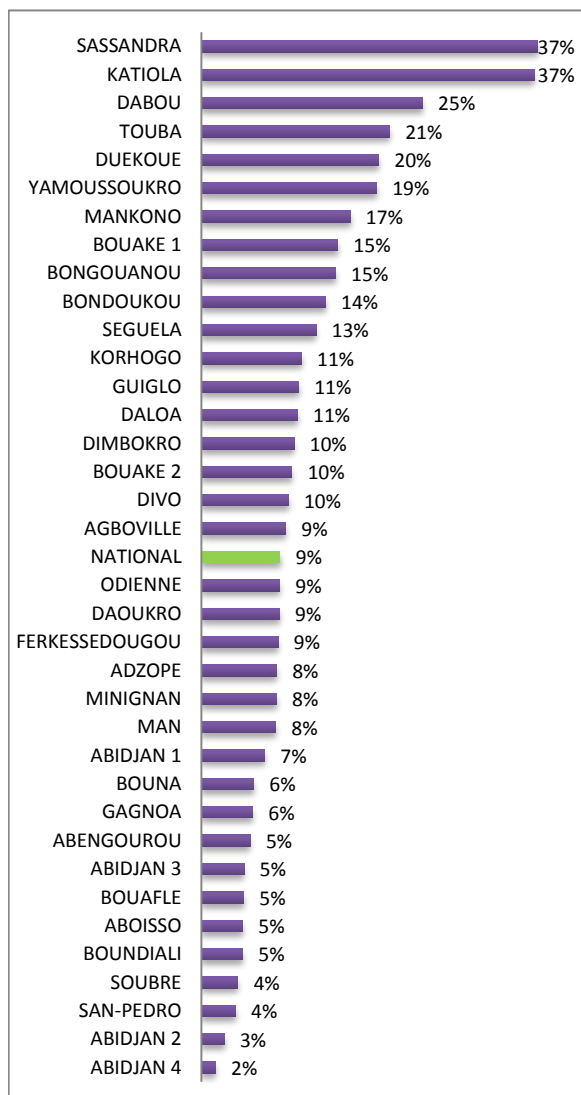
STATUT	Salles de classe utilisées pour les cours				Salles de classe utilisées autrement				Total salles de classe			
	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total
Privé	15463	380	208	16051	473	13	6	492	15936	393	214	16543
Public	6982	1597	251	8830	98	26	2	126	7080	1623	253	8956
ENSEMBLE	22445	1977	459	24881	571	39	8	618	23016	2016	467	25499

Tableau 11: Etat des laboratoires et autres salles spécialisées selon le statut dans le secondaire en 2015-2016

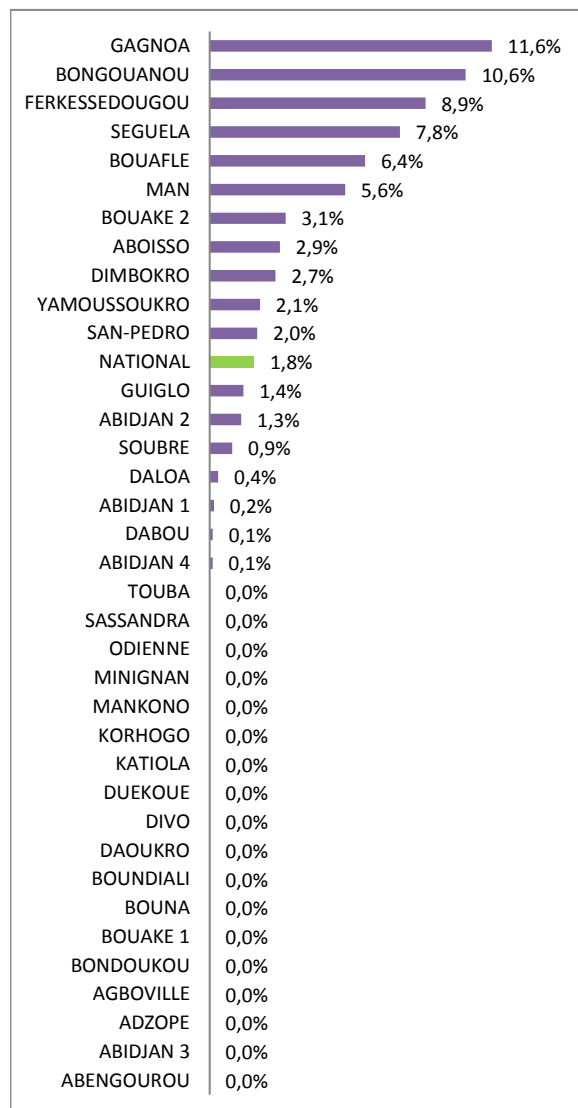
Statut	Laboratoires				Autres salles spécialisées				Total laboratoires et autres salles spécialisées			
	Bon état	Mauvais état	Matériaux provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux Provisoires	Total	Bon état	Mauvais état	Matériaux Provisoires	Total
Privé	1241	126	18	1385	494	25	8	527	1735	151	26	1912
Public	437	253	22	712	170	60	4	234	607	313	26	946
ENSEMBLE	1678	379	40	2097	664	85	12	761	2342	464	52	2858

Dans le secondaire, les proportions de salles de classe en mauvais état ou en matériaux provisoires sont relativement moins élevées que dans le primaire. Toutefois, dans certaines DREN, la problématique des salles dégradées est une réalité tant leurs proportions sont nettement supérieures à la moyenne nationale qui est de 9%. Il s'agit des DREN de Sassandra, de Katiola avec plus du tiers des salles en mauvais état et de Dabou où près du quart des salles sont concernées. Quant aux salles en matériaux provisoires, elles existent mais à un degré moindre. Plus de la moitié des DREN n'en possède pas. Seules, dans les DREN de Gagnoa et de Bongouanou, leur proportion dépasse la barre des 10%.

Graphique 89: Proportions des salles de classe en mauvais état dans le Secondaire par DREN, en 2015-2016



Graphique 88: Proportions des salles de classe en matériaux provisoires dans le Secondaire par DREN, en 2015-2016



III-3 Disponibilité des commodités

Pendant l'année scolaire, les élèves, qu'ils soient du préscolaire, du primaire ou du secondaire passent une bonne partie de la journée à l'école. Les heures consacrées aux activités d'apprentissage scolaire mais aussi extrascolaires devraient se dérouler dans un cadre approprié, c'est-à-dire un espace sécurisé à l'aide d'une clôture, avec un minimum de commodités notamment un bloc sanitaire composé de latrines et de lave-mains propres et fonctionnels, des points d'eau, de l'électricité et une cantine.

Dans cette section, il s'agira d'apprécier la disponibilité de ces commodités dont dépend également la qualité du système éducatif.

III-3-1 Les blocs sanitaires

Pour l'UNICEF, les écoles déterminent en partie la santé et le bien-être des enfants selon que le milieu est salubre ou insalubre. Les blocs sanitaires sont donc indispensables à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène. Malheureusement beaucoup d'écoles ont des installations inappropriées, insuffisantes ou mal entretenues.

- **Les lave-mains**

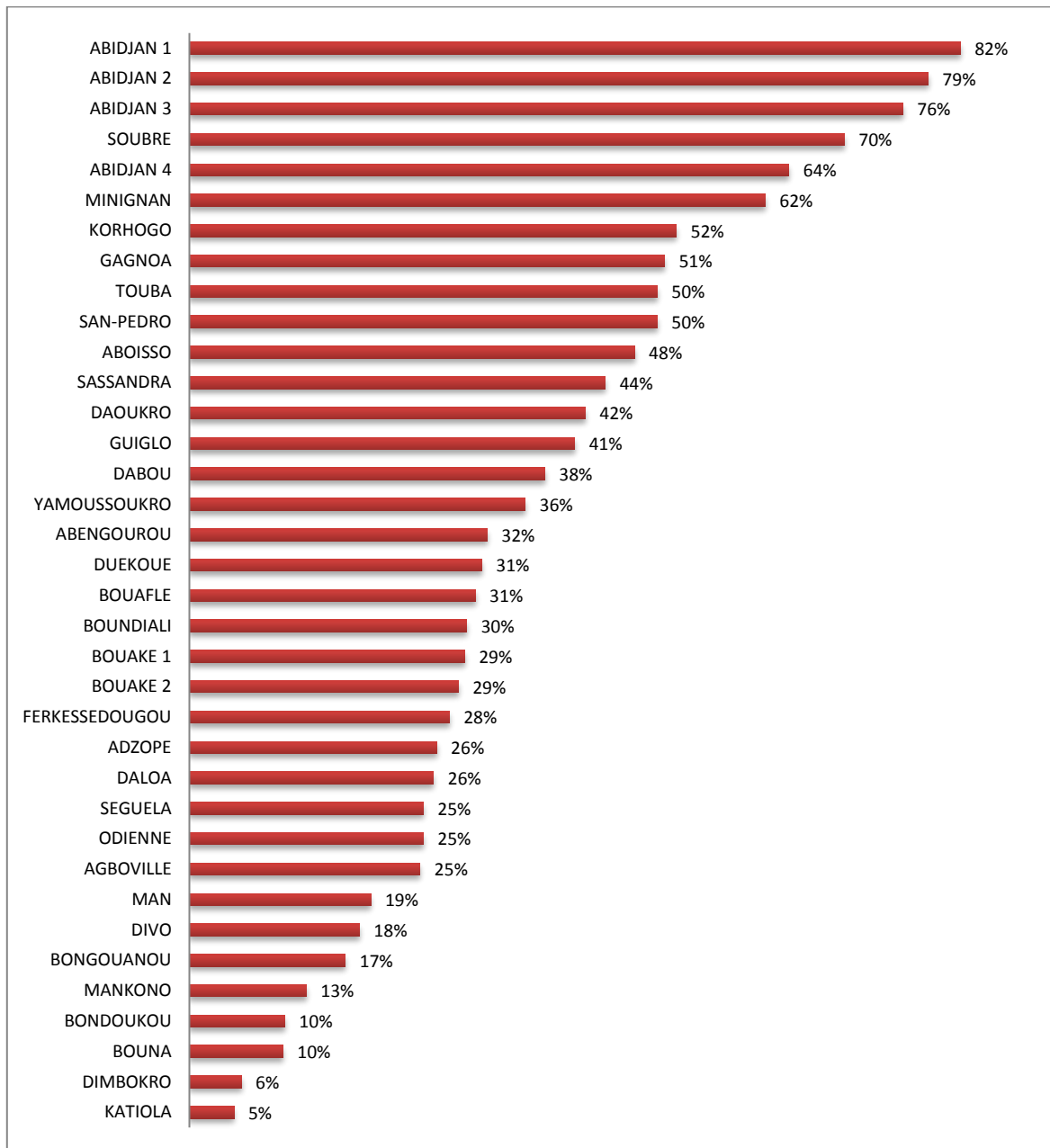
Au préscolaire, malgré une évolution de près de 3 points par rapport à l'année précédente (47%), les lave-mains n'existent que dans la moitié (50%) des écoles. De plus, ils ne sont fonctionnels que dans 47% de celles qui en possèdent. Autrement dit, non seulement dans 53% des écoles, les élèves ont difficilement accès aux lave-mains en raison de l'insuffisance de leur nombre, pire, dans 50% d'entre elles, ils n'y ont pas du tout accès. Par ailleurs, seulement 36% des écoles préscolaires publiques possèdent des lave-mains fonctionnels contre 64% dans le privé. Il va sans dire que des efforts conséquents doivent être faits pour non seulement doter les écoles préscolaires de lave-mains mais aussi veiller à leur bon fonctionnement. La contribution des associations des parents d'élèves pourrait constituer un appui appréciable.

Tableau 12: Disponibilité et proportion des écoles ayant des lave-mains selon le statut dans le préscolaire en 2015 - 2016

Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des lave-mains	% d'écoles ayant des lave-mains	Ecoles ayant des lave-mains fonctionnelles	% d'écoles ayant des lave-mains fonctionnelles
Communautaire	15	4	27%	3	20%
Privé	645	499	77%	477	74%
Public	1 563	618	40%	555	36%
ENSEMBLE	2 223	1 121	50%	1 035	47%

Au plan régional, toutes les DREN ne sont pas logées à la même enseigne en matière de disponibilité de lave-mains. Si les DREN d'Abidjan 1, 2, et 3 ont un taux de couverture oscillant entre 82% et 76%, ce qui représente plus des $\frac{3}{4}$ des écoles, il n'en est pas de même pour celles de Bondoukou, Bouna, Dimbokro et Katiola où au plus 10 écoles préscolaires sur 100 ont des lave-mains fonctionnels.

Graphique 90: Proportions des écoles préscolaires ayant des lave-mains fonctionnels par DREN en 2015-2016



Au primaire, l'état des lieux n'est guère reluisant. Sur 15 547 écoles, les lave-mains n'existent que dans 4103 soit 26%. C'est dire que 74 % des écoles sont dépourvues de cette commodité dont l'utilité n'est plus à démontrer. Sur le total d'écoles dotées de lave-mains, seules dans 3406 soit 22%, ils sont effectivement fonctionnels.

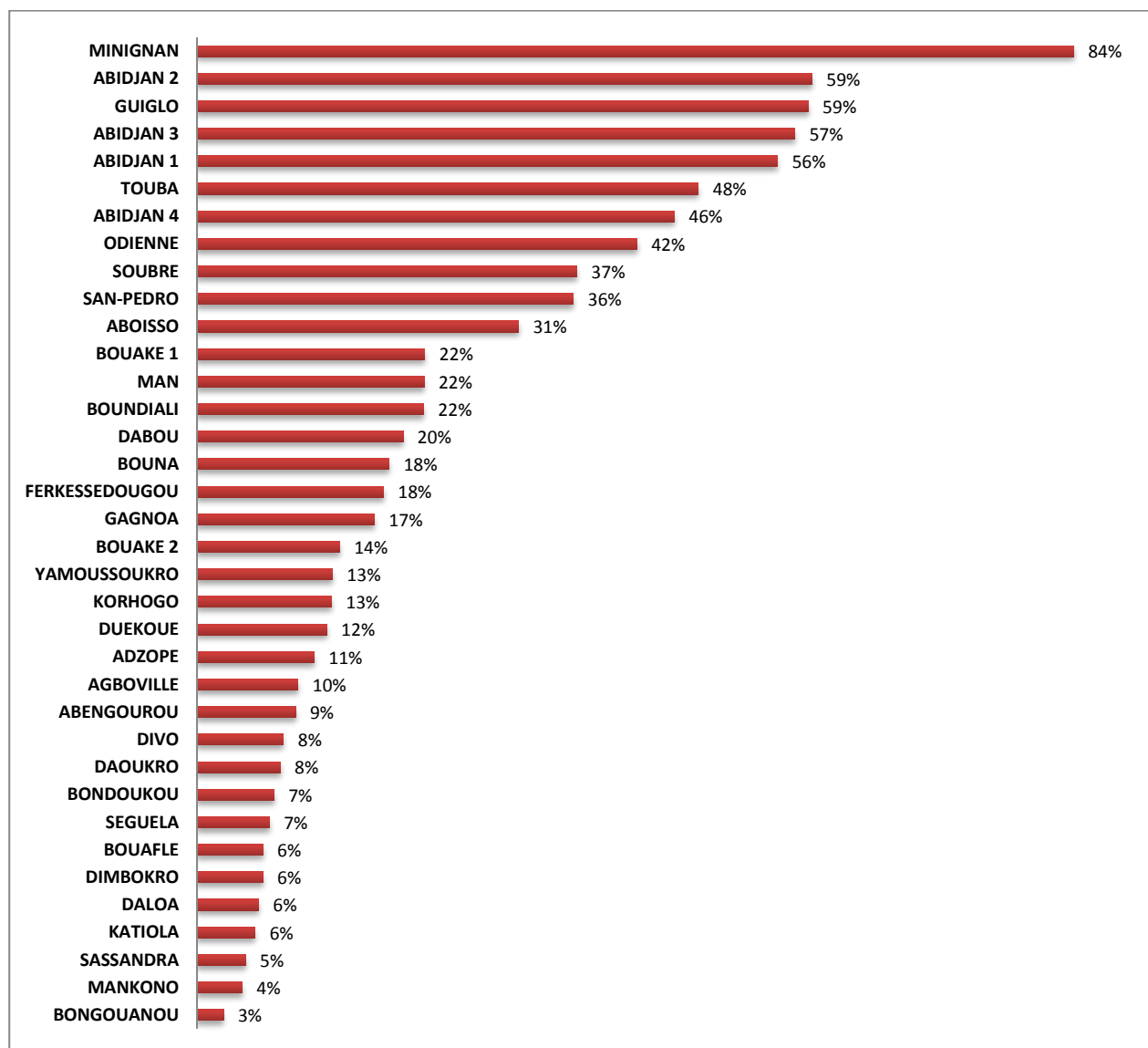
Les écoles primaires privées sont plus pourvues en lave mains- fonctionnels que les écoles primaires publiques. En effet, près de la moitié (47%) des EPV en possèdent alors que seulement 20% des EPP qui représentent pourtant 65% des écoles de cet ordre d'enseignement en ont en leur sein. Par conséquent, sur 10 écoles primaires publiques, 8 ont besoin de lave-mains fonctionnels.

Tableau 13: Disponibilité et proportions des lave-mains dans les écoles primaires selon le statut en 2015-2016

Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des lave-mains	% d'écoles ayant des lave-mains	Ecoles ayant des lave-mains fonctionnels	%d'écoles ayant des lave-mains fonctionnels
Communautaire	1 048	46	4%	42	4%
Privé	1 962	994	51%	916	47%
Public	12 537	3 063	24%	2 448	20%
ENSEMBLE	15 547	4 103	26%	3 406	22%

Concernant la disponibilité des lave-mains fonctionnels dans les différentes DREN, 1/3 d'entre elles ont un taux de couverture inférieur à 10% et pratiquement les 2 autres tiers ont un taux compris entre 10% et 59%. Seule la DREN de Minignan, avec 84%, se détache du lot.

Graphique 91: Proportions des écoles primaires ayant des lave-mains fonctionnels par DREN en 2015-2016



- **Les latrines**

Au Préscolaire, le nombre d'écoles ayant des latrines fonctionnelles a baissé d'un point, passant de 61% en 2014-2015 à 60% en 2015-2016. Cet état de fait est révélateur du manque d'entretien dont souffrent les sanitaires de façon générale dans les écoles. C'est le lieu de rappeler le gaspillage d'eau qui en est le corollaire surtout dans les écoles publiques. Sur les 2 223 écoles que compte ce degré d'enseignement, plus du 1/3 ne possède pas de latrines. Au sein de celles qui en sont pourvues, 40% disposent de latrines hors d'usage, non fonctionnelles.

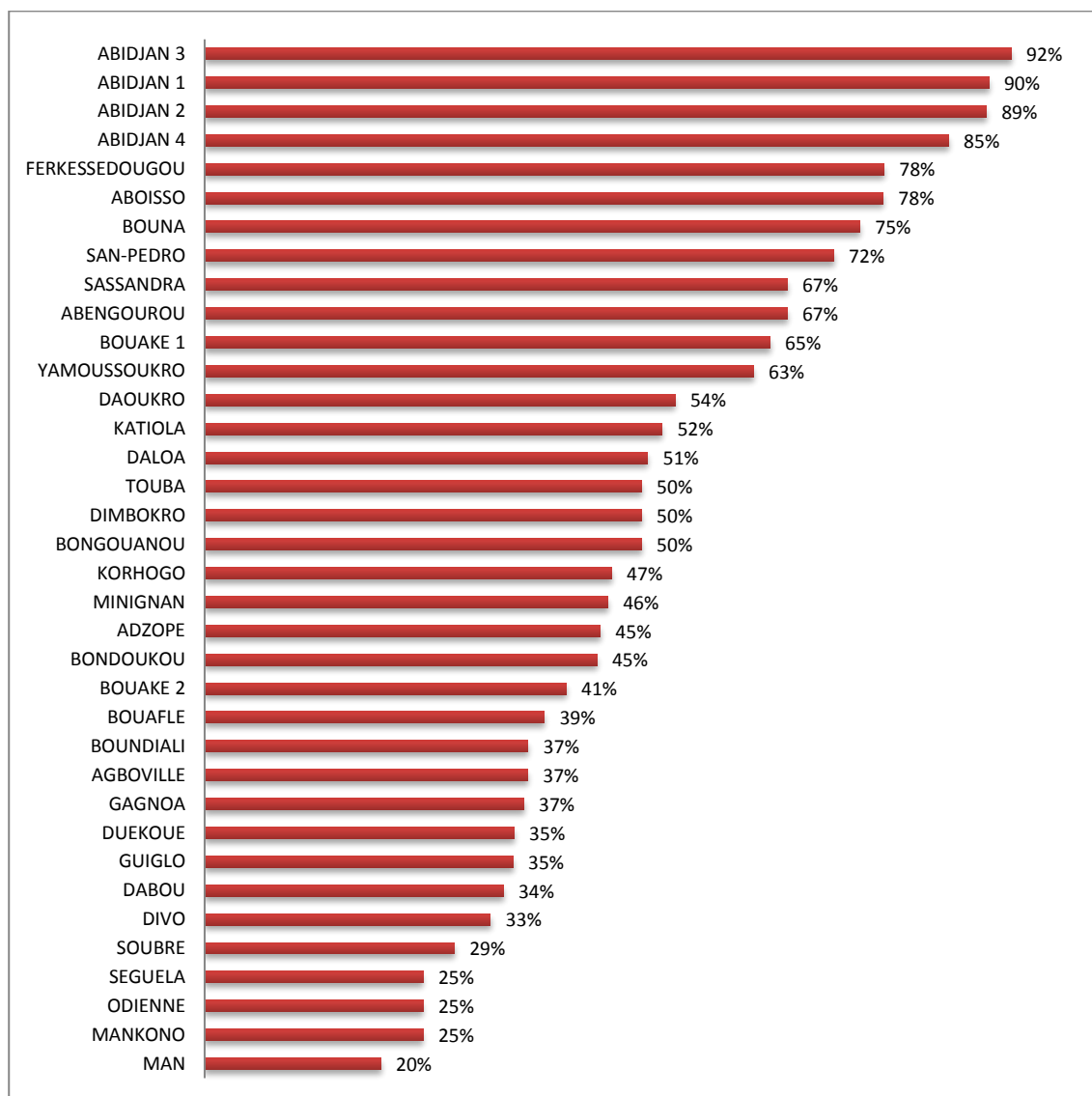
Les quelques écoles communautaires n'ont que 40% de latrines fonctionnelles. De plus près de la moitié des écoles préscolaires publiques n'a pas de latrines fonctionnelles. Dans le privé, la disponibilité est meilleure puisqu'elle s'élève à 92%.

Tableau 14: Disponibilité et proportions des latrines fonctionnelles selon le statut dans le préscolaire en 2015-2016

Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des latrines	% d'écoles ayant des latrines	Ecoles ayant des latrines fonctionnelles	% d'écoles ayant des latrines fonctionnelles
Communautaire	15	8	53%	6	40%
Privé	645	613	95%	593	92%
Public	1 563	816	52%	728	47%
Ensemble	2 223	1 437	65%	1 327	60%

Au niveau des différentes DREN, la couverture en latrines fonctionnelles est inférieure à la moyenne nationale (60%) dans 24 d'entre elles. Mais celles de Man, Mankono, Odienné et Séguéla ont entre 80 et 75% de latrines non fonctionnelles.

Graphique 92: Proportions des écoles préscolaires ayant des latrines fonctionnelles par DREN en 2015-2016



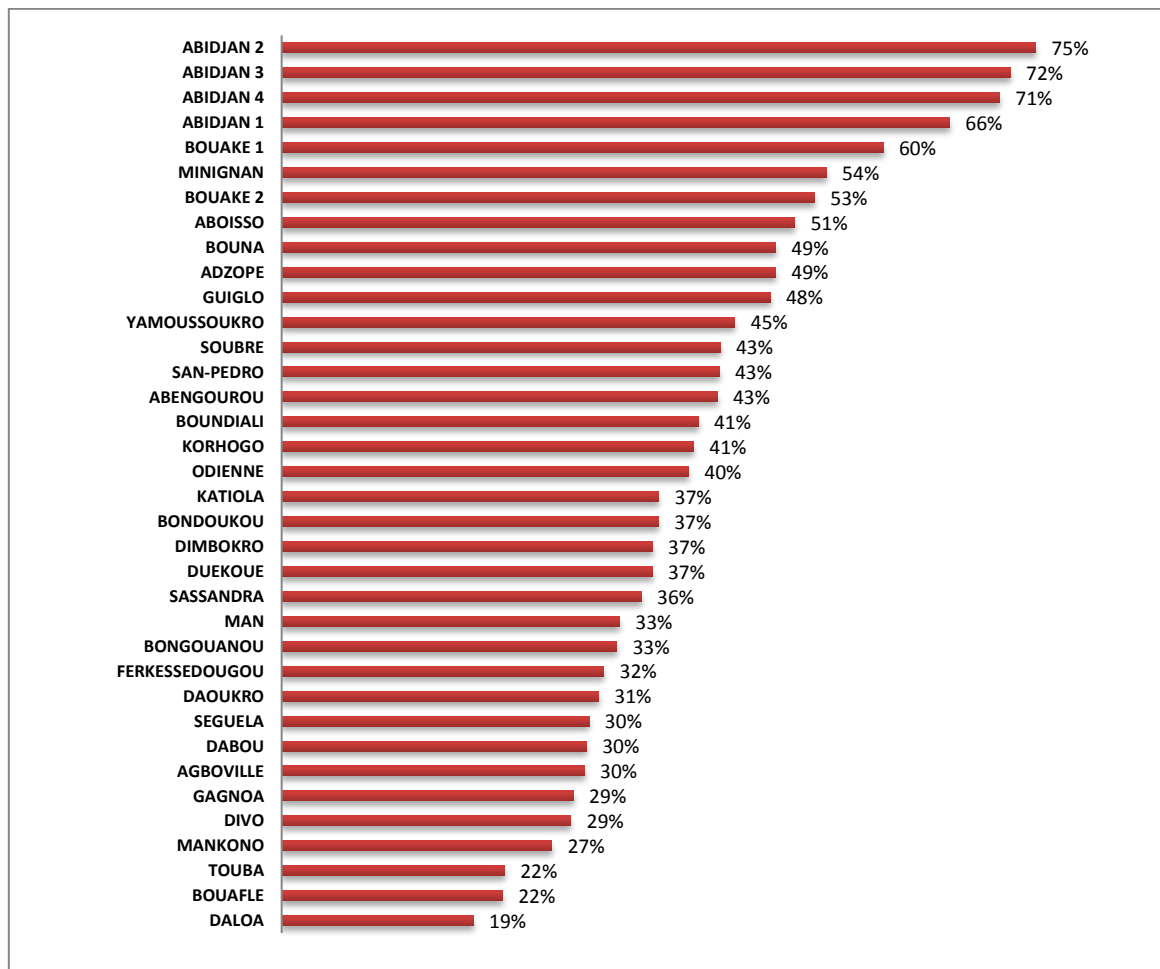
Dans le primaire, la disponibilité des latrines est restée stationnaire par rapport à l'année précédente. Près de 6 écoles sur 10 en sont dépourvues et dans seulement 49%, cette commodité existe. Dans les écoles communautaires avec 8% de couverture et les EPP avec 35%, la situation est préoccupante. Dans le privé, par contre, 75 écoles sur 100 possèdent des latrines fonctionnelles

Tableau 15: Disponibilité et proportions des latrines fonctionnelles selon le statut dans le primaire en 2015-2016

Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des latrines	% Ecoles ayant des latrines	Ecoles ayant des latrines fonctionnelles	% Ecoles ayant des latrines fonctionnelles
Communautaire	1 048	84	8,02%	82	8%
Privé	1 962	1 607	82%	1 476	75%
Public	12 537	5 901	47%	4 756	38%
Ensemble	15 547	7 592	49%	6 314	41%

La disponibilité de latrines fonctionnelles, dans les écoles primaires, varie d'une DREN à une autre. Dans 28 DREN sur 36, le manque de latrines fonctionnelles est prononcé : jusqu'à 50% des écoles en sont privées. Dans la DREN de Daloa, l'état des lieux est dramatique : 81% des écoles sont concernées par cette situation.

Graphique 93: Proportions des écoles primaires ayant des latrines fonctionnelles par DREN en 2015-2016



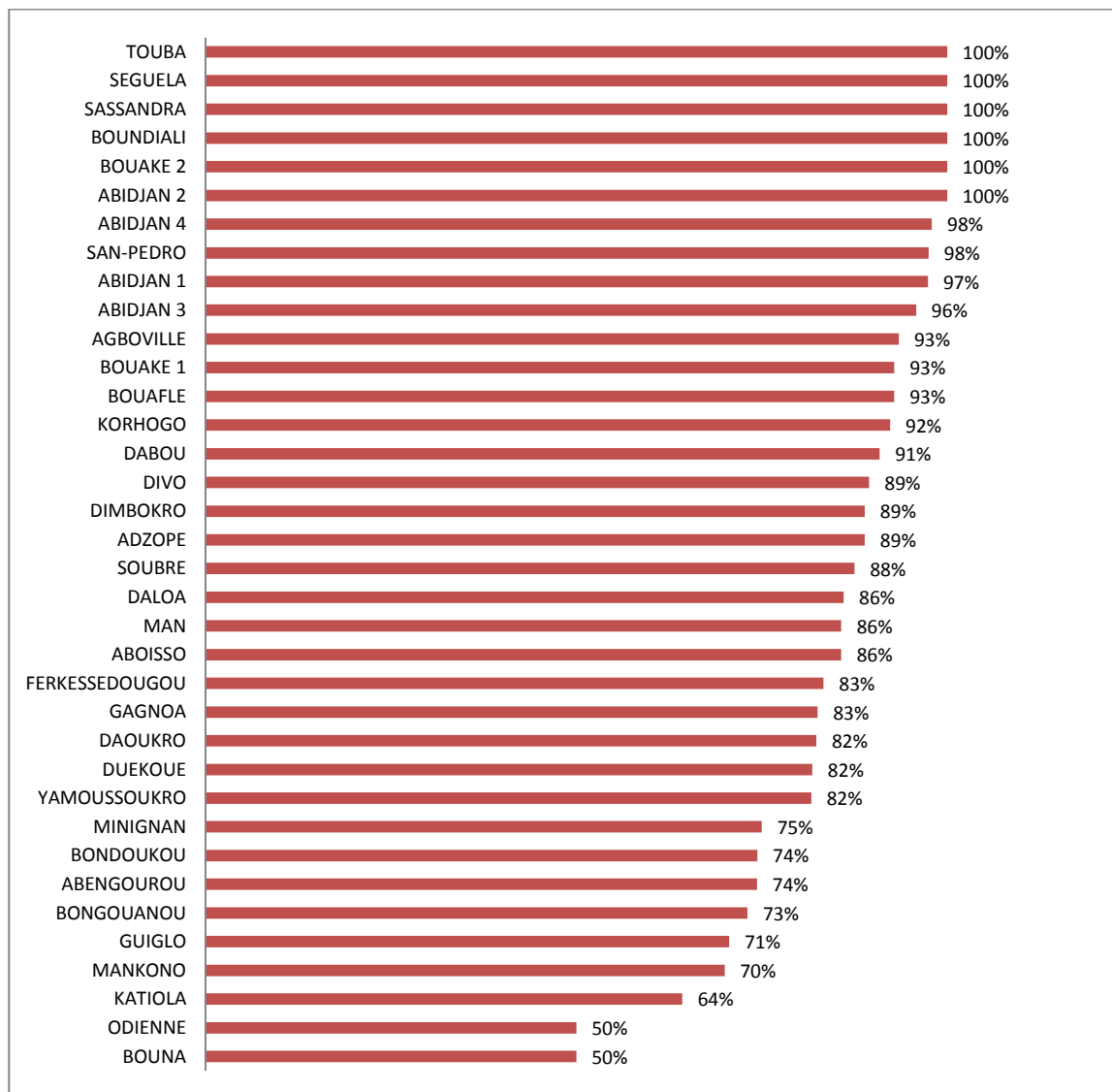
Au secondaire, la disponibilité des latrines fonctionnelles est plus satisfaisante d'autant plus que dans l'ensemble 9 établissements sur 10 en sont pourvus. Néanmoins, l'écart entre les établissements publics et privés est énorme. En effet, si la quasi-totalité des seconds ont des latrines en bon état (97%), ce n'est malheureusement pas encore le cas dans les premiers : 31 établissements publics sur 100 ne possèdent pas de latrines fonctionnelles.

Tableau 16: Disponibilité et proportions des écoles ayant des latrines fonctionnelles dans le secondaire en 2015-2016

Statut	Nombre d'établissements	Etablissements ayant des latrines fonctionnelles	% Etablissements ayant des latrines fonctionnelles
Privé	1 070	1 041	97%
Public	409	283	69%
Ensemble	1 479	1324	90%

Au plan régional, hormis les DREN de Bouna et d'Odienné qui ont un taux de couverture de 50%, dans les autres Directions Régionales, la disponibilité de latrines fonctionnelles oscille entre 54% et 100%.

Graphique 94: Proportions des établissements ayant des latrines fonctionnelles dans le secondaire par DREN en 2015-2016



III-3-2 Les Points d'eau

L'accès à l'eau est vital à l'école. En effet, pour être physiquement aptes et psychologiquement disponibles pour les apprentissages souvent intenses qui leur sont proposés à l'école, les élèves ont besoin de boire suffisamment. Mais l'accès à l'eau par le biais des points d'eau est-il assuré dans le système éducatif ?

Au préscolaire, en 2014-2015, 31% des écoles n'avaient pas de points d'eau en leur sein. Même si le nombre d'écoles a évolué d'environ 12%, il faut tout de même noter qu'en 2015-2016, seulement 60 écoles sur 100 possèdent des points d'eau. Autrement dit, leur disponibilité connaît

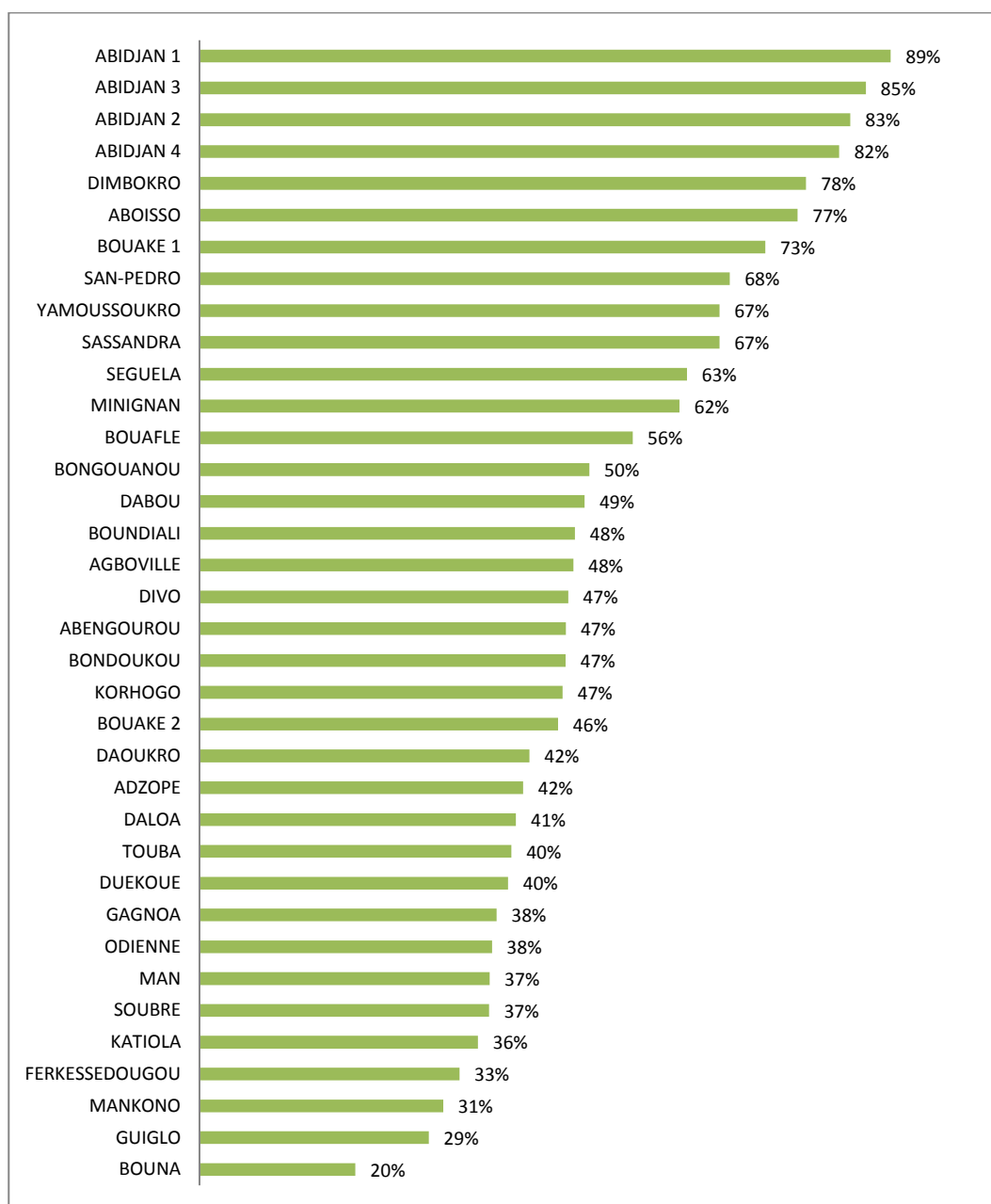
une chute de 9 points soit parce que ceux existant sont endommagés ou parce que cette commodité n'a pas été prévue au sein des écoles créées. Dans plus de la moitié des écoles publiques, les élèves n'ont pas accès aux points d'eau. En revanche, leur accès est assuré dans 88 écoles sur 100 dans le privé.

Tableau 17: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le préscolaire selon le statut en 2015-2016

Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des points d'eau	% Ecoles ayant des points d'eau
Communautaire	15	5	33%
Privé	645	565	88%
Public	1 563	764	49%
Ensemble	2 223	1 324	60%

En matière d'accès au point d'eau, les disparités entre les Directions régionales sont très prononcées. Les 2/3 de l'ensemble des 36 DREN ont des proportions d'écoles ayant accès aux points d'eau inférieures à la moyenne nationale qui est de 60% tandis que dans les 4 DREN d'Abidjan, les proportions dépassent les 80%.

Graphique 95: proportions des écoles ayant des points d'eau dans le préscolaire par DREN en 2015-2016



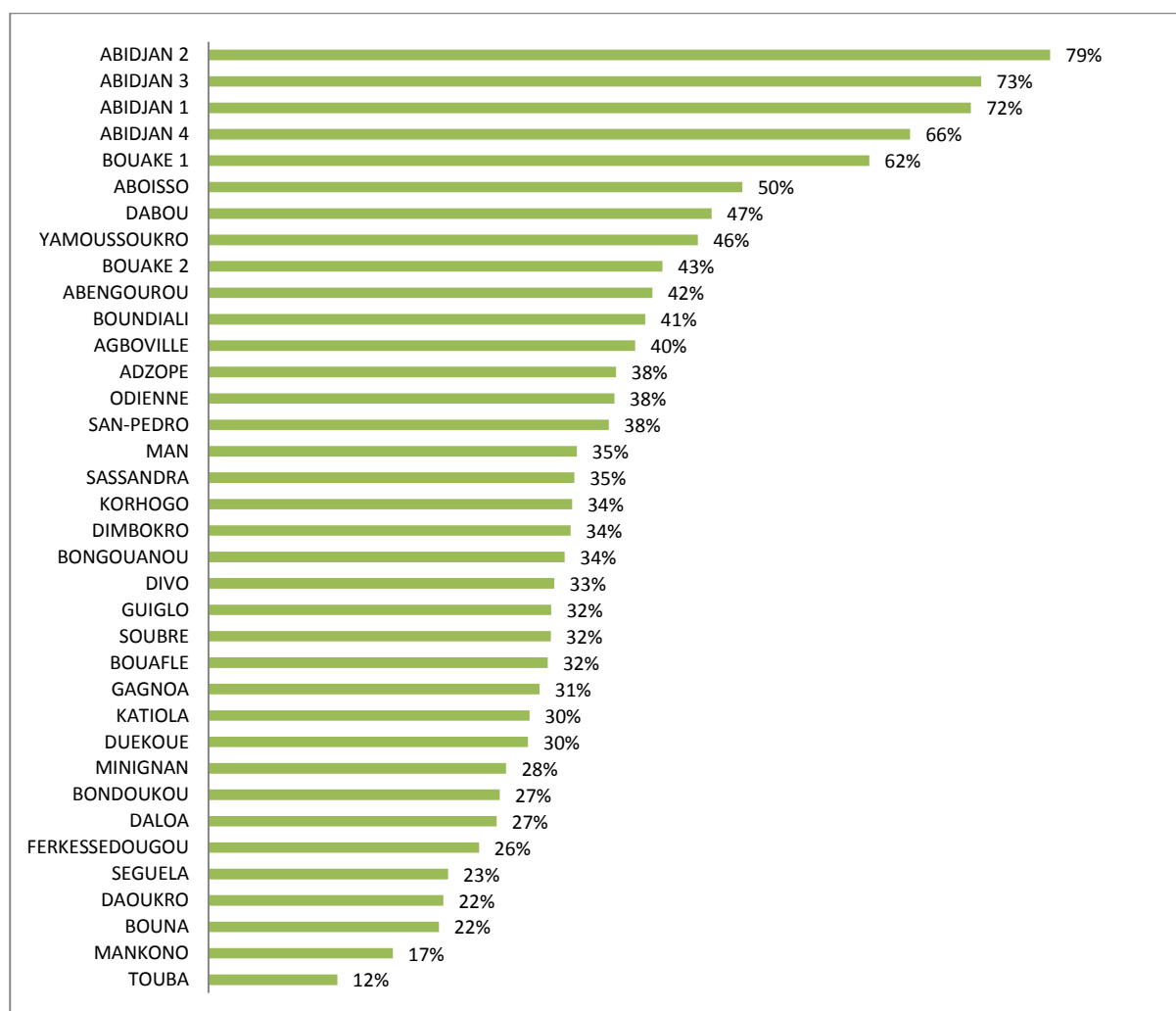
Au primaire, l'accès aux points d'eau ne s'est pas amélioré. L'année précédente, près de 54% des écoles n'en avaient pas. En 2015-2016, cette proportion est passée à 61%. Au plan national, seulement 39% des 15 547 écoles disposent de points d'eau. Les écoles implantées en milieu rural sont nettement défavorisées. En leur sein, il existe plus de 2 fois moins de points d'eau (27%) que dans celles localisées en milieu urbain (61%). Au niveau du statut des écoles, quel que soit le milieu, l'accès aux points d'eau dans les EPP est inférieur à celui des EPV. En milieu rural, 43% des EPV contre 28% des EPP en sont pourvues. En zone urbaine, ce sont 76% des EPV qui en possèdent contre 56% des EPP.

Tableau 18: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le primaire selon le milieu et le statut en 2015-2016

MILIEU	STATUT	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des points d'eau	% d'écoles ayant des points d'eau
Rural	Communautaire	957	72	8%
	Privé	364	157	43%
	Public	8 780	2 471	28%
Total Rural		10 101	2 700	27%
Urbain	Communautaire	91	25	27%
	Privé	1 598	1 210	76%
	Public	3 757	2 097	56%
Total Urbain		5 446	3 332	61%
TOTAL GENERAL		15 547	6 032	39%

Sur les 36 DREN, seules celles d'Abidjan 1, 2, 3, 4, de Bouaké 1 et d'Aboisso ont des proportions d'écoles où les points d'eau existants sont supérieures ou égales à 50%. Dans les 30 autres, plus de la moitié des écoles sont en manque. Dans les DREN de Touba et de Mankono, plus de 8 écoles sur 10 sont concernées.

Graphique 96: proportions des écoles ayant des points d'eau dans le primaire par DREN en 2015-2016



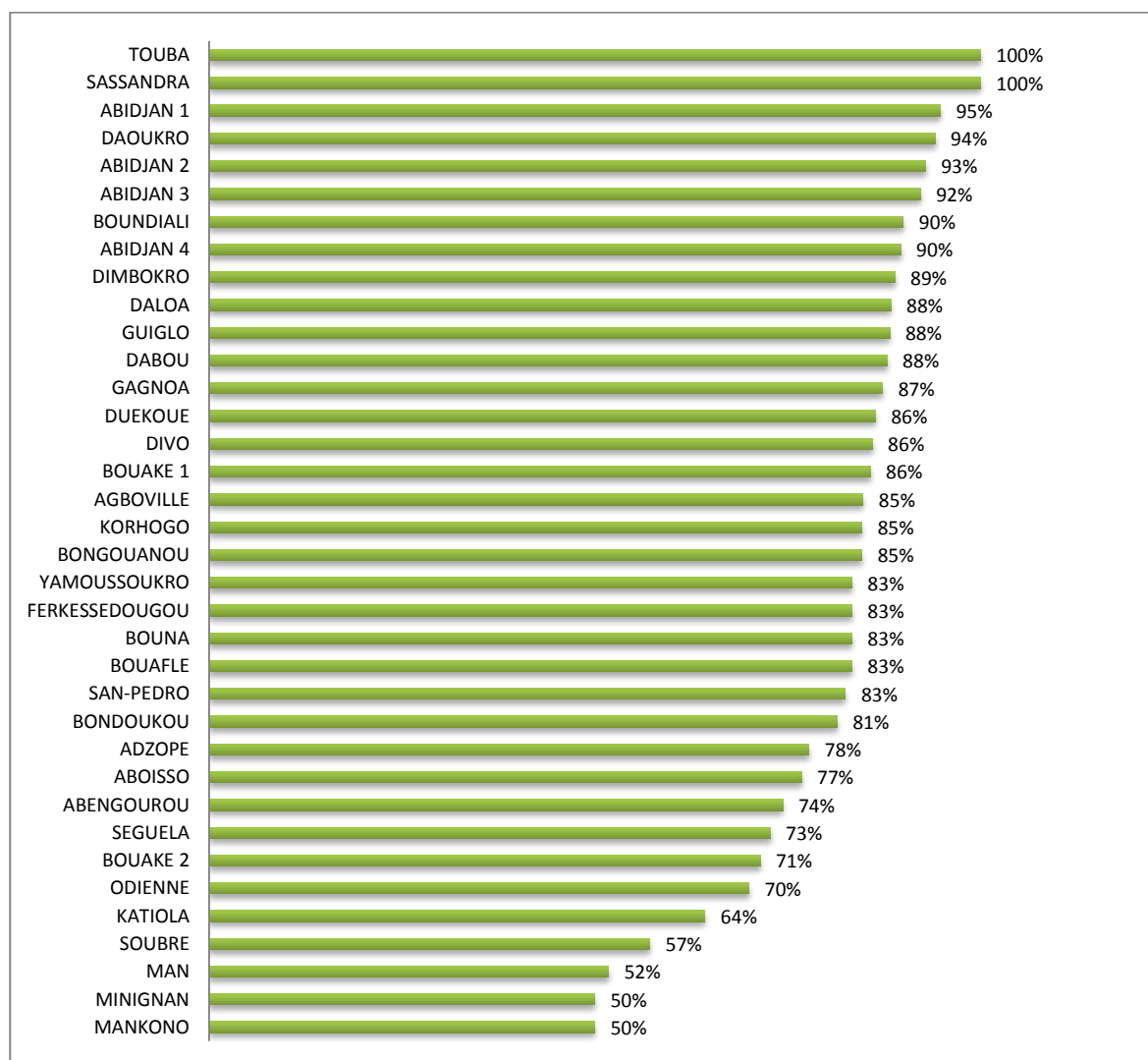
Dans le secondaire, contrairement au préscolaire et au primaire, le nombre d'établissements ayant des points d'eau est assez élevé au privé (88%) tout comme au public (73%), même si des établissements en sont encore privés : 12% dans le privé et plus du ¼ dans le public.

Tableau 19: Disponibilité et proportions des écoles ayant des points d'eau dans le secondaire selon le statut en 2015-2016

STATUT	Nombre total d'établissements	Etablissements ayant des points d'eau	% d'établissements ayant des points d'eau
Privé	1 070	938	88%
Public	409	298	73%
Total général	1 479	1 236	84%

Si au plan national, la disponibilité des points d'eau au secondaire est meilleure, au plan régional, elle diffère d'une DREN à une autre. Ainsi dans les DREN de Mankono et de Minignan, Jusqu'à 50% des établissements n'ont pas de points d'eau alors que celles de Touba et Sassandra sont à 100% de couverture.

Graphique 97: Proportions des écoles ayant des points d'eau dans le secondaire par DREN en 2015-2016



III-3-3 L'électricité

L'accès à l'électricité dans les écoles et établissements est bénéfique à bien des égards. Non seulement il permet aux enseignants de dispenser les cours dans de bonnes conditions mais il améliore également les conditions d'études des élèves et par ricochet leur rendement scolaire. De plus, il favorise les séances d'alphabétisation qui se déroulent au sein des écoles en soirée surtout en milieu rural. Quel est l'état des lieux de l'accès à l'électricité dans le système éducatif en 2015-2016 ?

Au préscolaire, le nombre d'écoles électrifiées est passé de 60 à 57% de 2014-2015 à 2015-2016. En milieu rural, l'accès à l'électricité n'est assuré que dans ¼ des écoles tandis que près des ¾ en bénéficient en milieu urbain. Quel que soit le milieu, l'écart entre le privé et le public est considérable. En milieu rural, seulement 23% des écoles publiques ont de l'électricité contre 58% en milieu urbain. Quant aux écoles communautaires, elles ne sont pas mieux loties : aucune d'entre elles, en milieu urbain, n'a de l'électricité.

Concernant **le primaire**, le manque d'accès à l'électricité est plus sévère. Sur les 15 547 écoles recensées, seules 4458, soit 29% sont électrifiées. Plus des 2/3 des écoles ne le sont donc pas. En milieu rural, environ 9 écoles sur 10 n'ont pas d'électricité et en milieu urbain, ce sont 38 écoles sur 100 qui n'en bénéficient pas. Il va sans dire que les élèves du milieu rural sont défavorisés puisque l'accès à l'électricité impacte les performances scolaires. Par ailleurs, les écoles publiques, en milieu rural comme en zone urbaine, subissent malheureusement la faible couverture en électricité.

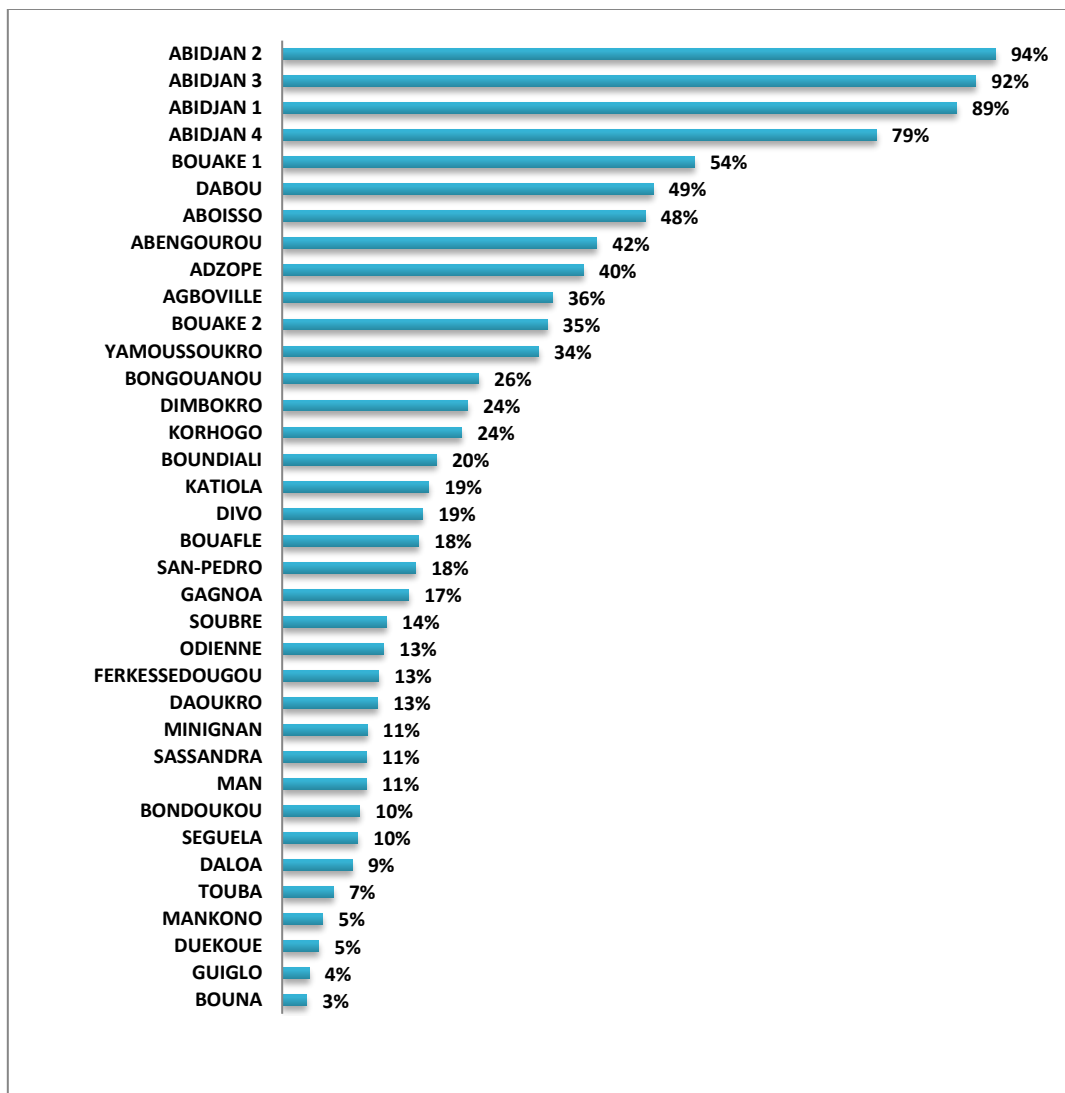
Au secondaire, l'accès à l'électricité est meilleur dans les établissements, même si par rapport à 2014-2015, il a connu une baisse de 3 points. En effet, au plan national, sur 100 établissements, 84 sont électrifiées. En milieu urbain, les proportions d'établissements électrifiés sont supérieures à 80%. Toutefois cette embellie ne doit pas masquer la situation de la minorité d'établissements implantés en milieu rural. Plus de la moitié d'entre eux ne sont pas encore électrifiés.

Tableau 20: Nombre et proportions des écoles électrifiées selon le degré d'enseignement, le milieu et le statut en 2015-2016

Degré d'enseignement	Milieu	Statut	Nombre total d'écoles	Ecoles alimentées en électricité	% d'écoles alimentées en électricité
PRESCOLAIRE	Rural	Communautaire	9	4	44%
		Privé	30	17	57%
		Public	652	152	23%
	Total Rural		691	173	25%
	Urbain	Communautaire	6	0	0%
		Privé	615	572	93%
		Public	911	524	58%
	Total Urbain		1532	1096	72%
	Ensemble		2223	1269	57%
	PRIMAIRE	Rural	Communautaire	957	10
Privé			364	57	16%
Public			8780	1012	12%
Total Rural		10101	1079	11%	
Urbain		Communautaire	91	20	22%
		Privé	1598	1259	79%
		Public	3757	2100	56%
Total Urbain		5446	3379	62%	
Ensemble		15547	4458	29%	
SECONDAIRE		Rural	Privé	66	35
	Public		63	22	35%
	Total Rural		129	57	44%
	Urbain	Privé	1004	897	89%
		Public	346	285	82%
	Total Urbain		1350	1182	88%
	Ensemble		1479	1239	84%

Les disparités régionales seront mises en évidence uniquement dans le primaire puisque ce degré d'enseignement souffre le plus du manque d'accès à l'électricité. L'analyse des proportions d'écoles électrifiées par DREN révèle des écarts énormes entre les 4 DREN d'Abidjan et l'ensemble des autres DREN. A Abidjan, le taux de couverture oscille entre 79 et 94%. Dans 31 DREN sur les 36, moins de la moitié des écoles ont accès à l'électricité. Dans celles de Bouna, Guiglo, Duékoué, et Mankono à peine 5 écoles sur 100 ont de l'électricité.

Graphique 98: proportions des écoles électrifiées dans le primaire par DREN en 2015-2016



III-3-4 Les cantines scolaires

Des études rendues publiques lors du séminaire sur les cantines scolaires du 19 au 22 avril 2012, ont démontré que la faim constitue l'une des raisons des nombreux abandons en milieu scolaire. Cette réalité est encore plus palpable en milieu rural. Pour donc amoindrir les échecs et les abandons liés à la faim, le MEN avec l'appui des Partenaires au développement, notamment le PAM (Programme Alimentaire Mondial), fait des investissements conséquents en vue d'étendre les cantines scolaires au maximum d'écoles surtout primaires publiques mais aussi de veiller à leur pérennisation. Par conséquent, dans cette sous-section, l'accent sera mis sur leur disponibilité dans le primaire.

Dans ce degré d'enseignement, en 2015-2016, le nombre d'écoles dotées de cantines s'élève à 6130 sur 15 547 écoles soit 39%. Néanmoins seulement 35% d'entre elles sont fonctionnelles.

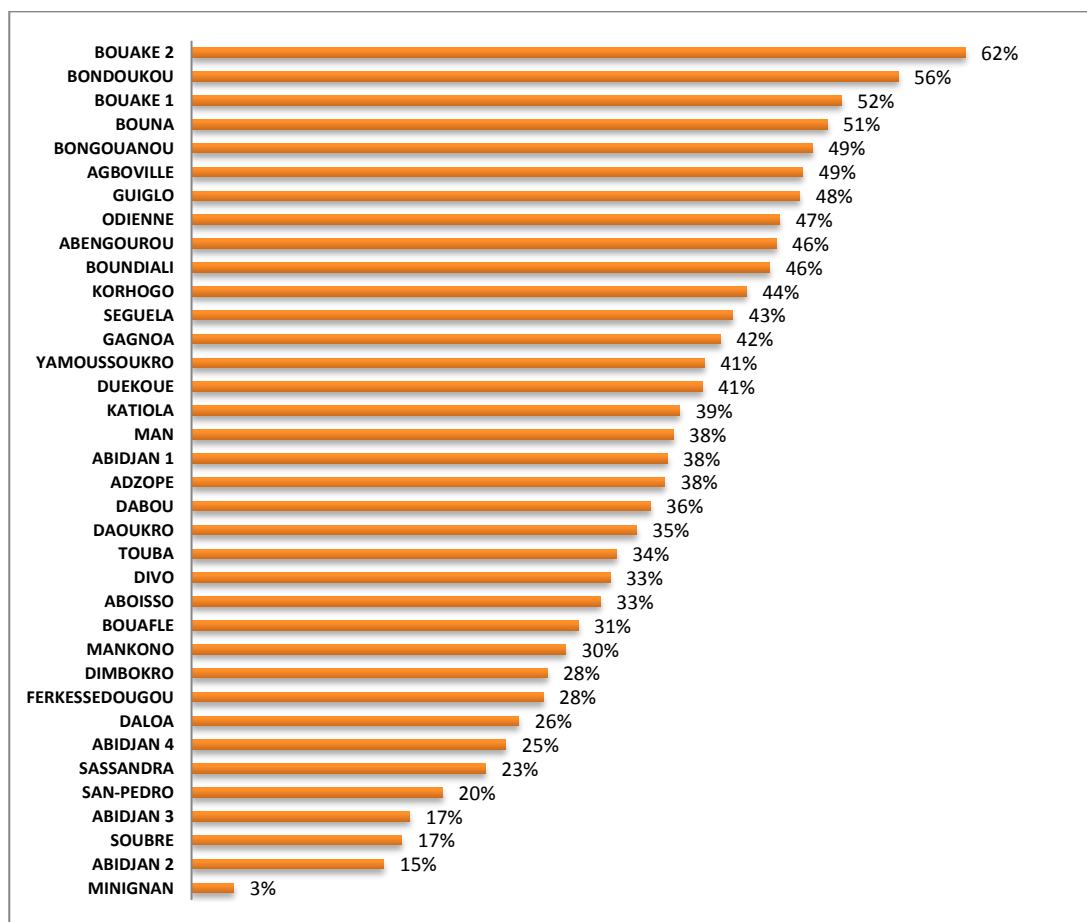
Malgré les investissements, globalement dans le public, 59 écoles sur 100 attendent d'être pourvues en cantines. En milieu rural, cette proportion est de 58%.

Tableau 21: Nombre et proportions des écoles ayant des cantines dans le primaire selon le statut et le milieu en 2015-2016

Statut	Milieu	Nombre d'écoles	Ecoles ayant des cantines	% d'écoles ayant des cantines	Ecoles ayant des cantines fonctionnelles	% d'écoles ayant des cantines fonctionnelles
Communautaire	Rural	957	7	1%	8	1%
	Urbain	91	3	3%	1	1%
Total Communautaire		1048	10	1%	9	1%
Privé	Rural	364	8	2%	8	2%
	Urbain	1598	309	19%	278	17%
Total Privé		1962	317	16%	286	15%
Public	Rural	8780	4143	47%	3721	42%
	Urbain	3757	1660	44%	1480	39%
Total Public		12537	5803	46%	5201	41%
Ensemble		15547	6130	39%	5496	35%

Les DREN telles qu'Abidjan 2, Soubré et Abidjan 3 ont moins de 2 écoles sur 10 dotées de cantines. Minignan accuse un grand retard avec seulement 3 écoles sur 100 ayant une cantine fonctionnelle. Néanmoins, toutes les DREN ont besoin que l'implantation des cantines soit accélérée.

Graphique 99: Proportions des écoles ayant des cantines fonctionnelles dans le primaire par DREN en 2015-2016



III-3-5 Les clôtures

L'école est responsable des élèves qui lui sont confiés durant le temps des apprentissages. Elle a, par conséquent, l'obligation d'assurer leur sécurité contre les intrusions de tous genres de nature à perturber les enseignements et surtout contre les agressions. Il est donc essentiel que les écoles soient clôturées.

Au Préscolaire, où l'on devrait être plus regardant sur la sécurité des élèves en raison de leur jeune âge, seulement 56% des 2223 écoles sont dotées de clôture. En milieu rural, le manque de clôture est très accentué : 82% des écoles n'en possèdent pas. En milieu urbain par contre, la proportion d'écoles bénéficiant d'une clôture est plus élevée (72%). Quel que soit le milieu, les écoles publiques et communautaires n'ont majoritairement pas de clôture.

Au niveau du primaire, au plan national, seulement 20 écoles sur 100 sont clôturées. En milieu rural, la quasi-totalité des écoles (96%), sont sans clôture. Les écoles communautaires (1%) et publiques (4%) y sont les plus touchées par ce phénomène. En zone urbaine, en revanche, la moitié des écoles en est pourvue. Toutefois les écoles privées (70%) sont mieux protégées que les communautaires (23%) et les publiques (42%).

Au secondaire, dans l'ensemble, 63 établissements sur 100 disposent de clôture. Cette proportion est en réalité le fait de celles du privé qui sont plus élevées tant en zone rurale (38%) qu'urbaine (75%).

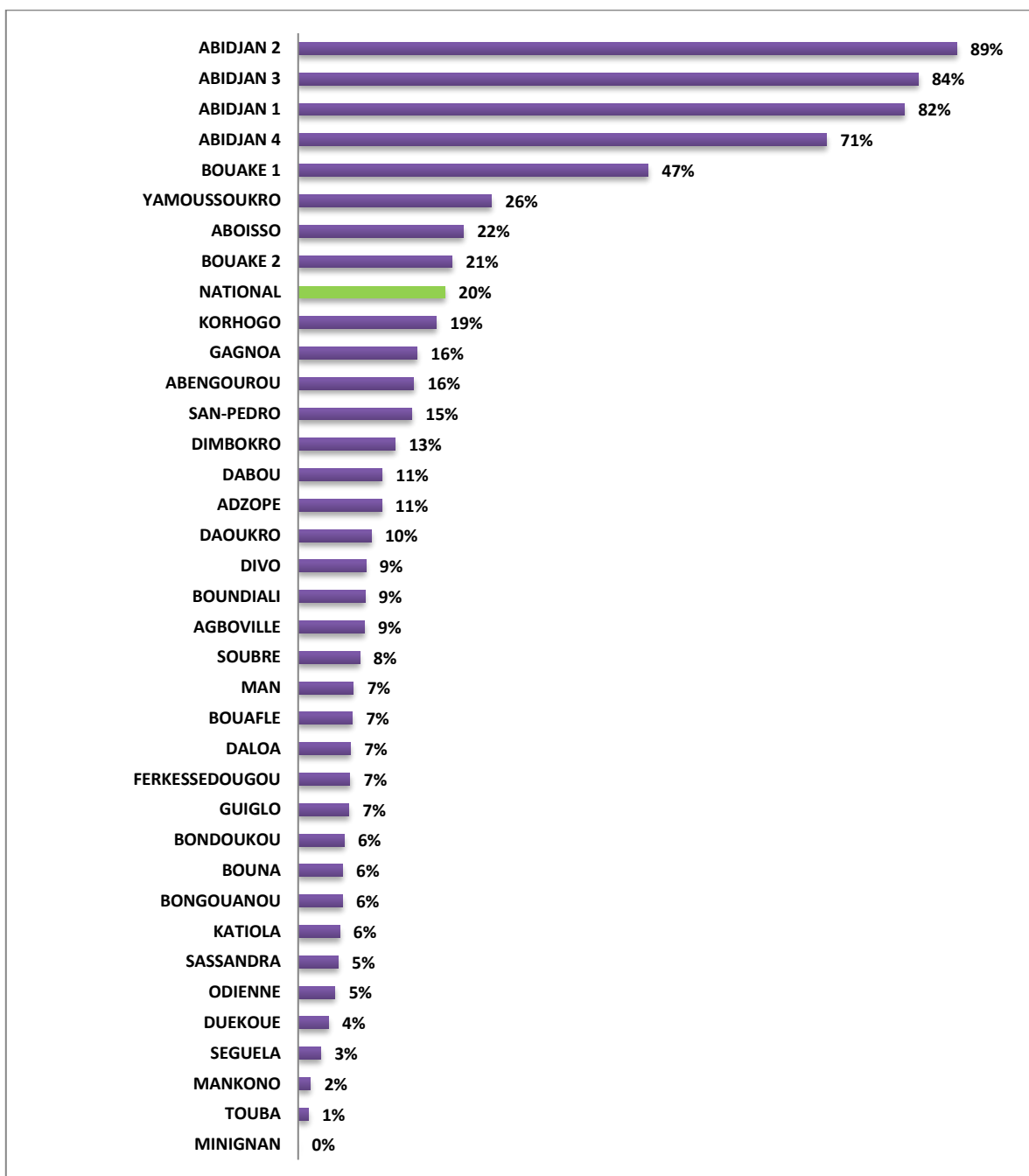
Tableau 22: Nombre et proportions des écoles ayant une clôture selon le degré d'enseignement, le milieu et le statut en 2015-2016

	Milieu	Statut	Nombre d'écoles	Ecoles ayant une clôture	% d'écoles ayant une clôture
PRESCOLAIRE	Rural	Communautaire	9	2	22%
		Privé	30	21	70%
		Public	652	103	16%
	Total Rural		691	126	18%
	Urbain	Communautaire	6	2	33%
		Privé	615	585	95%
		Public	911	522	57%
Total Urbain		1532	1109	72%	
Ensemble		2223	1235	56%	
PRIMAIRE	Rural	Communautaire	957	6	1%
		Privé	364	42	12%
		Public	8780	316	4%
	Total Rural		10101	364	4%
	Urbain	Communautaire	91	21	23%
		Privé	1598	1120	70%
		Public	3757	1573	42%
Total Urbain		5446	2714	50%	
Ensemble		15547	3078	20%	
SECONDAIRE	Rural	Privé	66	25	38%
		Public	63	10	16%
	Total Rural		129	35	27%
	Urbain	Privé	1004	752	75%
		Public	346	151	44%
Total Urbain		1350	903	67%	
Ensemble		1479	938	63%	

Au

niveau régional, une importance particulière sera, encore une fois, accordée à l'enseignement primaire d'autant plus qu'il renferme le plus d'écoles mais également la plus forte proportion d'écoles sans clôture. L'analyse des données met en lumière les disparités entre les 4 DREN d'Abidjan qui concentrent à elles seules 81% des écoles clôturées et les autres. Dans les DREN de : Minignan, Touba et Mankono, les écoles sont pratiquement dépourvues de clôture.

Graphique 100: proportions des écoles ayant une clôture dans le primaire par DREN en 2015-2016



CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE

L'environnement pédagogique est un ensemble de facteurs déterminants dans la planification des constructions d'établissement scolaires et dans le recrutement des enseignants. Il s'agit ici d'analyser les ratios qui en constituent les principaux indicateurs et de mettre en exergue leur impact sur le fonctionnement et l'organisation des cours.

IV.1 Encadrement des élèves

L'encadrement pédagogique consiste pour l'enseignant, à assurer un rôle de contrôle, de direction et d'enseignement des élèves. Dans le domaine de l'éducation, l'on utilise couramment deux indicateurs pour apprécier l'encadrement des élèves : le taux d'encadrement et la taille des classes.

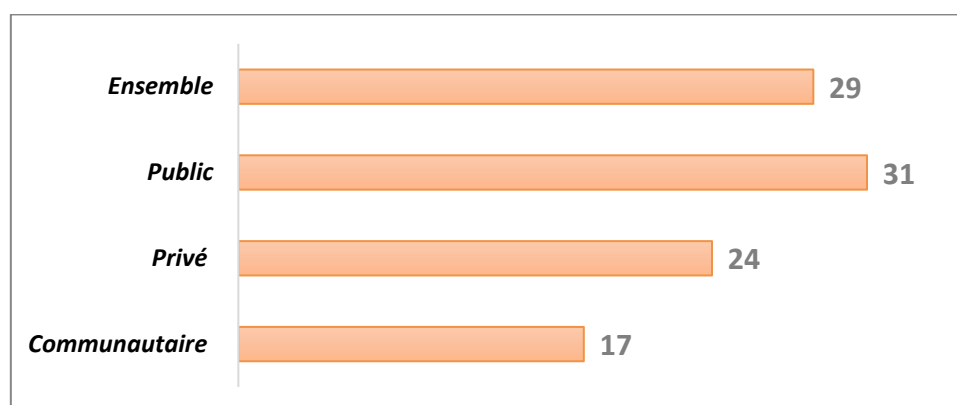
IV.1.1 Taille des classes

L'une des préoccupations majeures du système éducatif est la question de l'influence de la taille des classes sur l'efficacité de l'enseignement et les progrès des élèves. Il est assez couramment admis qu'une réduction de la taille des classes doit entraîner des effets positifs. Aussi fait-elle l'objet d'une orientation politique tant souhaitée par les enseignants que par les parents d'élèves. La taille moyenne des classes permet donc de mesurer le niveau d'adéquation entre l'offre éducative réelle et la population scolarisée. C'est aussi la représentation des conditions de travail des enseignants dans les salles de classe. Pour l'apprécier, le ratio élèves/salle de classe sera utilisé.

Au préscolaire, en 2015-2016, la taille moyenne des classes s'est quelque peu améliorée comparativement à l'année dernière. En effet, elle est passée de 31 à 29 élèves par salle de classe. Cependant, elle demeure plus élevée que la norme qui est de 25 élèves par salle de classe.

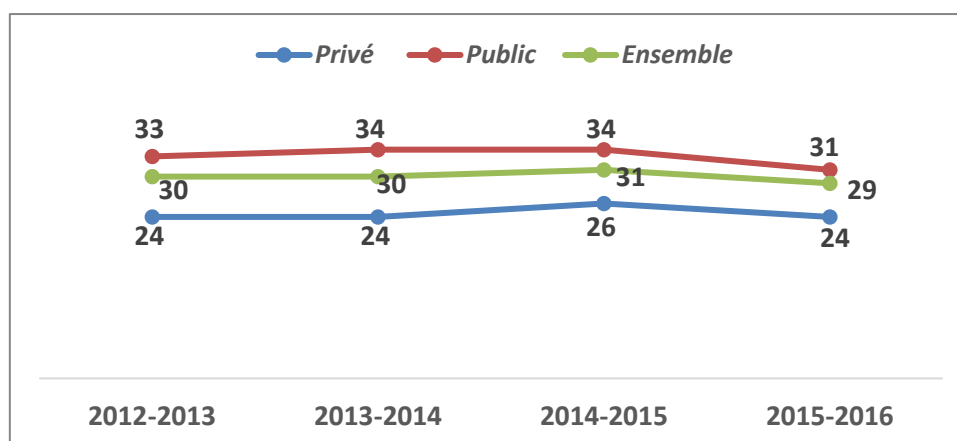
Au regard du statut, l'on constate également une amélioration surtout au privé. Au public, il reste encore des efforts à faire car même s'il s'est amélioré, le ratio est nettement plus élevé que la moyenne nationale (31 élèves par salle de classe). Concernant les écoles communautaires, la taille moyenne des classes est largement en dessous de la norme. Cela est dû en grande partie aux faibles effectifs que regorge ce type d'écoles.

Graphique 101: Ratio élèves/salle de classe au préscolaire selon le statut en 2015-2016



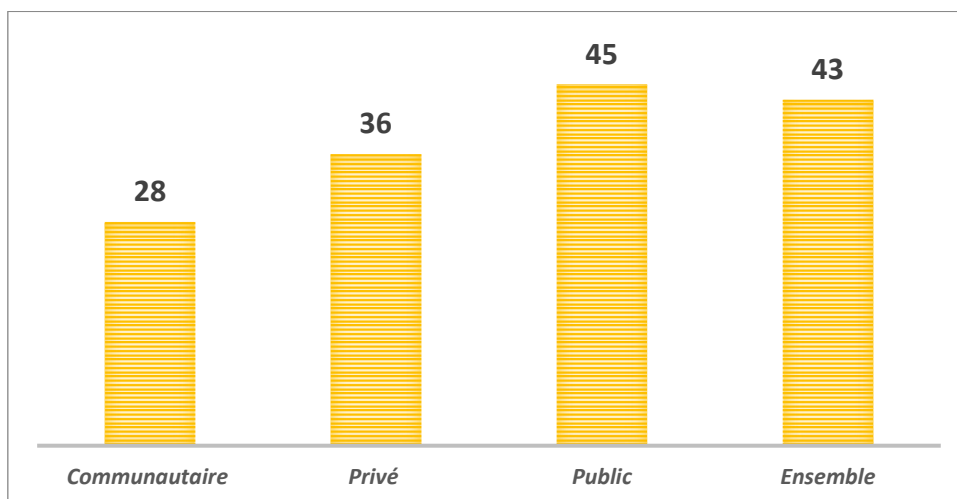
L'évolution du ratio élèves/salle de classe sur la période 2012-2013 à 2015-2016, permet d'apprécier l'impact des efforts consentis par l'Etat en termes de construction. De 2012-2013 à 2014-2015, le ratio élèves/salle de classe est resté croissant sur cette période quel que soit le statut. Il est passé de 30 élèves/salle de classe en 2012-2013 à 31 élèves/salle de classe en 2014-2015. Ce qui traduit une insuffisance des salles de classe face à une population scolarisée de plus en plus croissante ; d'où la difficulté d'encadrement des élèves sur cette période. Fort heureusement, en 2015-2016, la tendance est à la baisse (29 élèves/salle). Certes, les salles de classe ne suffisent toujours pas puisque le ratio est plus élevé que la norme mais les conditions d'encadrement sont meilleures que celles des années précédentes. Autrement dit, l'on ressent déjà les effets des nouvelles constructions d'écoles maternelles. Au préscolaire privé, le ratio a également connu une augmentation mais il est revenu à son état initial où il est en dessous de la norme. Au préscolaire public, le ratio élèves/salle de classe bien que connaissant une amélioration, demeure au-dessus de la norme, au moins 6 points de plus que la norme. Le préscolaire public peine encore à résorber la demande d'éducation.

Graphique 102: Evolution de la taille des classes au préscolaire en 2015-2016



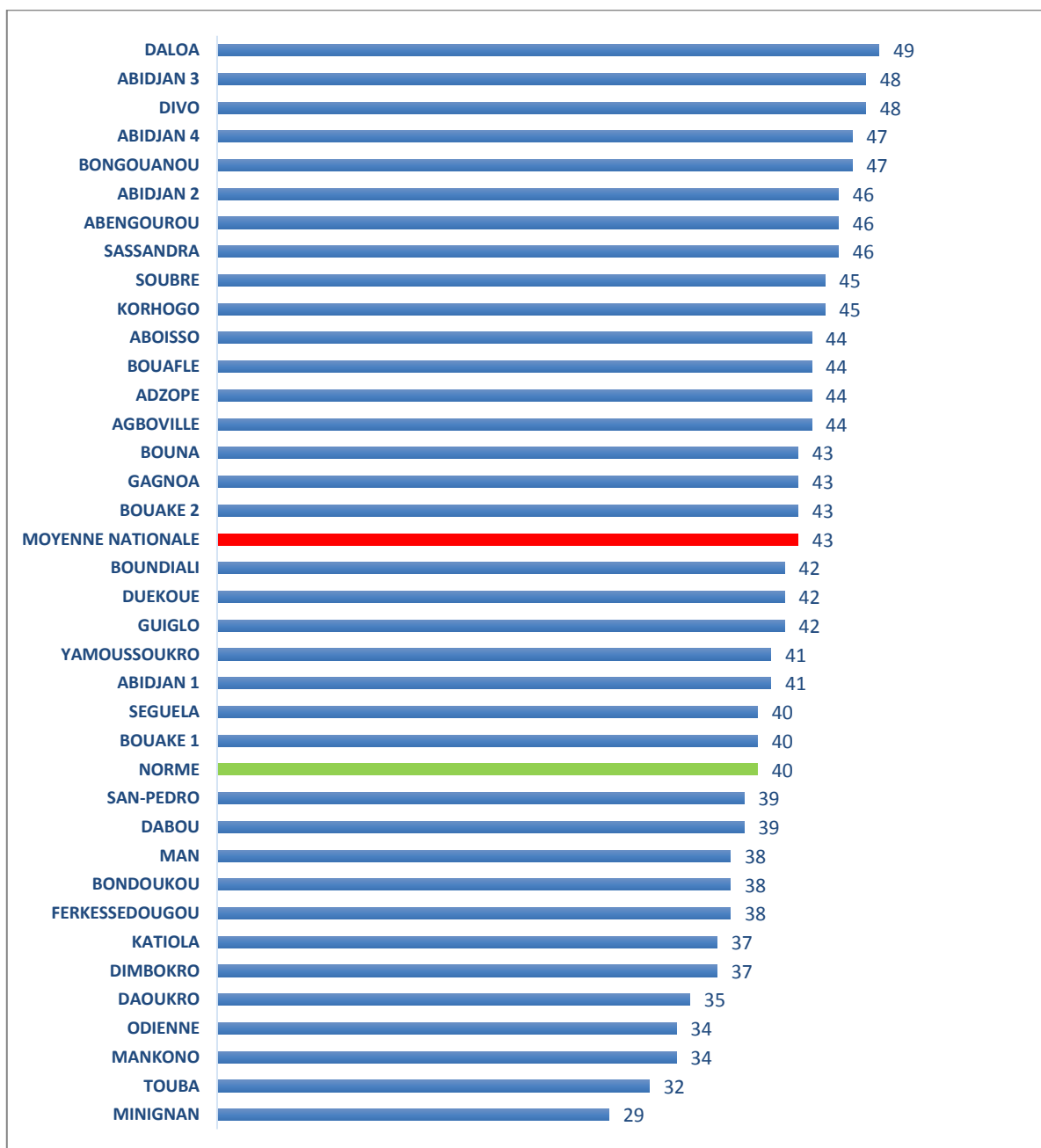
Dans l'enseignement primaire, la taille moyenne des classes est de 43 élèves par salle de classe en 2015-2016, pour l'ensemble du primaire. Ce qui est nettement au-dessus de la norme qui est de 40 élèves/salle de classe. En d'autres termes, ce sont au total 228 019 élèves qui sont en surplus dans l'enseignement primaire si l'on tient compte de l'actuelle capacité d'accueil. Cette moyenne nationale est surtout le fait du public qui présente un ratio élèves/salle de classe très élevé (45 élèves/ salle de classe). Bien qu'ayant connu une augmentation significative, les salles de classe demeurent toujours insuffisantes.

Graphique 103: Ratio élèves/salles de classe au primaire en 2015-2016



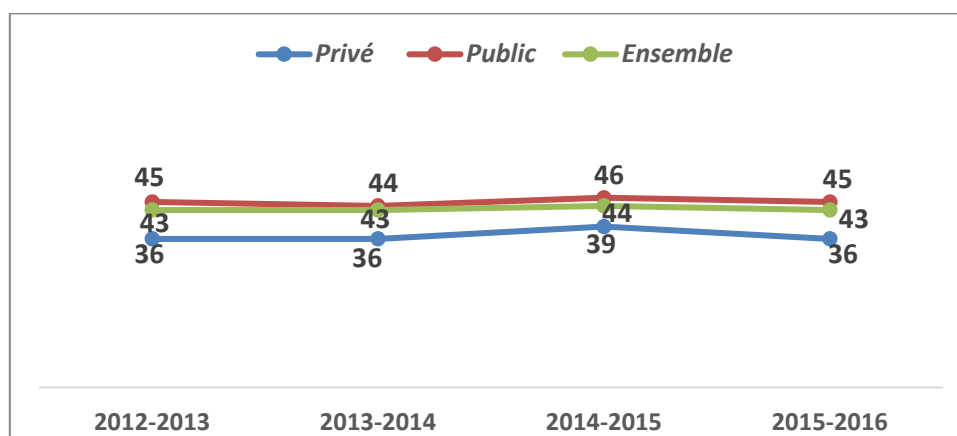
Par ailleurs, il faut noter qu'il y a eu une légère amélioration du ratio élèves/salle de classe par rapport à l'année dernière aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. En effet, le nombre de DREN ayant un ratio élèves/salle de classe inférieur à 40, est passé de 8 en 2014-2015 à 12 en 2015-2016. Toutefois, le nombre de DREN dont le ratio élèves/salle de classe est supérieur ou égal à la moyenne nationale est bien plus important (17 DREN). Les DREN les plus touchées par la surcharge des salles de classe sont celles de Daloa (49 élèves/salle de classe), de Divo et d'Abidjan 3 (48 élèves/salle de classe), d'Abidjan 4 et de Bongouanou (47 élèves/salle de classe).

Graphique 104: Ratio élèves/salles de classe au primaire



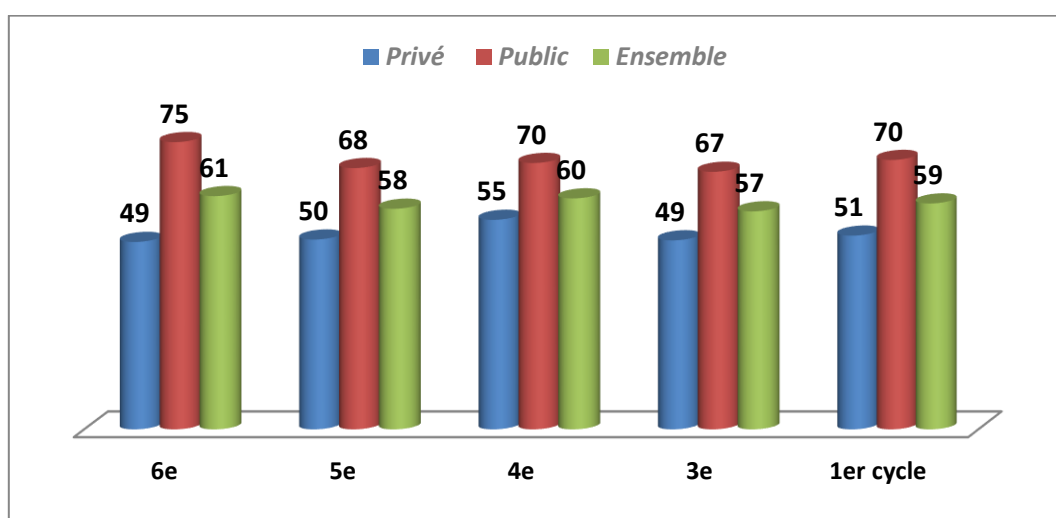
L'évolution du ratio élèves/salle de classe sur la période 2012-2013 à 2015-2016 n'a pas été constante. C'est-à-dire qu'elle a baissé puis augmenté pour baisser à nouveau. Toutefois, l'amélioration de la taille des classes traduite par la baisse du ratio en 2015-2016, ramène à la situation de l'année de base de cette période. Et à cette période, le ratio élèves/salle de classe aussi bien au niveau national qu'au public était déjà alarmant puisqu'il dépassait largement la norme qui représente le niveau idéal d'encadrement des élèves. Face à la demande de scolarisation de plus en plus forte dans un contexte de scolarisation obligatoire, l'Etat et ses partenaires devraient accroître leurs interventions en termes de construction afin de parvenir à une adéquation satisfaisante entre l'offre et la demande d'éducation.

Graphique 105: Evolution de la taille des salles de classe au primaire en 2015-2016



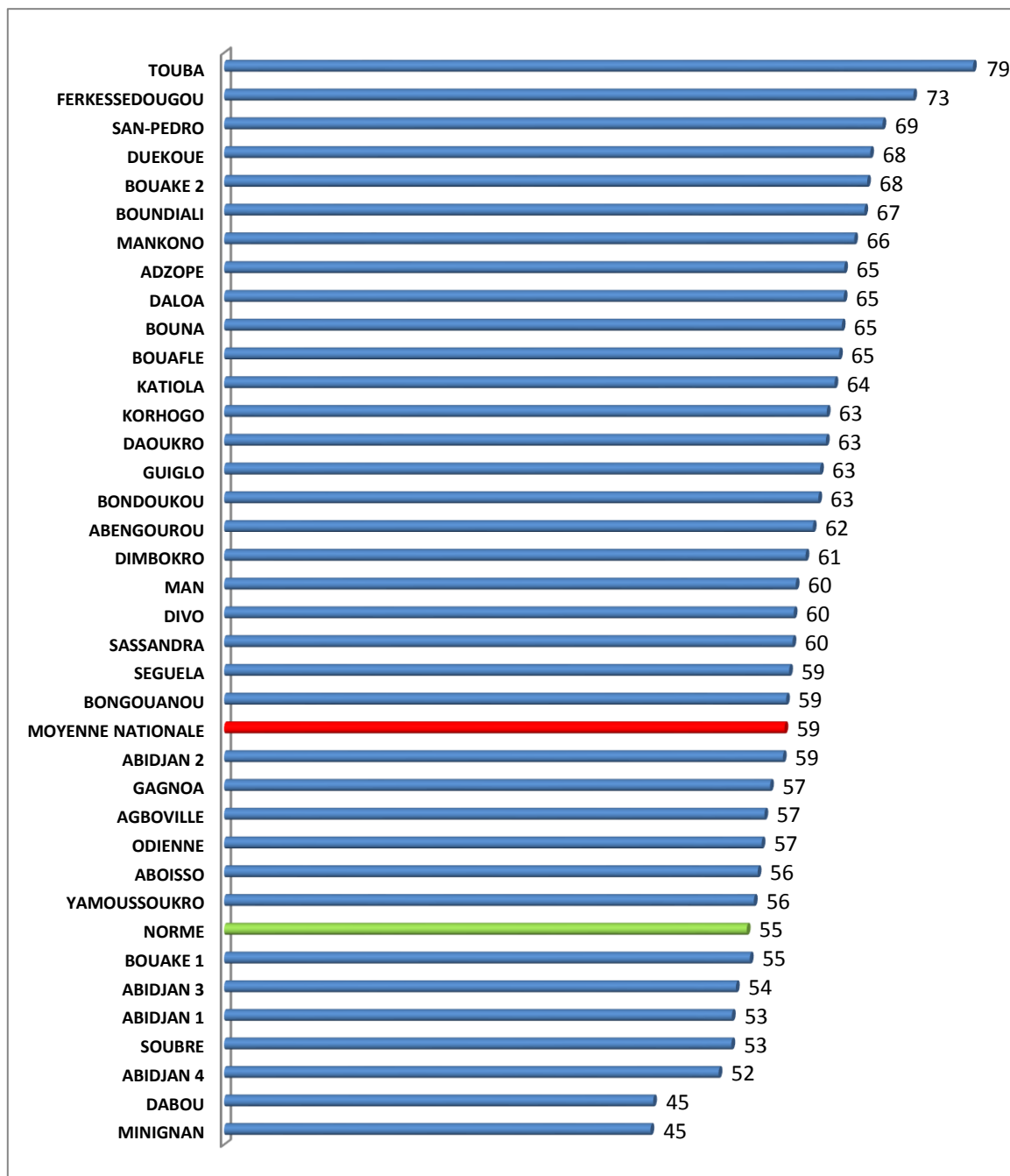
Pour le premier cycle du secondaire général, les données recueillies en 2015-2016 ne permettent pas de calculer le ratio élèves/salle de classe du fait de l'absence de données sur les salles de classe par cycle et par niveau d'études. L'on utilisera donc le ratio élèves/groupe pédagogique pour apprécier la taille des classes. En 2015-2016, un groupe pédagogique enregistre en moyenne 59 élèves pour l'ensemble du premier cycle tandis que la norme est de 55 élèves/groupe pédagogique. Quel que soit le niveau d'études dans ce cycle, la situation est meilleure au privé qu'au public où le ratio (70 élèves/groupe pédagogique) est d'au moins 15 points supérieur à la norme. L'analyse du ratio élèves/salle de classe des années précédentes montrait déjà une insuffisance des salles de classes et cette situation demeure encore puisque les effectifs par groupe pédagogique sont toujours pléthoriques au public d'où naturellement une surcharge des classes. Pour pallier l'insuffisance des salles de classe, l'on procède généralement à une rotation des groupes pédagogiques pour une utilisation efficiente des salles de classe. Mais ce mode de fonctionnement peut-il encore être efficace si les effectifs par groupe pédagogique demeurent élevés ?

Graphique 106: Ratio élèves/groupe pédagogique au secondaire 1er cycle



Au niveau régional, dans le premier cycle du secondaire général, en 2015-2016, seulement 07 DREN présentent des effectifs par groupe pédagogique apparemment satisfaisants. Toutefois, cela ne signifie pas que les salles de classe soient en nombre suffisant pour accueillir ces groupes pédagogiques. En ce qui concerne les 24 autres DREN, les effectifs par groupe pédagogique oscillent entre 56 et 79 élèves. Les DREN les plus concernées sont celles de Touba et Ferkessedougou, avec respectivement 79 et 73 élèves/groupe pédagogique.

Graphique 107: Ratio élèves/groupe pédagogique au secondaire 1er cycle par DREN en 2015-2016

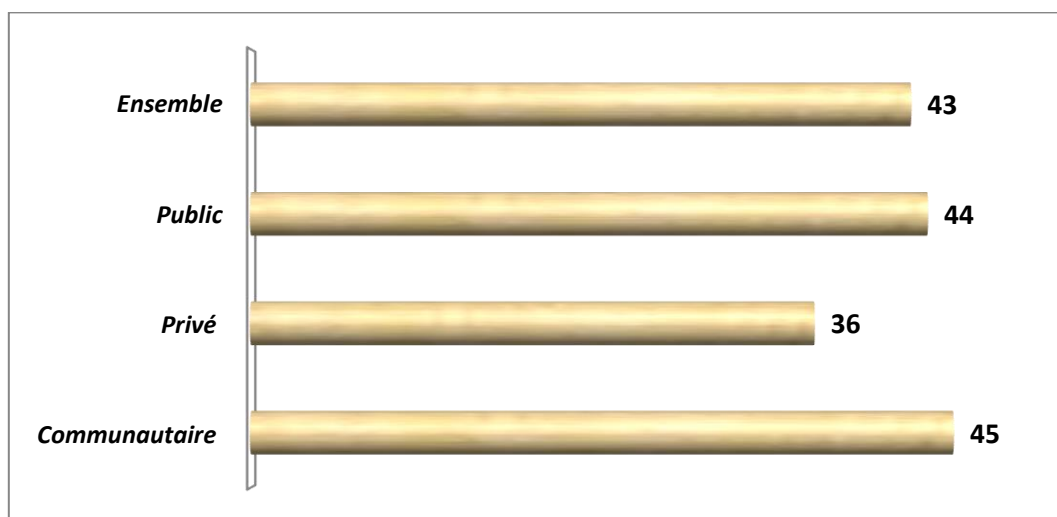


IV.1.2 Taux d'encadrement : cas du primaire

Le taux d'encadrement s'apprécie avec le ratio élèves/maître. Or ce ratio ne tient compte ni du rapport entre le temps d'instruction des élèves et le temps de travail quotidien des enseignants, ni du temps que les enseignants consacrent à l'enseignement proprement dit. C'est pourquoi, l'on le calcule uniquement pour le primaire qui se prête convenablement au mode de calcul de ce ratio.

En 2015-2016, l'on dénombre en moyenne 43 élèves pour un enseignant au primaire alors que la norme indique 40 élèves par enseignant. Il apparaît donc qu'un enseignant du primaire a en charge plus d'élèves qu'il ne devait en avoir. Cette situation est imputable à l'inadéquation entre les effectifs élèves continuellement croissants et l'offre d'enseignants. Autrement dit, soit l'offre d'enseignants est insuffisante, soit elle est mal répartie ou mal utilisée. C'est le lieu de rappeler que le MEN s'est doté depuis quelques années d'un outil dénommé CODIPOST qui, s'il est mis en application, devrait permettre de pallier cette insuffisance. D'autant plus que c'est le primaire public qui influence fort négativement la moyenne nationale.

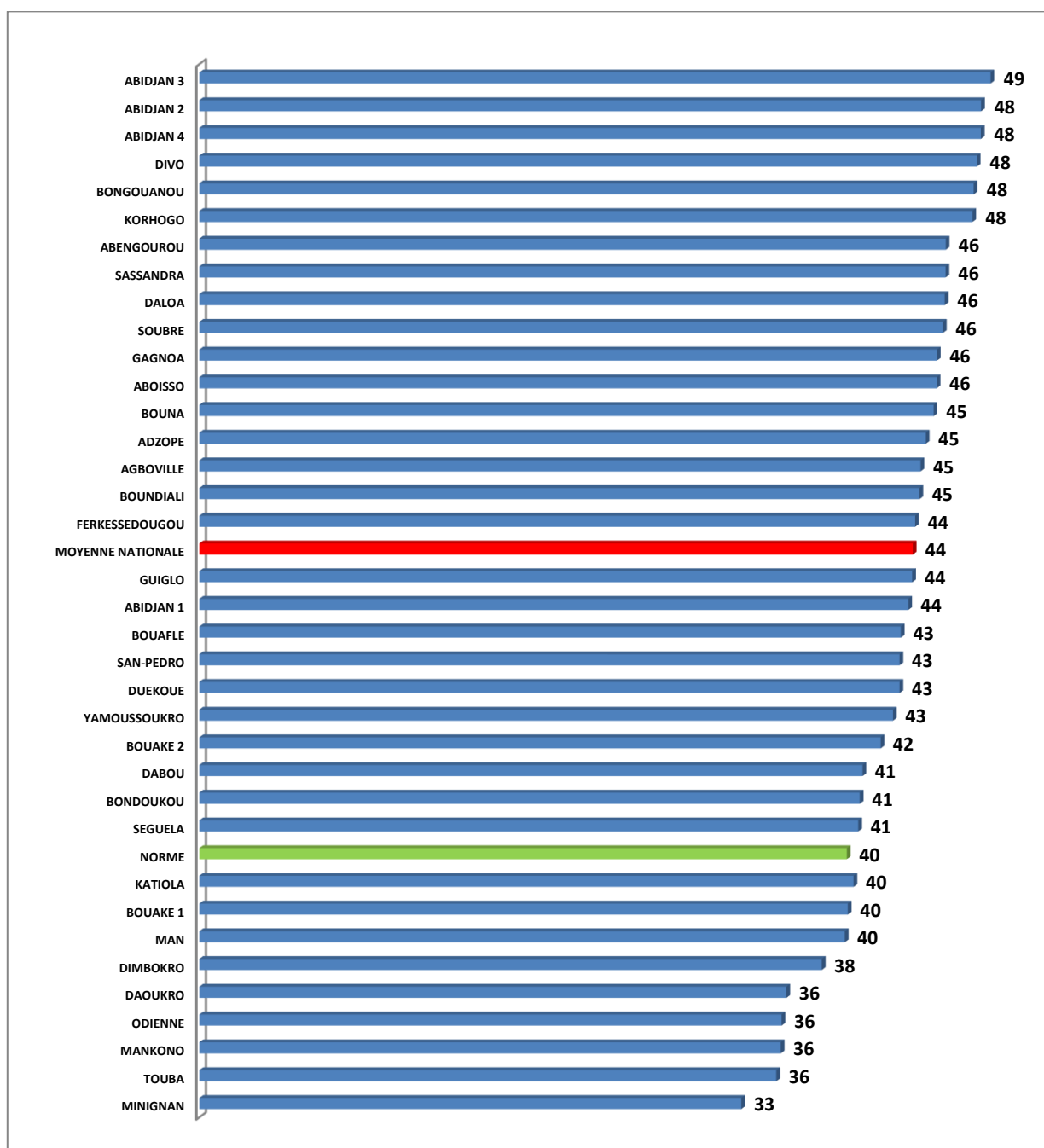
Graphique 108: Ratio élèves/maître au primaire en 2015-2016



L'analyse du taux d'encadrement au niveau régional met en exergue les disparités entre les régions car le ratio aussi élevé soit-il ne permet pas de voir de manière évidente la situation critique qui prévaut dans certaines régions. En effet, en 2015-2016, sur les 36 DREN, 17 présentent un ratio supérieur à la moyenne nationale (59 élèves/maître) qui elle-même se trouve déjà à un niveau critique. Un redéploiement d'enseignants déjà en fonction ou l'affectation des nouveaux enseignants en faveur de ces régions serait une action salvatrice pour ces zones sérieusement en difficulté.

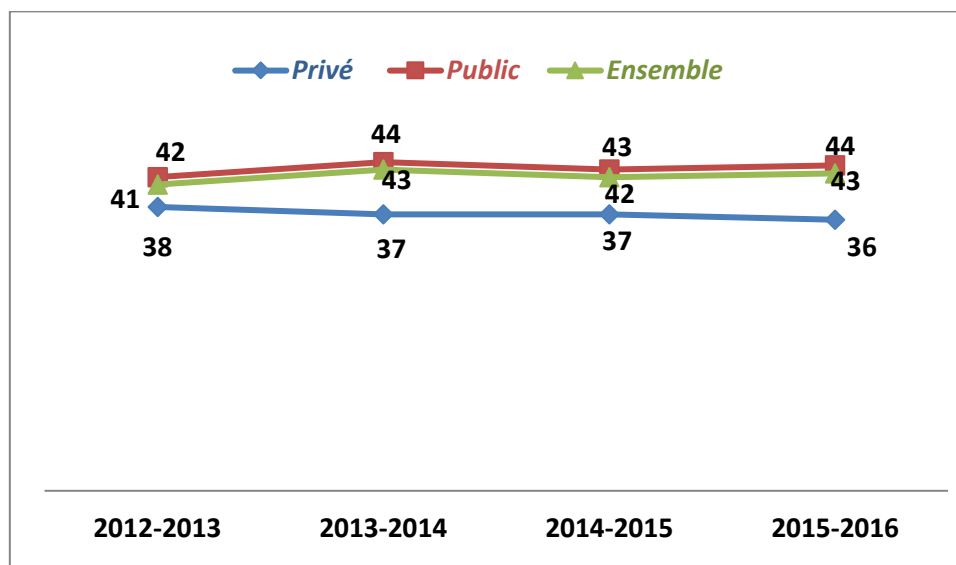
Abidjan 4, 3 et 2, Divo, Bongouanou et Korhogo sont en tête des DREN qui connaissent une précarité dans l'encadrement.

Graphique 109: Ratio élèves/maître au primaire par DREN en 2015-2016



Sur la période 2012-2013 à 2015-2016, l'évolution du ratio élèves/maitre connaît une tendance à la hausse au niveau national ; passant de 41 à 43 élèves/maître. Au primaire public surtout, le ratio demeure au-dessus de la norme sur toute la période. En outre, par rapport à l'année dernière, l'on constate une augmentation de ce ratio. Ce qui traduit une dégradation des conditions de travail des enseignants dans le suivi quotidien des élèves. A l'opposé, dans le primaire privé, sur toute la période, non seulement le ratio reste inférieur à la norme mais il tend à baisser (de 38 à 36 élèves/maître). Les conditions de travail s'améliorent par conséquent dans ce type d'enseignement. Cela pourrait être dû au peu d'engouement des parents pour l'enseignement privé en raison du coût élevé de la scolarité.

Graphique 110: Evolution du ratio élèves/maître au primaire



IV.2 Mode de fonctionnement

L'analyse de l'encadrement des élèves a permis de mettre en relief les problèmes liés d'une part à l'insuffisance des infrastructures scolaires et d'autre part, à l'insuffisance ou la mauvaise utilisation des ressources humaines dans le système éducatif. Ces différentes préoccupations relevées plus haut, ont donné lieu à des adaptations de l'organisation des cours. Ainsi, en plus des cours simples qui constituent l'organisation idéale des cours, l'on a vu naître depuis quelques années d'autres modes de fonctionnement à savoir : les classes jumelées, les classes à double flux, les classes à double vacation et les classes multigrades.

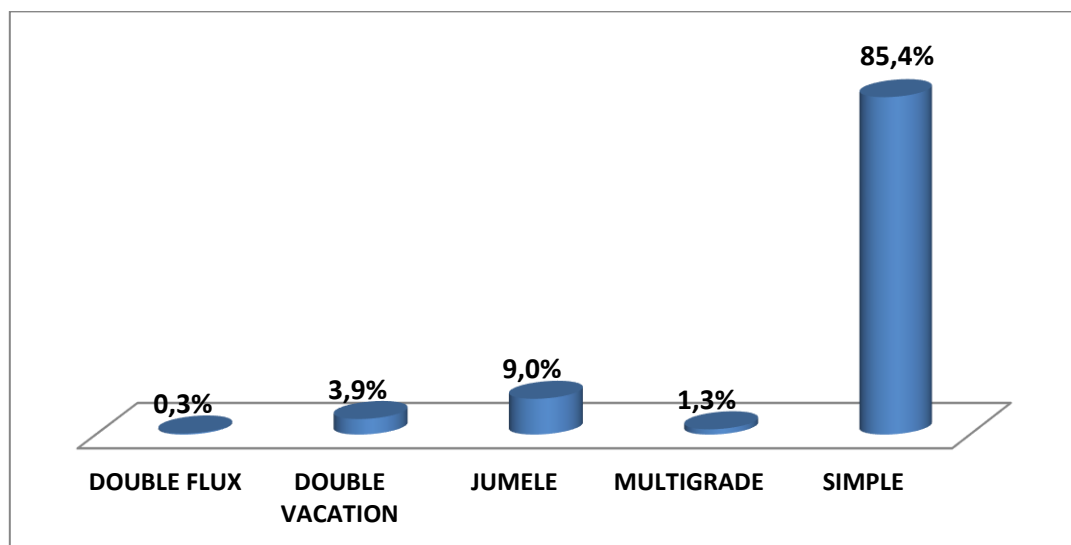
En fonction des spécificités des besoins (soit en enseignants, soit en salles de classe), les chefs d'établissement organisent les cours selon les modes de fonctionnement appropriés.

En 2015-2016, tout comme les années précédentes, la majorité des groupes pédagogiques (85,4%) est en mode de fonctionnement simple et renferme 89,4% de l'ensemble des effectifs élèves. Les groupes pédagogiques fonctionnant en mode jumelé sont les plus nombreux après le mode simple (9%). Les effectifs élèves présents dans les groupes pédagogiques fonctionnant en double flux et en double vacation sont passés de 260 337 élèves en 2014-2015 à 346 615 élèves soit une augmentation de 25%.

Tableau 23: Répartition des élèves du primaire par statut selon le mode de fonctionnement des groupes pédagogiques

STATUT	DOUBLE FLUX	DOUBLE VACATION	JUMELE	MULTIGRADE	SIMPLE	TOTAL
Communautaire	130	408	27 318	6 674	49 412	83 942
Privé	861	1 686	25 243	5 725	435 689	469 204
Public	9 642	167 708	124 252	12 568	2 749 903	3 064 073
Ensemble	10 633	169 802	176 813	24 967	3 235 004	3 617 219

Graphique 111: Répartition des groupes pédagogiques selon le mode de fonctionnement au primaire en 2015-2016



Comme il est indiqué plus haut, les modes de fonctionnement autre que le fonctionnement simple ne sont que des propositions de solutions aux problèmes d'encadrement liés à l'insuffisance de salles de classe ou d'enseignants. Toutefois, ils peuvent survenir aussi dans des localités présentant de faibles demandes de scolarisation.

CHAPITRE V : EFFICACITE INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF

Tout système éducatif, afin d'atteindre l'une de ses missions essentielles qui est de préparer des citoyens capables de soutenir les efforts de développement, doit certes être inclusif mais aussi et surtout efficace. L'efficacité interne s'intéresse aux résultats obtenus sur le plan interne dans un système éducatif. Elle se traduit par le rapport entre les inputs éducatifs et les résultats scolaires ou académiques. Les résultats peuvent être établis dans un système ou à un niveau du système). Dans le but de mesurer l'efficacité interne du système, seront présentés les niveaux d'achèvement, de rétention, de promotion, de transition, de redoublement et les taux de réussite aux divers examens.

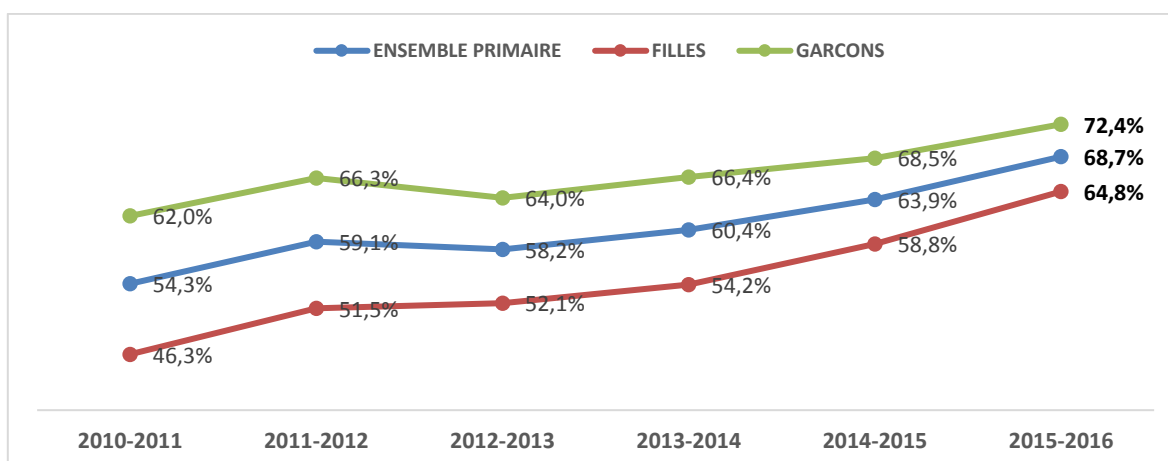
V-1 Achèvement

Il est important pour un système éducatif de veiller sur le niveau d'accès pour l'accroître jusqu'à ce que le réservoir de recrutement soit épuisé année après année. Cependant, afin de permettre à tous ceux qui entrent dans un cycle d'acquiescer l'entièreté des connaissances réservées aux apprenants, il faudrait au moins qu'ils atteignent la dernière année du cycle auquel ils accèdent.

Le taux d'achèvement est l'indicateur qui permet d'apprécier le niveau d'achèvement d'un cycle donné. Il correspond au nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du cycle concerné, quel que soit l'âge et est exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée à ce niveau d'études. Il est aussi connu en tant que taux brut d'admission en dernière année d'un cycle.

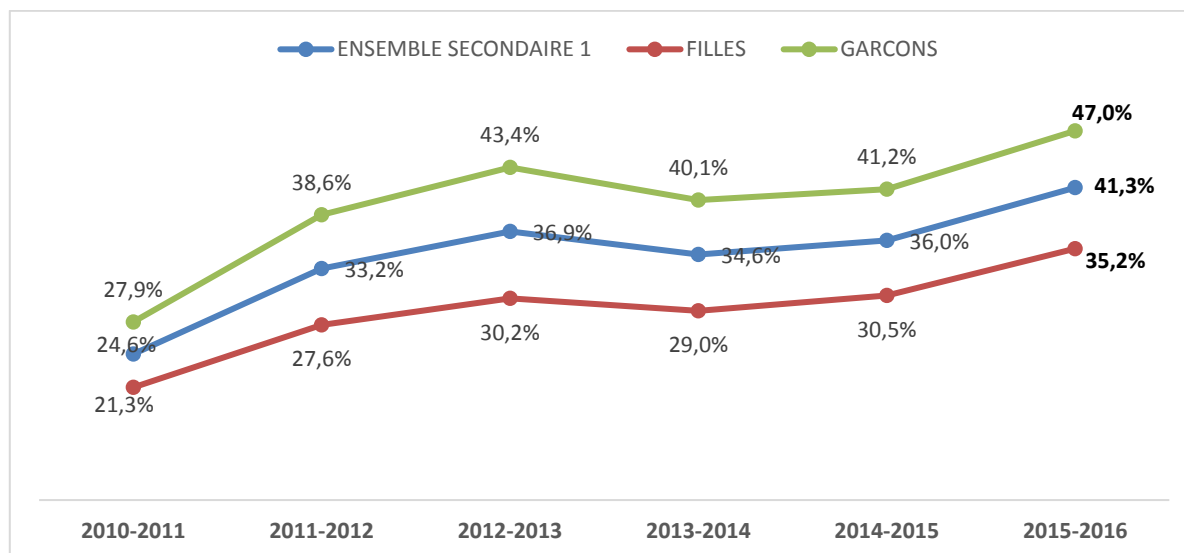
Dans le **primaire**, depuis 2012-2013 le taux d'achèvement du primaire poursuit son augmentation, passant de 58,2% à 68,7% en 2015-2016, soit une hausse de 10,5 points en trois années scolaires. Cette augmentation bien que concernant les élèves des deux sexes, sur la même période, est plus importante chez les filles (12,7 points) que chez les garçons (8,4 points). L'écart entre les garçons et les filles se réduit d'année en année se traduisant par un indice de parité entre les sexes en hausse passant de 0,75 en 2010-2011 à 0,89 en 2015-2016.

Graphique 112: Evolution du taux d'achèvement du primaire par sexe de 2010-2011 à 2015-2016



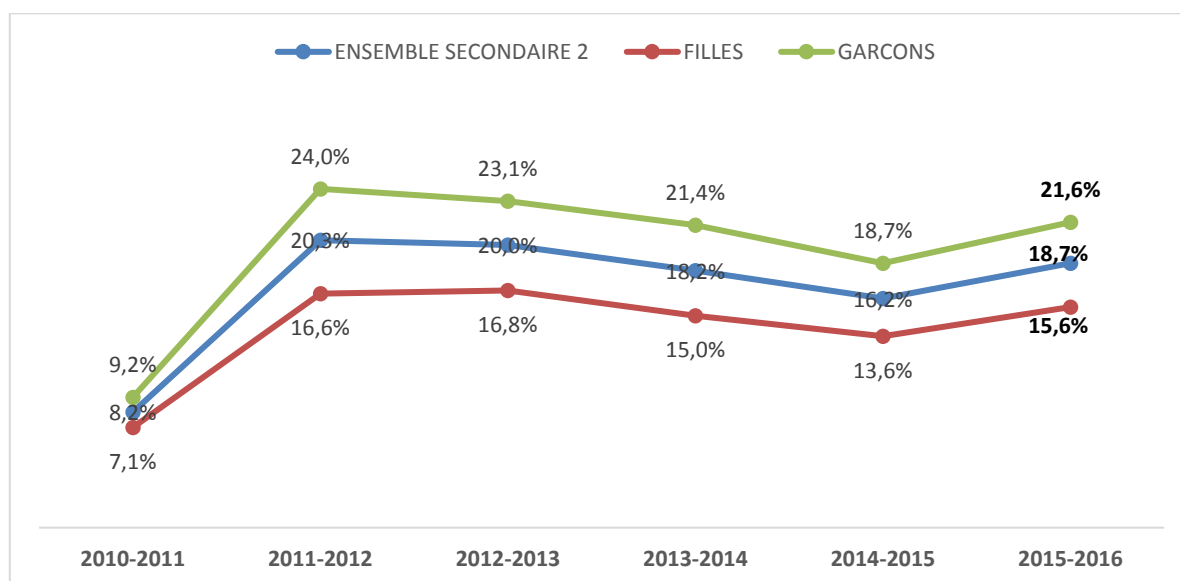
Au **premier cycle du secondaire**, le taux d'achèvement est passé de 36% à 41,3% de 2014-2015 à 2015-2016, soit une hausse de 5,3points en un an. Sur la même période, la hausse est plus importante chez les garçons (5,8 points) que chez les filles (4,7points). L'indice de parité entre les sexes est en hausse de 2012-2013 à 2015-2016 en passant de 0,7 à 0,75.

Graphique 113: Evolution du taux d'achèvement du premier cycle du secondaire de 2010-2011 à 2015-2016



Au **second cycle du secondaire**, le taux d'achèvement repart à la hausse après trois années de baisse successive. L'indicateur est passé de 16,2% à 18,7%, soit une hausse de 2,5points de 2014-2015 à 2015-2016. Toutefois, le taux d'achèvement du second cycle du secondaire général n'a pas encore atteint le niveau auquel il était en 2012-2013 où il valait 20%.

Graphique 114: Evolution du taux d'achèvement du second cycle du secondaire de 2010-2011 à 2015-2016



V-2 Rétention

Quelle est la proportion d'élèves entrant au CP1 qui atteint chaque niveau d'études ? Pour répondre à cette question, l'on a recours à l'analyse de la rétention. Pour ce faire, il sera retenu la méthode du profil de rétention **pseudo longitudinal** qui est fondé sur les données scolaires des deux années consécutives les plus récentes. Sa mise en œuvre requiert pour chaque niveau d'études de :

- calculer les taux de promotion d'une année sur l'autre, qui s'obtiennent pour un niveau donné en faisant le rapport entre les nouveaux entrants dans ce niveau, et les nouveaux entrants du niveau précédent l'année précédente.
- multiplier ces taux jusqu'au niveau considéré afin d'obtenir le taux de rétention (survie) à ce niveau;

Chacun de ces taux donne une indication sur la probable rétention d'une cohorte d'élèves à cette classe, si les conditions de transition demeurent inchangées. Le tableau suivant montre le calcul des différents points du profil de rétention pseudo longitudinal pour l'année 2015-2016.

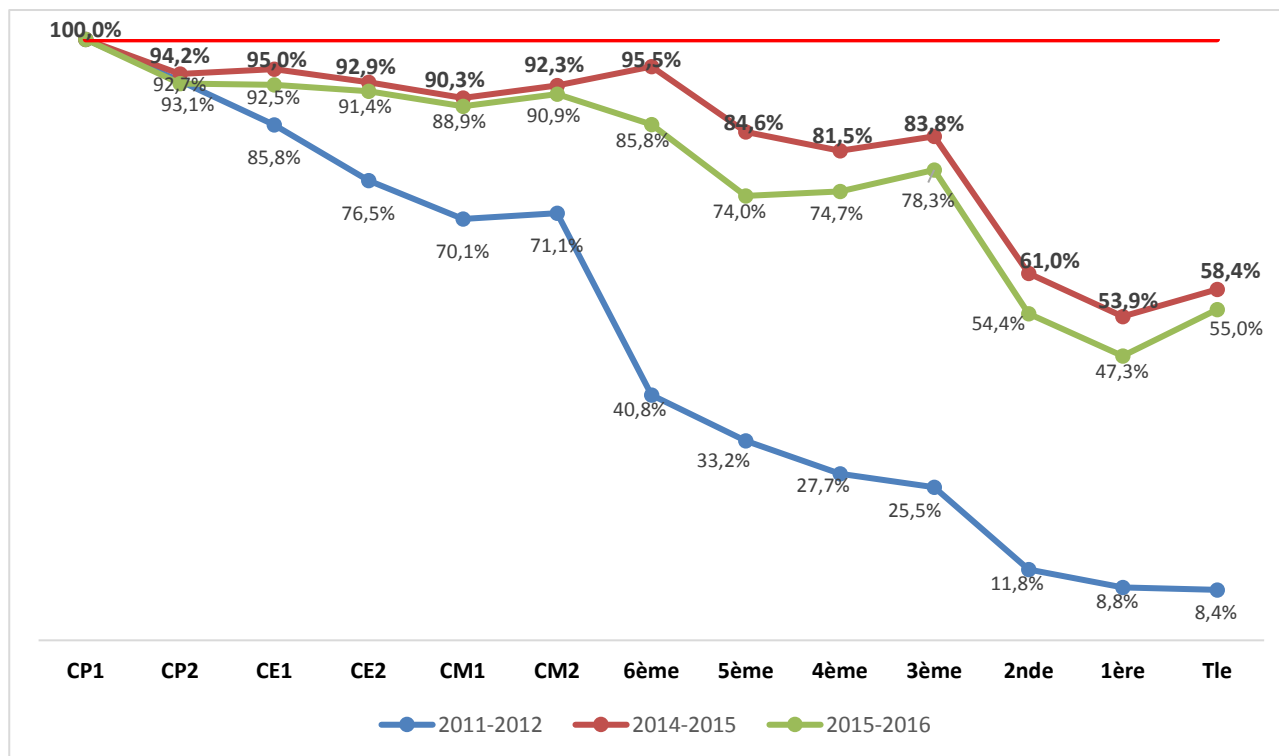
Tableau 24: Calcul des points du profil rétention pseudo- longitudinal 2015-2016

Niveaux	Nouveaux entrants		Taux de transition entre deux niveaux	Taux de rétention
	2014-2015	2015-2016		
CP1	643 305	713 174		100%
CP2	549 293	596 099	(596 099/643 305)= 92,7%	92,7%
CE1	491 122	548 076	99,8%	92,5%
CE2	442 607	485 351	98,8%	91,4%
CM1	377 285	430 491	97,3%	88,9%
CM2	354 234	385 875	102,3%	90,9%
6ème	328 753	334 453	94,4%	85,8%
5ème	264 829	283 368	86,2%	74,0%
4ème	202 227	267 382	101,0%	74,7%
3ème	182 007	211 995	104,8%	78,3%
2nde	120 410	126 405	69,5%	54,4%
1ère	77 147	104 774	87,0%	47,3%
Terminale	65 565	89 710	116,3%	55,0%

Les profils pseudo-longitudinaux de rétention des années 2011-2012, 2014-2015 et 2015-2016 ci-dessous représentés donnent d'apprécier l'amélioration ou la dégradation de la capacité de rétention du système éducatif année après année. La capacité du système éducatif à retenir les élèves en son sein s'est quelque peu dégradée de 2014-2015 à 2015-2016. En effet, en 2014-2015 sur 100 élèves entrant au CP1, le système était capable d'en retenir 95 jusqu'au CM2, 84 jusqu'en 3^{ème} et 58 en Terminale. Mais en 2015-2016, la capacité de rétention est d'environ 91% au CM2, 78% en 3^{ème} et de 55% en classe de terminale.

En 2011-2012, l'on a constaté une importante déperdition entre le CM2 et la 6^{ème}. En effet, sur 100 enfants entrant au CP1, environ 71 pouvaient être retenus jusqu'au CM2 et seulement 41 en 6^{ème}, soit une perte d'environ 30 élèves entre le CM2 et la 6^{ème}. Aujourd'hui, en 2015-2016, cette perte s'est réduite pour n'être que de 5 élèves. En effet, en 2015-2016, sur 100 enfants entrant au CP1, le système est capable d'en retenir 91 jusqu'au CM2 et 86 en classe de 6^{ème}.

Graphique 115: Profils pseudo-longitudinaux de rétention de 2011-2012, 2014-2015 et de 2015-2016



V-3 Promotion et transition

Afin d'avancer dans leur cursus, les élèves doivent passer d'un niveau d'études à l'autre. Pour mesurer l'importance du passage en classe supérieure, l'on utilise le taux de promotion ou le taux de transition.

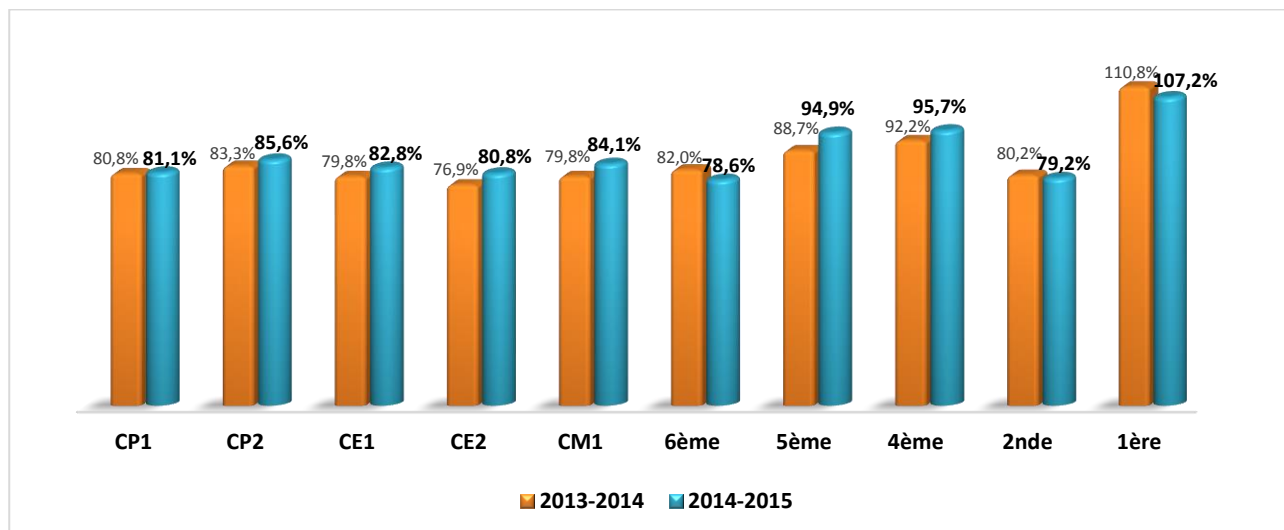
V-2-1 Taux de promotion

Cet indicateur se calcule pour une année d'études donnée, pour l'année t , en divisant le nombre de nouveaux entrants dans l'année d'études suivantes au début de l'année scolaire $t+1$ par le nombre d'élèves dans le niveau d'études concerné au début de l'année scolaire t .

A l'exception de ceux de la 6^{ème}, de la 2^{nde} et de la 1^{ère}, les taux de promotion par niveau de l'année scolaire 2015-2016 sont en hausse par rapport à ceux de l'année scolaire 2014-2015. Les taux de promotion du primaire à tous les niveaux d'études du primaire se situent au de-là de 80% ; la valeur la plus élevée étant celle du CP2 qui est de 85,6% et la moins élevée celle du CE2 (80,8%). En effet, dans le primaire (du CP1 au CM1), sur 10 élèves, au moins 8 seront probablement admis en classe supérieure si les conditions d'apprentissage restent les mêmes qu'au cours de l'année scolaire 2015-2016. Les valeurs du taux de promotion de la 6^{ème} sont en baisse continue de 2011-

2012 (88,6%) à 2015-2016 (78,6%). Cela n'est-il pas dû au niveau des élèves provenant du CM2 ou aux effectifs pléthoriques dans les classes de 6^{ème} du fait d'une faible capacité d'accueil ?

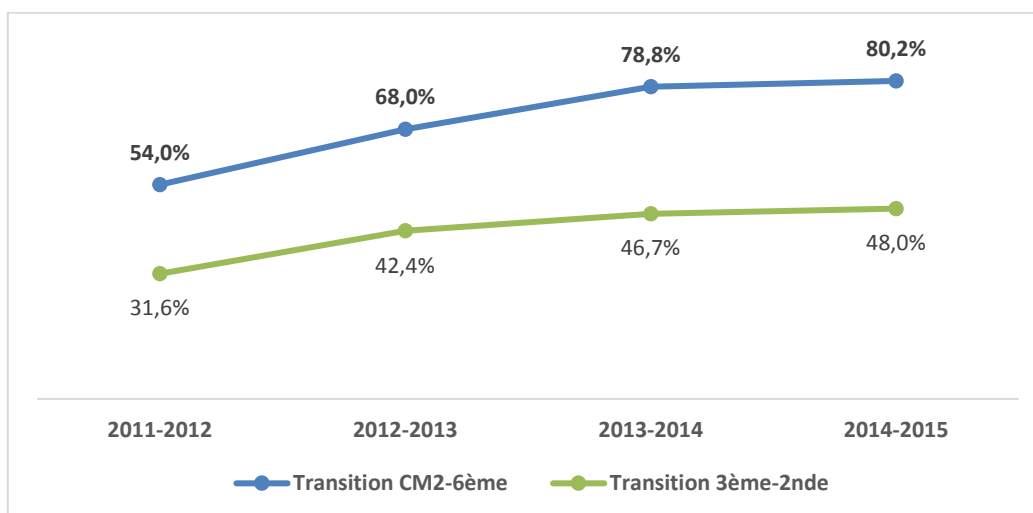
Graphique 116: Taux de promotion de 2014-2015 et 2015-2016.



V-2-2 Taux de transition

Le Taux de Transition, quant à lui, permet d'apprécier le passage d'un cycle à l'autre. Il correspond au taux de promotion de la dernière année d'un cycle. De 2011-2012 à 2014-2015, le taux de transition du CM2 à la 6^{ème} a connu une hausse de 26,2 points. Il en résulte que sur 10 élèves de CM2 en 2014-2015, 8 ont fait la 6^{ème} l'année suivante. Le taux de transition de la 3^{ème} à la 2^{nde}, quoique moins élevé, connaît une augmentation. En effet, ce taux est passé de 31,6% en 2011-2012 à 48% en 2014-2015. Cette dernière valeur, traduit que moins de la moitié des élèves de la 3^{ème} fréquentent l'année suivante la 2^{nde} au niveau de l'enseignement général. La faiblesse de ce taux pourrait être dû au fait qu'il ne tienne pas compte des élèves qui intègrent par la suite les structures d'enseignement technique ou professionnel.

Graphique 117: Evolution des taux transition du CM2 à la 6^{ème} et de la 3^{ème} en 2^{nde} de 2011-2012 à 2014-2015



V-4 Redoublement

La question du redoublement revêt une grande importance dans l'analyse du niveau d'efficacité d'un système éducatif. Le niveau du redoublement s'apprécie soit avec la proportion de redoublants, soit avec le taux de redoublement.

V-4-1 Proportion de redoublants

La proportion de redoublants s'obtient en rapportant le nombre de redoublants au nombre d'élèves la même année pour un niveau d'études donné. Elle est le constat que l'on fait en une année donnée du nombre de redoublants dans l'effectif total des élèves. Cet indicateur pourrait permettre d'apprécier l'impact du redoublement sur le phénomène des classes pléthoriques.

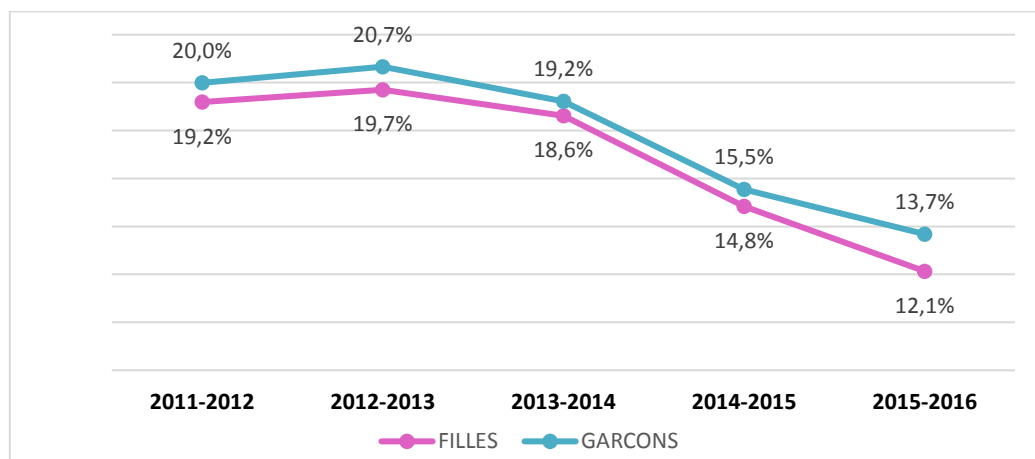
Au primaire, le nombre de redoublants continue de baisser. En effet, de 2011-2012 à 2015-2016, ce nombre est passé de 573 092 à 458 153, soit une baisse annuelle moyenne de 5,4%. La proportion de redoublants quant à elle, après une légère hausse de 0,6 point de 2011-2012 à 2012-2013, connaît une baisse. D'environ 20 redoublants sur 100 élèves en 2012-2013, l'on enregistre en 2015-2016 moins de 13 redoublants sur 100 élèves.

Tableau 25: Evolution du nombre et de la proportion de redoublants de 2011-2012 à 2015-2016 au primaire

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Effectif élèves	2 920 791	3 021 417	3 176 874	3 370 558	3 617 219
Redoublants	573 092	610 923	601 655	512 712	458 153
% Redoublants	19,6%	20,2%	18,9%	15,2%	12,7%

Il faut toutefois remarquer que les filles redoublantes sont relativement moins nombreuses que les garçons. En effet, la proportion de redoublants chez les filles en 2015-2016 est de 12,1% tandis que chez les garçons, elle est de 13,7%. Donnant ainsi un écart entre filles et garçons de 1,6 point.

Graphique 118: Evolution de la proportion de redoublants selon le sexe dans le primaire de 2011-2012 à 2015-2016



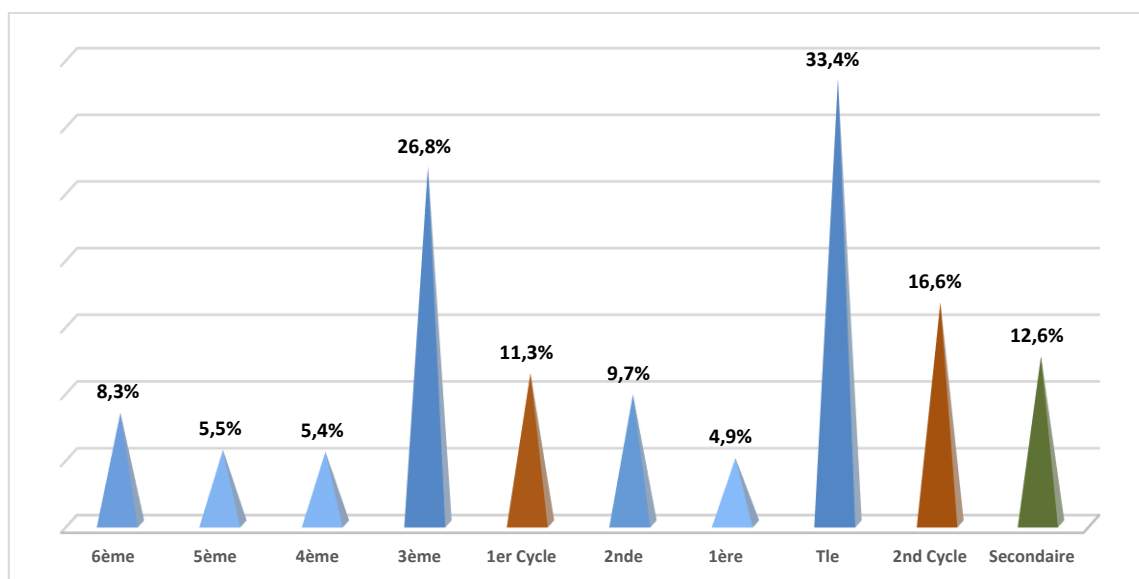
L'évolution de la proportion de redoublants selon le niveau d'études, montre que si jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, le CM2 dominait, depuis 2014-2015, ce n'est plus le cas. De plus, les disparités s'amenuisent. L'écart entre la proportion la plus élevée et la plus petite, baisse au fil des années, passant de 16,7 points en 2011-2012 à 2,6 points en 2015-2016.

Tableau 26: Evolution de la proportion de redoublants dans le primaire selon le niveau d'études de 2011-2012 à 2015-2016

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
CP1	14,3%	15,7%	14,3%	12,5%	11,1%
CP2	17,1%	16,4%	17,4%	14,2%	12,2%
CE1	17,8%	18,8%	18,4%	16,2%	13,7%
CE2	19,8%	20,5%	20,9%	17,0%	13,3%
CM1	20,3%	21,7%	22,0%	17,8%	13,7%
CM2	31,1%	31,3%	23,9%	15,0%	12,8%
Primaire	19,6%	20,2%	18,9%	15,2%	12,7%

Dans l'ensemble du **secondaire**, en 2015-2016, 12,6% des élèves sont des redoublants. Cette proportion est en baisse par rapport à l'année précédente 2014-2015 où elle valait 15,4%. Ce recul est également constaté tant au premier qu'au second cycle. Les classes d'examens sont celles qui ont le plus de redoublants en leur sein. En effet, plus du quart (26,8%) des élèves de 3^{ème} et le tiers (33,4%) des élèves de terminale sont des redoublants.

Graphique 119: Proportion des redoublants dans le secondaire en 2015-2016



V-4-2 Taux de redoublement

Le taux de redoublement pour une année t est un indicateur d'analyse du flux des élèves qui se calcule en divisant le nombre des redoublants à un niveau d'études donné au cours de l'année scolaire $t+1$ par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans le même niveau au cours de l'année scolaire précédente t . Cet indicateur pourrait s'analyser comme une probabilité de redoublement si les conditions scolaires ne variaient pas.

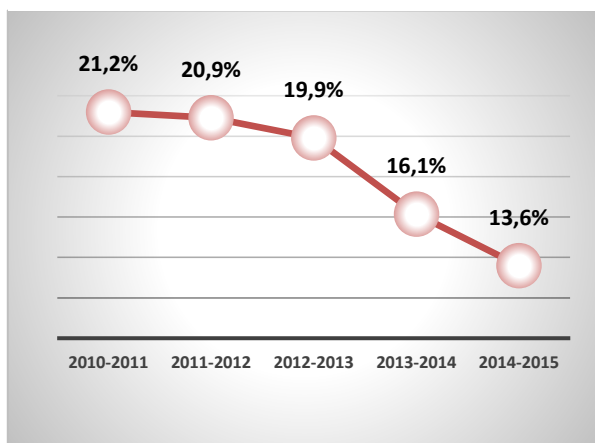
A l'instar des pays d'Afrique francophone, le taux de redoublement en Côte d'Ivoire considéré comme l'un des facteurs explicatifs du retard de scolarisation est élevé. Il est vrai qu'un élève qui redouble occupe une place qui aurait pu revenir à un autre élève ; ce qui s'avère extrêmement pénalisant en matière de scolarisation pour des pays n'ayant pas atteint la scolarisation primaire universelle.

Au **primaire**, ce problème est tellement préoccupant que la politique éducative fixe le taux de redoublement maximum à 10% d'ici à 2025, valeur moyenne observée dans les pays les plus proches de la scolarisation primaire universelle.

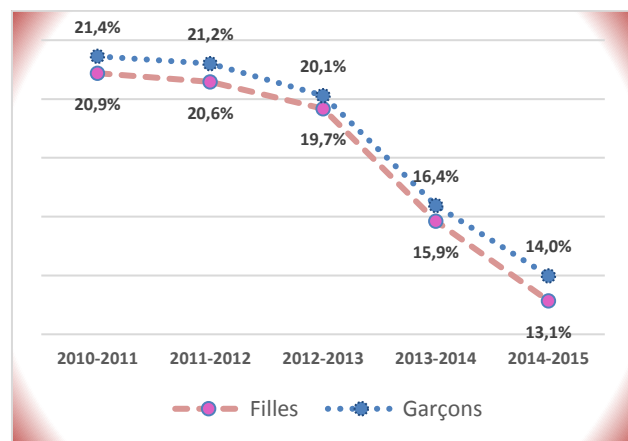
En Côte d'Ivoire, le taux de redoublement dans le primaire est en baisse. Il est passé de 21,2% en 2010-2011 à 13,6% en 2014-2015. Ce qui veut dire que dans les conditions d'enseignement en 2010-2011, environ 21 élèves sur 100 étaient appelés à redoubler. Ce taux est réduit à un peu moins de 14 élèves sur 100 en 2014-2015.

La probabilité de redoubler est plus élevée chez les garçons que chez les filles. Pour 2014-2015, le taux de redoublement des filles est de 13,1% tandis que celui des garçons est de 14,0%. De plus, de 2010-2011 à 2014-2015, la baisse constatée est plus élevée chez les filles (7,8 points) que chez les garçons (7,4 points).

Graphique 121: Evolution du taux de redoublement dans le primaire de 2010-2011 à 2014-2015



Graphique 120: Evolution du taux de redoublement dans le primaire selon le sexe de 2010-2011 à 2014-2015

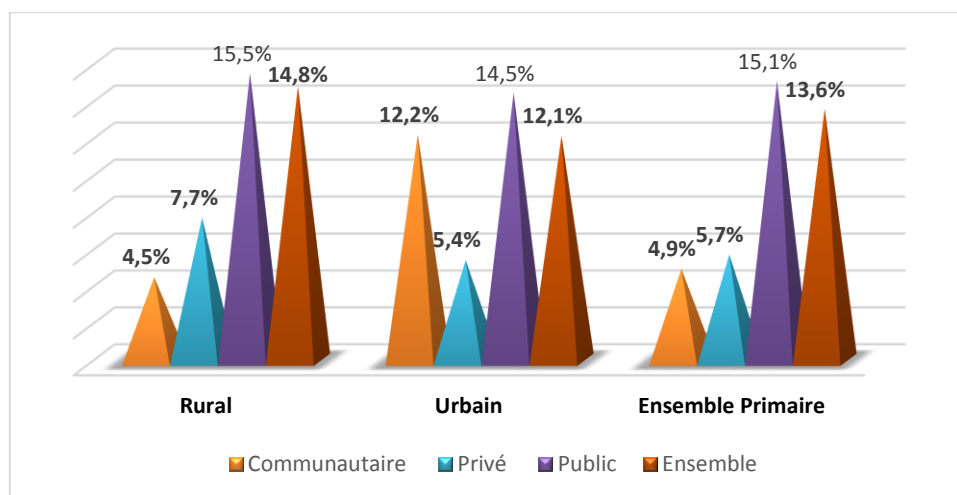


Le milieu et le statut de l'école mettent en exergue des disparités au niveau du taux de redoublement. La désagrégation de l'indicateur selon le milieu révèle que le redoublement est plus important en zone urbaine (14,8%) qu'en zone rurale (12,1%). Concernant le statut de l'école, le taux de redoublement dans le public (15,1%) est environ trois fois plus élevé que celui constaté dans les écoles privées (5,7%) et dans les écoles communautaires (4,9%).

Toutefois, si en milieu urbain, les taux de redoublement dans le public (14,5%) et dans le privé (5,4%) sont plus bas que ceux en milieu rural qui sont respectivement de 15,5% et 5,4%, les écoles

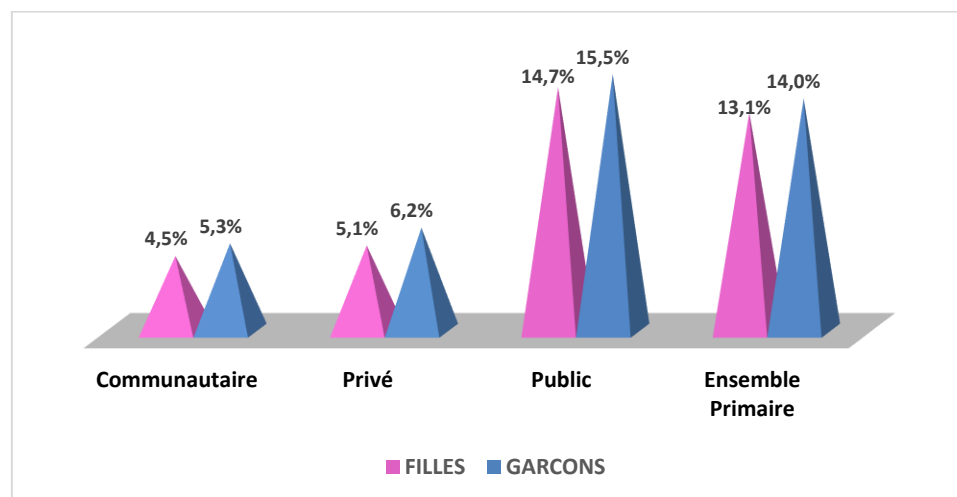
communautaires enregistrent un taux de redoublement plus élevé en zone urbaine (12,2%) qu'en zone rurale (4,5%).

Graphique 122: Taux de redoublement dans le primaire en 2014-2015 par milieu et par statut de l'école



Le taux de redoublement du primaire vu selon le sexe montre que celui des garçons (14%) est plus élevé que celui des filles (13,1%). Si cette tendance est respectée quel que soit le statut de l'école, il faut noter que l'écart entre le taux des garçons et celui des filles est légèrement plus élevé au privé (1,1 point) qu'au public (0,8 point).

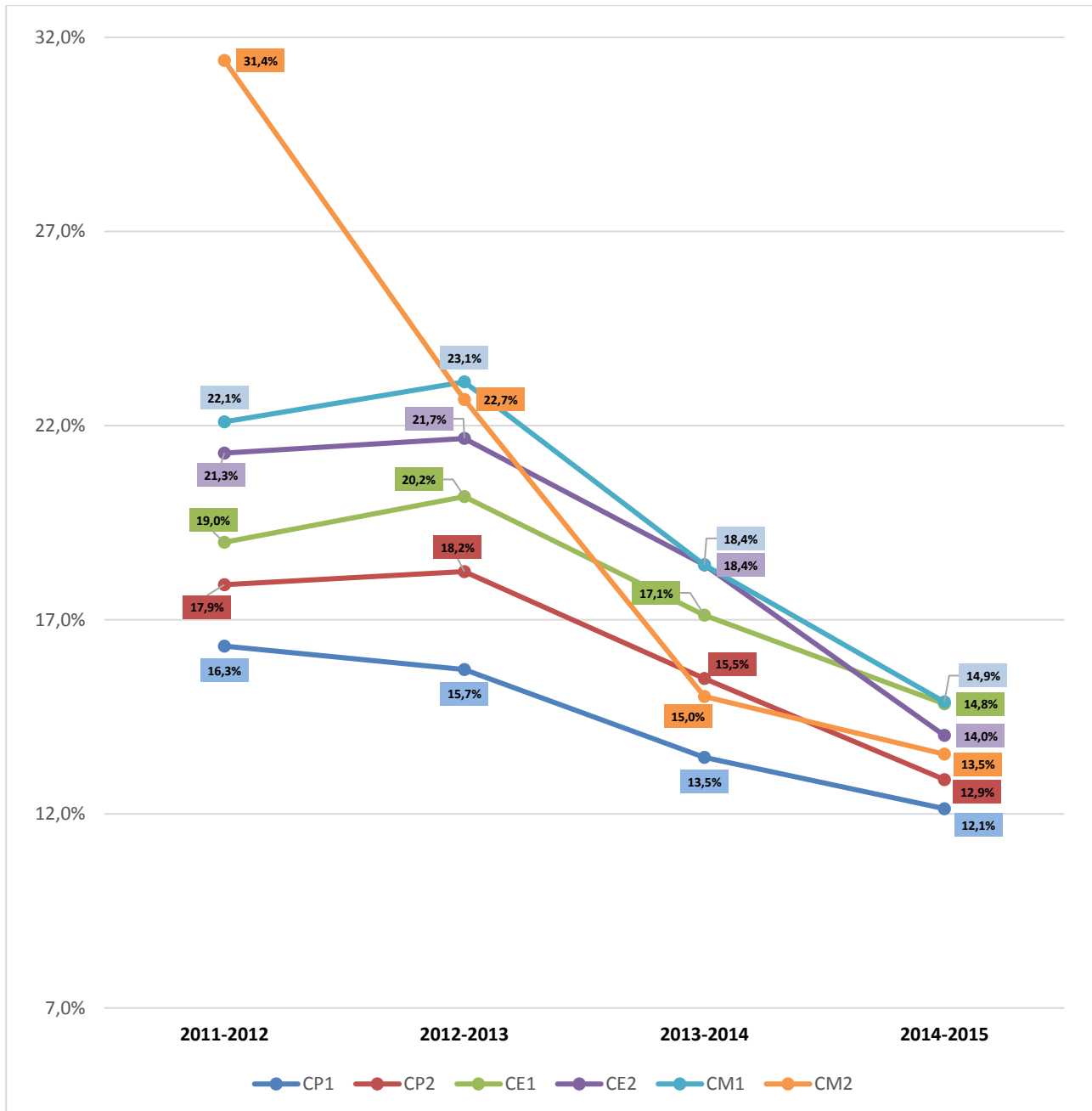
Graphique 123: Taux de redoublement dans le primaire en 2014-2015 par sexe selon le statut de l'école



Un regard sur le taux de redoublement par niveau d'études montre que si en 2011-2012, l'assertion selon laquelle « le redoublement est important plus le niveau d'études s'élève » était vérifiée, elle ne l'est plus depuis 2012-2013. En 2014-2015, le CP1 enregistre le taux le plus bas (12,1%), suivi du CP2 (12,9%) puis du CM2 (13,5%). Le taux le plus élevé est celui du CM1 (14,9%). Ainsi, dans le primaire, qu'importe le niveau, sur 100 élèves, moins de 15 redoubleront probablement en fin d'année scolaire.

Le taux de redoublement au CM2 poursuit sa baisse si bien que de 2011-2012 à 2014-2015, il est passé de 31,4% à 13,5% soit une baisse de 17,6 points.

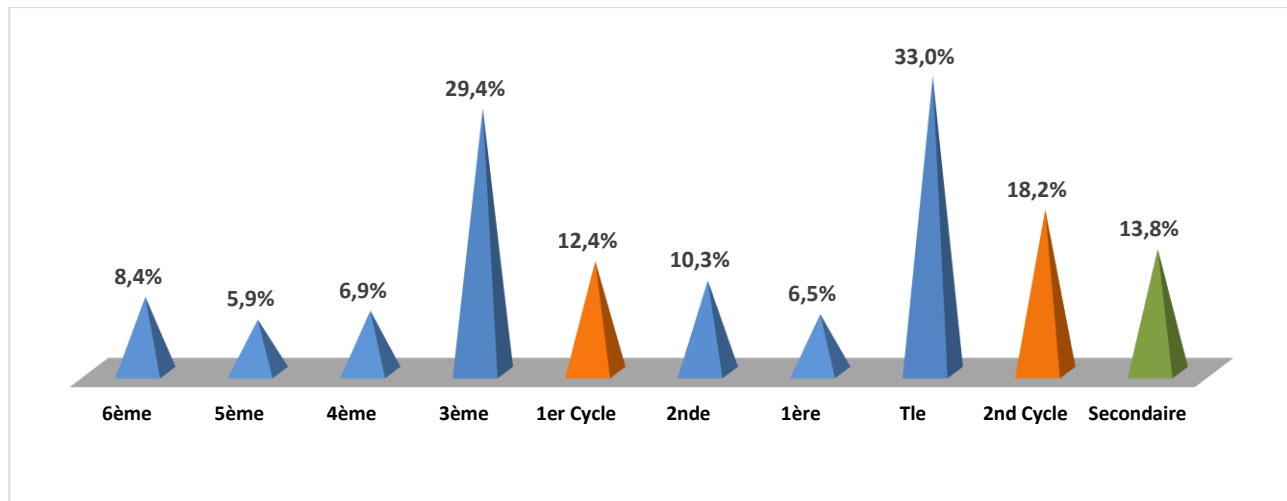
Graphique 124: Evolution du taux de redoublement par niveau dans le primaire de 2011-2012 à 2014-2015



La pratique du redoublement est également présente au **secondaire**. En 2014-2015, le taux de redoublement y est de 13,8%, en baisse par rapport à celui enregistré en 2013-2014 qui était de 17,2%. Cette baisse concerne tant le premier que le second cycle. En effet, de 2013-2014 à 2014-2015 ces taux de redoublement sont passés respectivement de 14,8% à 12,4% et de 24,8% à 18,2%. Quoiqu'étant également en baisse par rapport à ceux de l'année 2013-2014, en 2014-

2015, les taux de redoublement des classes d'examen (3^{ème} et terminale) demeurent les plus élevés. En troisième, ce sont 29,4% et en terminale 33% des élèves qui sont appelés à redoubler si les conditions d'enseignement demeurent les mêmes qu'en 2014-2015.

Graphique 125: Taux de redoublement par niveau d'études au secondaire en 2014-2015.



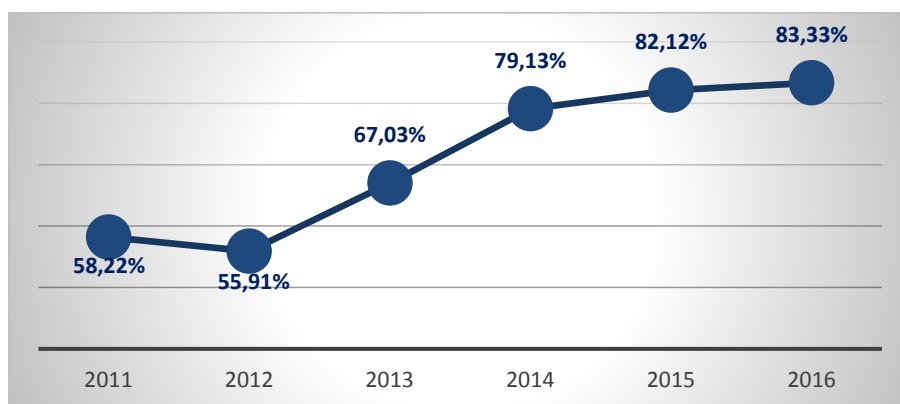
V-5 Résultats aux examens

La fin de l'année scolaire est marquée par les examens dits à grand tirage que sont le CEPE, le BEPC et le BAC au niveau de l'Enseignement Général.

Le CEPE

L'année 2016 a vu la participation de 432 691 candidats à l'examen du CEPE et au concours d'entrée en sixième. Sur cet effectif, 360 549 candidats ont été déclarés admis soit un taux de réussite de 83,33%. Comparé à celui de l'année écoulée, l'on note une hausse du taux de réussite de 1,21 point par rapport à celui de 2015 qui était de 82,12%.

Graphique 126: Evolution du taux de réussite au CEPE de 2011 à 2016



La comparaison selon le sexe donne un taux de réussite de 82,92% chez les filles et 83,67% chez les garçons, soit une différence de 0,75 point. Le taux de réussite des filles est donc sensiblement égal à celui des garçons.

La DREN de Boundiali avec 93,88% de taux de réussite est classée première cette année. Elle est suivie par les DREN de Duekoué 93,30%, Dabou 92,86%, Touba 92,52%, Bouaké 1 92,30%, Mankono 91,26%, Abidjan 4 90,50%, Abidjan 2 90,30% et Agboville 89,80% et les DDEN de Sinfra 90,03% et Grand-Bassam 89,94%.

La DREN de Gagnoa avec 66,73% a enregistré le plus faible taux de réussite.

Avec ce nombre d'admis, ce sont cette année 360 549 élèves que le MEN doit affecter dans les établissements publics ou privés.

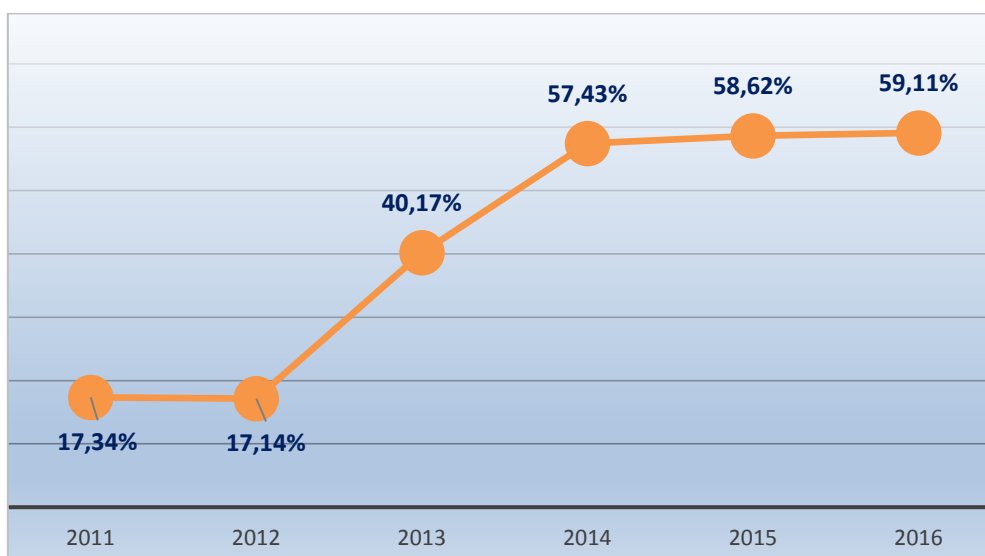
Graphique 127 : Résultats au CEPE par DREN en 2016



Le BEPC

Cette année, ce sont 238 657 candidats qui ont subi les épreuves du Brevet d'Etudes du Premier Cycle. A l'issue de cet examen qui marque la fin des études du premier cycle de l'enseignement secondaire, 141 077 candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 59,11%. Par rapport aux résultats de l'année 2015, l'on remarque donc une hausse de 0,49 point au plan national. Cette hausse est moins importante que celle de l'an passé.

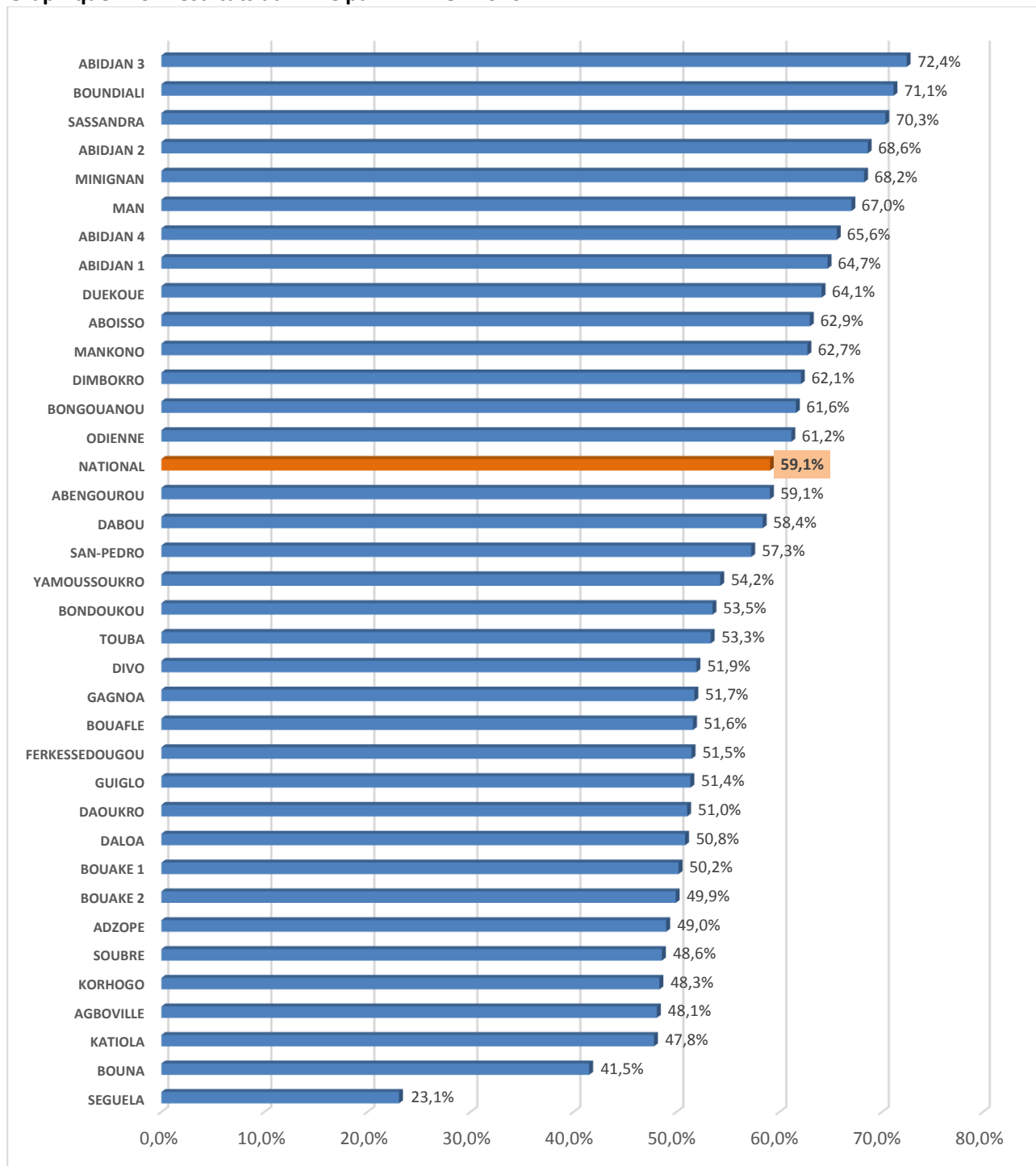
Graphique 128: Evolution du taux de réussite au BEPC de 2011 à 2016



L'on a enregistré un taux de réussite de 58,50% chez les filles et 59,57% chez les garçons. L'analyse selon le sexe fait ressortir que le taux de réussite des garçons est supérieur à celui des filles de 1,07 point.

La DREN Abidjan3 avec un taux de réussite de 72,44% occupe le premier rang du classement. Elle est suivie par les DREN de Sassandra 76,33%, Boundiali 71,14%, Abidjan2 68,58%, Minignan 68,24%, Man 68,23%, Abidjan4 65,56%, Abidjan1 64,67%, Danané 64,58%, Duékoué 64,09%, Aboisso 63,85%, Mankono 62,71% et Dimbokro 62,08%. Il convient de remarquer que Boundiali et Sassandra par rapport à l'année 2015 bien qu'ayant vu leur taux de réussite baissé font partie des trois premiers.

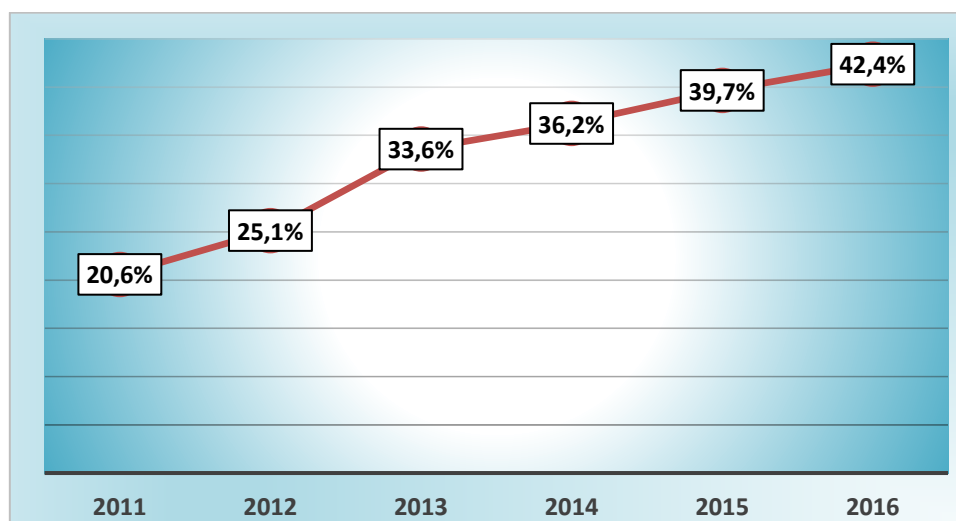
Graphique 129: Résultats au BEPC par DREN en 2016



Le BAC

L'examen du BACCALAUREAT dans son ensemble (enseignement technique y compris) a enregistré en 2016, 229 852 candidats. Ces candidats ont composé dans huit (8) séries déclinées en seize (16) options du baccalauréat général, technique et artistique. Au terme de cet examen qui marque la fin des études secondaires et ouvre la voie aux études supérieures, 91 323 candidats ont été déclarés admis sur 215 410 qui s'y sont présentés, soit un taux de réussite de 42,39%. Ce taux traduit une hausse de 2,73 points par rapport à celui de l'année 2015 (39,66%).

Graphique 130: Evolution du taux de réussite au BAC de 2011 à 2016



L'analyse des résultats selon le sexe des candidats indique que les filles ont un taux de réussite de 41,81% contre 39,90% en 2015, soit un progrès de 1,91 point. Quant au taux de réussite des garçons, il est de 42,87% contre 39,46% en 2015 soit un progrès de 3,41 points.

Pour ce qui est des séries et options (A₁, A₂, C et D) du BAC relevant de l'enseignement général, le taux de réussite pour la session 2016 est de 41,37%. Les garçons, avec 42,75% ont obtenu un taux de réussite plus élevé que celui des filles (39,60%). Cependant, en observant les résultats du BAC général par série, il apparaît que les résultats varient fortement selon la série. Ainsi, le BAC de la série C enregistre un résultat de 72,22% soit le double de celui de la série D (36,08%). Les séries littéraires A₁ et A₂ affichent respectivement des taux de 42,83% et 45,41%. Si pour les séries A₁, A₂ et D, les garçons ont obtenu un meilleur résultat comparé à celui des filles, pour la série C, le taux de réussite des filles (74,20%) est plus élevé que celui des garçons (71,69%).

Tableau 27: Résultats au BAC de l'enseignement général par série et par sexe en 2016

	A1	A2	C	D	Ensemble
FILLES	41,36%	42,95%	74,20%	33,09%	39,60%
GARCONS	44,11%	48,42%	71,69%	37,57%	42,75%
Ensemble	42,83%	45,41%	72,22%	36,08%	41,37%

L'observation des résultats de ces trois examens et leur comparaison avec ceux des années antérieures nous amène à constater que les taux de réussite sont en pleine progression. Cependant, au regard du faible taux d'admission des filles, il s'avère nécessaire de commanditer une étude en vue d'en trouver les facteurs explicatifs.

CHAPITRE VI : LES CENTRES D'ANIMATION ET DE FORMATION PEDAGOGIQUE (CAFOP)

La mise en œuvre effective de la scolarisation obligatoire impose à l'Etat des mesures : la construction et la réhabilitation des salles de classe mais surtout le recrutement ainsi que la formation initiale et continue des enseignants, notamment du primaire.

Dès lors, les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP), instituts spécialisés dans la formation des instituteurs dispensant les enseignements dans les écoles préscolaires et primaires publiques, deviennent un maillon essentiel de tout le dispositif devant aboutir à la réussite de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO).

VI-1 Capacité d'accueil des CAFOP

Le nombre de CAFOP répartis sur toute l'étendue du territoire s'est accru ; passant de 14 en 2014-2015 à 16 en 2015-2016. Ainsi, pour former les enseignants dans les conditions requises, 2 nouveaux CAFOP ont été créés : d'abord à Bondoukou à l'Est où existait déjà le CAFOP d'Abengourou puis à San-Pedro à l'Ouest où leur nombre est passé de 3 à 4.

Tableau 28: Répartition des CAFOP selon les zones géographiques de 2014-2015 à 2015-2016

Zone géographique	Localisation	Nombre de CAFOP en 2014-2015	Nombre de CAFOP en 2015-2016
Nord	<i>Korhogo</i>	1	1
	<i>Odienné</i>	1	1
Sud	<i>Abidjan</i>	1	1
	<i>Aboisso</i>	1	1
	<i>Dabou</i>	1	1
	<i>Bassam</i>	1	1
Centre	<i>Bouaké</i>	2	2
	<i>Yamoussoukro</i>	1	1
	<i>Katiola</i>	1	1
Ouest	<i>Daloa</i>	1	1
	<i>Gagnoa</i>	1	1
	<i>Man</i>	1	1
	<i>San-Pedro</i>	0	1
Est	<i>Abengourou</i>	1	1
	<i>Bondoukou</i>	0	1
ENSEMBLE		14	16

Grâce à la création de ces 2 nouveaux centres, la capacité d'accueil globale des CAFOP connaît une hausse. L'on est passé de 5 397 élèves-maîtres en 2014-2015 à 5 886 en 2015-2016, soit une hausse de 9 points. Les CAFOP ont donc enregistré 489 élèves-maîtres en plus. En outre, il a été possible de recruter les élèves-maîtres sans pour autant augmenter les effectifs des CAFOP

existant, souffrant déjà de surpeuplement par rapport à leur statut qui fixe un seuil d'élèves-maîtres à accueillir. En effet, les mini CAFOP sont conçus pour accueillir en moyenne entre 144 et 160 élèves-maîtres. Il en existe en tout 9. Tous, sauf les CAFOP d'Aboisso et de Dabou, ont des effectifs pléthoriques dépassant même 1000 élèves-maîtres au sein du CAFOP d'Abidjan. Les moyens CAFOP, au nombre de 5 ont une capacité d'accueil réelle comprise entre 250 et 288 élèves-maîtres. Sur ce total, seuls 2 (les CAFOP d'Abengourou et de Korhogo) ont des effectifs inférieurs à la norme. A peine créés, les moyens CAFOP de Bondoukou et de San-Pedro reçoivent plus d'élèves-maîtres qu'il n'en faut. Concernant les maxi CAFOP, leur capacité d'accueil réelle est de 450 élèves-maîtres. Les 2 maxi CAFOP de Yamoussoukro et Bouaké 2 ont respectivement des effectifs de 451 et 350. On constate donc que la capacité réelle de la majorité des CAFOP n'est pas respectée.

Tableau 29: Répartition des CAFOP selon le statut et la capacité d'accueil de 2014-2015 à 2015-2016

CAFOP	Statut	Capacité d'accueil réelle	Effectif en 2014-2015	Effectif en 2015-2016
Abengourou	Moyen	288	289	287
Abidjan	Mini	144	1072	1101
Aboisso	Mini	144	150	149
Bondoukou	Moyen	250	0	396
Bouake 1	Mini	144	448	454
Bouake 2	Maxi	450	300	350
Dabou	Mini	160	160	160
Daloa	Mini	144	193	159
Gagnoa	Moyen	288	288	287
Grand-Bassam	Mini	160	671	600
Katiola	Mini	144	374	241
Korhogo	Moyen	288	279	163
Man	Mini	144	482	385
Odienné	Mini	144	240	303
San-Pedro	Moyen	250	0	400
Yamoussoukro	Maxi	450	451	451

Sources : DELC et DSPS, février 2016

VI-2 Les élèves-maîtres

Les élèves-maîtres sont titulaires du Baccalauréat toutes séries confondues. Ils accèdent aux différents CAFOP par le biais d'un concours de recrutement dont les modalités pratiques sont fixées par un arrêté conjoint des Ministres de l'Education Nationale, de la Fonction Publique et de l'Economie et des Finances. En 2015-2016, l'ensemble des CAFOP a accueilli 5 886 élèves –maîtres. Près de la moitié (48%, soit 2822 élèves-maîtres) sont des femmes. La durée de leur formation est de 2 ans. Durant la première année sanctionnée par le Diplôme d'Instituteur Stagiaire (DIS), ils reçoivent à la fois une formation théorique dans les CAFOP et pratique dans les écoles primaires. Au cours de la deuxième année, ils sont affectés dans les écoles où ils tiennent des classes en

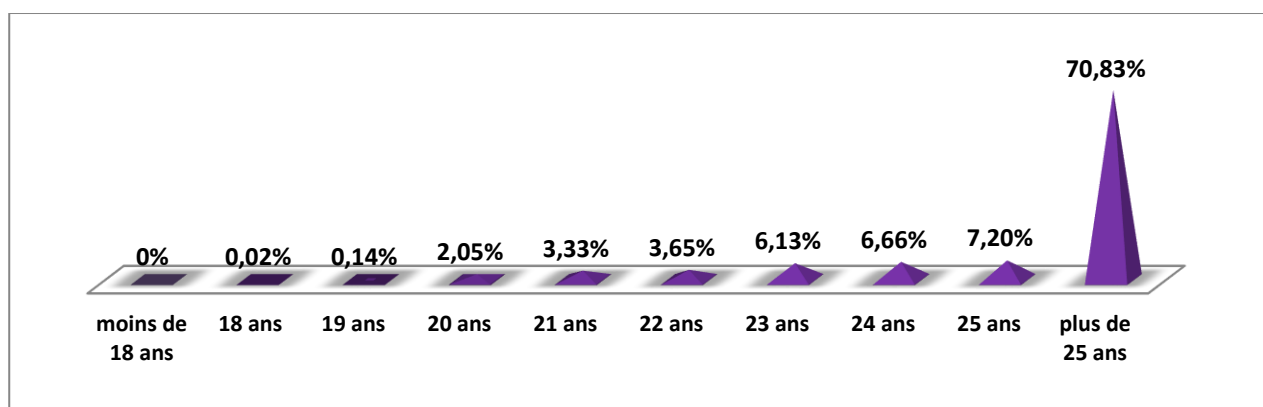
responsabilité entière. A l'issue de cette année de stage, ils sont soumis à l'examen pédagogique de titularisation : le CAP-titularisation.

Tableau 30: Répartition des élèves –maîtres selon le genre par CAFOP en 2015-2016

CAFOP	Hommes	Femmes	Effectif total
Abengourou	167	120	287
Abidjan	363	738	1101
Aboisso	75	74	149
Bondoukou	191	205	396
Bouake 1	241	213	454
Bouake 2	175	175	350
Dabou	68	92	160
Daloa	76	83	159
Gagnoa	174	113	287
Grand-Bassam	336	264	600
Katiola	176	65	241
Korhogo	49	114	163
Man	301	84	385
Odienné	222	81	303
San-Pedro	209	191	400
Yamoussoukro	241	210	451
ENSEMBLE	3 064	2 822	5 886

Pour avoir accès au CAFOP, les postulants doivent être âgés d'au moins 18 ans et d'au plus 36 ans. Le nombre d'élèves-maîtres âgés de 18 et 19 ans est infime (moins de 1%). La majorité a plus de 25 ans (environ 71% des élèves-maîtres).

Graphique 131: Répartition des élèves –maîtres par tranches d'âge en 2015-2016

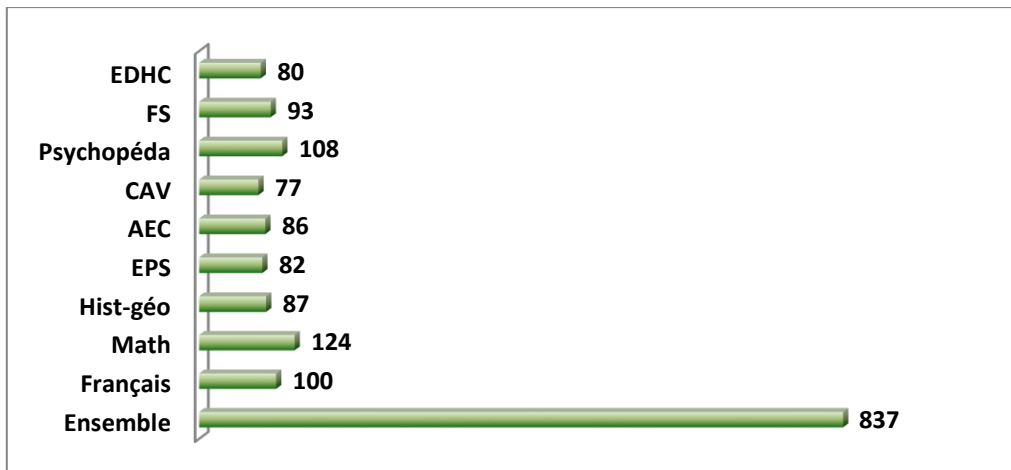


VI-3 Le personnel enseignant

Le nombre d'enseignants dispensant les cours dans les différents CAFOP s'élève à 837 toutes disciplines confondues, en 2015-2016. Ils sont répartis comme suit en fonction des disciplines qu'ils enseignent :

La répartition des enseignants se fait non seulement en fonction du statut des CAFOP mais aussi par rapport au nombre d'élèves-maîtres qui y sont affectés. En règle générale, les mini CAFOP renferment en moyenne 36 enseignants, les moyens, 50 et les maxi, 65.

Graphique 132: Répartition des enseignants des CAFOP par discipline en 2015-2016



Cependant, L'analyse de la répartition des enseignants par CAFOP indique que leur effectif n'est pas toujours en conformité avec le statut des différents centres. En effet, soit cet effectif est supérieur à la norme, soit il lui est inférieur.

Les effectifs enseignants élevés par rapport à la norme s'expliqueraient par le nombre d'élèves-maîtres à encadrer. Les CAFOP d'Abidjan et de Grand-Bassam sont dans ce cas de figure. Ils ont respectivement 104 et 80 enseignants alors que ce sont des mini CAFOP. Néanmoins, dans certains mini CAFOP où les effectifs élèves-maîtres sont un tant soit peu conformes au statut du centre, le nombre d'enseignants est élevé. Au CAFOP de Dabou par exemple, 160 élèves-maîtres sont encadrés par 68 enseignants au lieu de 36. Il en est de même pour les CAFOP d'Aboisso (42 enseignants pour 149 élèves-maîtres) et de Daloa (50 enseignants pour 159 élèves-maîtres).

Certains CAFOP comme ceux de San-Pedro et de Bondoukou ont des effectifs enseignants inférieurs à la norme par rapport à leur statut. En effet, ce sont des moyens CAFOP qui devaient normalement être pourvus de 50 enseignants. Mais, les effectifs actuels sont respectivement de 44 et de 41 enseignants. Or, le nombre d'élèves-maîtres y est élevé. Donc, ces CAFOP ont besoin d'enseignants supplémentaires.

Tableau 31: Répartition des enseignants selon le statut du CAFOP et les effectifs élèves -maîtres en 2015-2016

CAFOP	Statut	Effectif enseignants recommandé	Effectif enseignants actuel	Effectif élèves actuel
ABENGOUROU	Moyen	50	44	287
ABIDJAN	Mini	36	104	1 101
ABOISSO	Mini	36	42	149
BONDOUKOU	Moyen	50	41	396
BOUAKE 1	Mini	36	37	454
BOUAKE 2	Maxi	65	53	350
DABOU	Mini	36	68	160
DALOA	Mini	36	50	159
GAGNOA	Moyen	50	46	287
GRAND-BASSAM	Mini	36	80	600
KATIOLA	Mini	36	39	241
KORHOGO	Moyen	50	45	163
MAN	Mini	36	40	385
ODIENNE	Mini	36	42	303
SAN-PEDRO	Moyen	50	44	400
YAMOOUSSOUKRO	Maxi	65	62	451

Source : MEN, DELC 2016

VII-2 Disponibilité et état des salles de classe

Les 16 CAFOP totalisent 170 salles de classes. Toutefois, il est important de noter que certains CAFOP ne sont pas sur leurs sites pour diverses raisons : le CAFOP d'Abidjan n'est pas encore construit, la construction de ceux de San-Pedro et de Bondoukou est inachevée, le CAFOP de Katiola n'est pas opérationnel et celui de Bassam ne peut pas accueillir tous les élèves-maîtres qui y sont affectés. Par conséquent, dans ces CAFOP, les cours sont délocalisés dans des salles de classe de certaines écoles primaires publiques.

Sur les 170 salles de classe, 22 (soit 13% de l'ensemble des salles de classe) sont dégradées. Les 10 salles de classe du CAFOP de Bondoukou sont toutes en mauvais état. A Yamoussoukro, 8 salles sur 32 doivent être réhabilitées et au CAFOP de Bouaké 1, ce sont 4 salles sur 10 qui doivent l'être.

Par ailleurs, en tant qu'institut de formation des enseignants, chaque CAFOP est censé être doté de salles spécialisées. Malheureusement, tous les CAFOP n'en possèdent pas. En effet, 7 CAFOP sur 16 n'en sont pas pourvus alors que certains en ont 3, voire 4 (Korhogo, Gagnoa, Yamoussoukro). Concernant l'état des salles spécialisées, sur les 19 existantes, 5 dont 3 au CAFOP de Yamoussoukro sont délabrées.

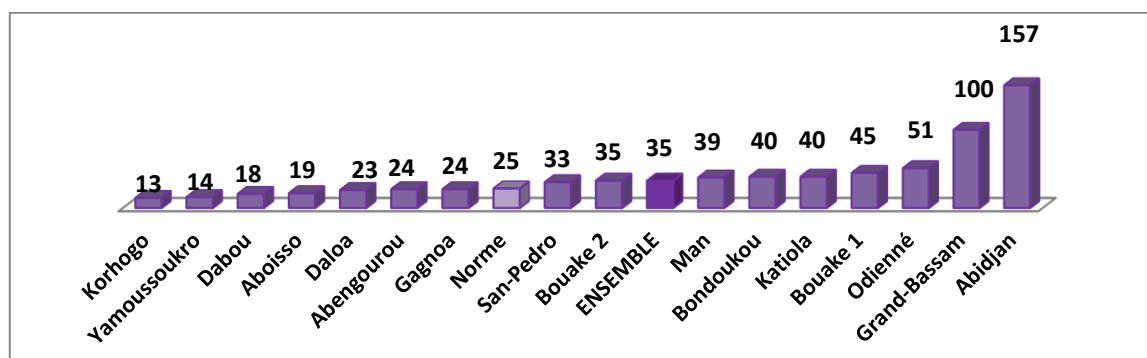
Tableau 32: Répartition des salles de classe et des salles spécialisées selon l'état par CAFOP en 2015-2016

CAFOP	Salles de classe			Salles spécialisées		
	Bon état	Mauvais état	Total	Bon état	Mauvais état	Total
ABENGOUROU	12		12	2		2
ABOISSO	8		8		1	1
BONDOUKOU		10	10			
DABOU	9		9			
DALOA	7		7			
GAGNOA	12		12	3		3
KATIOLA	6		6			
KORHOGO	13		13	3		3
MAN	10		10	1	1	2
SAN PEDRO	12		12			
YAMOOUSSOUKRO	24	8	32	1	3	4
ABIDJAN	7		7			
BOUAKE 1	6	4	10			
BOUAKE 2	10		10	2		2
GRAND-BASSAM	6		6	1		1
ODIENNE	6		6	1		1
ENSEMBLE	148	22	170	14	5	19

Vu la disponibilité des salles de classe, dans quelles conditions se fait l'encadrement des élèves-maîtres dans les CAFOP ?

Pour que les cours se déroulent dans des conditions acceptables, chaque enseignant doit avoir 25 élèves par salle de classe or en 2015-2016, le ratio élèves-maîtres/salle de classe est de 35 élèves en moyenne par salle de classe. Même si l'on observe une légère amélioration par rapport au ratio de l'année précédente qui s'élevait à 37 élèves-maîtres par salle de classe, le nombre d'élèves-maîtres/salle de classe est encore supérieur à la norme dans l'ensemble. Néanmoins ce ratio varie d'un CAFOP à l'autre. Ainsi, 7 CAFOP (Korhogo, Yamoussoukro, Dabou, Aboisso, Daloa, Abengourou et Gagnoa) sur 16 ont un ratio élèves-maîtres/salle de classe inférieur ou égal à 24. Quant aux autres CAFOP, leur ratio est supérieur à la norme. Il atteint, dans les CAFOP de Grand-Bassam et d'Abidjan 100 et 157 élèves-maîtres/salle de classe.

Graphique 133: Ratio élèves-maîtres/salle de classe par CAFOP en 2015-2016



CHAPITRE VII : LES CENTRES D'ALPHABETISATION

L'alphabétisation consiste en l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Elle est essentielle au développement humain car savoir lire, écrire et calculer permet non seulement d'être autonome mais aussi d'accéder au marché du travail et d'exercer des rôles sociaux (parent, citoyen, consommateur...)

Malheureusement, ce droit fondamental est loin d'être un acquis dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire. Or les conséquences de l'analphabétisme sont nombreuses et dommageables à bien des égards. En plus d'affecter les personnes analphabètes dans leur quotidien et d'hypothéquer souvent leur avenir, ce fléau affecte également la société de façon importante tant au plan social qu'économique.

Par conséquent la réduction du taux d'analphabétisme fait partie des défis à relever. D'ailleurs la lutte contre ce fléau a été classée comme cause nationale. De plus la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) reste tributaire du niveau d'éducation et d'alphabétisation des populations. En effet, on ne peut parvenir à bout de l'analphabétisme qu'en le combattant en amont avec la scolarisation et en aval avec l'alphabétisation.

Si au niveau de la scolarisation les indicateurs connaissent une hausse générale, il n'en est pas de même pour l'alphabétisation. En effet, malgré l'étude diagnostique réalisée et validée en 2012 et l'élaboration du plan stratégique sur la question en Côte d'Ivoire par la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) du MEN, l'alphabétisation est encore à la traîne.

VII -1 Population analphabète

Selon le RGPH 2014, le niveau de l'analphabétisme reste relativement élevé bien qu'ayant enregistré une baisse de 0,5 point en moyenne par an depuis 1998 (63 %). Sur la base de la population de 15 ans et plus (13 185 520 individus), les résultats indiquent que plus de la moitié (56,1 %) ne savent ni lire, ni écrire dans une langue quelconque.

Le tableau ci-dessous indique les proportions d'analphabètes par District et Région.

Tableau 33: Proportion d'analphabètes par région en Côte d'Ivoire en 2014

REGIONS	% D'ANALPHABETES	REGIONS	% D'ANALPHABETES
District d'Abidjan	30,7	Bélier	65,4
La Mé	40,9	Nawa	66,2
District de Yamoussoukro	44,3	Cavally	66,7
Agnéby Tiassa	46,8	Guémon	67,2
Grands ponts	50,2	Gbôklé	69,1
Sud comoé	50,6	Kabadougou	72
Indénié-djuablin	56,9	Tonkpi	72,3
Gbêkê	58,4	Poro	74,7
Moronou	59,8	Hambol	75,8
N'zi	60,4	Tchologo	80,1
Gôh	61,3	Bafing	80,5
Haut Sassandra	61,9	Worodougou	80,8
Marahoué	62	Béré	81,2
Gontougo	62,5	Bagoué	82,4
Lôh Djiboua	63,3	Boukani	84,3
Iffou	65,1	Folon	84,7
San pédro	65,4	Ensemble	56,1

Source : INS Côte d'Ivoire, RGPH 2014

VII-2 Population fréquentant les centres d'alphabétisation

Au titre de l'année 2015-2016, il a été recensé 75 275 apprenants dans les centres d'alphabétisation contre 69 996 l'année précédente, soit une hausse de plus de 7 points en un an. En dépit de cette évolution, les proportions des populations fréquentant ces centres demeurent faibles dans toutes les régions. Cette situation est préoccupante d'autant plus que dans certaines régions où les proportions d'analphabètes sont élevées (Folon, Bafing, Béré...), les proportions d'apprenants sont insignifiantes. Dans les régions sus - citées, leurs proportions n'atteignent même pas 2% de l'ensemble des apprenants. Par ailleurs, le District d'Abidjan renferme, à lui seul, près du 1/3 (31,47%) des apprenants tandis que les autres régions sont à la peine. Ce déséquilibre met en lumière, d'une part, la nécessité de la mise en œuvre effective du plan stratégique d'alphabétisation et d'autre part, celle d'une nouvelle approche en matière d'alphabétisation qui consiste à créer des centres d'alphabétisation là où se trouvent les apprenants : dans les marchés, les gares routières, les prisons.... En d'autres termes, les centres d'alphabétisations doivent être plus proches des populations.

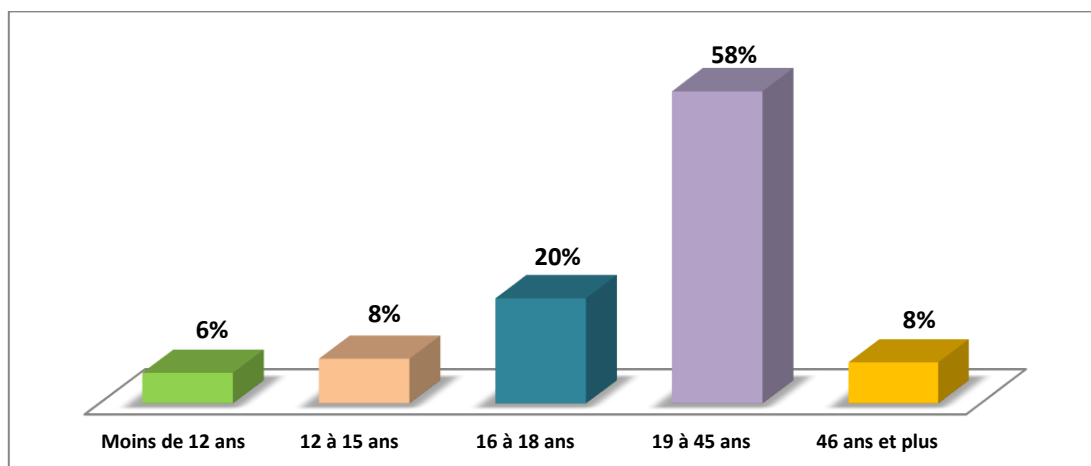
Tableau 34: Proportions des apprenants dans les centres d'alphabétisation par région en 2015-2016

REGIONS	% D'APPRENANTS	REGIONS	% D'APPRENANTS
FOLON	0,30%	BAFING	1,97%
GBOKLE	0,32%	BOUNKANI	2,03%
CAVALLY	0,51%	NAWA	2,24%
KABADOUGOU	0,55%	BAGOUE	2,35%
INDENIE-DJUABLIN	0,56%	MARAHOUÉ	2,44%
N'ZI	0,73%	SUD-COMOE	2,45%
IFFOU	0,88%	TCHOLOGO	2,45%
MORONOU	0,93%	PORO	3,21%
SAN PEDRO	1,05%	HAUT-SASSANDRA	3,49%
LA ME	1,05%	BELIER	3,56%
GRANDS PONTS	1,12%	LÔH-DJIBOUA	3,94%
AGNEBY-TIASSA	1,25%	TONKPI	3,97%
HAMBOL	1,26%	GONTOUGO	5,41%
BERE	1,56%	YAMO USSOUKRO	5,79%
GÔH	1,75%	GBÊKÊ	6,70%
GUEMON	1,91%	ABIDJAN	31,47%

VI-2 -1 Age et sexe des apprenants

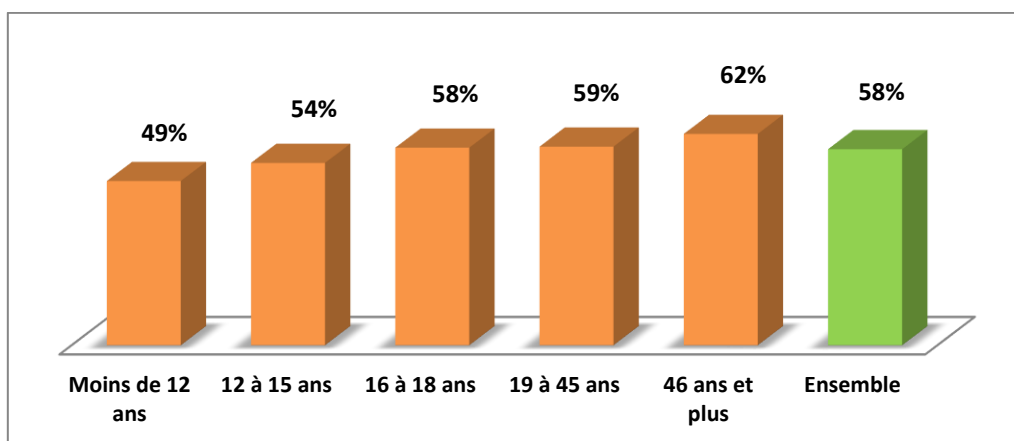
Les centres d'alphabétisation sont fréquentés aussi bien par des adultes que par des enfants d'âge scolaire qui devraient être logiquement dans le système éducatif formel. Ainsi l'on y trouve des apprenants âgés de moins de 12 ans (6% soit 4 344 apprenants) et de 12 à 15 ans (8% soit 6 337 apprenants). Les apprenants de 16 à 18 ans et ceux de 19 à 45 ans sont les plus nombreux. Leur proportion est respectivement de 20%, soit 14 911 apprenants et de 58%, soit, 25 758 apprenants. La tranche d'âge des 19 à 45 ans représente plus de la moitié (58%) des apprenants. Quant aux 46 ans et plus, leur proportion est identique à celle des 12 à 15 ans.

Graphique 134: Proportions des apprenants par tranches d'âge dans les centres d'alphabétisation en 2015-2016



Quelles que soient les tranches d'âge, sauf chez les moins de 12 ans (49% de filles contre 51% de garçons), les femmes manifestent un intérêt certain pour les séances d'alphabétisation parce qu'elles sont malheureusement les grandes victimes des fléaux tels que les grossesses et les mariages précoces, la sous-scolarisation, la déscolarisation et les pesanteurs socio-culturels qui les privent d'éducation. Dans l'ensemble, elles représentent plus de la moitié (58%) des apprenants soit 43 626 apprenantes sur un total de 75 275. La proportion des femmes augmente avec les tranches d'âge jusqu'à atteindre 62% chez les 46 ans et plus.

Graphique 135: Proportions des apprenantes par tranches d'âge

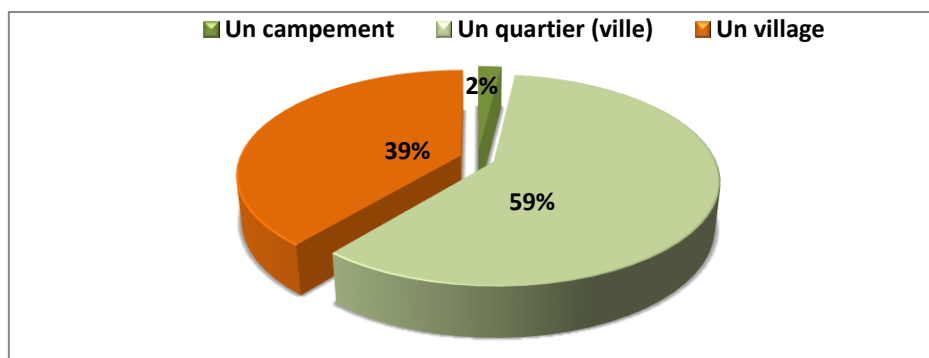


VI-2 -2 Milieu des apprenants

Les centres d'alphabétisation sont localisés dans les campements, les villages et les quartiers des villes. Leur fréquentation varie en fonction de la zone d'implantation. Ainsi, dans les campements, la proportion d'apprenants (2%, soit 1 711 apprenants) est infime. Celle des apprenants dans les villages représente, certes, plus du 1/3 de l'ensemble des apprenants (39%, soit 29 110 apprenants) mais elle reste largement inférieure à la proportion des apprenants dans les centres urbains (59% soit 44 424 apprenants).

En définitive, en zone rurale, les centres d'alphabétisation sont peu fréquentés tandis qu'en ville, ils le sont plus mais le nombre d'apprenants est faible si l'on s'en tient aux proportions d'analphabètes.

Graphique 136: proportions des apprenants selon la nature de la localité d'implantation des centres d'alphabétisation



VI-2 -3 Niveau d'alphabétisation des apprenants

En Côte d'Ivoire, l'alphabétisation se fait selon 3 niveaux : le niveau 1, le niveau 2 et la post-alphabétisation. Chacun d'eux a sa spécificité.

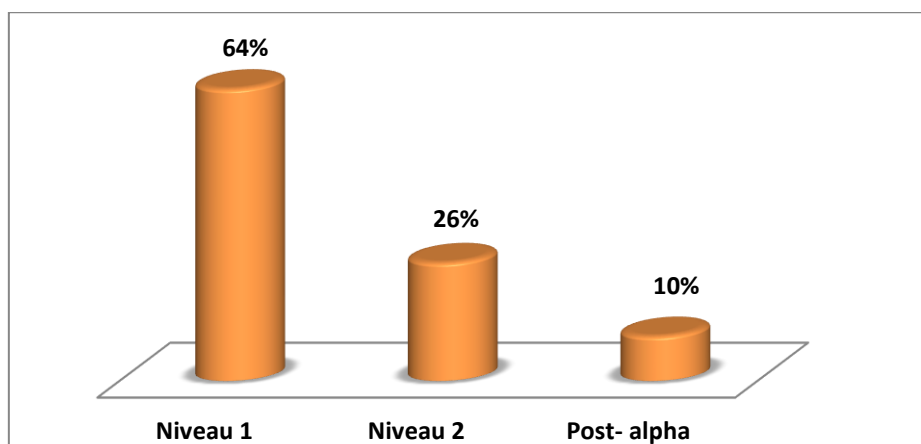
Le niveau 1 ou la pré-alphabétisation consiste à inculquer aux apprenants l'alphabet dont la maîtrise débouche sur la phase de syllabation. Il permet également à l'apprenant de lire et d'écrire des mots et de faire des calculs simples. Le nombre d'apprenants de ce niveau s'élève à 48 273, soit près des 2/3 (64%) de l'ensemble des apprenants. Il enregistre, de ce fait, la plus grande proportion d'apprenants.

Au niveau 2, les apprentissages deviennent un peu plus complexes. Ainsi, les apprenants doivent lire et écrire des phrases et faire des calculs complexes (multiplication, division). Le nombre d'apprenants de ce niveau (19 594, soit 26% des apprenants) est inférieur au premier. Cette situation révèle les déperditions d'un niveau à l'autre. Autrement dit, une grande partie des apprenants ne franchit pas le cap du niveau 1 ; ce qui n'est pas sans conséquences. En effet le risque d'être des analphabètes de retour les menace.

Quant à la **post-alphabétisation**, elle vise à renforcer et à pérenniser les acquis des 2 premiers niveaux. Les apprenants, à ce stade, deviennent plus autonomes. Parfois, on a recours à eux pour devenir à leur tour des animateurs. Malheureusement, cette étape renferme seulement le dixième des apprenants, soit 7 408 apprenants.

Un constat s'impose : le nombre d'apprenants décroît avec le niveau d'alphabétisation. Or pour que l'alphabétisation soit efficace et serve à l'apprenant, le passage par les 3 niveaux s'avère nécessaire.

Graphique 137: Proportions des apprenants par niveau d'alphabétisation en 2015-2016



VI-3 animateurs des centres d'alphabétisation

Les animateurs sont chargés de la formation des apprenants dans les centres d'alphabétisation. Durant l'enquête, il en a été recensé 4371. Leur répartition par genre révèle que moins de 15% (soit 644) sont des femmes et quel que soit le niveau, leur nombre est inférieur à celui des hommes. Comme chez les apprenants, le nombre d'animateurs baisse selon le niveau. Le niveau 1 renferme à lui seul plus de la moitié des animateurs (soit 2 440 animateurs). La post-alphabétisation en comporte moins de 15%.

Tableau 35: Répartition des animateurs selon le genre et le niveau

NIVEAUX	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Niveau 1	2 063	377	2 440
Niveau 2	1 109	176	1 285
Post- Alpha	555	91	646
ENSEMBLE	3 727	644	4 371

Chaque animateur a en moyenne 17 apprenants à encadrer. Ce ratio varie selon le niveau d'alphabétisation. S'il est de 20 et 15 apprenants /animateur aux niveaux 1 et 2, il est un peu plus faible dans la post-alphabétisation (11 apprenants/animateur).

Tableau 36: Ratios apprenants / animateur par niveau

NIVEAUX	ANIMATEURS	APPRENANTS	RATIOS
Niveau 1	2 440	48 273	20
Niveau 2	1 285	19 594	15
Post- Alpha	646	7 408	11
ENSEMBLE	4 371	75 275	17

Pour mener à bien leur mission, les animateurs doivent d'une part, avoir un certain niveau d'études, mieux être nantis de diplômes académiques et d'autre part avoir reçu une formation en alphabétisation et surtout disposer de guide et de matériels pédagogiques.

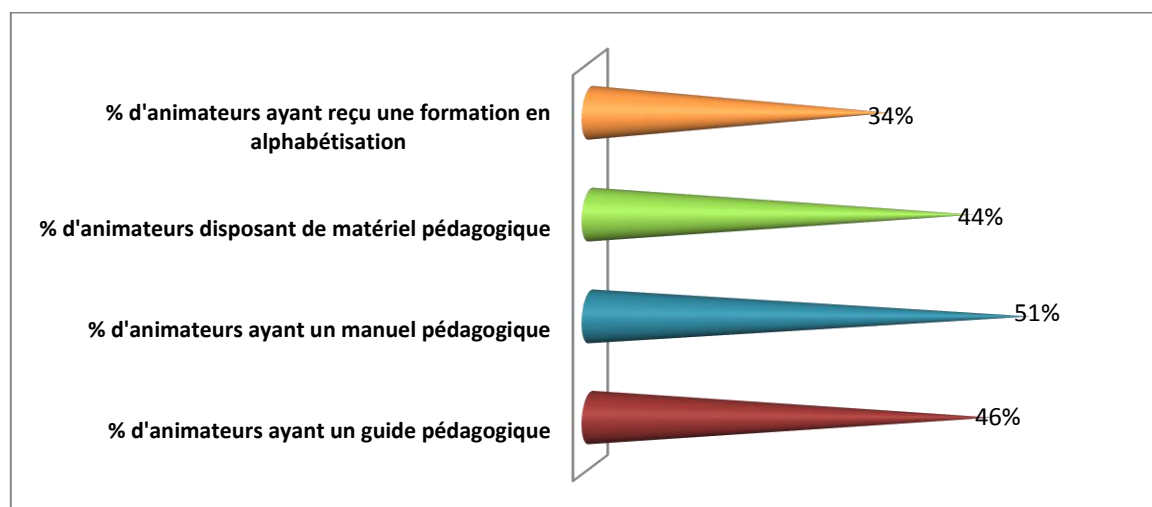
Sur les 4 371 animateurs, 55 soit moins de 2% n'ont aucun diplôme. Ces derniers sont généralement des néo-alphabètes ou des autodidactes qui mettent leurs compétences au service des nouveaux apprenants. 584 soit moins de 14% n'ont fait que les études primaires et sont détenteurs du CEPE. Plus du 1/3 des animateurs ont achevé le premier cycle du secondaire et ont le BEPC (soit 1512 animateurs). Ils représentent, par ailleurs, la plus grande proportion d'animateurs du niveau 1 (plus de 37%, soit 914 animateurs). Quant aux animateurs qui ont terminé le second cycle du secondaire ou obtenu un BT, ils constituent plus de 23% de l'ensemble des animateurs. Ceux ayant fait des études supérieures font plus de 27%.

Tableau 37: Répartition des animateurs selon les diplômes académiques et le niveau d'alphabétisation en 2015-2016

Niveaux	Aucun diplôme	BAC plus	BAC/BT	BEPC	CEPE	TOTAL
Niveau 1	35	509	564	914	418	2440
Niveau 2	18	420	308	409	130	1285
Post- Alpha	2	267	152	189	36	646
Ensemble	55	1196	1024	1512	584	4371

Les animateurs, en dépit de leur niveau d'études et des diplômes académiques ont besoin de formation spécifique en alphabétisation afin de renforcer leurs capacités. En 2015-2016, seulement 1499 sur 4371 soit 34% en ont bénéficié. De plus, pour être efficaces, ils doivent disposer de matériels, de manuels et de guides pédagogiques. Malheureusement ces dotations sont insuffisantes. En effet, seuls 44% d'entre eux (1923 animateurs) ont reçu du matériel pédagogique, quand 51% (2209 animateurs) ont un manuel pédagogique et 46% (2013 animateurs) un guide pédagogique.

Graphique 138: Proportion d'animateurs ayant reçu une formation en alphabétisation et disposant de matériel, de manuel et de guide pédagogiques en 2015-2016



VI-4 Cadre et gestion des centres d'alphabétisation

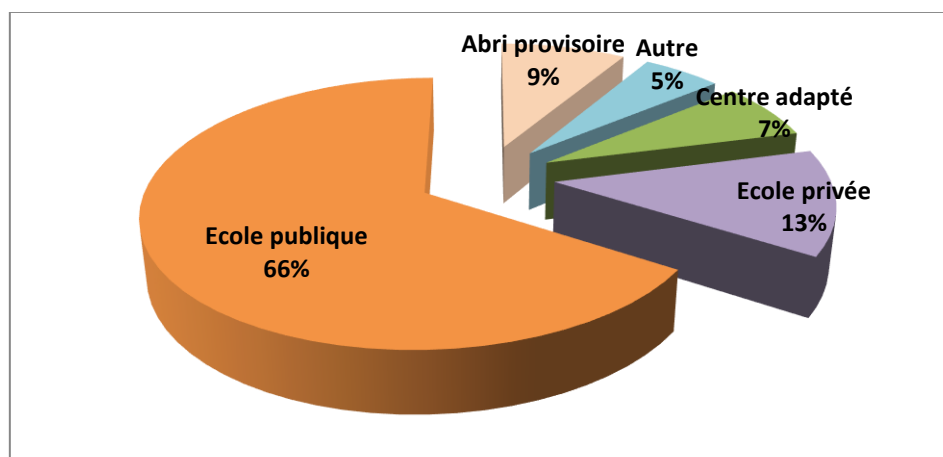
Le nombre de centres d'alphabétisation recensés, en 2015-2016, s'élève à 2828 contre 2 607 l'année précédente soit une hausse d'un peu plus de 8 points. Malgré cette augmentation, la répartition spatiale des centres n'a pas varié. Les Districts d'Abidjan et de Yamoussoukro renferment encore la majorité des centres (plus de 42%). Dans les autres régions, leurs proportions oscillent entre 6,1 et 0,2%.

Tableau 38: Répartition et proportion des centres d'alphabétisation selon les régions en 2015-2016

REGIONS	Nombre de Centres	% de centres	REGIONS	Nombre de Centres	% de centres
ABIDJAN	1000	35,4%	BOUNKANI	49	1,7%
YAMOOUSSOUKRO	209	7,4%	GRANDS PONTS	45	1,6%
GBÊKÊ	173	6,1%	LA ME	45	1,6%
GONTOUGO	140	5,0%	GÔH	43	1,5%
LÔH-DJIBOUA	116	4,1%	BERE	31	1,1%
SUD-COMOE	99	3,5%	SAN PEDRO	29	1,0%
TONKPI	98	3,5%	HAMBOL	28	1,0%
BELIER	87	3,1%	IFFOU	26	0,9%
HAUT-SASSANDRA	77	2,7%	BAFING	25	0,9%
PORO	70	2,5%	N'ZI	24	0,8%
TCHOLOGO	61	2,2%	MORONOU	19	0,7%
NAWA	59	2,1%	KABADOUGOU	18	0,6%
AGNEBY-TIASSA	58	2,1%	GBOKLE	10	0,4%
BAGOUE	57	2,0%	INDENIE-DJUABLIN	10	0,4%
MARAHOUÉ	57	2,0%	CAVALLY	8	0,3%
GUEMON	50	1,8%	FOLON	7	0,2%
			ENSEMBLE	2 828	-

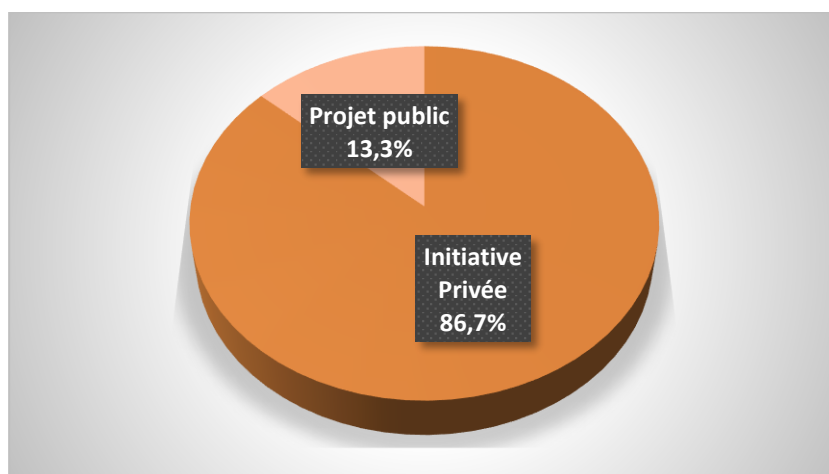
En Côte d'Ivoire, les centres spécialisés d'alphabétisation ne sont pas légion. Seulement 7% de centres sont adaptés aux séances d'alphabétisation. La plupart du temps, celles-ci se déroulent dans des écoles. Les écoles publiques sont les plus sollicitées puisque les 2/3 (66%) des centres d'alphabétisation y sont localisés. Quant aux écoles privées, elles en abritent 13%. Néanmoins, ces séances se tiennent parfois sous des abris provisoires qui représentent 9% des centres ou dans d'autres cadres (5% des centres).

Graphique 139: Proportion des centres d'alphabétisation selon le cadre en 2015-2016



Pour gérer les centres d'alphabétisation, la DAENF s'appuie sur les conseillers chargés de l'alphabétisation dans les différentes DREN et IEPP. Lorsqu'un promoteur prend l'initiative d'ouvrir un centre, il est orienté vers ces conseillers pour non seulement être instruit sur les modalités d'ouverture mais surtout pour bénéficier de l'encadrement nécessaire au bon fonctionnement du centre. En 2015-2016, 87% des 2828 centres répertoriés, sont créés grâce à des initiatives privées. Tandis que la proportion des centres relevant de projets publics n'est que de 13%. Les projets publics d'alphabétisation n'ont connu aucune hausse par rapport à 2014-2015 où leur proportion était également de 13%. Le secteur de l'alphabétisation reste donc dominé par des initiatives privées (ONG-mutuelles-entreprises...).

Graphique 140: Proportion des centres d'alphabétisation selon le type d'initiative en 2015-2016



CHAPITRE VIII : LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

L'éducation fait partie des priorités de l'Etat en vue d'un développement inclusif de la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, les parents et l'Etat investissent conséquemment dans ce secteur.

VIII-1 Dépenses publiques d'éducation

Depuis 2011, on observe une forte augmentation des dépenses globales d'éducation (sources publiques et privées) en Côte d'Ivoire. Ces dépenses sont passées de 784,2 milliards de FCFA en 2011 à 1447 milliards de FCFA en 2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 16,5%. Sur les cinq (5) ans, l'Etat reste le premier bailleur avec en moyenne 66% des dépenses totales du secteur de l'éducation.

L'analyse de la distribution des ressources de l'Etat (dépenses publiques) par Ministère indique que le MEN bénéficie de la plus importante part du budget du secteur éducation formation avec en moyenne 68% des dépenses du secteur sur la période 2011-2015.

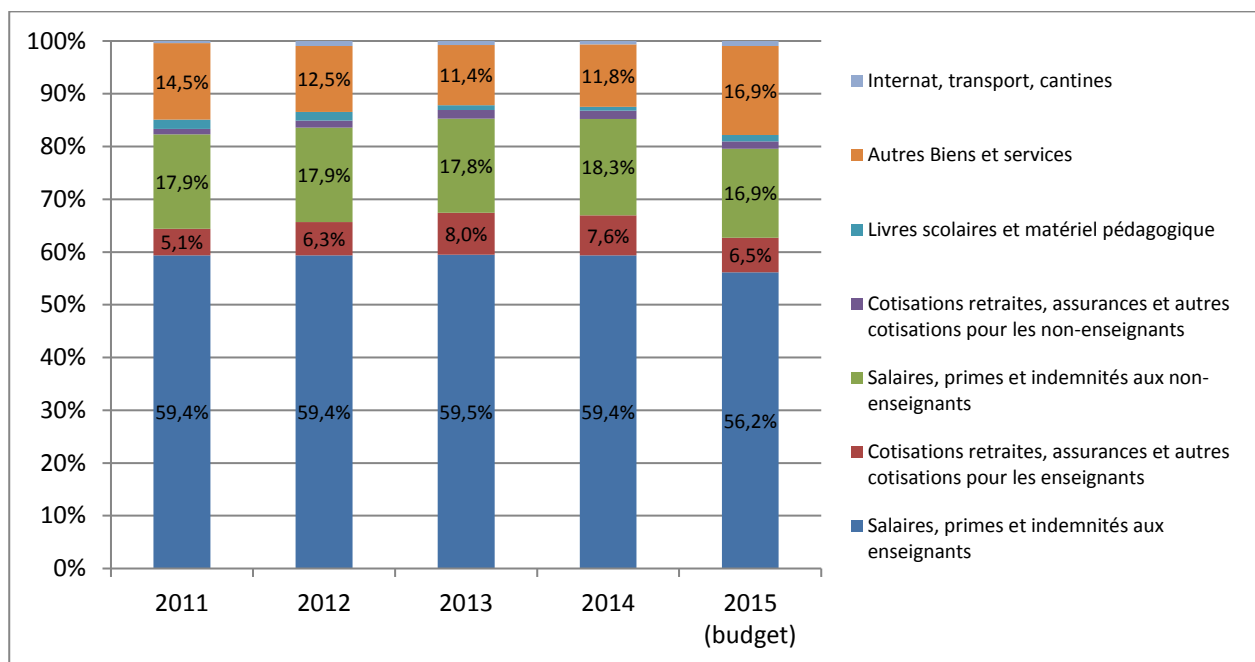
Au regard de l'évolution et du niveau des dépenses que l'Etat effectue pour le MEN, on peut noter que la Côte d'Ivoire continue d'afficher sa volonté de scolariser à 100 % les enfants. Ainsi, les dépenses du MEN sont passées de 350 milliards de FCFA en 2011 à un montant estimé à 695 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement annuel moyen de 18,7%. Une source importante de cette augmentation depuis 2012 est le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), constituant 6% des dépenses publiques pour le secteur de l'éducation en 2014.

L'engagement de l'État dans ce sous-secteur de l'éducation est également manifeste au regard de certains indicateurs. Ainsi, la part des dépenses du MEN en pourcentage du PIB a crû de 2,9% en 2011 à 3,3% en 2014, un niveau qui place la Côte d'Ivoire parmi les pays de la sous-région investissant relativement le plus dans le sous-secteur éducation. Le niveau des dépenses du MEN en pourcentage des dépenses publiques est passé de 15,8% en 2011 à 16,6% en 2015.

L'analyse par type de dépenses, sur la période 2011-2015, montre que les dépenses du MEN sont dominées par les dépenses courantes, avec une part qui représente en moyenne 89,5% des dépenses totales contre en moyenne 11,5% pour les dépenses en capital.

La ventilation des dépenses courantes, par nature de dépenses, indique que les dépenses de personnel constituent la composante la plus importante de ces dépenses, en moyenne 85% sur la période 2011-2015. La part des dépenses en biens et services est faible (15% en moyenne sur la période). En plus, les dépenses pour les livres et les matériels pédagogiques sont globalement en diminution. Toutes choses pouvant fragiliser les conditions de fonctionnement des services, des établissements et des apprentissages.

Graphique 141: Dépenses courantes du MEN par nature en %, 2011-2015



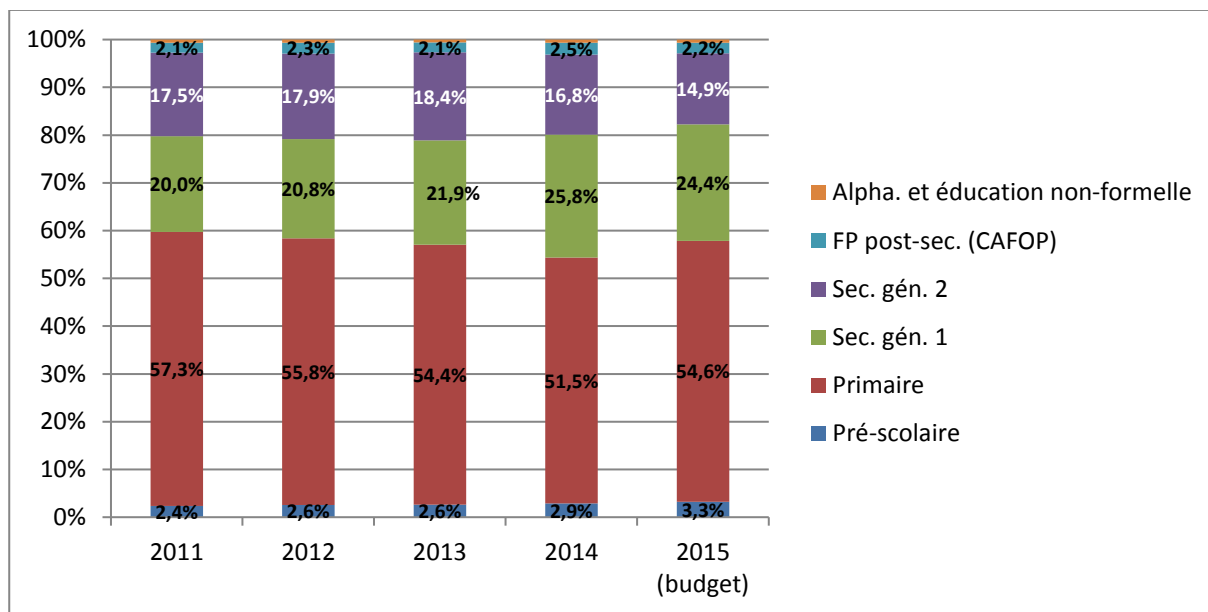
Source : Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE 2016)

L'analyse de la répartition des dépenses du MEN par niveau d'éducation montre que l'enseignement primaire est le niveau le plus financé du MEN avec en moyenne 267,3 milliards de FCA, soit en moyenne 55% du total des dépenses du MEN de 2011 à 2015. L'enseignement secondaire 1^{er} et 2nd cycle suivent respectivement avec en moyenne 23% et 17%. Le non formel et le préscolaire sont les parents pauvres du sous-secteur éducation, absorbant respectivement 0,6% et 2,7% des dépenses du MEN. Les dépenses pour les CAFOP représentent en moyenne 2,2% des dépenses du MEN sur la même période.

Toutefois, entre 2011 et 2014, on note une diminution de la part des dépenses du primaire dans les dépenses totales du MEN (-6 %) qui a profité au secondaire général premier cycle (+6%).

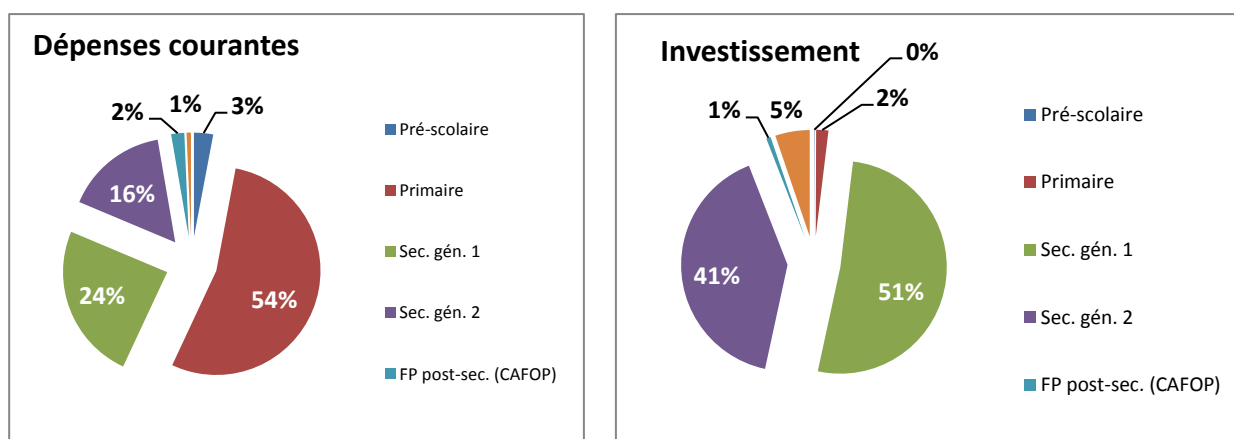
L'accroissement de la part affectée au secondaire général premier cycle semble accompagner la demande croissante qui s'exerce sur ce niveau, au fur et à mesure qu'une proportion plus forte d'enfants achève le cycle primaire. Concernant la baisse de la part allouée au primaire, celle-ci peut être un peu problématique dans un contexte où il a été voté une loi sur la scolarisation obligatoire, où dans les conditions actuelles de scolarisation, 28,6% (DSPS 2016) d'enfants en âge d'entrer à l'école n'y ont pas accès et 3 enfants sur 10 ne terminent pas le cycle primaire.

Graphique 142: La répartition des dépenses du MEN par type et par niveau en faveur du primaire pour les dépenses courantes et du secondaire 1er cycle pour les dépenses d'investissement.



Au niveau des dépenses courantes, en 2014 le primaire bénéficie de la plus grande part (54%), suivi du secondaire 1^{er} cycle (24%). La structure des dépenses change au niveau des investissements avec 51% des dépenses d'investissement absorbées par le secondaire 1^{er} cycle, 41% pour le secondaire 2 contre seulement 2% pour le primaire. Les parts élevées du secondaire dans les dépenses d'investissement en 2014, pourraient s'expliquer par les nombreuses constructions et réhabilitation de lycées et collèges pour adresser les questions de la massification, du fait de la très forte demande, à ce niveau d'enseignement.

Graphique 143: Dépenses en % par niveau selon la nature en 2014



Source CNE 2016

Les transferts au secteur privé consistent pour l'essentiel en une subvention apportée par l'Etat aux établissements privés pour faciliter l'absorption des élèves dans le système, suite au nombre insuffisants de places dans le système public. Au niveau du secondaire, la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) a l'obligation d'orienter les élèves qui ont réussi leur passage dans le cycle supérieur, et de trouver des places dans les écoles privées si celles dans le public venaient à être insuffisantes.

La pression sur le secondaire public, notamment le collège, est aujourd'hui particulièrement forte, suite à la réduction de la barre d'admission en sixième à 85 points, depuis 2012-2013. Cette situation a en effet créé un afflux massif d'élèves vers le collège¹ avec comme conséquence un besoin de financement important non planifié, de l'ordre de 15 milliards de FCFA, en 2013, pour accueillir l'ensemble des élèves éligibles dans les structures privées. Sur l'ensemble du secondaire (général et technique), ce sont près de 20 Milliards de FCFA additionnels qui ont dû être mobilisés, sur la base d'emprunt gouvernemental, pour financer les places dans le privé. 65 milliards de FCFA sont inscrits dans le budget 2015 du MEN à cet effet.

La mesure est particulièrement budgétivore² et serait jugée inéquitable. Les parents ayant leurs enfants orientés dans le privé continuent de déboursier de fortes sommes pour la scolarisation de leurs enfants. Elle serait également sujette à de nombreuses fraudes, notamment dans l'estimation du nombre d'élèves à orienter dans le privé, souvent surestimé. En 2012-2013, 66 % des élèves étaient ainsi orientés dans les collèges subventionnés à un coût équivalent à 64% de celui du public. Cette proportion importante pose la question de la pertinence d'une telle mesure sur le long terme.

L'efficacité de la mesure au regard de son coût doit aujourd'hui être posée, dans un contexte où elle prend de l'ampleur face à une demande sociale forte pour ce niveau d'enseignement. Une évaluation de la mesure doit être effectuée en vue de mieux saisir son opportunité, son efficacité, les distorsions potentielles qu'elle engendre et les alternatives moins coûteuses qui pourraient exister (RESEN 2015).

Tableau 39: Transfert par élève dans le secondaire général et technique et supérieur, en 2013

	Nbre d'élèves orientés dans le privé	% effectifs privés	% des effectifs totaux	Transfert par élève (FCFA)	CU en % du PIB/tête	CU en % du CU public
Collège	281 619	66%	31%	120 000	17	64
Lycée général	6 613	4%	2%	140 000	20	32
Lycée technique	47 537	100%	95%	175 000	25	13
FP	6 926	-	-	175 000	25	17
BTS	64 327	78%	-	390 000	56	-

Source : RESEN 2015

¹ De 39 % en 2011/12, le taux d'accès au collège est passé à 45 % en 2012/12 et à 56 % en 2013/14.

² Pour l'année fiscale 2015, le budget du MENET prévoit une somme de 65 Mds de Fcfa pour les transferts au privé, à mettre en perspective avec les 47 Mds dépensés en 2013.

VIII-2 Coûts de l'éducation

L'analyse de l'évolution des coûts unitaires, mettant en regard les dépenses du MEN et les effectifs des élèves, sur la période 2011-2015, révèle une augmentation de la dépense moyenne par élève et par niveau. Ainsi, sur la période considérée, le coût d'un élève au primaire est passé de 76 136 FCFA en 2011 à 109 019 FCFA en 2015 (constants de 2014), soit une hausse de 43,2%. Un élève du premier cycle du secondaire général coûte 95 384 FCFA en 2011 et 145 561 FCFA en 2015, soit une augmentation de 52,6%. L'élève du second cycle du secondaire général a coûté à l'Etat 148 100 FCFA en 2011 et 284 299 FCFA en 2015, soit une croissance absolue de 92%. Le coût d'un élève du préscolaire est passé de 114 031 FCFA en 2011 à 152 615 FCFA en 2015, soit une hausse de 33,8% ; ce qui équivaut à 1,3 fois le coût d'un élève du primaire.

Tableau 40: Dépenses du MEN par élève, FCFA constants de 2014

	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Préscolaire	114 031	119 491	111 425	121 720	152 615
Primaire	76 136	81 044	84 973	89 125	109 019
Sec. gén. 1^{er} cycle	95 384	109 559	115 400	140 883	145 561
Sec. gén. 2nd cycle	148 100	227 987	271 645	292 418	284 299

Source : CNE 2015

Par rapport au primaire, la scolarisation annuelle d'un enfant au préscolaire coûte 1,4 fois plus chère à l'Etat. Compte tenu des effets positifs aujourd'hui reconnu du préscolaire sur la scolarisation primaire, il serait pertinent d'envisager une réduction du coût unitaire au préscolaire pour permettre son expansion quantitative sans en détériorer la qualité.

VIII-3 Dépenses des ménages

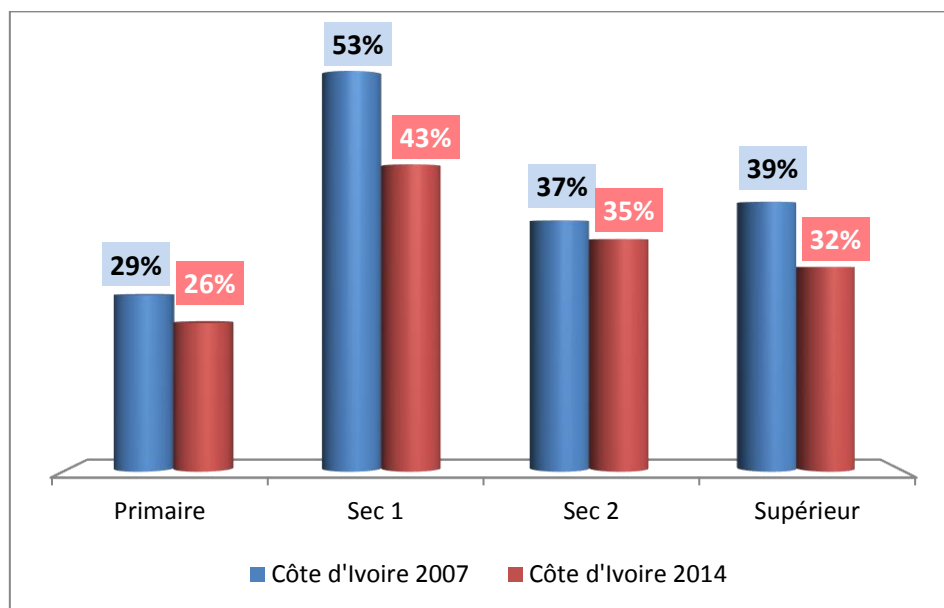
De 295 milliards de FCFA en 2011, la contribution à l'éducation en Côte d'Ivoire est estimée à 461 milliards, en 2014, soit un taux d'accroissement moyen de 11,8%. En 2014, les ménages financent le 1/3 des dépenses globales d'éducation.

En 2014, l'enseignement secondaire général a la part la plus élevée des dépenses des familles en Côte d'Ivoire (43% au collège ; 35% au lycée).

De 2007 à 2014, la part des dépenses d'éducation des ménages est en baisse à tous les niveaux d'enseignement. Les plus fortes baisses s'observent au secondaire général 1er cycle (-10 points) et au supérieur (-7 points).

On note en outre, que l'utilisation actuelle des ressources publiques est en contradiction avec la logique d'équité, qui voudrait que les ménages contribuent le moins aux niveaux inférieurs du système scolaire (biens publics) et de manière plus prononcée, aux niveaux supérieurs.

Graphique 144: Part des dépenses des ménages dans le financement total d'éducation

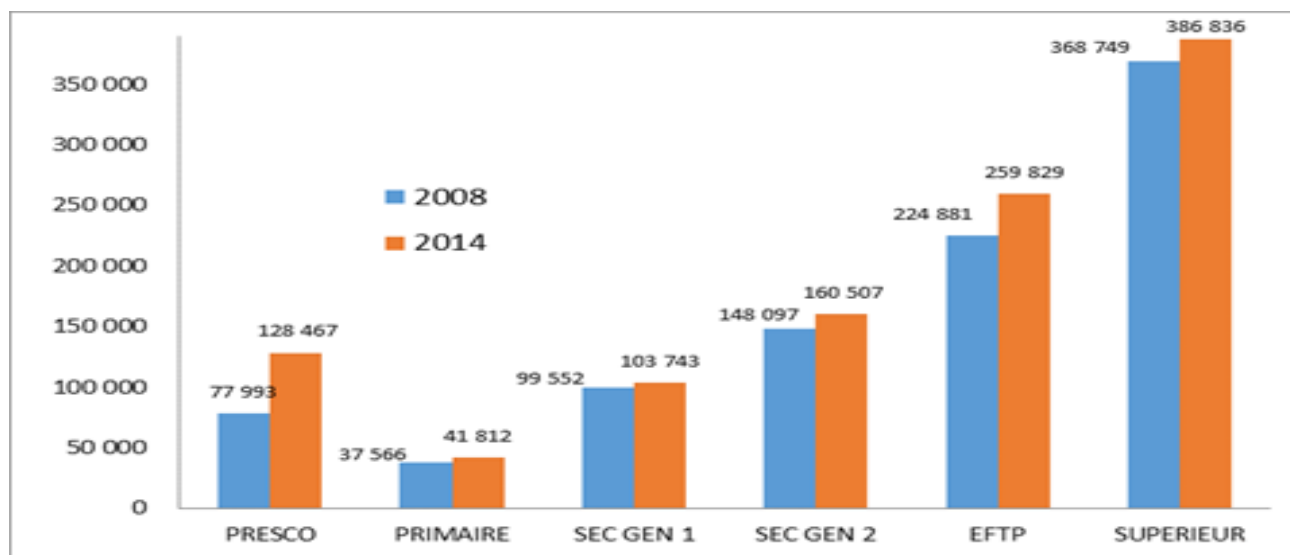


Source : CNE

Les dépenses des familles, en 2014 et par enfant scolarisé (en valeur monétaire de 2013), oscillent entre 41 812 Fcfa (enseignement primaire) et 386 836 Fcfa (au supérieur).

Sur la période 2008-2014, les dépenses des ménages sont en hausse et augmentent avec les niveaux d'éducation (voir graphique).

Graphique 145: Dépenses moyennes des familles par enfant par niveau, 2008 et 2014, Fcfa en valeur monétaire de 2013



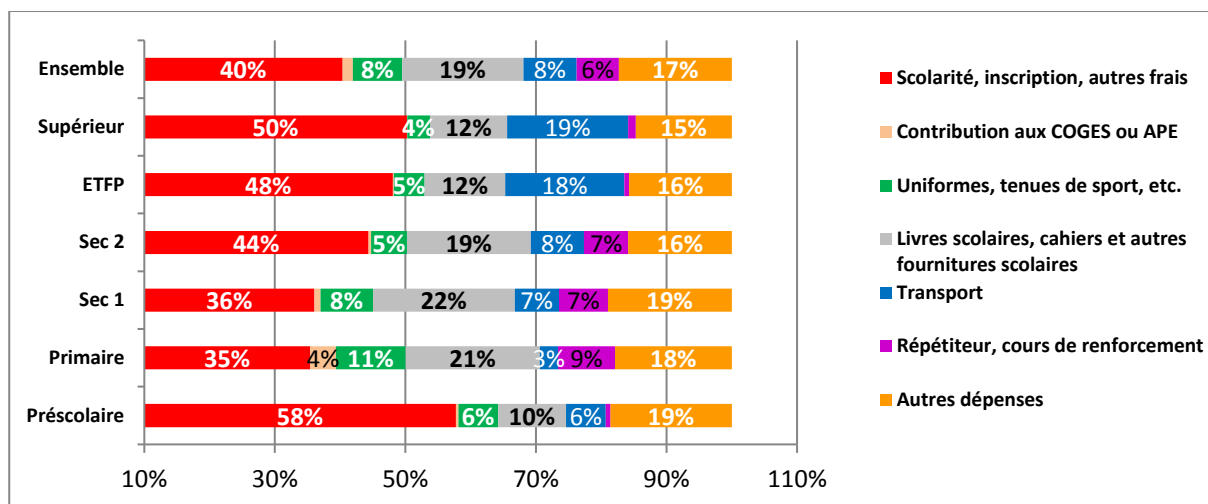
Source : ENV 2008 et 2014

Les frais de scolarité et autres frais d'inscription représentent 40 % des dépenses des ménages (2014). Cette part varie de 35% (au primaire) à 58% (au Préscolaire).

Les autres postes de dépenses concernent :

- Les frais de fournitures scolaires (19%). Ils représentent 21% au primaire et 22% au secondaire 1^{er} cycle,.
- Les autres dépenses (17%)
- Le transport (8%)
- L'uniforme (8%)
- Les frais de répétiteur à domicile/cours de renforcement (6%)

Graphique 146: Décomposition du coût unitaire moyen par poste de dépense et niveau d'études, 2014



Source : ENV 2008 et 2014

Les uniformes, bien qu'occasionnant une part relativement faible des dépenses globales d'éducation des familles, méritent qu'on s'y attarde, en raison notamment de leur réinstauration dans le système scolaire depuis 2012 dans les enseignements primaires et secondaires³ et de la politique actuelle d'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Les données de 2014 montrent que pour les bas niveaux d'enseignement les dépenses d'uniforme représentaient une part non négligeable des dépenses des familles : autour de 8% en moyenne pour les enfants scolarisés au préscolaire, primaire et collège ; la dépense pouvant monter jusqu'à plus de 7 500 FCFA au collège⁴. Cela vient accroître les charges des ménages surtout les plus pauvres, qui dans un contexte de demande scolaire déjà fragile, pourrait favoriser un arbitrage en défaveur de la scolarisation des enfants.

³ En 2008, au moment de l'enquête ENVM, les uniformes étaient en rigueur. Ils ont été libéralisés en 2001 et réintroduit en 2012 suite à des problèmes de sécurité/identification des élèves.

⁴ Exprimé en valeur monétaire de 2013.

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport d'analyse des statistiques scolaires s'inscrit dans le contexte de la scolarisation obligatoire de tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. A travers l'analyse de la population scolarisable et scolarisée, de la situation du personnel enseignant, des infrastructures et des commodités, de l'environnement pédagogique, de l'efficacité interne du système éducatif, des CAFOP, des centres d'alphabétisation et du financement de l'éducation, ce document permet d'évaluer les obstacles, les efforts à fournir et les défis à relever en vue de la réussite de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) d'une part et d'autre part de l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation comme recommandés par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La population scolaire s'est accrue mais le rapport entre elle et la population scolarisable établit qu'un grand nombre d'enfants est encore hors du système éducatif. En outre, la préscolarisation demeure faible même si elle s'est améliorée du fait que le milieu rural s'y intéresse de plus en plus. Par ailleurs, dans le primaire où persiste le problème des enfants sans extrait d'acte de naissance, une grande partie de la population scolaire a dépassé l'âge réglementaire d'y être. Dans le secondaire, la population scolaire est plutôt concentrée en milieu urbain. Des enfants en situation de handicap et des Orphelins et Enfants Vulnérable (OEV) sont intégrés dans les écoles, cependant leur encadrement nécessite encore des efforts au plan pédagogique et matériel. Le maintien des filles dans le système éducatif se heurte toujours aux grossesses dont le nombre connaît néanmoins une baisse. Quant aux indicateurs d'accès, de participation et aux Indices de Parité entre les Sexes (IPS), ils se sont globalement améliorés.

S'agissant du personnel, le recrutement des enseignants se poursuit de manière à combler leur déficit. Malheureusement, dans le privé une grande partie d'entre eux n'ont ni diplôme académique, ni diplôme pédagogique ; ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des enseignements.

Au niveau des infrastructures et des commodités, le nombre d'écoles, d'établissements et de salles de classe a augmenté de manière à améliorer l'offre éducative mais les services de base (cantines, électricité, eau, latrines fonctionnelles) pouvant contribuer à la qualité de l'éducation font défaut dans de nombreuses écoles implantées surtout en zone rurale. Par ailleurs, de nombreuses salles de classe sont encore en mauvais état ou en matériaux provisoires dans le public et doivent être réhabilitées.

Au plan de l'environnement pédagogique, en dépit du recours aux modes de fonctionnement palliatifs (double flux, double vacation, jumelé) pour juguler l'insuffisance de salles de classe et d'enseignants, les ratios élèves/salle de classe, élèves/maître et

élèves/groupe pédagogique ne sont pas conformes aux normes internationales. Par conséquent, l'encadrement des élèves se fait dans des conditions peu optimales.

Quant à l'efficacité interne du système éducatif, les taux d'achèvement, de rétention, de promotion et de transition au primaire et au secondaire sont globalement en hausse mais ils demeurent encore faibles. Par conséquent, des efforts doivent être faits pour maintenir le maximum d'enfants et minimiser les déperditions dans le système éducatif. Pour ce qui est du taux de redoublement, même s'il est en baisse continue, l'objectif des 10% n'est pas encore atteint. Les taux de réussite aux différents examens connaissent certes, une embellie mais beaucoup d'élèves échouent encore au BEPC et au BAC.

Concernant la formation des enseignants du primaire, de nouveaux CAFOP sont certes ouverts, cependant les conditions d'encadrement y demeurent difficiles en raison du ratio élèves-maîtres/salle de classe élevé, du manque de salles spécialisées et de la délocalisation de certains CAFOP sur d'autres sites.

Dans le secteur de l'alphabétisation dominé par les initiatives privées, le nombre d'apprenants a connu une hausse mais reste insignifiant, vu le fort taux d'analphabètes. De plus, les centres d'alphabétisation sont majoritairement implantés en milieu urbain au détriment des zones rurales.

Pour le financement du secteur éducation-formation, une forte proportion du budget général d'éducation est octroyée au MEN. Dans cette part, les dépenses courantes prédominent et en raison de l'importance des subventions allouées aux établissements privés, se pose aujourd'hui la pertinence de la collaboration Etat-privé. Quant aux ménages, leur contribution au financement de l'éducation demeure forte.

En somme, l'amélioration de la qualité du système éducatif et l'atteinte des objectifs de la PSO requièrent entre autres mesures: le renforcement des capacités des enseignants à travers des formations continues, l'implication plus forte des communautés et des collectivités territoriales dans la gestion des écoles et la mise en place de stratégies pour capter les enfants hors du système éducatif y compris ceux fréquentant les centres d'alphabétisation en âge d'être dans le système formel.